

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°17 – 05 - 02**

**DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION
PERMANENTE**

n°CP_17_105 à CP_17_139 du 15 mai 2017

ISSN : 1957-4339

La Commission permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Madame Sophie PANTEL, Présidente.

Le quorum étant atteint, la séance s'est ouverte à 14 h 00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA, Jean-Paul POURQUIER.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

Assistaient également à cette réunion :

Thierry	BLACLARD	Directeur général des services
Frédéric	BOUET	Directeur Général Adjoint des Infrastructures départementales
Patrick	BOYER	Directeur des mobilités, des aménagements numériques et des transports
Gilles	CHARRADE	Directeur Général Adjoint des services de la Solidarité Territoriale
Isabelle	DARNAS	Directrice du Développement Éducatif et Culturel
Lætitia	FAGES	Directrice de l'Attractivité et du Développement
Nadège	FAYOL	Directrice des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique
Louis	GALTIER	Directeur de la bibliothèque départementale
Marie	LAUZE	Directrice générale adjointe des Services de la Solidarité Sociale
Jérôme	LEGRAND	Directeur de l'Ingénierie Départementale
Sophie	MONTEL	Directrice de cabinet
Marie-Adélaïde	MOREL	Chargée de mission « coordination, stratégie, évaluation »
Martine	PRADEILLES	Directrice des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMMISSION PERMANENTE

Séance du Lundi 15 mai 2017

- 14h00 -

I - Commission Infrastructures, désenclavement et mobilités

Délibération n° CP_17_105 :	Retrait du Département de la Lozère du Syndicat Mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse/Lyon	p.1
Délibération n° CP_17_106 :	Infrastructures départementales : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales	p.4
Délibération n° CP_17_107 :	Infrastructures départementales : convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement de la RD 809 dans la traversée du Monastier (commune de Bourgs sur Colagne)	p.14
Délibération n° CP_17_108 :	Infrastructures Départementales : RD 806 Allée Piencourt à Mende - transfert de voirie - convention financière	p.22
Délibération n° CP_17_109 :	Infrastructures Départementales : Convention type portant répartition des charges d'entretien sur les aires de covoiturage	p.32

II - Commission Solidarités

- Délibération n° CP_17_110 :** Enfance Famille : Individualisation de crédits - aides pérennes des crèches p.39
- Délibération n° CP_17_111 :** Lien social - Partenariat avec l'Agence Lozérienne de la Mobilité p.48

III - Commission Enseignement et jeunesse

- Délibération n° CP_17_112 :** Enseignement : Information sur les actions de sécurité routière dans les transports scolaires pour l'année. p.55
- Délibération n° CP_17_113 :** Enseignement : actualisation des prestations accordées gratuitement aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux p.58
- Délibération n° CP_17_114 :** Enseignement : subventions au titre du programme "projets d'établissements" p.61
- Délibération n° CP_17_115 :** Enseignement : subventions aux organismes associés p.66

IV - Commission Culture, sports et patrimoine

- Délibération n° CP_17_116 :** Avis du Département sur l'extension du chemin Urbain V jusqu'à Clermont Ferrand p.69
- Délibération n° CP_17_117 :** Patrimoine : subventions au titre du programme d'aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux p.72
- Délibération n° CP_17_118 :** Activités de pleine nature : Affectation de crédits pour l'acquisition d'écocompteurs p.75

V - Commission Eau, AEP, Environnement

- Délibération n° CP_17_119 :** Réseau départemental de suivi de la qualité des rivières en 2017 p.78

VI - Commission Développement

Délibération n° CP_17_120 :	Logement : subventions au titre du programme "Habiter mieux 2017"	p.81
Délibération n° CP_17_121 :	Tourisme : modification des modalités de financement d'une opération votée en 2016	p.85
Délibération n° CP_17_122 :	Aide du Département en faveur de projets d'investissement participant au développement territorial	p.88
Délibération n° CP_17_123 :	Aide du Département en faveur du fonctionnement de structures participant au développement territorial (tourisme)	p.95
Délibération n° CP_17_124 :	Aide du Département au titre des actions en faveur du Fonds de Diversification Agricole - Fonctionnement	p.98
Délibération n° CP_17_125 :	Aide du Département au titre des actions à la Diversification Agricole - Investissement	p.104
Délibération n° CP_17_126 :	Approbation de la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire	p.107
Délibération n° CP_17_127 :	Tourisme : avis de principe sur le travail engagé sur la délégation de compétence au Département concernant l'aide à l'immobilier	p.119

VII - Commission Finances et gestion de la collectivité

Délibération n° CP_17_128 :	Gestion de la collectivité : rapport d'information sur les actes pris par délégation de l'Assemblée accordée à l'exécutif départemental	p.126
Délibération n° CP_17_129 :	Gestion de la collectivité : attribution du complément de subvention à l'association du personnel départemental	p.192

Délibération n° CP_17_130 :	Adhésion au projet de groupement de commande pour la fourniture de services de collecte à haut débit	p.195
Délibération n° CP_17_131 :	Gestion du personnel : mesures d'adaptation	p.204
Délibération n° CP_17_132 :	Secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme : convention de partenariat entre le Conseil Départemental et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	p.209

VIII - Commission Politiques territoriales et Europe

Délibération n° CP_17_133 :	Animation locale : modification d'attribution de subvention et individualisations au titre de la dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations	p.219
Délibération n° CP_17_134 :	Animation locale : individualisation des subventions au titre des dotations cantonales (PED)	p.223
Délibération n° CP_17_135 :	Politiques territoriales : propositions de modifications d'affectations réalisées antérieurement	p.243
Délibération n° CP_17_136 :	Politiques territoriales : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2015 "Contrats Territoriaux"	p.249
Délibération n° CP_17_137 :	Participation financière au fonctionnement de l'Entente Interdépartementale Vallée du Lot au titre de l'année 2017	p.257
Délibération n° CP_17_138 :	Politiques territoriales : Attractivité: différents niveaux d'ambassadeurs	p.261
Délibération n° CP_17_139 :	Politiques territoriales: attractivité: Tournée estivale 2017	p.269



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Retrait du Département de la Lozère du Syndicat Mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse/Lyon

Dossier suivi par Mobilité, numérique et transports - Technologies de l'information et de la communication

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA, Jean-Paul POURQUIER.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'arrêté interpréfectoral en date de 10 avril 1992 portant création du Syndicat Mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse-Lyon ;

VU l'arrêté préfectoral de l'Aveyron du 20 février 2009 relatif au changement de siège du Syndicat Mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse-Lyon ;

VU la délibération n°CD_16_1048 du 17 juin 2016 accordant délégation à la commission permanente pour le suivi de la mise en œuvre de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

CONSIDÉRANT le rapport n°100 intitulé "Retrait du Département de la Lozère du Syndicat Mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse/Lyon" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non participation au débat et au vote de Bernard PALPACUER, Laurent SUAOU et de Sophie PANTEL ;

ARTICLE 1

Constate que la participation de Département de la Lozère au syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse-Lyon (SMEPATL) est devenue sans objet, considérant que les Départements ont perdu leur compétence économique conformément aux dispositions de la Loi NOTRe.

ARTICLE 2

Autorise la Présidente :

- à formuler une demande de retrait sans dette ni créance au SMEPATL, en vue d'obtenir son aval.
- à demander au Préfet de prononcer le retrait du Département de la Lozère du SMEPATL, assorti d'aucune dette ni créance demeurant à la charge ou en faveur du Département de la Lozère.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_105 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°100 "Retrait du Département de la Lozère du Syndicat Mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse/Lyon".

Le Département de la Lozère est membre du Syndicat Mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse Lyon (SMEPATL) depuis 1992 ; son siège est situé à l'Hôtel du Département de la Lozère depuis 2009, le Département de la Lozère ayant pris à sa charge l'animation de ce syndicat.

L'objet statutaire de ce syndicat est le développement économique de l'axe européen Toulouse-Lyon à vocation internationale, par le biais d'études générales et opérationnelles.

Cependant depuis la loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République, les Départements ont perdu leur compétence économique.

De ce fait la participation du Département de la Lozère au SMEPATL n'est plus possible, comme nous l'a rappelé Monsieur le Préfet de la Lozère et il faut donc envisager le retrait du Département. Les modalités de retrait pourraient se faire sans dette ni charge pour le Département, comme cela a été demandé par les Départements de l'Ardèche et du Rhône.

C'est pourquoi, je vous demande :

- de constater que la participation de Département de la Lozère au Syndicat Mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse Lyon est devenue sans objet ;
- de m'autoriser à formuler une demande de retrait sans dette ni créance au Syndicat Mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse Lyon en vue d'obtenir son aval.
- de m'autoriser à demander au Préfet de prononcer le retrait du Département de la Lozère du Syndicat Mixte d'études et de promotion de l'axe Toulouse Lyon assorti d'aucune dette ni créance demeurant à la charge ou en faveur du Département de la Lozère.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Infrastructures départementales : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales

Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Etudes, Travaux et Acquisitions Foncières

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA, Jean-Paul POURQUIER.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1311-13, L 3213-1, R 3213-1, R 3213-7 et 8 et R 3221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 1111-1, L 1212-1, L 1212-3; L 1212-6 ; L 1111-4 et L 3112-3 du code général de la propriété des personnes publique ;

VU la délibération n°CP_17_002 du 03 février 2017 : « Infrastructures départementales : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales » ;

VU la délibération n°CD_17_1009 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « infrastructures » ;

VU la délibération n°CD_17_1041 du 24 mars 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°101 intitulé "Infrastructures départementales : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Accepte les propositions d'acquisition foncières et la désignation des notaires chargés de la rédaction des actes pour les opérations détaillées dans le tableau ci-annexé, concernant les routes départementales suivantes :

Actes confiés aux notaires :

- RD n°41 : Réalisation d'un enrochement au lieu-dit « L'Oustal Crémat » – Commune de Chadenet
- RD n°901 : Aménagement à l'Ouest d'Altier entre les PR 17+000 et 19+500 – Commune d'Altier : modifiant la délibération n°CP_17_002 du 03 février 2017 eu égard à la vente d'une parcelle appartenant à M. Triadon à la Commune d'Altier ;
- RD n°51 : Aménagement ponctuel – Commune de Saint André Capcèze
- RD n°998 : Aménagement de la traversée de La Pontèze – Commune de Bédouès-Cocurès (Ex. Commune de Bédouès)
- RD n°16 : Rectification d'une courbe au lieu-dit Valbelle – Commune de Florac-Trois-Rivières (Ex. Commune de Florac)
- RD n°35 : Reconstruction d'un mur de soutènement au PR 21+000 – Commune de Pont de Montvert-Sud-Mont-Lozère (Ex commune de Fraissinet de Lozère)
- RD n°983 : Aménagement localisé au PR 22+700 – Commune de Sainte Croix Vallée Française
- RD n°13 : Terrassements ponctuels dans le secteur du Col de Prentigarde – Commune de Saint Germain de Calberte

ARTICLE 2

Précise que :

- ces acquisitions de parcelles représentent un coût estimé à 8 452,60 €, auquel il conviendra d'ajouter le montant des frais versés aux notaires pour la rédaction des actes qui leur sont confiés.
- les crédits nécessaires seront imputés sur l'opération « Acquisitions Foncières », prévue au chapitre 906.

ARTICLE 3

Autorise :

- la Présidente du Conseil départemental à pratiquer la dispense prévue à l'article R 3213-8 du Code général des collectivités territoriales permettant le paiement du prix de l'acquisition amiable au vendeur sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsque ce prix n'excède pas 7 700 euros ;
- la signature des actes notariés et de l'ensemble des documents nécessaires à ces acquisitions.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_106 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°101 "Infrastructures départementales : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales".

Les travaux sur les routes départementales (RD) nécessitent l'acquisition d'emprises auprès des propriétaires riverains qui, après négociation, ont donné leur accord pour céder les parcelles nécessaires à l'aménagement des voies.

Je sou mets à votre examen, les propositions d'acquisitions foncières et la désignation des notaires chargés de la rédaction des actes pour les opérations détaillées dans le tableau joint en annexe, concernant :

Actes confiés aux notaires :

- Opération n°917 – RD n°41 – Réalisation d'un enrochement au lieu-dit « L'Oustal Crémat » – Commune de Chadenet
- Opération n°896 – RD n°901 – Aménagement à l'Ouest d'Altier entre les PR 17+000 et 19+500 – Commune d'Altier : modification de la délibération du 3 février 2017 car une parcelle appartenant à M. Triadon a été, depuis, vendue à la Commune d'Altier
- Opération n°910 – RD n°51 – Aménagement ponctuel – Commune de St André Capcèze
- Opération n°789 – RD n°998 – Aménagement de la traversée de La Pontèze – Commune de Bédouès-Cocurès (Ex. Commune de Bédouès)
- Opération n°916 – RD n°16 – Rectification d'une courbe au lieu-dit Valbelle – Commune de Florac-Trois-Rivières (Ex. Commune de Florac)
- Opération n° 922 – RD n°35 – Reconstruction d'un mur de soutènement au PR 21+000 – Commune de Pont de Montvert-Sud-Mont-Lozère (Ex commune de Fraissinet de Lozère)
- Opération n° 923 – RD n°983 – Aménagement localisé au PR 22+700 – Commune de Ste Croix Vallée Française
- Opération n° 914 – RD n°13 – Terrassements ponctuels dans le secteur du Col de Prentigarde – Commune de St Germain de Calberte

Ces acquisitions de parcelles représentent un coût estimé à 8452,60€, auquel il conviendra d'ajouter le montant des frais versés aux notaires pour la rédaction des actes qui leur sont confiés.

Ces dépenses seront imputées sur le chapitre 906-R et l'opération « Acquisitions Foncières ». Nous disposons à ce jour des crédits suffisants pour permettre l'engagement de la dépense sur l'autorisation de programme en vigueur.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser la Présidente du Conseil départemental à pratiquer la dispense prévue à l'article R 3213-8 du Code général des collectivités territoriales permettant le paiement du prix de l'acquisition amiable au vendeur sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsque ce prix n'excède pas 7 700 euros ;
- accepter les propositions d'acquisitions et la désignation des notaires chargés de la rédaction des actes conformément au tableau en annexe ;
- autoriser la signature de l'ensemble des documents et actes notariés nécessaires à ces acquisitions.

SCP Philippe et Alexandre BOULET

RD	Libellé	Propriétaire	Commune	Parcelle primitive	Parcelle(s) à acquérir	Emp. (m²)	Coût unit. €/m2 (zone)	Indemnités	Détail indemnité(s) accessoire(s)	Total
41	Opération n° 917 Enrochements Commune de Chadenet Enrochement au lieu-dit L'Oustal Cremat PR15+900	Madame Marie-Christine DIET Madame Isabelle DIET Madame Gabrielle JULHIAN	CHADENET	C-11	C-45	285	0,15	Principale: 42,75 € Accessoire: 900,00 €	Indemnité pour arbres abattus : 900,00 €	942,75 €

SCP PAPPARELLI-DARBON & FOULQUIE

RD	Libellé	Propriétaire	Commune	Parcelle primitive	Parcelle(s) à acquérir	Emp. (m ²)	Coût unit. €/m ² (zone)	Indemnités	Détail indemnité(s) accessoire(s)	Total
901	Opération n° 896 Aménagement à l'ouest d'Altier sur la commune d'Altier entre les PR17+000 et PR19+500	Monsieur Guy TRIADON	ALTIER ALTIER ALTIER ALTIER ALTIER ALTIER	D-886 D-887 D-951 D-985 D-1003 D-1005	D-886 D-887 D-951 D-1175 D-1181 D-1183	195 205 100 25 742 550	8,00 0,15 0,15 0,15 0,15 0,15	Principale: 1 803,30 € Accessoire: 150,00 €	perte de peuplement d'avenir : 150,00 €	1 953,30 €
51	Opération n° 910 Aménagements ponctuels de la RD 51 sur la commune de Saint André-Capcèze	Monsieur Elie FERRAND	SAINT ANDRE CAPCEZE	B-97	B-501	1124	0,35	Principale: 393,40 € Accessoire: 150,00 €	Boisement : 150,00 €	543,40 €
51	Opération n° 910 Aménagements ponctuels de la RD 51 sur la commune de Saint André-Capcèze	Madame PY Denise née FERRAND Madame BORDENAVE Evelyne née PY Monsieur Louis PY Monsieur Jacques PY	SAINT ANDRE CAPCEZE SAINT ANDRE CAPCEZE	A-154 A-157	A-154 A-157	994 324	0,35 0,35	Principale: 461,30 € Accessoire: 200,00 €	Boisement : 200,00 €	661,30 €

SCP SELARL Guilhem POTTIER

RD	Libellé	Propriétaire	Commune	Parcelle primitive	Parcelle(s) à acquérir	Emp. (m ²)	Coût unit. €/m ² (zone)	Indemnités	Détail indemnité(s) accessoire(s)	Total
998	Opération n° 789 Aménagement Traversée de la Pontèze Commune de Bédouès-Cocurès PR29+700	Madame DAUNIS Lucienne née SAINT-JULIAN Monsieur Pierre SAINT-JULIAN Madame Yvette SAINT-JULIAN Madame FOUQUET Paulette née SAINT-JULIAN	BEDOUES BEDOUES BEDOUES	A-810 A-811 A-825	A-1761 A-1763 A-1765/A-1766	15 3 68/42	22,00 22,00 22,00	Principale: 2 816,00 € Accessoire: 200,00 €	Perte d'arbres : 200,00 €	3 016,00 €
998	Opération n° 789 Aménagement Traversée de la Pontèze Commune de Bédouès-Cocurès PR29+700	Madame LONGO Sylvette née PANTEL Monsieur Louis LONGO	BEDOUES	A-1490	A-1759	7		Evaluation pour le calcul des droits: 154,00 €		Cession gratuite
998	Opération n° 789 Aménagement Traversée de la Pontèze Commune de Bédouès-Cocurès PR29+700	Monsieur Maxime REDON	BEDOUES	A-809	A-1755	20	22,00	Principale: 440,00 € Accessoire: 100,00 €	Perte de deux arbres : 100,00 €	540,00 €

SCP SELARL Guilhem POTTIER

RD	Libellé	Propriétaire	Commune	Parcelle primitive	Parcelle(s) à acquérir	Emp. (m ²)	Coût unit. €/m ² (zone)	Indemnités	Détail indemnité(s) accessoire(s)	Total
998	Opération n° 789 Aménagement Traversée de la Pontèze Commune de Bédouès-Cocurès PR29+700	Monsieur Georges LAURET Madame LAURET Odette née TRAUCHESSEC	BEDOUES	A-1393	A-1757	7		Evaluation pour le calcul des droits: 154,00 €		Cession gratuite
13	Opération n° 914 Terrassements secteur du Col de Prentigarde Commune de St-Germain de Calberte	Madame HERAIL Josiane née BOISSIER Monsieur Alain HERAIL	SAINT GERMAIN DE CALBERTE	D-757	D-810	123	0,15	Principale: 18,45 €		18,45 €
16	Opération n° 916 Rectification d'une courbe au niveau de Valbelle sur la Commune de Florac-3-Rivières entre les PR 7+547 et PR 7+732	Madame RIVES Rose née AGULHON Monsieur André RIVES	FLORAC FLORAC	D-86 D-87	D-531 D-533	183 12	0,15 0,30	Principale: 31,05 € Accessoire: 150,00 €	Perte d'arbres : 150,00 €	181,05 €

SCP SELARL Guilhem POTTIER

RD	Libellé	Propriétaire	Commune	Parcelle primitive	Parcelle(s) à acquérir	Emp. (m ²)	Coût unit. €/m ² (zone)	Indemnités	Détail indemnité(s) accessoire(s)	Total
35	Opération n° 922 Reconstruction d'un mur soutènement Commune de Fraissinet de Lozère PR21+000	Monsieur Louis COMMANDRE Madame COMMANDRE Simone née SALLES Monsieur Yves COMMANDRE	FRAISSINET-DE-LOZERE	E-599	E-675	66		Evaluation pour le calcul des droits: 530,00 €		Cession gratuite
983	Opération n° 923 Aménagements ponctuels Aménagement localisé au PR 22+700 Dossier Pralong PR22+700	Monsieur Bernard PRATLONG	SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	B-514	B-573	91	0,15	Principale: 13,65 € Accessoire: 290,00 €	Perte d'arbres : 70,00 € Clôture 20ml à 11€/m : 220,00 €	303,65 €

Maître Jean-Marie VIDAL

RD	Libellé	Propriétaire	Commune	Parcelle primitive	Parcelle(s) à acquérir	Emp. (m ²)	Coût unit. €/m ² (zone)	Indemnités	Détail indemnité(s) accessoire(s)	Total
13	Opération n° 914 Terrassements secteur du Col de Prentigarde Commune de St-Germain de Calberte	Madame DAUDE Yolande née TINEL	SAINT GERMAIN DE CALBERTE SAINT GERMAIN DE CALBERTE SAINT GERMAIN DE CALBERTE	D-1 D-788 D-792	D-799 D-812 D-814	90 67 99	0,15 0,15 0,15	Principale: 38,40 € Accessoire: 100,00 €	Perte d'arbres : 100,00 €	138,40 €
13	Opération n° 914 Terrassements secteur du Col de Prentigarde Commune de St-Germain de Calberte	Madame Alice VIER Madame Laure PLANTIER Monsieur Jérôme GRANDON	SAINT GERMAIN DE CALBERTE SAINT GERMAIN DE CALBERTE	D-138 D-709	D-804 D-808/D-807/D-806	104 7/211/40	0,15 0,15	Principale: 54,30 € Accessoire: 100,00 €	Perte d'arbres : 100,00 €	154,30 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Infrastructures départementales : convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement de la RD 809 dans la traversée du Monastier (commune de Bourgs sur Colagne)

Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Etudes, Travaux et Acquisitions Foncières

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA, Jean-Paul POURQUIER.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 3213-1 à L 3213-3 et R 3221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 131-1 à L 131-8 du code de la voirie routière ;

VU l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public ;

VU les articles 1101 et 1108 du Code civil ;

VU la délibération de la commune de Bourgs sur Colagne du 30 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°102 intitulé "Infrastructures départementales : convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement de la RD 809 dans la traversée du Monastier (commune de Bourgs sur Colagne)" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non participation au débat et au vote d'Henri BOYER ;

ARTICLE UNIQUE

Approuve la délégation de maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement de la RD809 dans la traversée du Monastier sur la commune de Bourgs sur Colagne et autorise la signature de la convention de mandat correspondante, ci-jointe, étant précisé que la convention financière interviendra après approbation de l'avant-projet des travaux et résultat de la consultation des entreprises.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_107 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°102 "Infrastructures départementales : convention de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'aménagement de la RD 809 dans la traversée du Monastier (commune de Bourgs sur Colagne)".

Conformément aux dispositions du règlement départemental et en particulier la procédure de réalisation, par les communes ou groupements de communes, de travaux sur routes départementales, je vous propose d'approuver le projet d'aménagement de la RD809 dans la traversée du Monastier.

En date du 30 mars 2017, le Conseil Municipal de Bourgs sur Colagne a en effet délibéré, concernant le projet d'aménagement de la RD809 sur sa partie située depuis l'entrée nord jusqu'au chemin de Montjézieu, pour :

- solliciter la maîtrise d'ouvrage afin de conduire cette opération,
- solliciter la participation du Département pour la remise en état des chaussées relevant de sa compétence,
- autoriser monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et faire le nécessaire sur ce dossier.

Aussi, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de mandat correspondante.

Après approbation par les services du Département de l'avant-projet de travaux et après résultat de la consultation des entreprises, je vous soumettrai, afin que vous m'autorisiez à la signer, la convention financière à passer avec la commune de Bourgs sur Colagne.

CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE N°
POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENTRETIEN DE
LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°809
DANS LA TRAVERSEE DU MONASTIER

Désignation légale des parties

ENTRE :

Le Département de la Lozère, représenté par la Présidente du Conseil Départemental dûment autorisée par délibération du Conseil départemental en date du 15 mai 2017,

ET :

La Commune de Bourgs sur Colagne, représentée par son Maire dûment autorisé par délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2017.

Il est convenu ce qui suit

Article 1 - Objet

En vertu de l'article L. 3221-4 du C.G.C.T., le pouvoir de gestion du domaine public routier départemental est dévolu à la Présidente du Conseil Départemental et, conformément à l'article L, 2213-1, le maire est chargé du pouvoir de police de la circulation en agglomération.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traversée du Monastier, concernant la RD 809 depuis l'entrée nord jusqu'au chemin de Montjézieu, le Département mandate, conformément à l'article 3 de la loi n° 85.704 du 12 juillet 1985, à la commune de Bourgs sur Colagne, la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Les attributions mandatées sont les suivantes :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté,
- Préparation du choix du maître d'œuvre, signature du contrat correspondant après approbation du choix du maître d'œuvre par le département, et gestion du contrat de maîtrise d'œuvre,
- Approbation des avant-projets et accord sur le projet,
- Préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux et gestion des contrats de travaux,
- Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre,
- Coordination, réalisation des démarche et suivi de l'ensemble des

- permissions de voiries nécessaires dans le cadre de l'opération,
- Réception de l'ouvrage,
- Exploitation et entretien des équipements décrits à l'article 9.
- Les actions en justice afférentes à l'opération

Article 2 - Obligations des parties

⇒ **La commune** s'engage à respecter toutes les obligations lui incombant et découlant de la maîtrise d'ouvrage des travaux cités en objet.

Il lui appartient notamment :

- de respecter le code du travail en matière de sécurité et de santé,
- de respecter les dispositions de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
- de respecter les dispositions de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- de respecter le code des marchés publics et les règles de la comptabilité publique en matière de dévolution et d'exécution des travaux,
- d'exercer les pouvoirs de police lui appartenant afin d'assurer la sécurité des usagers et des personnels intervenant sur le chantier.

Elle devra faire approuver préalablement par le Département :

- l'avant-projet sommaire,
- le dossier de consultation des entreprises,
- la ventilation des dépenses, détaillant clairement celles qui sont à la charge du Département.

⇒ **Le Département** s'engage à apporter son expertise technique pour les compétences dont il a la charge, à participer à toutes les réunions de travail et de chantier nécessaires, à participer financièrement après approbation de l'avant-projet et du projet (cf. article 4 ci-après).

Article 3 - Information

Les bénéficiaires de l'aide s'engagent à valoriser auprès du public la participation financière reçue du Département.

Cette obligation de communication devra se traduire par :

1. une présence du logo sur tous supports de communication réalisés dans le cadre des travaux (documents d'informations, plaquettes, panneaux...). L'utilisation de ce logo devra se faire en conformité avec la charte graphique du Département. La demande de logo sera réalisée sur la base d'un formulaire à renseigner sur le site web : www.lozere.fr,
2. la mise en place de deux panneaux sur le site du chantier. A cet effet le bénéficiaire devra se rapprocher de l'UTCD territorialement concernée, un mois minimum avant tout démarrage de chantier, qui en assurera la fourniture, la pose et la dépose.

3. Pendant toute la durée des travaux, le maître d'ouvrage délégué assurera par tout moyen la maintenance, la conservation et la bonne visibilité des matériels ainsi mis à disposition.

Article 4 : Conditions financières

Le montant ainsi que les modalités définitives de programmation de la participation financière du Département seront arrêtés après résultat de l'appel d'offre correspondant. La TVA relative aux prestations financées directement par le Département demeure à la charge du maître d'ouvrage mandaté.

Le montant de la participation du Département ainsi que les modalités de son versement et du contrôle comptable seront déterminés par une convention spécifique conclue avant le début des travaux.

La commune ne percevra aucune rémunération pour l'exécution des prestations listées à l'article 1 de la présente convention.

Article 5 : Entrée en vigueur et durée

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature. Elle sera caduque si à l'expiration d'un délai de 3 ans, aucune consultation d'entreprise n'a été lancée.

Article 6 : Modalités de contrôle

Outre les prérogatives de contrôles appartenant au maître d'ouvrage mandaté, le Département se réserve le droit de procéder ou de faire procéder à tout contrôle de l'exécution des travaux prévus par la présente convention et concernant le patrimoine départemental.

Article 7 : Clause résolutoire

En cas de non-observation des clauses de la présente convention ou de non approbation par le Département de l'un des choix ou des dossiers prévus à l'article 2 et après mise en demeure par l'autorité départementale restée sans effet pendant 30 jours, la présente convention pourra être résiliée de plein droit sans qu'il y ait besoin de faire ordonner cette résolution en justice, ni de remplir aucune formalité.

Article 8 : Réception et remise des ouvrages

A l'issue des travaux et après réception définitive et sans réserve de ces derniers par le maître d'ouvrage délégué, il sera dressé contradictoirement un procès verbal de réception et de remise au Département des ouvrages réalisés dans le domaine public routier départemental.

A cette occasion, la commune remettra aux services Départementaux, un plan de récolement des ouvrages exécutés. (Le cas échéant, il pourra être acceptée une réception partielle concernant les travaux dont le Département assure les

compétences lorsque les prestations restant à réaliser dans le cadre de l'ensemble de l'opération ne peuvent en aucun cas remettre en cause l'intégrité et la pérennité du patrimoine départemental).

Article 9 : Exploitation et entretien des équipements

Les équipements ci-dessous énumérés sont réalisés, exploités et entretenus par la commune dans les conditions techniques suivantes :

- EQUIPEMENTS DE VOIRIE

(trottoirs et bordures de trottoirs, îlots ou terres pleins centraux y compris bordures, plateaux traversants ou ralentisseurs, marquages et revêtements spéciaux, caniveaux, regards, grilles de réseau pluvial)

Les équipements de voirie sont maintenus dans un bon état de propreté et de fonctionnalité.

- ECLAIRAGE PUBLIC

Les appareils d'éclairage sont raccordés au réseau général d'éclairage de la commune.

L'entretien et l'exploitation comprennent notamment : le remplacement des appareils, la fourniture de l'énergie électrique. Ils sont mis en œuvre par la commune (ou groupement de communes) et à sa charge.

- SIGNALISATION HORIZONTALE

Concernant la signalisation horizontale, il est recommandé de créer une rupture visuelle pour l'usager par l'absence de marquage d'axe en agglomération, afin de réduire les vitesses pratiquées. Si la commune souhaite malgré tout procéder à de tels aménagements, ces prestations seront réalisées par ses moyens et à sa charge, aussi bien à la création que lors des renouvellements, après avis préalable des services du Département.

- SIGNALISATION VERTICALE

La signalisation verticale regroupe l'ensemble des panneaux de signalisation qui ont pour finalité de sécuriser et faciliter la circulation routière. La signalisation de police (dangers, intersections et priorités, prescriptions, indications ou services) sera mise en œuvre, exploitée et entretenue par la commune et à sa charge.

- LES ESPACES VERTS ET PLANTATIONS D'ALIGNEMENT

Les espaces verts et plantations d'alignement, maintenus ou plantés et situés dans l'agglomération au droit de la section concernée, sont entretenus selon les règles de l'art (arrosage et tonte des parties engazonnées, élagage, taille ou abattage des arbres,...) et en tout état de cause de manière à ce que la sécurité des usagers et la lisibilité de la signalisation ne soient pas compromises.

Le réseau d'arrosage des espaces verts est maintenu en bon état de fonctionnement.

Article 10 : Capacité d'ester en justice

Le mandataire pourra agir en justice pour le compte du Département jusqu'à la

délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur. Le mandataire devra, avant toute action, demander l'accord du Département.

Toutefois, toute action en matière de garantie décennale et de garantie de bon fonctionnement n'est pas du ressort du mandataire.

Article 11 : Règlement des litiges

Les litiges susceptibles de naître entre les contractants à l'occasion de la présente convention relèvent de la compétence exclusive du tribunal administratif de Nîmes.

Cette convention a été établie en 2 exemplaires originaux.

FAIT à Mende
Le

FAIT à Bourgs sur Colagne
Le

Pour le Département,
La Présidente du Conseil
départemental,

Pour la Commune
Le Maire,



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Infrastructures Départementales : RD 806 Allée Piencourt à Mende - transfert de voirie - convention financière

Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Gestion de la Route

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA, Jean-Paul POURQUIER.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit et notamment son article 62 ;

VU l'article L 1311-1, L 3213-1, L 3213-2, L 3213-3 et R 3221-1 du Code général des Collectivités territoriales ;

VU les articles L 131-1 à L 131-8 et L 141-3 du code de la voirie routière ;

VU l'article L 1 et L 2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

VU les articles 1101 et 1108 du Code civil ;

VU l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public ;

VU la délibération n°CD_17_1009 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « infrastructures » ;

VU la délibération n°CD_17_1041 du 24 mars 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°103 intitulé "Infrastructures Départementales : RD 806 Allée Piencourt à Mende - transfert de voirie - convention financière" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non participation au débat et au vote de Laurent SUAOU, Régine BOURGADE et Françoise AMARGER-BRAJON ;

ARTICLE 1

Prend acte que le Département et la Commune de Mende envisagent, d'un commun accord, le déclassement de l'Allée Piencourt située dans la traversée d'agglomération de Mende qui est une section de la Route Départementale n°806 d'une longueur de 380 mètres à vocation de desserte locale et, son classement dans la voirie communale, sachant que le transfert :

- ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la RD 806,
- s'inscrit dans le cadre de la procédure instituée par l'article 62 de la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004, codifiée aux articles L 131-4 et L 141-3 du Code de la Voirie permettant aux collectivités de délibérer sans enquête publique préalable et,
- peut intervenir sur la base des délibérations concordantes des 2 collectivités.

ARTICLE 2

Accepte :

- de déclasser cette section de RD 806 et de la transférer dans le domaine public communal de Mende,
- d'entériner les modifications induites sur les limites des routes départementales n°806 et n°42, d'après le plan ci-annexé, à savoir :
 - la section de RD 42 actuelle (PR 0 à 0+569) allant du rond point avec la RN 88 au rond point de la gare deviendra RD 806,

- la section de RD 806 actuelle (PR 79+381 à 79+440) allant du carrefour avec la RD 42 au rond point de la gare deviendra RD 42.

ARTICLE 3

Décide, conformément à l'accord des parties qui prévoit la remise en état préalable de la chaussée de la section à déclasser du pont de Berlière au carrefour de la Mairie de Mende et considérant que la section concernée est située en agglomération :

- de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux de chaussée à la Commune de Mende,
- de prendre en charge le coût de la remise en état de la chaussée évalué à 203 000,00 € : montant forfaitaire établi sur la base de l'estimation des travaux réalisée par la Commune de Mende, ci-jointe.

ARTICLE 4

Approuve le projet de convention portant délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux et participation forfaitaire du Département aux travaux de chaussée à hauteur de 203 000,00 € à prélever sur le chapitre 906, sur l'opération « Travaux Mandataires ».

ARTICLE 5

Précise que :

- le projet de classement de l'Allée Piencourt dans la voirie communale et la convention seront soumis à délibération du Conseil Municipal de Mende pour acceptation.
- les délibérations des 2 collectivités vaudront, dès réalisation des conditions spécifiques au financement des travaux de chaussée, transfert effectif de domaine public entre le Département et la Commune sachant qu'un arrêté conjoint sera ensuite transmis aux services fiscaux afin qu'ils puissent procéder à la mise à jour cadastrale.

ARTICLE 6

Autorise la signature de la convention, dont le projet est ci-annexé, ainsi que de tous les documents éventuellement nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_108 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°103 "Infrastructures Départementales : RD 806 Allée Piencourt à Mende - transfert de voirie - convention financière".

L'Allée Piencourt située dans la traversée d'agglomération de MENDE est un tronçon de la route départementale n°806 d'une longueur de 380 mètres.

D'un commun accord, le DEPARTEMENT et la commune de MENDE envisagent le déclassement de cette section à vocation de desserte locale et son classement dans la voirie de la commune.

Le transfert proposé ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la RD 806, il peut donc intervenir selon délibérations concordantes des 2 collectivités. Il s'inscrit dans le cadre de la procédure instituée par l'article 62 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, codifiée aux articles L 131-4 et L 141-3 du Code de la Voirie et qui permet aux collectivités de délibérer sans enquête publique préalable.

Je propose que notre assemblée se prononce sur le déclassement de la section concernée et entérine les modifications induites sur les limites des routes départementales n°806 et n°42 visibles sur le plan annexé :

- La section de RD 42 actuelle (PR 0 à 0+569) allant du rond point avec la RN 88 au rond point de la gare deviendra RD 806
- La section de RD 806 actuelle (PR 79+381 à 79+440) allant du carrefour avec la RD 42 au rond point de la gare deviendra RD 42.

L'accord des parties prévoit également la remise en état préalable de la chaussée de la section à déclasser du pont de Berlière au carrefour de la mairie.

Considérant que la section concernée est située en agglomération, les travaux de chaussée seront réalisés par la commune de MENDE après que la Maîtrise d'Ouvrage lui ait été déléguée. Le Département prendra en charge le coût de la remise en état de la chaussée évalué à 203 000€.

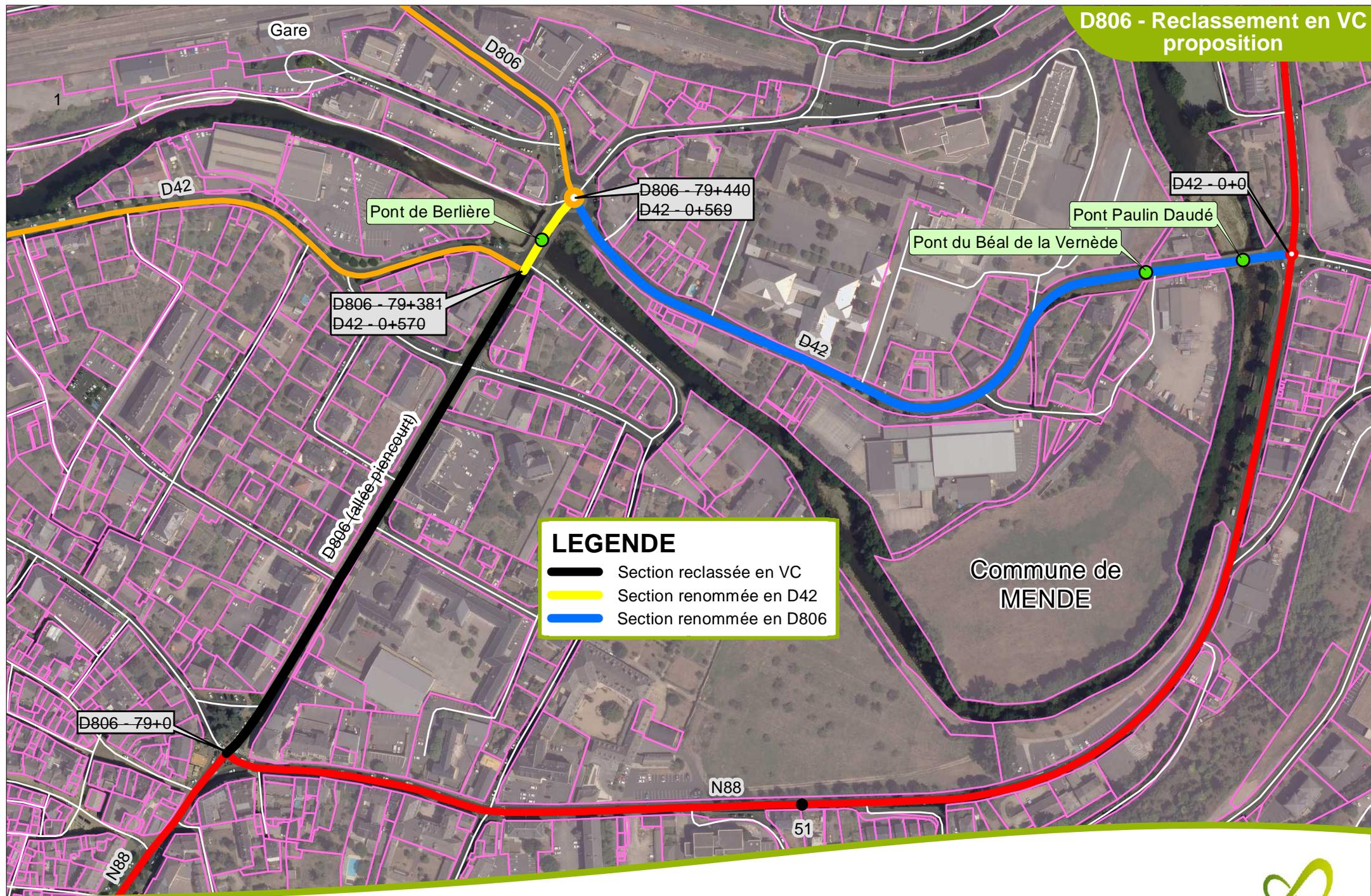
A cet effet, une convention dont le projet est joint en annexe sera conclue pour donner mandat à la commune et acter la participation forfaitaire du Département à prélever sur le chapitre 906_R et sur l'opération « Travaux Mandataires ».

Prochainement, le projet de classement de l'Allée Piencourt dans la voirie communale et la convention seront soumis par Monsieur le Maire de MENDE à délibération du Conseil Municipal pour acceptation.

En dernier lieu, les délibérations des 2 collectivités vaudront, dès réalisation des conditions spécifiques au financement des travaux de chaussée, transfert effectif de domaine public entre le Département et la commune. Un arrêté conjoint sera ensuite transmis aux services fiscaux afin qu'ils puissent procéder à la mise à jour cadastrale.

Aussi, conformément à la délégation du Conseil Départemental et en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, je vous propose :

- de vous prononcer sur le déclassement de l'Allée Piencourt, soit 380 ml de voirie départementale selon plan en annexe n°1, et d'accepter son transfert dans le domaine public communal de MENDE,
- d'entériner les modifications induites sur les limites du réseau routier départemental et notamment les RD 42 et 806,
- sous réserve de l'accord à intervenir de la commune de MENDE relatif au classement de l'Allée Piencourt dans la voirie communale, de m'autoriser à signer le projet de convention en annexe n°2 portant délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux et participation forfaitaire du Département aux travaux de chaussée à hauteur de 203 000 €.



LEGENDE

- Section reclassée en VC
- Section renommée en D42
- Section renommée en D806



CONVENTION N°

POUR LA REMISE EN ETAT DE L'ALLEE PIENCOURT (RD 806) DANS LE CADRE DE SON DECLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE

ENTRE :

Le Département de la Lozère, représenté par la Présidente du Conseil Départemental dûment autorisée par délibération de la Commission Permanente en date du 15 mai 2017,

ET :

La Commune de MENDE représentée par son Maire dûment autorisé par délibération du conseil municipal en date du

Préambule

Par délibération de son conseil municipal en date du, la commune de MENDE a approuvé le déclassement dans la voirie communale de la RD 806 – Allée PIENCOURT entre le carrefour de la mairie et le pont de Berlière à la condition que le Département finance les travaux de remise en état de cette voie.

Il est convenu ce qui suit

Article 1 : Objet

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD806 dans la traversée de Mende, concernant l'Allée Piencourt préalablement à son transfert dans la voirie communale, le Département mandate, conformément à l'article 3 de la loi n° 85.704 du 12 juillet 1985, à la commune, la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Ainsi, la présente convention a pour objet de préciser le montant de la participation financière du Département, les modalités de versement de la somme correspondante à la commune ainsi que les attributions mandatées qui sont les suivantes :

- Définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté,
- Préparation du choix du maître d'œuvre, signature du contrat correspondant après sa désignation, et gestion de ce dernier,
- Approbation des avant-projets et accord sur le projet,
- Préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux et

- gestion des contrats de travaux,
- Versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre,
- Coordination, réalisation des démarches et suivi de l'ensemble des permissions de voiries nécessaires dans le cadre de l'opération,
- Réception de l'ouvrage,
- Exploitation et entretien des équipements décrits à l'article 9.
- Les actions en justice afférentes à l'opération

Article 2 : Obligations des parties

⇒ **La commune** s'engage à respecter toutes les obligations lui incombant et découlant de la maîtrise d'ouvrage des travaux cités en objet.

Il lui appartient notamment :

- de respecter le code du travail en matière de sécurité et de santé,
- de respecter les dispositions de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
- de respecter les dispositions de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,
- de respecter le code des marchés publics et les règles de la comptabilité publique en matière de dévolution et d'exécution des travaux,
- d'exercer les pouvoirs de police lui appartenant afin d'assurer la sécurité des usagers et des personnels intervenant sur le chantier.

Elle devra faire approuver préalablement par le Département :

- la ventilation des dépenses, détaillant clairement celles qui sont à la charge du Département.

⇒ **Le Département** s'engage à participer financièrement au projet.

Article 3 : Information

Le bénéficiaire de l'aide s'engage à valoriser auprès du public la participation financière reçue du Département.

Cette obligation de communication devra se traduire par :

1. une présence du logo sur tous supports de communication réalisés dans le cadre des travaux (documents d'informations, plaquettes, panneaux...). L'utilisation de ce logo devra se faire en conformité avec la charte graphique du Département. La demande de logo sera réalisée sur la base d'un formulaire à renseigner sur le site web : www.lozere.fr,
2. la mise en place de deux panneaux sur le site du chantier. A cet effet le bénéficiaire devra se rapprocher de l'UTCD de Chanac, un mois minimum avant tout démarrage de chantier, qui en assurera la fourniture, la pose et la dépose.
3. Pendant toute la durée des travaux, le maître d'ouvrage délégué assurera par tout moyen la maintenance, la conservation et la bonne visibilité des matériels ainsi mis à disposition.

Article 4 : Entrée en vigueur et durée

La présente convention entrera en vigueur dès sa signature. Elle sera caduque si à l'expiration d'un délai de 3 ans, aucune consultation d'entreprise n'a été lancée.

Article 5 : Modalités de contrôle

Outre les prérogatives de contrôles appartenant au maître d'ouvrage mandaté, le Département se réserve le droit de procéder ou de faire procéder à tout contrôle de l'exécution des travaux prévus par la présente convention et concernant le patrimoine départemental.

Article 6 : Clause résolutoire

En cas de non-observation des clauses de la présente convention et après mise en demeure par l'autorité départementale restée sans effet pendant 30 jours, la présente convention pourra être résiliée de plein droit sans qu'il y ait besoin de faire ordonner cette résolution en justice, ni de remplir aucune formalité.

Article 7 : Réception et remise des ouvrages

A l'issue des travaux et après réception définitive et sans réserve de ces derniers par le maître d'ouvrage délégué, la procédure de déclassement de la section de route considérée et son classement dans la voirie communale sera finalisée.

Article 8 : Exploitation et entretien des équipements

A la suite du transfert effectif de domaine public entre le Département et la commune, l'ensemble de la chaussée et des équipements seront exploités et entretenus par la commune.

Article 9 : Capacité d'ester en justice

Le mandataire pourra agir en justice pour le compte du Département jusqu'à la délivrance du quitus, aussi bien en tant que demandeur que défendeur. Le mandataire devra, avant toute action, demander l'accord du Département.

Article 10 : Règlement des litiges

Les litiges susceptibles de naître entre les contractants à l'occasion de la présente convention relèvent de la compétence exclusive du tribunal administratif de Nîmes.

Article 11 : Montant de la participation financière

Sur la base de l'estimation des travaux établie par la commune de MENDE et annexée à la présente convention, le montant forfaitaire de la participation du Département est fixé à 203 000 €.

Article 12 : Modalités de versement

Le Département versera à la commune la totalité de sa participation dans un délai de un mois après signature par les deux parties de la présente convention.

Article 13 : Exécution de la convention

- le Maire de la commune de MENDE
- le Directeur Général des Services du Département
- le Receveur municipal de la commune (ou du groupement) de
- le Payeur Départemental de la Lozère

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente convention.

Cette convention a été établie en 2 exemplaires originaux.

FAIT à

Le

Pour le Département,
La Présidente du Conseil
Départemental,

FAIT à

Le

Pour la Commune de
MENDE
Le Maire

TRAVAUX CD 48 ALLEE PIENCOURT

Surface 3 000 m²

Intitulé	U	Quantité	Prix Unitaire	Prix H.T
Installation chantier (yc controles)	Ft	1	4 500,00 €	4 500,00 €
Signalisation de chantier	Ft	1	2 500,00 €	2 500,00 €
Rabotage sur 8 cm (zone mairie)	m ²	500	9,00 €	4 500,00 €
Rabotage sur 20 cm	m ²	2500	14,00 €	35 000,00 €
Purges + réglage + compactage	m ²	900	28,00 €	25 200,00 €
GNT 0/31,5	m ³	360	29,00 €	10 440,00 €
Imprégnation	m ²	3000	1,50 €	4 500,00 €
Reprofilage GB	m ²	750	4,00 €	3 000,00 €
GB 12 cm	m ²	2500	15,00 €	37 500,00 €
GB 6 cm (couche sup sur purges)	m ²	900	9,00 €	8 100,00 €
BBSG 8 cm	m ²	3000	22,00 €	66 000,00 €
Ancrages	ml	60	6,50 €	390,00 €
Géotextile (purges)	m ²	900	1,50 €	1 350,00 €
TOTAL H.T				202 980,00 €
ARRONDI A				203 000,00 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Infrastructures Départementales : Convention type portant répartition des charges d'entretien sur les aires de covoiturage

Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Gestion de la Route

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 3213-3 et R 3221-1 du Code Général des collectivités locales ;

VU l'article L2111-14 et L 2123-1 du code de la propriété des personnes publiques ;

VU les articles 1101 et suivants du Code civil ;

VU l'article R131-11 du Code de la Voirie routière ;

VU la délibération n°CD_17_1008 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « mobilités » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°104 intitulé "Infrastructures Départementales : Convention type portant répartition des charges d'entretien sur les aires de covoiturage" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Bruno DURAND pour le dossier de Châteauneuf de Randon et de Laurent SUAU, Régine BOURGADE et Françoise AMARGER-BRAJON pour le dossier de Mende ;

ARTICLE 1

Approuve les conventions, d'après le projet ci-annexé, formalisant les engagements en termes de réalisation et d'entretien des aires de covoiturage, à intervenir entre le Département et les communes de Lozère sur lesquelles des aires sont implantées et dès lors que leur passation s'avérera nécessaire, sachant que la répartition des charges sera généralement définie comme suit :

- La Commune aura à charge la réalisation des travaux d'entretien suivants :
 - collecte des déchets,
 - déneigement,
 - signalisation verticale et horizontale,
 - espaces verts.
- Le Département aura à charge la réalisation des travaux suivants :
 - travaux d'aménagement,
 - travaux d'entretien qui s'avéreraient nécessaires et autres que ceux à charge de la Commune.

ARTICLE 2

Rappelle que les implantations prévues d'aires de covoiturages sont définies sur le territoire des communes suivantes : Antrenas, Balsièges, Banassac-Canilhac, Châteauneuf de Randon, Florac Trois Rivières, Grandrieu, Le Buisson, Les Salelles, Mende, Mont Lozère et Goulet (Le Bleygard), Pont de Montvert Sud Mont Lozère, Rimeize, Saint Flour de Mercoire, Saint Bauzile, Saint Etienne Vallée Française, Saint Privat de Vallongue, Sainte Croix Vallée Française et Villefort.

ARTICLE 3

Autorise la signature :

- des conventions portant répartition des charges sur le périmètre des aires de covoiturage, à intervenir avec chacune des communes concernées, d'après la convention type jointe.
- de tous les autres documents éventuellement nécessaires à leur mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_109 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°104 "Infrastructures Départementales : Convention type portant répartition des charges d'entretien sur les aires de covoiturage".

Le Département de la Lozère a engagé depuis 2016 un programme pour la réalisation de plusieurs aires de covoiturages sur tout le territoire.

Afin de formaliser les répartitions des charges d'entretien sur les aires de covoiturage situées dans différentes communes de Lozère, il est proposé, lorsque cela sera nécessaire, d'établir des conventions entre les communes et le Département de la Lozère.

Ces conventions détermineront les engagements des communes et du Département de la Lozère en termes de réalisation et d'entretien de ces aires de covoiturage.

Les conventions répartiront les tâches de la façon suivante :

La commune aura à sa charge en général :

- la collecte des déchets,
- le déneigement de l'aire,
- l'entretien de la signalisation verticale et horizontale,
- l'entretien des espaces verts

Le Département :

- mènera la réalisation des travaux pour l'aménagement de l'aire
- l'entretien de l'aire autres que les tâches réalisées par la commune (reprise revêtement de chaussée, ...)

Les aires de covoiturages seront implantées sur le territoire des communes suivantes :

- Antrenas
- Balsièges
- Banassac-Canilhac
- Chateauneuf de Randon
- Florac Trois Rivières
- Grandrieu
- Le Buisson
- Les Salelles
- Mende
- Mont Lozère et Goulet (Le Bleybard)
- Pont de Montvert Sud Mont Lozere
- Rimeize
- Saint Flour de Mercoire
- Saint Bauzile
- Saint Etienne Vallée Française
- Saint Privat de Vallongue
- Sainte Croix Vallée Française

Délibération n°CP_17_109

➤ Villefort

Aussi, conformément à la délégation du Conseil départemental et en application des dispositions réglementaires, je vous demande de bien vouloir délibérer et vous prononcer afin de m' autoriser à signer toutes les conventions nécessaires avec les communes pour la gestion des aires de covoiturage, sur la base de la convention type ci-jointe.

convention portant répartition des charges d'entretien

Entre :

La Commune de _____ représentée par Monsieur le Maire dûment habilité selon la délibération du Conseil Municipal en date du _____

ET :

Le DEPARTEMENT DE LA LOZERE, représenté par Madame Sophie PANTEL, Présidente du Conseil Départemental dûment habilitée selon délibération de l'assemblée départementale en date du 15 mai 2017

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention concerne l'Aire de Covoiturage située sur la Commune de _____.

Elle précise :

- les engagements de la Commune et du Département de la Lozère en terme de réalisation et d'entretien de cette aire de covoiturage.

ARTICLE 2 – PERIMETRE DE LA CONVENTION

Le périmètre de l'aire de covoiturage est précisé sur le plan joint en annexe de la présente convention.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La commune de _____ s'engage à effectuer les travaux d'entretien suivants :

- la collecte des déchets,
- le déneigement,
- la signalisation horizontale et verticale,
- les espaces verts.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Le Département de la Lozère mènera la réalisation des travaux d'aménagement de l'aire de covoiturage : **lieu des travaux**.

Le Département de la Lozère s'engage à procéder aux travaux d'entretien qui s'avèreraient nécessaires et autres que ceux sur lesquels la commune s'engage à l'article 3 (reprise revêtement chaussée, etc...).

ARTICLE 5 – DUREE ET DENONCIATION DE LA CONVENTION :

La présente convention d'entretien est applicable après signature des 2 parties, achèvement des travaux d'aménagement et mise en service de l'aire de covoiturage.

Elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée un mois avant la date anniversaire de son entrée en vigueur.

ARTICLE 6 : REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige dans l'application de la présente convention qui ne pourra être résolu par voie amiable, relèvera du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à MENDE en 2 exemplaires lepour servir et valoir ce que de droit.

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Monsieur le Maire de



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Solidarités

Objet : Enfance Famille : Individualisation de crédits - aides pérennes des crèches

Dossier suivi par Solidarité sociale -

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L121-1 et suivants, L311-et suivants, L227-1 et suivants et L421-1 et suivants du code de l'action sociale et de la famille ;

VU les articles L2324-1 à L 2324-4 et suivants du code de la santé publique ;

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3 et L 3214-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°04-4162 du 24 juin 2004 ;

VU la délibération n°CD_16_1036 du 17 juin 2016 approuvant le règlement départemental d'aide sociale modifié par délibération n°CP_16_225 du 30 septembre 2016 par délibération n°CP_16_300 du 16 décembre 2016 ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1011 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « solidarités » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°200 intitulé "Enfance Famille : Individualisation de crédits - aides pérennes des crèches" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Bernard PALPACUER sur le dossier de la Communauté de Communes du Haut-Allier et Laurent SUAU, Régine BOURGADE et Françoise AMARGER-BRAJON sur le dossier porté par le Centre Intercommunal d'Action Social « Coeur de Lozère » ;

ARTICLE 1

Rappelle que les aides pérennes aux crèches sont définies comme suit :

- la détermination du montant :
 - le montant de l'aide à réserver pour chaque structure a été calculé en fonction des aides allouées en 2016.
 - pour les structures classiques : l'aide est égale à 3,50 € par jour de présence et par enfant concerné (cette aide étant liée à la participation de chacune des communes de résidence des enfants pris en charge par la crèche).
 - pour les structures innovantes : cette aide est forfaitaire et déterminée selon la capacité d'accueil, le calcul s'effectuant sur la base moyenne d'aide pérenne de l'année n-1 des crèches traditionnelles.
 - pour les structures micro-crèches : l'aide est forfaitaire et d'un montant annuel de 316,00 € par enfant, versée trimestriellement, en fonction de la capacité d'accueil.
- le montant définitif de l'aide qui sera accordée ne sera déterminé qu'à la fin du dernier trimestre de l'année en cours et dépend :
 - d'une part du nombre d'enfant accueilli,
 - d'autre part du nombre de jour de présence.

ARTICLE 2

Individualise, dans ces conditions, un crédit de 125 060,00 € sur le programme 2017 « subventions de fonctionnement crèches » en faveur des structures suivantes :

Bénéficiaire	Nom de la structure	Capacité d'accueil	Montant estimatif de l'aide allouée
Crèches publiques			
Chapitre 934-41/65734.29			
Communauté de Communes du Haut Allier	Crèche « Lou Calinadou » à Langogne	28	8 800,00 €
Commune de Saint-Chély d'Apcher	Crèche – Halte Garderie à Saint Chély d'Apcher	26	5 300,00 €
Communauté de communes Gorges du Tarn Grands Causses	Micro-crèche « Les Cheveux d'Ange » à Sainte Enimie	9	2 844,00 €
Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère	Association Trait d'union, crèches « Tourni'coton » à St Frézal de Ventalon, le Pont Montvert, Ste Croix Vallée Française et St Etienne Vallée Française	30	6 000,00 €
TOTAL « Crèches publiques »		93	22 944,00 €
Crèches privées			
Chapitre 934-41/6574.29			
Association « Les P'tits Mômes »	Crèche « Les P'tits Mômes » à Châteauneuf de Randon	16	3 100,00 €
Association Objectifs Animations Formations - A75	Crèche multi-accueil à La Canourgue	20	9 400,00 €
Association « Les Castors Juniors »	Crèche Halte-Garderie de Florac	20	8 400,00 €
SPL Les petits loups du Gévaudan	Crèche « Haut comme 3 Pommes » à Marvejols	55	17 400,00 €
Association La Colagne	Crèche Halte-Garderie de Rieutort de Randon	20	6 800,00 €
Association ADMR Les petits loups	Micro-crèche « les petits loups » à Villefort	10	3 160,00 €
Association les Frimousses de la Limagnole	Micro-crèche « les Frimousses de la Limagnole » à St Alban du Limagnole	6	1 896,00 €
Total « Crèches privées »		147	50 156,00 €

Délibération n°CP_17_110

Bénéficiaire	Nom de la structure	Capacité d'accueil	Montant estimatif de l'aide allouée
Autres groupements de collectivités – CCAS et CIAS			
Chapitre 934-41/65735			
CCAS de Chanac	Crèche « Marie Brun » à Chanac	20	4 000,00 €
Centre Intercommunal d'action social Coeur de Lozère	Crèche multi-accueil collectif Marie Curie à Fontanilles	45	21 700,00 €
	Crèche multi-accueil collectif Anne Franck de Valcroze à Mende	45	23 100,00 €
	Micro-crèche « La Boîte aux trésors » de Badaroux	10	3 160,00 €
TOTAL « Autres groupements de collectivités – CCAS et CIAS »		120	51 960,00 €
TOTAL		360	125 060,00 €

ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions, sur la base de la convention type jointe, et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_110 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°200 "Enfance Famille : Individualisation de crédits - aides pérennes des crèches".

Dans le cadre du Règlement Départemental d'Aide Sociale, le Département peut accorder des subventions de fonctionnement appelées « aides pérennes » à toutes les structures multi-accueil d'enfants de moins de 6 ans.

Pour l'année 2017, une enveloppe de 133 222 € a été réservée pour participer au financement des structures publiques (communes, CCAS et CIAS) et privées.

Il vous est proposé d'individualiser, au titre de ce programme, les subventions suivantes pour un montant total de 125 060 €, étant précisé que :

- Concernant le calcul de la subvention :
 - Pour les structures classiques : l'aide est égale à 3,50 € par jour de présence et par enfant concerné (cette aide étant liée à la participation de chacune des communes de résidence des enfants pris en charge par la crèche)
 - Pour les structures innovantes : cette aide est forfaitaire et déterminée selon la capacité d'accueil, le calcul s'effectuant sur la base moyenne d'aide pérenne de l'année n-1 des crèches traditionnelles.
 - Pour les structures micro-crèches : l'aide est forfaitaire et d'un montant annuel de 316 € par enfant, versée trimestriellement, en fonction de la capacité d'accueil.
- Concernant le montant définitif de l'aide accordée : il dépend
 - d'une part du nombre d'enfant accueilli
 - d'autre part du nombre de jour de présence.

Le montant de la subvention 2017 à réserver pour chaque structure a été calculé en fonction des aides allouées en 2016. Le montant définitif de l'aide 2017 ne sera donc déterminé qu'à la fin du dernier trimestre de l'année en cours.

Bénéficiaire	Nom de la structure	Capacité d'accueil	Aide allouée en 2016	Estimation de la subvention 2017
Crèches publiques				
Communauté de Communes du Haut Allier	Crèche « Lou Calinadou » à Langogne	28	8 785,00 €	8 800,00 €
Commune de Saint-Chély d'Apcher	Crèche – Halte Garderie à Saint Chély d'Apcher	26	5 246,50 €	5 300,00 €
Communauté de communes Gorges du Tarn Grands Causses	Micro-crèche « Les Cheveux d'Ange » à Sainte Enimie	9	2 844,00 €	2 844,00 €
Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère	Association Trait d'union, crèches « Tourni'coton » à St Frézal de Ventalon, le Pont Montvert, Ste Croix Vallée Française et St Etienne Vallée Française	30	5 901,00 €	6 000,00 €
Enveloppe votée au 934-41/65734.29 : 23 052 €		93	22 776,50 €	22 944,00 €

Délibération n°CP_17_110

Bénéficiaire	Nom de la structure	Capacité d'accueil	Aide allouée en 2016	Estimation de la subvention 2017
Crèches privées				
Association « Les P'tits Mômes »	Crèche « Les P'tits Mômes » à Chateaufort de Randon	16	3 055,50 €	3 100,00 €
Association Objectifs Animations Formations - A75	Crèche multi-accueil à La Canourgue	20	9 317,00 €	9 400,00 €
Association « Les Castors Juniors »	Crèche Halte-Garderie de Florac	20	8 386,00 €	8 400,00 €
SPL Les petits loups du Gévaudan	Crèche « Haut comme 3 Pommes » à Marvejols	55	17 325,00 €	17 400,00 €
Association La Colagne	Crèche Halte-Garderie de Rieutort de Randon	20	6 793,50 €	6 800,00 €
Association ADMR Les petits loups	Micro-crèche « les petits loups » à Villefort	10	3 160,00 €	3 160,00 €
Association les Frimousses de la Limagnole	Micro-crèche « les Frimousses de la Limagnole » à St Alban du Limagnole	6	1 896,00 €	1 896,00 €
Enveloppe votée au 934-41/6574.29 : 58 040 €		147	49 933,00 €	50 156,00 €
Autres groupements de collectivités – CCAS et CIAS				
CCAS de Chanac	Crèche « Marie Brun » à Chanac	20	3 965,50 €	4 000,00 €
Centre Intercommunal d'action social Coeur de Lozère	Crèche multi-accueil de Bellesagne à Mende	45	21 630,00 €	21 700,00 €
	Crèche multi-accueil de Valcroze à Mende	45	23 065,00 €	23 100,00 €
	Micro-crèche de Badaroux	10	3 160,00 €	3 160,00 €
Enveloppe votée au 934-41/65735 : 52 130 €		120	51 820,50 €	51 960,00 €
TOTAL		360	124 530 €	125 060 €

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- l'individualisation **d'un crédit d'un montant total de 125 060 €**, sur le programme 2017 « subventions de fonctionnement crèches » en faveur des structures décrites ci-dessus,
- d'autoriser la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces financements, et leurs avenants éventuels, sur la base de la convention type ci-jointe.

**CONVENTION N°
RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE PÉRENNE POUR LES
STRUCTURES MULTI-ACCUEIL OU MICRO CRÈCHES**

Désignation légale des parties

ENTRE :

Le Département de la Lozère, sis 4 rue de la Rovère - BP 24 - 48001 Mende Cedex représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Sophie PANTEL, d'une part

ET :

XXXXXX – XXXXX, XXXXX - représentée par XXXXX, XXXXXX.

VU les articles L121-1 et suivants, L311-et suivants, L227-1 et suivants et L421-1 et suivants du code de l'action sociale et de la famille ;

VU les articles L2324-1 à L 2324-4 et suivants du code de la santé publique ;

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3 et L 3214-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_16_1036 du 17 juin 2016 approuvant le règlement départemental d'aide sociale modifié par délibération n°CP_16_225 du 30 septembre 2016 par délibération n°CP_16_300 du 16 décembre 2016 ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1011 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « solidarités » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017

VU la délibération de la commission permanente du 15 mai 2017 approuvant l'octroi de la subvention de XXXXXXXXXXXXX;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1er : Objet

La subvention départementale est une contribution financière à un programme d'activités, une opération ou action qui répond à une politique d'intérêt général, initiée et menée par un tiers (personne publique ou privée) poursuivant des objectifs propres, sans contrepartie directe pour la collectivité.

L'attribution d'une subvention de fonctionnement appelée « aide pérenne », vise à soutenir financièrement toutes les structures multi-accueil d'enfants de moins de 6 ans afin de garantir un fonctionnement conforme aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

La présente convention a pour objet de fixer les conditions d'attribution de l'aide financière allouée à la structure visée dans la désignation légale des parties.

Article 2 : Durée et date d'effet

La présente convention prend effet le 1^{er} janvier 2017 et s'achève le 31 décembre 2017.

Article 3 : Détermination du montant de la subvention

- Pour les structures classiques : le montant de l'aide est égal à 3,50 € par jour de présence et par enfant concerné à la condition expresse que la commune de résidence des parents verse une participation financière à la structure.
- Pour les structures innovantes : l'aide est forfaitaire et est déterminée selon la capacité d'accueil ; le calcul s'effectuant sur la base moyenne d'aide pérenne de l'année n-1 des crèches traditionnelles.
- Pour les structures micro-crèches : l'aide est forfaitaire, soit 316 € par enfant, et est déterminée selon la capacité d'accueil.

Le montant de la subvention 2017 à réserver pour chaque structure a été calculé en fonction des aides allouées en 2016. Le montant définitif de l'aide 2017 ne sera déterminé qu'à la fin du dernier trimestre de l'année en cours.

Article 4 : Versement de la subvention

Le paiement de la subvention se fera de façon trimestrielle à terme échu, à l'entité juridique gestionnaire de la structure d'accueil.

- Pour les structures classiques : chaque trimestre les structures devront établir une grille de présence des enfants et l'adresser au service Enfance Famille en tenant compte du nombre d'enfants accueillis présents à la journée (minimum 6 heures) et au moins 10 journées par mois, à la condition expresse que la commune de résidence des parents verse une participation financière à la structure.
- Pour les structures innovantes et les micro-crèches : l'aide est versée trimestriellement sur la base d'une grille de présence des enfants

Les grilles de présence sont à adresser au plus tard dans les deux mois qui suivent le trimestre écoulé, passé ce délai, les demandes ne pourront donner lieu à paiement.

Le service Enfance Famille pourra effectuer des contrôles à posteriori, sur la base des informations transmises par les structures.

Article 6 : Procédure de demande de subvention

La demande annuelle de l'année de subvention auprès de la Présidente du Conseil départemental doit comprendre :

- Le budget de fonctionnement et comptes annuels du dernier exercice clos
- Le tableau des effectifs du personnel permanent et copie des diplômes du personnel d'encadrement.
- La notification de la subvention attribuée par chacune des communes concernées par l'accueil d'enfant.

Article 7 : Clause de résiliation

À tout moment, l'une ou l'autre des parties peut demander la résiliation de la présente convention sous la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception et préavis d'un mois.

Article 8 : Règlement de litiges

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux, par le biais de l'élaboration d'une transaction notamment (ou la médiation, l'arbitrage....). En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Nîmes.

Cette convention a été établie en deux exemplaires originaux.

FAIT à Mende

FAIT à

Le

Le

La Présidente du Conseil
Départemental,
Sophie PANTEL



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Solidarités

Objet : Lien social - Partenariat avec l'Agence Lozérienne de la Mobilité

Dossier suivi par Solidarité sociale -

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la délibération n°CD_17_1008 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « mobilités » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°201 intitulé "Lien social - Partenariat avec l'Agence Lozérienne de la Mobilité" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Approuve le partenariat avec l'association « Agence Lozérienne de la Mobilité », ayant pour objectif la poursuite de l'action de l'association en faveur de la réduction de la fracture de la mobilité sur le Département de la Lozère.

ARTICLE 2

Individualise un crédit de 10 000,00 €, à imputer au chapitre 938-88/6574, en faveur de l'association « Agence Lozérienne de la Mobilité » au titre de la poursuite de son action en faveur de la réduction de la fracture de la mobilité sur le Département de la Lozère.

ARTICLE 3

Autorise la signature de la convention définissant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, dont le projet est ci-annexé et, de tous les autres documents éventuellement nécessaires.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_111 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°201 "Lien social - Partenariat avec l'Agence Lozérienne de la Mobilité".

L'Agence Lozérienne de la Mobilité est une association lozérienne créée en 2008 dans le but « d'initier, accompagner, promouvoir et déployer le covoiturage et la mobilité durable, sur le département de la Lozère, dans une démarche éco-responsable et solidaire ».

Dans les espaces ruraux ou faiblement urbanisés comme la Lozère, les déplacements pour accéder à un service ou exercer une activité peuvent être plus longs que dans les zones urbaines, et sont réalisés majoritairement en voiture.

Avec l'augmentation relative de la part des dépenses contraintes du ménage (le logement en particulier) et le prix de l'énergie (coût et taxation du pétrole), le budget transport des ménages est de plus en plus tendu et nécessite des arbitrages difficiles.

Dans le prolongement des tendances actuelles, un tel scénario pourrait conduire à appauvrir les habitants et à en marginaliser certains. Par ailleurs, concilier et faciliter les différents usages de déplacement participe à un meilleur cadre de vie, à l'amélioration de la santé publique et favorise l'attractivité de territoire.

La faible densité démographique, l'offre réduite en transports en commun et l'éloignement des pôles administratifs, culturels, économiques et commerciaux, ont rendu notre population dépendante de la voiture.

Répondre aux besoins de mobilité des diverses populations et améliorer leurs conditions de déplacement apparaissent de plus en plus comme un enjeu essentiel, contribuent considérablement aux émissions de gaz à effet de serre (pour près d'un tiers) et génère des pollutions et des nuisances.

De fait, pour réduire la dépendance à la voiture, nous ne disposons pas, en termes de politiques et de services de transports et de déplacements, d'une panoplie aussi riche que les grandes et moyennes agglomérations. Pour autant, il est nécessaire d'innover et de mettre en œuvre des outils adaptés à cette demande faible et diffuse.

L'agence lozérienne de mobilité se propose d'être un interlocuteur dédié à ces problématiques sur notre territoire et de permettre aux ménages les plus précarisés du territoire de développer une forme d'autonomie pour répondre à des objectifs de mobilité inclusive (autour de l'insertion professionnelle, de la santé, de la formation ou du logement).

En échange l'association s'engage à :

- impulser de nouvelles pratiques de déplacement plus écologiques et plus économiques,
- Favoriser l'autonomisation des publics défavorisés en termes de mobilité.
- promouvoir l'usage conjoint et organisé d'un véhicule dans une démarche sociale.

Et ainsi œuvrer pour réduire la fracture de la mobilité sur le Département de la Lozère.

Si vous êtes d'accord, je vous demande :

- de m'autoriser à signer la convention de partenariat à venir, sur la base du projet joint en annexe ;
- d'individualiser cette subvention de 10 000 € sur le chapitre 938-88 article 6574.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE

Désignation légale des parties

ENTRE

Le Département de la Lozère, sis 4 rue de la Rovère – BP 24 – 48001 Mende Cédex représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Sophie PANTEL, d'une part

ET

L'Association AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE, Le Couffinet – 48000 LE CHASTEL NOUVEL, représentée par la Présidente, Madame Evelyne BOUKERA, d'autre part

Préambule

Dans les espaces ruraux ou faiblement urbanisés comme la Lozère, les déplacements pour accéder à un service ou exercer une activité peuvent être plus longs que dans les zones urbaines, et sont réalisés majoritairement en voiture. La faible densité démographique, l'offre réduite en transports en commun et l'éloignement des pôles administratifs, culturels, économiques et commerciaux, ont rendu notre population dépendante de la voiture.

Répondre aux besoins de mobilité des diverses populations et améliorer leurs conditions de déplacement apparaît de plus en plus comme un enjeu essentiel. Le domaine des transports contribue considérablement aux émissions de gaz à effet de serre (pour près d'un tiers) et génère des pollutions et des nuisances. Avec l'augmentation relative de la part des dépenses contraintes du ménage (le logement en particulier) et le prix de l'énergie (coût et taxation du pétrole), le budget transport des ménages est de plus en plus tendu et nécessite des arbitrages difficiles.

Dans le prolongement des tendances actuelles, un tel scénario pourrait conduire à appauvrir les habitants et à en marginaliser certains. Par ailleurs, concilier et faciliter les différents usages de déplacement participe à un meilleur cadre de vie, à l'amélioration de la santé publique, et favorise l'attractivité de territoire.

Pour réduire la dépendance à la voiture, la Lozère ne dispose pas en termes de politiques et de services de transports et de déplacements, d'une panoplie aussi riche que les grandes et moyennes agglomérations. Mais cela n'empêche pas d'imaginer et de mettre en œuvre des outils adaptés à cette demande faible et diffuse.

L'agence lozerienne de mobilité se propose d'être un interlocuteur dédié à ces problématiques sur notre territoire et de permettre aux ménages les plus précarisés du territoire de développer une forme d'autonomie pour répondre à des objectifs de mobilité inclusive (autour de l'insertion professionnelle, de la santé, de la formation ou du logement).

Ensemble, il est convenu ce qui suit :

Article 1er – Objet

L'AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE est une association lozérienne créée en 2008 dans le but « *d'initier, accompagner, promouvoir et déployer le covoiturage et la mobilité durable, sur le département de la Lozère, dans une démarche éco-responsable et solidaire* ». Elle met en relation les personnes souhaitant se déplacer dans leurs trajets quotidiens, réguliers ou exceptionnels.

Le Conseil départemental de la Lozère, dans le cadre de sa compétence sociale encourage ces initiatives locales qui reposent sur des principes de solidarité et de développement durable.

Le Conseil départemental décide d'apporter son soutien à l'Association AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE par le biais d'une convention de partenariat pour une durée d'un an.

L'objectif dévolu à l'Association AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE est de poursuivre son action en faveur de la réduction de la fracture de la mobilité sur le Département de la Lozère dans la limite des moyens qui lui sont dévolus.

Article 2 – Conditions générales

Afin de réduire la fracture de la mobilité en Lozère, l'Association s'engage à :

- Apporter de l'information et porter des actions de sensibilisation autour de la mobilité (semaine européenne de la mobilité par exemple).
- Développer des actions de partenariat auprès des autres collectivités oeuvrant en faveur du développement des déplacements solidaires ;
- assurer une veille sur les expériences et actions conduites sur d'autres territoires.
- Continuer à gérer son site www.mobilite-lozere.fr ;

Article 3 – Evaluation des actions de l'association

L'activité de l'Association AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE est évaluée au moyen d'un bilan annuel des actions réalisées. Cette **évaluation qualitative et quantitative des actions** de communication et de sensibilisation mises en œuvre permettra de déterminer la pertinence de poursuivre des actions, et de faire remonter d'éventuels besoins sociaux en termes de mobilité inclusive, notamment.

Article 4 – Rôle du Conseil départemental

Le Conseil départemental de la Lozère s'engage à :

1 – apporter une aide financière dont le montant est fixé à l'article 5 de la présente convention, en contrepartie des objectifs identifiés dans l'article 2.

2 – valoriser la démarche de l'Association AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE auprès des différents acteurs locaux et partenaires de son territoire pour contribuer à faire connaître ses activités et développer ainsi ses actions de communication.

3 – transmettre régulièrement à l'Association AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE toute information utile concernant ses projets en terme de mobilité.

Article 5 – Financement

Le Conseil départemental apportera une contribution financière annuelle au budget de l'Association AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE basée sur le coût des prestations énoncées à l'article 2 soit un montant de 10 000 €, sous réserve du respect des objectifs précités.

Article 6 – Modalité et versement de la subvention annuelle

La contribution sera versée par virement bancaire sur le compte de Voisine : Crédit Agricole du Languedoc Roussillon – compte n° 10228330000 – code établissement 13506 – code guichet 10000.

La subvention sera prélevée sur le chapitre 938-88-6574 du budget départemental.

Article 7 – Durée

La présente convention prend effet au 1er janvier 2017 pour une durée d'un an.

Elle pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de non exécution des engagements pris.

Article 8 – Obligation de communication

L'Association AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE s'engage à valoriser auprès du public la participation financière du Département à ses actions dans ses rapports avec les médias et à mentionner le soutien financier du Département.

Le logo du Conseil départemental est à apposer sur tous les nouveaux supports de communication élaborés après la signature de la présente convention (site voisine48.fr, documents d'informations, plaquettes, panneaux...). L'utilisation de ce logo devra se faire en conformité avec la charte graphique du Département.

Le Conseil départemental de la Lozère s'engage à promouvoir les actions prévues dans la présente convention conduites par l'Association AGENCE LOZERIENNE DE LA MOBILITE, notamment dans sa communication institutionnelle : site lozere.fr, magazine du Département «Couleurs Lozère », relation avec la presse.

Article 9 – Responsabilités – Assurances - Obligations

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive. L'association devra souscrire tout contrat d'assurance de façon à ce que le Département ne puisse être tenu responsable des actions conduites par l'association dans le cadre de la présente convention.

L'association se conformera aux prescriptions réglementaires relatives à l'exercice de son objet. En outre, l'association fera son affaire personnelle de toutes les taxes et redevances présentes ou futures constituant ses obligations fiscales.

FAIT à

Le

Pour le Département,
La Présidente du Conseil
départemental,

Sophie PANTEL

FAIT à

Le

Pour l'Agence Lozérienne
de la Mobilité

La Présidente,

Evelyne BOUKERA



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Enseignement et jeunesse

Objet : Enseignement : Information sur les actions de sécurité routière dans les transports scolaires pour l'année.

Dossier suivi par Mobilité, numérique et transports - Transports et Déplacements

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

VU l'article L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT le rapport n°300 intitulé "Enseignement : Information sur les actions de sécurité routière dans les transports scolaires pour l'année." en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Individualise un crédit de 496,00 € TTC, à imputer au chapitre 938-81/6245, correspondant aux frais de transports occasionnés par l'opération « École sans danger » organisée par l'association départementale pour les transports scolaires éducatifs de l'enseignement public (ADATEEP) qui s'est déroulée dans les collèges de Marvejols, Mende et Saint-Chély d'Apcher, pour 6 écoles et 128 élèves.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_112 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°300 "Enseignement : Information sur les actions de sécurité routière dans les transports scolaires pour l'année."

Dans le cadre de l'action de sécurité dans les transports scolaires, l'Association Départementale pour les transports scolaires Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP) organise l'opération « Ecole sans danger » qui s'est déroulée dans les collèges de Marvejols, Mende et St-Chély d'Apcher pour les écoles de Montrodat (40 élèves), St-Bauzile (32 élèves), St-Etienne du Valdonnez (17 élèves), Aumont-Aubrac (21 élèves), Albaret Ste-Marie (11 élèves) et Fournels (7 élèves), soit 128 élèves au total.

Les frais de transports occasionnés par cette manifestation, s'élèvent à 451 € hors taxe.

Je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous précise que le crédit nécessaire de 451 € hors taxe, soit 496 € TTC sera prélevé sur le chapitre 938-81/6245 (transport de personnes extérieures à la collectivité) du BP 2017.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Enseignement et jeunesse

Objet : Enseignement : actualisation des prestations accordées gratuitement aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi 2007-209 du 19 février 2007 ;

VU le décret 2008-263 du 14 mars 2008 ;

VU l'article L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles R 216-4 à R 216-9 du code de l'éducation ;

VU les délibérations n°97-6111 du 18 décembre 1997, n°07-551 du 25 juin 2007 et n°10-1012 du 26 novembre 2010 ;

VU la délibération n° CP_16_046 du 14 avril 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°301 intitulé "Enseignement : actualisation des prestations accordées gratuitement aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Décide de maintenir, au même niveau que celui de 2016, le montant des prestations accessoires annuelles maximum accordées gratuitement aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement et correspondant aux frais d'eau, d'électricité et de chauffage, à savoir :

- avec chauffage collectif : 1 744 €
- sans chauffage collectif : 2 325 €

ARTICLE 2

Précise que ces prestations sont accordées aux personnels de 3ème catégorie (autre personnel soignant) logés par nécessité absolue de service dans les collèges, de 2ème catégorie (conseiller pédagogique d'éducation, attaché ou secrétaire non gestionnaire et infirmière) et de 1ère catégorie (chef d'établissement, adjoint au chef d'établissement, gestionnaire) hébergés gratuitement dans les collèges.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_113 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°301 "Enseignement : actualisation des prestations accordées gratuitement aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux".

Le code de l'éducation dans ses articles R 216-4 à R 216-9 fixe les modalités d'attribution des concessions de logements accordées aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement. Selon les dispositions de l'article 3 du décret 2008-263 du 14 mars 2008, il appartient à la collectivité de rattachement de se prononcer, annuellement, sur le taux d'évolution des prestations accordées gratuitement aux ayants-droits des concessions de logement par nécessité absolue de service. Pour 2017, le montant de la dotation générale de décentralisation tel que notifié par le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales n'évolue pas. C'est pourquoi je vous propose de maintenir, au même niveau que 2016, le montant des prestations accordées gratuitement aux ayants-droits des concessions de logement par nécessité absolue de service.

Je vous rappelle que, par délibération n° 14-6104 du 24 octobre 2014, notre assemblée a décidé d'accorder aux personnels de 3^e catégorie (autre personnel soignant) logés par nécessité absolue de service dans les collèges les mêmes avantages que ceux octroyés aux personnels de 2^e catégorie (conseiller d'éducation, attaché ou secrétaire non gestionnaire et infirmière) et de 1^{ère} catégorie (chef d'établissement, adjoint au chef d'établissement, gestionnaire).

Les occupants correspondant aux catégories indiquées (chef d'établissement, attaché ou secrétaire non gestionnaire, adjoint au chef d'établissement, infirmière, gestionnaire, autre personnel soignant, conseiller pédagogique d'éducation) sont hébergés gratuitement dans les collèges et selon la présence ou non de chauffage collectif, le montant forfaitaire maximum pour lequel les frais accessoires correspondant aux frais d'eau, d'électricité et de chauffage des logements de fonction sont pris en charge.

Dans les deux cas, la somme est forfaitaire. En cas de dépassement, les montants sont alors facturés par le collège aux occupants.

ANNEES	2016	2017
avec chauffage collectif	1 744 €	1 744 €
sans chauffage collectif	2 325 €	2 325 €

Je vous propose d'approuver le maintien des prestations accessoires annuelles maximum accordées gratuitement aux personnels de l'État dans les établissements publics locaux d'enseignement.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Enseignement et jeunesse

Objet : Enseignement : subventions au titre du programme "projets d'établissements"

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_17_114

VU l'article L 421-11 du code de l'éducation ;

VU la délibération n°CP_16_230 du 3 septembre 2016 fixant la dotation 2017 ;

VU la délibération n°CD_17_1013 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « enseignement » ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°302 intitulé "Enseignement : subventions au titre du programme "projets d'établissements"" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote des conseillers sur les dossiers concernant les différents collèges dès lors qu'ils siègent au conseil d'administration ;

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 11 120,00 € sur le programme 2017 d'« aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissements », réparti comme suit :

Collège bénéficiaire	Projet	Nombre d'élèves	Aide allouée
COLLEGES PUBLICS - Chapitre 932-28/65738.36			
Marthe-Dupeyron à Langogne	Section sportive ski nordique	17	800,00 €
	Section sportive voile	17	800,00 €
	Rencontres théâtrales jeunes amateurs à la Motte-du-Caire (04)	22	330,00 €
	Atelier théâtre	25	500,00 €
Sous-total			2 430,00 €
Marcel-Pierrel à Marvejols	Voyage pédagogique à Toulouse	28	420,00 €
	Les Olympiades des métiers à Bordeaux	31	465,00 €
Sous-total			885,00 €
André-Chamson à Meyrueis	Voyage à Arles et Provence	41	615,00 €
	Voyage en Italie	32	640,00 €
Sous-total			1 255,00 €
TOTAL « COLLEGES PUBLICS »			4 570,00 €

Collège bénéficiaire	Projet	Nombre d'élèves	Aide allouée
COLLEGES PRIVES - Chapitre 932-28/6574.36			
Saint-Privat à Mende	Voyage à Mulheim en Allemagne pour les 6e	17	340,00 €
	Voyage à Berlin en Allemagne pour les 5e, 4e, 3e	30	600,00 €
	Voyage en Angleterre	80	1 600,00 €
	Sport : culture et santé	80	720,00 €
	Journées pédagogiques banalisées 6e, 5e, 4e et 3e	310	2 790,00 €
Sous-total			6 050,00 €
Saint-Régis à Saint-Alban	Atelier artistique : cinéma	16	500,00 €
TOTAL « COLLEGES PRIVES »			6 550,00 €

ARTICLE 2

Précise que ces financements concernent des dossiers, reçus en début d'année, ayant reçus un avis favorable de la commission technique du 18 avril dernier.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_114 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°302 "Enseignement : subventions au titre du programme "projets d'établissements"".

Les dispositions de la Loi NOTRe n'impactent pas notre politique départementale « Enseignement et Jeunesse » en faveur des collèges. Lors du vote du budget 2017, un crédit de 40 000 € a été inscrit au chapitre 932 au titre du programme « Aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissements ». Au regard des individualisations déjà réalisées, les crédits disponibles à ce jour sont de **14 802 €**.

Ce rapport vous propose de participer au financement des dossiers reçus en début d'année, qui ont été examinés par la commission technique du 18 avril dernier et qui ont reçu un avis favorable.

Le reste de l'enveloppe sera utilisé à l'automne, après la commission d'octobre prochain et correspondra aux dossiers qui nous seront parvenus à la rentrée prochaine.

COLLEGES PUBLICS

Collèges	Activités	Nbre d'élèves	Budget	Montant proposé
Marthe-Dupeyron à Langogne	Section sportive ski nordique	17	2 649 €	800 €
	Section sportive voile	17	1 440 €	800 €
	Rencontres théâtrales jeunes amateurs à la Motte-du-Caire (04)	22	2 850 €	330 €
	Atelier théâtre	25	1 500 €	500 €
Sous-total				2 430 €
Marcel-Pierrel à Marvejols	Voyage pédagogique à Toulouse	28	5 095 €	420 €
	Les Olympiades des métiers à Bordeaux	31	5 372 €	465 €
Sous-total				885 €
André-Chamson à Meyrueis	Voyage à Arles et Provence	41	10 265 €	615 €
	Voyage en Italie	32	10 440 €	640 €
Sous-total				1 255 €
TOTAL GÉNÉRAL				4 570 €

COLLEGES PRIVES

Collèges	Activités	Nbre d'élèves	Budget	Montant proposé
Saint-Privat à Mende	Voyage à Mulheim en Allemagne pour les 6 ^e	17	5 349 €	340 €
	Voyage à Berlin en Allemagne pour les 5 ^e , 4 ^e , 3 ^e	30	6 971 €	600 €
	Voyage en Angleterre	80	29 799 €	1 600 €
	Sport : culture et santé	80	7 500 €	720 €
	Journées pédagogiques banalisées 6 ^e , 5 ^e , 4 ^e et 3 ^e	310	17 670 €	2 790 €
Sous-total				6 050 €
Saint-Régis à St-Alban	Atelier artistique : cinéma	16	2 500 €	500 €
TOTAL GENERAL				6 550 €

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **11 120 €** sur le programme 2017 d'« aide aux collèges pour les actions menées dans le cadre des projets d'établissements », en faveur des projets décrits ci-dessus (pour les collèges publics 4 570 € au chapitre 932-28/65738.36 et pour les collèges privés 6 550 € au chapitre 932-28/6574.36).



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Enseignement et jeunesse

Objet : Enseignement : subventions aux organismes associés

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_17_115

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3 et R 3221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1013 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « enseignement » ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°303 intitulé "Enseignement : subventions aux organismes associés" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 13 500,00 € sur le programme 2017 aux organismes associés à l'enseignement, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée	Imputation budgétaire
Association départementale des pupilles de l'enseignement public (PEP 48)	Favoriser et compléter l'action éducative et citoyenne de l'enseignement public Budget : 22 435,00 €	2 500,00 €	932-221/6574
Ligue de l'enseignement - Fédération des Œuvres Laïques de la Lozère	Fonctionnement 2017, organisation de la petite roulotte Budget : 1 773 800,00 €	11 000,00 €	932-20/6574

ARTICLE 2

Autorise la signature des conventions et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_115 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°303 "Enseignement : subventions aux organismes associés".

Lors du vote du budget primitif 2017, un crédit de **29 734 €** a été inscrit pour le financement des organismes associés à l'enseignement.

Les dispositions de la Loi NOTRe n'impactent pas notre politique départementale « Enseignement et Jeunesse » en faveur des organismes associés.

Je vous propose de procéder aux individualisations de crédits en faveur des organismes ci-après :

Bénéficiaire	Projet	Budget	Subvention proposée
Association départementale des pupilles de l'enseignement public (PEP 48) Philippe Cogoluègues 932-221/6574	Favoriser et compléter l'action éducative et citoyenne de l'enseignement public	22 435 €	2 500 €
Ligue de l'enseignement Fédération des Œuvres Laïques de la Lozère Alain Pantel 932-20/6574	Fonctionnement 2017, organisation de la petite roulotte	1 773 800 €	11 000 €

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant total de **13 500 €** sur le programme 2017 aux organismes associés à l'enseignement en faveur des projets décrits ci-dessus réparti comme suit :
 - 2 500 € au chapitre 932-221/6574
 - 11 000 € au chapitre 932-20/6574
- de m'autoriser à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Culture, sports et patrimoine

Objet : Avis du Département sur l'extension du chemin Urbain V jusqu'à Clermont Ferrand

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 311-1 et suivants du code du sport ;

VU la délibération de la Commission Permanente du 17 juillet 2009 adoptant le projet de Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires ;

CONSIDÉRANT le rapport n°400 intitulé "Avis du Département sur l'extension du chemin Urbain V jusqu'à Clermont Ferrand" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Prend acte que le chemin Urbain V a été homologué par la Fédération Française de Randonnée Pédestre en 2014 et inscrit au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) en septembre 2014 et que l'association des amis du bienheureux pape Urbain V souhaite étendre le tracé du chemin Urbain V de Nasbinals jusqu'à Clermont-Ferrand afin de lui donner ainsi une envergure Massif-Central.

ARTICLE 2

Donne un avis favorable au projet d'extension du tracé du chemin Urbain V de Nasbinals jusqu'à Clermont-Ferrand, dans le cadre de la révision de la liste des itinéraires de grande randonnée éligibles aux programmes Massif central et à son inscription sur la liste des itinéraires de grandes itinérances en Massif Central.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_116 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°400 "Avis du Département sur l'extension du chemin Urbain V jusqu'à Clermont Ferrand".

L'idée du chemin Urbain V est née en 2009 d'un groupe de randonneurs qui se proposait de marcher sur le thème d'Urbain V. De cette initiative est né un premier tracé reliant Grizac à Mende qui a été inauguré le 30 juin 2010.

En 2011, l'association des amis du bienheureux pape Urbain V proposa de prolonger ce tracé en reliant Nasbinals à Avignon et de créer un GR. En 2012, les premières conventions furent signées avec les Départements, les instances départementales et régionales de la randonnée pédestre. Le tracé fut affiné en 2013 avec les CDRP 48, 30 et 84 et l'adhésion des 23 communes traversées en Lozère. La carte interactive de l'itinéraire fut alors rendue publique.

Le chemin fut homologué par la Fédération Française de Randonnée Pédestre en 2014 sous le nom de « chemin Urbain V » et inauguré à Mende le 24 juin 2014. Il a été inscrit au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) le 26/ septembre 2014.

Depuis décembre 2014, un « bureau du chemin Urbain V » est ouvert à Mende pour assurer la gestion et la valorisation de l'itinéraire.

L'association des amis du bienheureux pape Urbain V souhaite étendre le tracé du chemin Urbain V de Nasbinals jusqu'à Clermont-Ferrand afin de lui donner ainsi une envergure Massif-Central.

Pour cela, l'association propose un projet de développement du chemin Urbain V depuis Clermont-Ferrand qui permettrait d'accroître sa notoriété et d'être reconnu à terme comme un itinéraire phare du Massif Central.

Aujourd'hui, le Comité de massif a prévu de réviser la liste des itinéraires de grande randonnée éligibles aux programmes Massif central d'ici fin 2017. Le positionnement stratégique de cet itinéraire au sein du Massif sera un argument en faveur de son inscription sur la liste de ces itinéraires éligibles aux programmes européens du Massif Central.

Cette inscription permettrait à l'Association de déposer un dossier à l'appel à projets « Grande Itinérance » dès 2018.

Une rencontre avec les Départements du Cantal et du Puy de Dôme a déjà permis à l'association de présenter son projet.

Aujourd'hui, je vous demande de bien vouloir délibérer pour :

- confirmer l'intérêt du Département pour cet itinéraire ;
- soutenir le projet de développement de l'itinéraire jusqu'à Clermont-Ferrand dans l'objectif de lui donner une dimension Massif Central ;
- soutenir son inscription sur la liste des itinéraires de grandes itinérances en Massif Central.

Cette délibération permettra :

- aux autres Départements concernés de s'associer à nos côtés et de débiter un travail de concertation et de structuration autour du futur itinéraire qui relira Nasbinals à Clermont-Ferrand ;
- d'afficher la volonté du Département de voir l'image du chemin Urbain V associée à celle du Massif Central.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Culture, sports et patrimoine

Objet : Patrimoine : subventions au titre du programme d'aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux

Dossier suivi par Education et Culture - Patrimoine Culturel

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_17_117

VU l'article L 1111-4, L 1111-10 et L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1015 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 «Patrimoine » ;

VU la délibération n°CD_17_1041 du 24 mars 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°401 intitulé "Patrimoine : subventions au titre du programme d'aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Laurent SUAU, Régine BOURGADE et Françoise AMARGER-BRAJON sur le dossier de la commune de Mende ;

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 16 181,40 €, au titre de l'opération « Aide aux communes pour la restauration des objets patrimoniaux 2017 » sur l'autorisation de programme correspondante, selon les plans de financement définis en annexe, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Subvention allouée
Commune de Gorges du Tarn- Causses	Restauration de deux retables et leurs tableaux « Mort de saint Joseph » et « Martyre de saint Privat » en l'église de Quézac (objets non protégés). Dépense retenue : 12 100,00 € HT	8 470,00 €
Commune de Mende	Restauration de l'apothicairerie de l'ancien hôpital (boiseries et plaques de faïences - objets inscrits M.H.) Dépense retenue : 19 278,50 € HT	7 711,40 €

ARTICLE 2

Précise que ces financements relèvent de la compétence partagée « Culture, Patrimoine ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_117 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°401 "Patrimoine : subventions au titre du programme d'aide à la restauration des objets mobiliers patrimoniaux".

Au titre du budget primitif, l'opération « **Aide aux communes pour la restauration des objets patrimoniaux 2017** » a été prévue, sur le chapitre 913 BD, pour un montant prévisionnel de **30 000,00 €** lors du vote de l'autorisation de programme « objets d'art » d'un montant de 130 000 €.

Les dispositions de la loi NOTRe prévoient que ces projets s'inscrivent dorénavant dans le cadre de la compétence départementale partagée « Culture » que le Département est amené à exercer au titre de la loi.

Je vous propose de procéder à de nouvelles attributions de subvention en faveur des projets décrits ci-après :

Projets	Coût de la dépense HT	Montant de la subvention État	Subventions proposées
Commune de Gorges du Tarn-Causse : restauration de deux retables et leurs tableaux « Mort de saint Joseph » et « Martyre de saint Privat » en l'église de Quézac (objets non protégés)	12 100 €	0,00 €	8 470 € (70 %)
Commune de Mende : restauration de l'apothicairerie de l'ancien hôpital (boiseries et plaques de faïences - objets inscrits M.H.)	19 278,50 €	7 711,40 € (40%)	7 711,40 € (40 %)

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver l'affectation d'un montant de crédits de 16 181,40 €, au titre de l'opération «Aide aux communes pour la restauration des objets patrimoniaux 2017 » sur l'autorisation de programme correspondante, en faveur des projets décrits ci-dessus.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Culture, sports et patrimoine

Objet : Activités de pleine nature : Affectation de crédits pour l'acquisition d'écocompteurs

Dossier suivi par Attractivité et développement - Espaces naturels, aménagements fonciers

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 311-1 et suivants du code des sports ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°402 intitulé "Activités de pleine nature : Affectation de crédits pour l'acquisition d'éco-compteurs" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 1 032 ,00 €, au titre de l'opération « Eco-compteurs » au chapitre 907 pour le remplacement de deux éco-compteurs permettant de compter le nombre de personnes empruntant un itinéraire ou se rendant sur un site de pratique de pleine nature.

ARTICLE 2

Autorise la signature de tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_118 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°402 "Activités de pleine nature : Affectation de crédits pour l'acquisition d'écompteurs".

Lors du budget primitif 2017, une autorisation de programme "Schéma ENS et activités de pleine nature" a été ouverte et un crédit de 2 000 € a été réservé pour l'opération "Eco-compteurs" sur le chapitre 907.

Renouvellement de 2 éco-compteurs de passage

Dans une optique de mieux connaître la fréquentation touristique sur les sites de pratique de pleine nature de notre territoire, le Département a acheté en avril 2013, cinq éco-compteurs de passage permettant de compter le nombre de personnes empruntant un itinéraire ou se rendant sur un site de pratique de pleine nature. Ces derniers nous ont permis de connaître la fréquentation sur plusieurs Espaces, Sites ou Itinéraires comme le GR de Saint Jacques de Compostelle, les via ferrata de la Canourgue ou de Mende, ou encore le projet de voie verte dans les Cévennes.

Ces 5 écompteurs permettront aussi d'alimenter l'observatoire du Tourisme qui est une action identifiée de la stratégie touristique pour la Lozère (Enjeu n°5 - action n°19).

Deux de ces éco-compteurs sont tombés en panne dans le courant de l'année 2016. Dans une volonté de poursuivre un recensement efficace dans les années à venir de la fréquentation touristique sur les espaces, sites et itinéraires de pratique de pleine nature de notre territoire, je vous propose de renouveler ces 2 éco-compteurs sachant qu'ils sont proposés à un coût préférentiel :

Le coût de remplacement est de **1 032 € TTC** pour les 2 éco-compteurs. Pour mémoire, le coût d'achat d'un éco-compteur neuf est de 1 888,60 € HT (soit 2 258,77 € TTC).

Au vu de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver le remplacement des 2 éco-compteurs pour un montant de 1 032 € ;
- d'affecter un crédit de 1 032 € sur l'opération « Eco-compteurs » chapitre 907. Suite à cette réunion, il restera 968 € sur cette opération ;
- de m'autoriser à signer tout document relatif à la bonne mise en œuvre de cette opération.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Eau, AEP, Environnement

Objet : Réseau départemental de suivi de la qualité des rivières en 2017

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Eau potable, Assainissement, Suivi rivières

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la délibération n°02-1113 du 28 janvier 2002 décidant la mise en œuvre du suivi qualitatif du réseau départemental des rivières ;

VU la délibération n°CP_17_015 du 3 février 2017 approuvant la poursuite du réseau départemental de suivi de la qualité des rivières en 2017 ;

VU la délibération n°CD_17_1021 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Eau » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°500 intitulé "Réseau départemental de suivi de la qualité des rivières en 2017" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Approuve, dans le cadre de la mise en œuvre du réseau départemental de suivi de la qualité des rivières en 2017, l'inscription des crédits de paiement suivants :

- frais d'analyses confiées au Laboratoire Départemental d'Analyses de la Lozère :25 000,00 € (chapitre 936.61/6228.3),
- autres frais d'analyses et indices biologiques diatomées réalisés par le prestataire retenu à l'issue de la consultation :9 500,00 € (chapitre 936.61/6188.80).

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_119 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°500 "Réseau départemental de suivi de la qualité des rivières en 2017".

Lors de la la commission permanente du 3 février 2017, un avis favorable a été émis à la poursuite du réseau départemental de suivi de la qualité des rivières en 2017, décliné en 2 parties :

- 1ère partie : maintien de 19 points de suivi de la qualité des eaux sur les bassins versants du Tarn et du Lot,
- 2ème partie : 5ème année de suivi des bassins versants du Chassezac, de l'Altier et de Paillères sur 6 points.

Les dépenses prévisionnelles de cette opération s'élèvent à 58 559 € pour l'année 2017, soit :

- 24 059 € correspondant à la prestation réalisée par le SATESE (frais de personnel et de déplacement),
- 34 500 € pour des prestations externes (frais d'analyses et analyses Indices Biologiques Diatomées).

Le plan de financement de cette opération retenu est le suivant :

- Participation Agence de l'Eau Adour-Garonne :30 767,00 €
- Participation Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse :7 303,00 €
- Autofinancement du Département :20 489,00 €
- **TOTAL58 559,00 € TTC**

Il vous est donc demandé d'approuver, dans le cadre de la mise en œuvre du réseau départemental de suivi de la qualité des rivières en 2017, l'inscription des crédits de paiement nécessaires selon la répartition suivante :

- 25 000 € sur le chapitre 936.61/6228.3 pour prendre en charge le montant des analyses qui seront confiées au L.D.A. de la Lozère,
- 9 500 € sur le chapitre 936.61/6188.80 qui correspondent aux autres frais d'analyses et Indices Biologiques Diatomées, qui seront réalisées par le prestataire retenu à l'issue de la phase de consultation des entreprises.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Développement

Objet : Logement : subventions au titre du programme "Habiter mieux 2017"

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU le plan national de lutte contre la précarité énergétique ;

VU le décret n° 2013-610 du 10 juillet 2013 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART) ;

VU l'arrêté du 6 septembre 2010 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART) ;

VU l'article L 301-5-2 et R 327-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n°CG_11_2100 du 15 avril 2011 donnant un avis de principe sur la mise en place du Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique (C.L.E.) ;

VU la délibération n°CP_13_1027 du 22 novembre 2013 approuvant l'avenant n°1 ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1025 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « logement » ;

VU la délibération n°CD_17_1041 du 24 mars 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°600 intitulé "Logement : subventions au titre du programme "Habiter mieux 2017"" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Affecte un crédit de 8 000,00 €, à imputer au chapitre 917, au titre de l'opération « Habiter mieux 2017 » sur l'autorisation de programme correspondante, en faveur des 16 projets décrits dans l'annexe jointe.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_120 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°600 "Logement : subventions au titre du programme "Habiter mieux 2017"".

Au titre du budget primitif, l'opération « Habiter mieux 2017 » a été prévue sur le chapitre 917 - DID, pour un montant prévisionnel de 65 000 € lors du vote de l'autorisation de programme "Habitat, Urbanisme" de 75 000 €.

Conformément à notre règlement consultable dans le guide des aides et qui s'inscrit alors dans la compétence départementale de lutte contre la précarité énergétique, je vous propose de procéder à de nouvelles attributions de subvention en faveur des projets décrits figurant dans l'annexe jointe,

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver :

- **l'affectation d'un montant de crédits de 8 000 €**, au titre de l'opération « Habiter mieux 2017 » sur l'autorisation de programme "Habitat, Urbanisme", en faveur des projets décrits figurant dans l'annexe jointe.

Au regard des affectations déjà réalisées sur cette opération, le montant des crédits prévisionnels disponibles à ce jour pour affectations sur l'opération 2017 « Habiter mieux » est de 46 500 €.

HABITER MIEUX
COMMISSION PERMANENTE DU 15 MAI 2017

N° de dossier PROGOS	Projet sur la commune de	Intitulé du projet porté par des propriétaires occupants aux revenus très modestes	Montant de la base subventionnable	Montant proposé
00016425	SAINT LAURENT DE TREVES	Remplacement de la chaudière et des menuiseries	16 927,00	500,00
00016536	MENDE	Remplacement des menuiseries et installation d'une chaudière à fuel	30 032,00	500,00
00016585	PIERREFICHE	Travaux d'isolation du plancher et des combles	9 091,00	500,00
00016587	MENDE	Travaux d'isolation des combles et remplacement des menuiseries	24 914,00	500,00
00016989	LE COLLET DE DEZE	Travaux d'isolation des murs et des combles, installation d'une pompe à chaleur et d'une VMC	19 093,00	500,00
00017058	ALBARET LE COMTAL	Travaux d'isolation d'une partie des combles et des pignons nord et est	16 214,00	500,00
00017064	ROCLES	Travaux d'isolation du plancher donnant sur garage et remplacement du poêle	8 211,00	500,00
00017121	MARVEJOLS	Travaux d'isolation des murs, installation d'un poêle à bois et remplacement d'un vélux	5 673,00	500,00
00017169	SAINT CHELY D'APCHER	Travaux d'isolation des combles, du plancher et remplacement du chauffage et des menuiseries	16 725,00	500,00
00017195	MAS SAINT CHELY	Travaux d'isolation des murs et du plafond	5 436,00	500,00
00017381	LUC	Travaux d'isolation des combles et remplacement du système de chauffage	12 828,00	500,00
00017532	SAINT MARTIN DE LANSUSCLE	Travaux d'isolation sous toiture, installation d'un chauffage centrale, d'un poêle à bois et d'un ballon d'eau solaire	46 559,00	500,00
00017536	SAINT MARTIN DE BOUBAUX	Travaux d'isolation sous toiture et installation d'un chauffage central	35 080,00	500,00
00017843	LE RECOUX	Travaux d'isolation des murs, de la toiture des combles aménagés, du plancher des combles non aménagés et installation d'un poêle	24 738,00	500,00
00017844	LE MALZIEU FORAIN	Travaux d'isolation des combles et du plancher et installation d'une pompe à chaleur	22 695,00	500,00
00017845	LES BONDONS	Réhabilitation complète de l'habitat	103 029,00	500,00
Total			397 245,00	8 000,00



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Développement

Objet : Tourisme : modification des modalités de financement d'une opération votée en 2016

Dossier suivi par Attractivité et développement - Agriculture, Forêt, Economie, Tourisme

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_17_121

VU la délibération n°CP_16_314 du 16 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°601 intitulé "Tourisme : modification des modalités de financement d'une opération votée en 2016" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Valide la modification des modalités de financement du projet de création d'un gîte au Cros du Pont de Montvert Mont Lozère, comme suit :

Au lieu de lire :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Monsieur ROUVIERE Francis	Création d'un gîte au Cros du Pont de Montvert Mont Lozère. Dépense retenue : 135 852,09 €	8 151,13 €

Lire :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Monsieur ROUVIERE Francis	Création d'un gîte au Cros du Pont de Montvert Mont Lozère. Dépense retenue : 116 771,14 €	7 006,27 €

ARTICLE 1

Précise que le reliquat de 1 144,86 € sera annulé lors de la prochaine décision modificative.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_121 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°601 "Tourisme : modification des modalités de financement d'une opération votée en 2016".

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation les modifications suivantes :

Lors de sa réunion en date du 16 décembre 2016, la commission permanente a accordé une subvention au porteur de projet ci-après. L'équipe LEADER du GAL Causses Cévennes nous a communiqué la nouvelle assiette éligible au LEADER pour le dossier de gîte de Monsieur Rouvière.

La dépense subventionnable est revue à la baisse ainsi que l'aide octroyée par le Département.

Je vous propose de bien vouloir délibérer sur cette modification.

Au lieu de lire :

Bénéficiaire	Opération	Dépense subventionnable	Subvention allouée
Monsieur ROUVIERE Francis	Création d'un gîte au Cros du Pont de Montvert Mont Lozère.	135 852,09 €	8 151,13 €

Lire :

Bénéficiaire	Opération	Dépense subventionnable	Subvention allouée
Monsieur ROUVIERE Francis	Création d'un gîte au Cros du Pont de Montvert Mont Lozère.	116 771,14 €	7 006,27 €

Le montant des crédits disponibles prévisionnels après l'affectation sur l'opération 2016 « Investissement des entreprises touristiques » s'élevait à 25 664,07 €, à l'issue de cette modification, ils s'élèveront à 26 808,93 €.

L'aide accordée sera donc revue à la baisse pour un montant de 1 144,86 €.

Le reliquat de 1 144,86 € sera annulé lors de la prochaine décision modificative.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Développement

Objet : Aide du Département en faveur de projets d'investissement participant au développement territorial

Dossier suivi par Attractivité et développement - Agriculture, Forêt, Economie, Tourisme

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_17_122

VU l'article L 1611-4, L 3212-3, L 3231-3-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les délibérations n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement et n°CD_17_1027 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Développement » ;

VU les délibérations n°CD_17_1041 du 24 mars 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées et n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°602 intitulé "Aide du Département en faveur de projets d'investissement participant au développement territorial" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Robert AIGOIN, Jean-Claude MOULIN, Francis COURTES, Sophie MALIGE, Henri BOYER et Christine HUGON sur le dossier Lozère Logistique Scénique (LLS) ;

VU la non-participation au débat et au vote de Sophie PANTEL, Laurent SUAOU, Bernard PALPACUER, Francis COURTES et Jean-Paul POURQUIER sur le dossier du SMADE RN88 ;

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 67 437,00 €, à imputer au chapitre 919 sur l'opération "Fonds d'Appui au Développement Agriculture et Tourisme – "FADE investissement 2017", selon les plans de financement définis en annexe, comme suit :

Organisme	Action	Dépense retenue (TTC)	Aide allouée
Association la FORGE à Pourcharesses	Equipement son et lumière de la salle de spectacle La Forge de Chambon	17 000,00 €	5 000,00 €
Lozère Logistique Scénique (LLS) à Mende	Programme d'investissement triennal: année 2017.	65 000,00 €	26 000,00 €
Fédération Départementale des foyers ruraux à Mende	Programme d'équipement et aménagement des foyers ruraux 2017.	18 122,39 €	9 061,00 €
Association STOLON Arts et Sciences à Quézac	Acquisition de matériel	17 760,00 €	6 000,00 €
SMADE RN88	Travaux d'aménagement du bâtiment POLeN	21 875 € HT.	17 500,00 €
Association Artelozera à Mende	Achat de matériel	7 869,00 €	3 876,00 €

ARTICLE 2

Autorise la signature des conventions éventuellement nécessaires à la mise en oeuvre de ces financements.

ARTICLE 3

Précise que ces financements relèvent de la compétence partagée « culture et éducation populaire et solidarité territoriale ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_122 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°602 "Aide du Département en faveur de projets d'investissement participant au développement territorial".

Au titre du budget primitif, l'opération "Fonds d'Appui au Développement Agriculture et Tourisme – "FADE investissement 2017" a été prévue sur le chapitre 919-DAD, pour un montant prévisionnel de 100 000 € lors du vote de l'autorisation de programme "Développement Agriculture et Tourisme" d'un montant de 600 000 €.

Je vous propose de procéder à de nouvelles attributions de subventions en faveur des projets décrits ci-après.

1) Association la FORGE à POURCHARESSSES : Equipement son et lumière de la salle de spectacle La Forge de Chambon

Président : Vincent GRAVELEAU

L'association la Forge est délégataire de la nouvelle salle de spectacle de Villefort, de nombreux usagers sont demandeurs d'un accès diversifié à la culture.

Par une programmation originale, l'association souhaite faire naître le désir, la curiosité auprès du public en particulier les enfants et les jeunes.

Actuellement, l'association programme 3 spectacles en partenariat avec les Scènes Croisées de Lozère pour 2017.

Ils veulent étoffer l'offre en proposant 3 événements supplémentaires :

- pièce de théâtre classique avec une scénographie moderne afin de créer une rencontre entre le public jeune et plus âgé,
- accueillir un spectacle jeunes enfants pour que la culture puisse se partager en famille,
- mettre en place un événement « Hors les murs » avec pour thématique un concert de musique actuelle, réunissant plusieurs groupes dans la même soirée. Ils souhaitent toucher l'ensemble de la population dans un esprit festif.

L'association sollicite le Département à hauteur de 5 000 € pour une dépense de 12 200 € TTC concernant l'équipement son et lumière de la salle de spectacle La Forge du charron.

Le plan de financement est le suivant :

- **Conseil Départemental de la Lozère** :.....5 000 €
- Région Occitanie :.....7 000 €
- Commune de Villefort.....3 000 €
- Autofinancement :.....2 000 €
- **Total** :.....17 000 €

Je vous propose d'apporter une aide de 5 000 € en faveur de l'association la FORGE pour l'équipement son et lumière de la salle de spectacle sur la base d'une dépense subventionnable de 17 000 € TTC.

2) Lozère Logistique Scénique (LLS) à Mende : Investissement triennal

Président : Robert AIGOIN

Lozère Logistique Scénique (anciennement Parc Départemental de Matériel Culture) a été créé en 1994, à l'initiative du Département, suite au constat validant la nécessité de disposer d'un prestataire technique professionnel de proximité et à un coût adapté aux utilisateurs (associations, festivals, municipalité...).

Actuellement, LLS intervient sur la majorité des prestations scéniques du Département (spectacles, festivals, créations, conférences, ...) nécessitant une installation de régie.

LLS s'inscrit dorénavant comme partenaire privilégié de toutes les associations et collectivités départementales.

Le conseil d'administration a défini un plan d'investissement triennal sur la période 2017/2018/2019 afin de se donner les moyens de répondre à ses missions. L'acquisition de nouveaux matériels s'inscrit donc sur une période de 3 ans.

Investissements 1ère tranche 2017 :

- Sonorisation : Acquisition d'un système longue portée et de très haute qualité (un des éléments maître),
- Eclairage : Complément de structure d'éclairage avec 32m de poutres aluminium renforcées en 300m.

Le montant de ces investissements est de 65 000 € TTC

Investissements 2ème tranche 2018 :

- Sonorisation : Complément pour les enceintes de type moyenne portée/retour de scène ainsi que l'amplification correspondante,
- Eclairage : 38 projecteurs (dont 12 projecteurs PAR 64 qui viennent compléter la gamme existante) et 8 découpes,
- Structure et levage : 4 pieds de pont qui viennent compléter les pieds de pont existants.

Le montant de ces investissements est de 60 000 € TTC

Investissements 3ème tranche 2019 :

- Eclairage : pupitre lumière, câblages de puissance et de commande, armoires électriques aux nouvelles normes,
- Sonorisation : Console son façade, compléments de microphones DPA, complément de microphones UHF main,
- Habillage : 3 frises de 12m en coton gratté, habillage scénique,
- Pilotage et analyse : achat de licence de logiciel d'analyse acoustique.

Le montant de ces investissements est de 55 000 € TTC

Le plan de financement triennal est le suivant :

• Conseil Départemental de la Lozère	72 000 €
• Région Occitanie.....	72 000 €
• Autofinancement.....	36 000 €
• Total	180 000 €

Le plan de financement pour 2017 est le suivant :

• Conseil Départemental de la Lozère	26 000 €
• Région Occitanie.....	26 000 €
• Autofinancement.....	13 000 €
• Total	65 000 €

Je vous propose d'apporter une aide de 26 000 € à LLS pour l'investissement au titre de l'année 2017 de leur structure sur la base d'une dépense subventionnable de 65 000 € TTC.

3) Fédération Départementale des foyers ruraux à Mende : programme d'équipement et aménagement des foyers ruraux 2017

Présidente : Marie-Thé ALLANCHE

Depuis 1991, le Département de la Lozère finance un programme d'équipement et d'aménagement des foyers ruraux.

La Fédération sollicite le département à hauteur de 50 % pour un programme prévisionnel de 18 122 €.

Programme départemental d'équipement 2017 :

Foyers ruraux	Objet détaillé	Montant
ALLENC	Matériel ménager des collectivités	1 147,20 €
FLORAC	Tapis de sol, machine à laver	665,70 €
LANGLADE BRENOUX	Matériel informatique, appareil photo	1 537,99 €
LA MALENE	Pont scénique, écran	4 099,50 €
QUEZAC	Equipement pour jardin du lien	2 040,00 €
STE CROIX VALLEE FRSE	Matériel d'éclairage	722,00 €
ST GERMAIN DE CALBERTE	Matériel ménager de collectivité	5 000,00 €
ST ETIENNEE VALLEE FRSE	Sono portative	689,00 €
ST GAL	Equipement ménager de collectivité	821,00 €
FDFR	Equipement informatique	1 400,00 €
TOTAL PROGRAMME 2017		18 122,39 €

Je vous propose d'apporter une aide à la Fédération Départementale des Foyers Ruraux à hauteur de 9 061 € (50% de la dépense subventionnable) sur la base d'une dépense subventionnable de 18 122,39 €.

4) Association STOLON Arts et Sciences à QUEZAC : Acquisition de matériel

Présidente : Delphine BENARD

L'association STOLOM développe des activités pédagogiques auprès de divers publics, sur le sud Lozère.

Pour amplifier leurs actions auprès des écoles, des centres de loisirs ou des milieux spécialisés, l'association a besoin d'acquérir du matériel. Jusqu'à présent le matériel était prêté par l'entreprise Titanium Sound (basée sur le Causse Méjan).

L'association sollicite le Département à hauteur de 6 000 € pour l'acquisition de matériel d'une valeur totale de 17 760 €.

Le plan de financement est le suivant :

- **Conseil Départemental de la Lozère :.....6 000 €**
- Fonds Européens (Leader) :.....8 208 €
- Autofinancement :.....3 552 €

- **Total** :.....17 760 €

Je vous propose d'apporter une aide à l'association STOLON de 6 000 € sur la base d'une dépense subventionnable de 17 760 € TTC.

5) SMADE RN88 : travaux d'aménagement du bâtiment POLeN

Président : Guy MALAVAL

Le syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement Economique autour de la RN 88 en Lozère envisage des travaux d'aménagement dans le bâtiment POLeN pour environ 21 875 € HT.

Le SMADE sera dissout avant la fin de l'année 2017. Ces travaux concernent uniquement le bâtiment POLeN qui constituera partiellement un bien de retour pour le Département.

Je vous propose d'apporter une participation à hauteur de 17 500 € pour financer ces travaux.

6) Association Artelozera à Mende : Achat de matériel

Présidente : Julie SALBURGO

L'association Artelozera est une association d'artistes contemporains accueillant de nombreux artistes contemporains qui interviennent sur le territoire. Les locaux de la Lanterne, au 3 rue Basse à Mende offrent un espace d'atelier et d'exposition. L'association soutient et met en valeur la création et la diffusion d'œuvres, les dialogues entre artistes et public, les dialogues et débat autour de la création.

L'association propose aux scolaires des médiations des différentes expositions qu'elle organise, un dossier pédagogique complet est réalisé à l'attention des professeurs des différents niveaux, du primaire au secondaire

L'association souhaite diffuser les actions locales de l'association sur l'ensemble du territoire. Elle vise la population hors des grandes agglomérations, également les publics jeunes des agglomérations non touchées par les médiations culturelles.

L'association souhaite investir dans un matériel de captation et diffusion des actions menées sur le territoire par des artistes résidents. Il s'agit de matériel spécifique aux arts plastiques : vidéoprojecteur à ultra courte focale, moniteurs, caméra, micro matériel informatique et logiciels.

L'association sollicite le Département à hauteur de 3 876 € pour l'investissement du matériel d'une valeur de 7 869 € TTC ;

Je vous propose d'apporter une aide à l'association Artelozera de 3 876 € sur la base d'une dépense subventionnable de 7 869 € TTC.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande d'approuver, l'affectation d'un montant de crédits de **67 437 €** au titre de l'opération "Fonds d'appui au développement agriculture et tourisme" "FADE investissement 2017" sur l'autorisation de programme "Développement Agriculture et Tourisme", en faveur du projet décrit ci-dessus.

A l'issue de cette réunion, le montant de crédits disponibles pour de nouvelles affectations sur l'opération 2017 " FADE Investissement " s'élèvera à 32 563 €.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Développement

Objet : Aide du Département en faveur du fonctionnement de structures participant au développement territorial (tourisme)

Dossier suivi par Attractivité et développement - Agriculture, Forêt, Economie, Tourisme

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Absents excusés : Michèle MANOA.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1611-4, L 3212-3, L 3231-3-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1027 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Développement » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017

CONSIDÉRANT le rapport n°603 intitulé "Aide du Département en faveur du fonctionnement de structures participant au développement territorial (tourisme)" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 60 000,00 €, à imputer au chapitre 939-90/65734.90 au titre de l'opération 2017 "Fonds d'Appui au Développement Touristique et Artisanal – Fonctionnement", correspondant à la contribution du Département à l'équilibre du compte d'exploitation de la réserve des bisons de Sainte-Eulalie.

ARTICLE 2

Autorise la signature de la convention et de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

ARTICLE 3

Précise que ce financement relève de la compétence partagée « Tourisme ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_123 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°603 "Aide du Département en faveur du fonctionnement de structures participant au développement territorial (tourisme)".

Lors du vote du budget primitif 2017, un crédit de 146 000 € a été inscrit pour le programme "Fonds d'Appui au Développement Touristique et Artisanal – Fonctionnement".

- 60 000 € pour les subventions aux collectivités (chapitre 939-90 article 65734.90)
- 86 000 € pour les subventions aux privés (chapitre 939-90 article 6574.90)

Je vous propose de procéder à une nouvelle individualisation de subvention en faveur du projet décrit ci-après.

Réserve des bisons 2017 : Président : Docteur Jean-Paul BONHOMME

La gestion de la réserve des bisons est confiée à la SELO.

La création d'un budget imposé par les services de la préfecture et des services fiscaux conduit le SMIMM à solliciter une participation du Département depuis 2014.

Le syndicat mixte Interdépartemental "Les Monts de la Margeride" a passé une convention d'affermage d'une durée de 5 ans avec la SELO concernant l'exploitation commerciale de la réserve des bisons de Sainte-Eulalie. Cette convention a été signée le 22 décembre 2014. La contribution au titre de l'équilibre du compte d'exploitation a été fixée à 95 060 € par an. Il est proposé que cette charge soit supportée par les collectivités adhérentes pour 35 060 € mais également par le Département pour 60 000 €. Pour rappel, en 2016, le Département a apporté une aide de 60 000 € au titre de sa compétence touristique.

Je vous propose d'apporter une aide à la réserve des bisons pour 2017 à hauteur de 60 000 €.

Le montant des crédits disponibles s'élèvera, à la suite de cette réunion, à 68 000 € répartis comme suit :

Imputation budgétaire	Crédits disponibles	Individualisations réalisées ce jour	Crédits disponibles à individualiser
939-90/65734.90	60 000 €	60 000 €	0 €
939-90/6574.90	68 000 €	0 €	68 000 €
TOTAL	128 000 €	60 000 €	68 000 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Développement

Objet : Aide du Département au titre des actions en faveur du Fonds de Diversification Agricole - Fonctionnement

Dossier suivi par Attractivité et développement - Agriculture, Forêt, Economie, Tourisme

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_17_124

VU l'article L 1611-4, L 3212-3 et L 3232-1-2 et L 3334-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1027 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Développement » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°604 intitulé "Aide du Département au titre des actions en faveur du Fonds de Diversification Agricole - Fonctionnement" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Bernard PALPACUER sur le dossier porté par la commune de Langogne ;

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 45 755,00 €, à imputer au chapitre 939-928/6574, au titre du programme 2017 « Diversification agricole » comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Promotion du territoire -Tourisme		
Jeunes Agriculteurs – Lozère Mende	Organisation de la « Fête de la terre »	1 900,00 €
	Organisation de la session montagne	3 000,00 €
Association Tradition en Aubrac St Chély d'Aubrac	Réalisation de plusieurs actions de l'association pour l'année 2017 dont « La vache Aubrac en transhumance », « Le salon du terroir Aubrac »...	1 000,00 €
Association Paroles gabaies Mende	Organisation de la Fête des Pâturages 2017	3 800,00 €
Syndicat lozérien de la race Aubrac Mende	Organisation du concours départemental 2017	3 000,00 €
Comité d'organisation de manifestations départementales d'élevage (COMEL) Mende	Organisation du concours Miss laitière et Limousin	2 000,00 €
Association châtaignes marrons des Cévennes et du haut Languedoc St privat des vieux	Animation AOP	4 500,00 €

Délibération n°CP_17_124

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
ARDA Mende	Organisation du 39ème concours du Broutard et du concours d'agnelles	300,00 €
Soutien aux syndicats		
Confédération paysanne de Lozère Balsièges	Fonctionnement 2017	2 155,00 €
Lozère d'avenir – Coordination rurale Lattes	Fonctionnement 2017	2 620,00 €
Jeunes agriculteurs Mende	Fonctionnement 2017	3 240,00 €
FDSEA Mende	Fonctionnement 2017	3 240,00 €
Solidarité sociale		
Service de remplacement Lozère Mende	Fonctionnement 2017	15 000,00 €

ARTICLE 2

Individualise un crédit de 750,00 €, à imputer au chapitre 939-928/65734, sur le programme 2017 « Diversification agricole » comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Commune de Langogne	Organisation de la « Foire grasse »	750,00 €

ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_124 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°604 "Aide du Département au titre des actions en faveur du Fonds de Diversification Agricole - Fonctionnement".

Le présent rapport a pour objet de proposer les subventions aux organismes agricoles œuvrant pour la promotion de l'agriculture en Lozère au titre de l'année 2017. Les demandes de subvention ont été instruites conformément aux dispositions de la loi NOTRe et aux orientations régionales et départementales.

Lors du vote du budget primitif 2017, les crédits suivants ont été votés :

- 50 000 € pour le fonctionnement De Lozère (chapitre 939-928 article 6574,71)
- 159 250 € pour le Fonds de Diversification Agricole, pour les maîtres d'ouvrages privés (chapitre 939-928 article 6574)
- 750 € pour le Fonds de Diversification Agricole, pour les collectivités territoriales (chapitre 939-928 article 65734).

1) Promotion du territoire -Tourisme

Aux termes de l'article 104 de la loi NOTRe, modifiant l'article L. 1111-4 du CGCT, la compétence tourisme demeure partagée. Le département de la Lozère présente des ressources remarquables qui participent activement à son image et à son attractivité en termes de cadre de vie et de développement touristique. Les manifestations présentées ci-dessous assurent la valorisation et la promotion des savoirs-faire locaux. Le Département continue à œuvrer en faveur des filières locales et des circuits de proximité.

Bénéficiaire	Objet	Proposition
Jeunes Agriculteurs – Lozère Mende	Organisation de la « Fête de la terre »	1 900,00 €
	Organisation de la session montagne	3 000,00 €
Association Tradition en Aubrac St Chély d'Aubrac	Réalisation de plusieurs actions de l'association pour l'année 2017 dont « La vache Aubrac en transhumance », « Le salon du terroir Aubrac »...	1 000,00 €
Association Paroles gabales Mende	Organisation de la Fête des Pâturages 2017	3 800,00 €
Syndicat lozérien de la race Aubrac Mende	Organisation du concours départemental 2017	3 000,00 €
Comité d'organisation de manifestations départementales d'élevage (COMEL) Mende	Organisation du concours Miss laitière et Limousin	2 000,00 €
Association châtaignes marrons des Cévennes et du haut Languedoc St privat des vieux	Animation AOP	4 500,00 €
ARDA Mende	Organisation du 39ème concours du Broutard et du concours d'agnelles	300,00 €
	TOTAL	19 500,00 €

Bénéficiaire	Objet	Proposition
Commune de Langogne	Organisation de la « Foire grasse »	750,00 €

2) Soutien aux syndicats

L'article L.111-2 du CGCT indique que les départements avec l'État à l'administration et à l'aménagement du Territoire, au développement économique, social, sanitaire, ainsi qu'à la protection de l'environnement, et à l'amélioration du cadre de vie.

Cet article doit être mis en regard avec les dispositions des articles L.2251-3-1, L.3231-3-1 et L.4253-5 du CGCT, introduites par l'article 216 de la loi n°2002-73 du 16 janvier 2002 de modernisation sociale. Celles-ci prévoient que les collectivités territoriales (communes, départements, régions) peuvent attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives.

Dans ce contexte, nous vous soumettons les dossiers suivants :

Bénéficiaire	Objet	Proposition
Confédération paysanne de Lozère Balsièges	Fonctionnement 2017	2 155,00 €
Lozère d'avenir – Coordination rurale Lattes	Fonctionnement 2017	2 620,00 €
Jeunes agriculteurs Mende	Fonctionnement 2017	3 240,00 €
FDSEA Mende	Fonctionnement 2017	3 240,00 €
	TOTAL	11 255,00 €

3) Solidarité sociale

La loi NOTRe a renforcé la collectivité dans sa mission en matière de social. Le Département est clairement identifié comme le chef de file et le référent dans ce domaine.

L'article 94 de la loi NOTRe réaffirme les compétences sociales des conseils départementaux en précisant que le département « met en œuvre toute aide et action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité (...) ». ».

Dans ce contexte, nous vous soumettons le dossier suivant :

Bénéficiaire	Objet	Proposition
Service de remplacement Lozère Mende	Fonctionnement 2017	15 000,00 €

Je vous propose de valider l'octroi de ces subventions et de m'autoriser à signer les conventions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

A l'issue de cette réunion, le montant des crédits disponibles s'élèvera à 163 495 €, réparti comme suit :

Délibération n°CP_17_124

Imputation budgétaire	Crédits disponibles	Individualisations réalisées ce jour	Crédits disponibles à individualiser
939-928/65734	750,00 €	750,00 €	0,00 €
939-928/6574	159 250,00 €	45 755,00 €	113 495,00 €
939-928/6574.71	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
Total	210 000,00 €	46 505,00 €	163 495,00 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Développement

Objet : Aide du Département au titre des actions à la Diversification Agricole - Investissement

Dossier suivi par Attractivité et développement - Agriculture, Forêt, Economie, Tourisme

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

Délibération n°CP_17_125

VU l'article L 1611-4, L 3212-3 et L 3232-1-2 et L 3334-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1027 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Développement » ;

VU la délibération n°CD_17_1041 du 24 mars 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°605 intitulé "Aide du Département au titre des actions à la Diversification Agricole - Investissement" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 21 120,00 €, à imputer au chapitre 919, au titre de l'opération 2017 « Diversification agricole » sur l'autorisation de programme correspondante, comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Jardin de Cocagne Palhers	Achat d'une motobineuse	1 120,00 €
Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère Mende	Construction d'un local au niveau du Causse d'Auge	20 000,00 €

ARTICLE 2

Autorise la signature des conventions et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_125 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°605 "Aide du Département au titre des actions à la Diversification Agricole - Investissement".

Le présent rapport a pour objet de proposer les subventions aux organismes agricoles œuvrant pour la promotion de l'agriculture en Lozère au titre de l'année 2017. Les demandes de subvention ont été instruites conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

En effet, les subventions proposées sont soit en adéquation avec la Région pour les compétences partagées, soit dans le cadre de compétences départementales.

Nos actions en faveur de nos territoires concerneront le monde agricole. Dans le respect de la loi NOTRe, nous tiendrons toute notre place en accompagnant les filières agricoles.

Lors du vote du budget primitif 2017, les crédits suivants ont été votés, 100 000 € ont été votés pour l'aide à la diversification agricole (chapitre 919-DAD).

Au regard de la loi NOTRe, le département peut octroyer des aides à l'investissement et par dérogation au droit commun, peut compléter, sous forme de subventions et par convention avec la région au titre de sa compétence sociale et au titre d'enjeux sanitaires.

Il vous est proposé de procéder à l'affectation des crédits suivants sur l'autorisation de programme correspondante pour les projets suivants :

Bénéficiaire	Libellé du dossier	Objet	Montant demandé	Proposition
Jardin de Cocagne Palhers	Investissement 2017	Achat d'une motobineuse	1 400,00 €	1 120,00 €
Fédération Départementale des Chasseurs de la Lozère Mende	Investissement 2017	Construction d'un local au niveau du Causse d'Auge	20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL			21 400,00 €	21 120,00 €

A l'issue de cette réunion, le montant des crédits disponibles, pour affectation sur l'autorisation de programme correspondante, s'élèvera à 78 880 €, réparti comme suit :

Imputation budgétaire	Crédits disponibles	Individualisations réalisées ce jour	Crédits disponibles à individualiser
919-DAD	100 000,00 €	21 120,00 €	78 880,00 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Développement

Objet : Approbation de la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire

Dossier suivi par Attractivité et développement - Région et développement local

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la délibération n°CD_16_1048 du 17 juin 2016 accordant délégation à la commission permanente pour le suivi de la mise en oeuvre de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU les délibérations n°CP/2016-JUIL/03.15 du Conseil Régional et n°CP_16_193 du 22 juillet 2016 du Conseil départemental approuvant la convention fixant les conditions d'intervention de la Région et du Département en matière de développement rural ;

VU la délibération de l'Assemblée plénière du Conseil Régional en date du 02 février ; 2017 relative à l'adoption du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

CONSIDÉRANT le rapport n°606 intitulé "Approbation de la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Rappelle :

- que la Loi NOTRe introduit l'article L 3232-1-2 dans le Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, par dérogation, au Département de participer au financement d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation des produits agricoles, des produits de la forêt ou des produits de la pêche ;
- qu'à ce titre, le Département et la Région ont signé une convention d'intervention complémentaire en matière de développement rural expirant le 30 juin 2017.

ARTICLE 2

Approuve la passation, à compter du 1^{er} juillet 2017, d'une nouvelle convention établie selon les orientations portées par le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), et conformément à l'article 94 de la loi NOTRe, telle que jointe.

ARTICLE 3

Précise qu'une annexe à la convention, propre au Département de la Lozère, viendra définir précisément les politiques agricoles départementales qui pourront être mise en oeuvre sur la base de ce partenariat avec la Région et donne délégation à la Présidente pour en approuver le contenu.

ARTICLE 4

Autorise la signature de la convention et de ses avenants éventuels ainsi que tous les autres documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce partenariat.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_126 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°606 "Approbation de la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire".

Dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Région est compétente en matière de développement économique à travers son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) adopté en Assemblée plénière du Conseil régional le 02 février 2017. Le SRDEII d'Occitanie comprend un volet consacré à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à la forêt.

Le Département a mis en œuvre depuis de nombreuses années des politiques d'aide à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à la filière forêt/bois, complémentaires à celles de la Région et adaptées aux spécificités de son territoire et de ses filières.

Il est aussi un partenaire majeur des Programmes de Développement Rural au sein desquels il est co-financeur. Il joue ainsi un rôle indéniable d'acteur de proximité auprès des partenaires du monde agricole, agroalimentaire et forestier.

A ce titre, le Département et la Région ont signé une convention d'intervention complémentaire en matière de développement rural expirant le 30 juin 2017.

Comme le prévoient les lois MAPTAM et NOTRe (notamment l'article L 3232-1-2 du CGCT), les compétences dans les champs de la production et de la transformation agricoles, piscicoles et forestières sont partagées entre le Département et la Région. La loi prévoit que le Département intervienne en complémentarité avec la Région, c'est à dire en cohérence avec les objectifs du plan d'actions sectorielles fixés au SRDEII Occitanie.

Il s'agit d'établir un véritable partenariat entre la Région et le Département pour œuvrer côte à côte et avec efficacité, à la pérennité et au développement des exploitations agricoles, piscicoles et forestières et de leurs filières.

Aussi, et à compter du 1^{er} juillet 2017, ce partenariat doit faire l'objet d'une nouvelle convention établie selon les orientations portées par le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), et conformément à l'article 94 de la loi NOTRe.

Une annexe à la convention, propre au Département de la Lozère, viendra définir précisément les politiques agricoles départementales qui pourront être mise en œuvre sur la base de ce partenariat avec la Région. Cette annexe sera finalisée dans les prochaines semaines après concertation avec les services de la Région.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver la convention à passer avec la Région, ci-jointe, et d'autoriser sa signature et celle de tous les documents relatifs à celle-ci ;
- de me donner délégation pour approuver l'annexe à la convention qui prendra la forme d'un tableau décrivant les politiques agricoles départementales qui pourront être mise en œuvre sur la base de la convention.



Convention entre la Région Occitanie et le Département de la Lozère, en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, halieutique (pêche et aquaculture), de la forêt et de l'agroalimentaire

Vu le traité instituant l'Union européenne et notamment ses articles 107 et 108,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) notamment son article 94

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1111-9-1, L.1111-10 (I, 2^e alinéa), L.1511-2, L.1511-3, L.3211-1 et L.3232-1-2,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment ses articles L. 5551-1 et suivants,

Vu les programmes de développement rural Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées pour la période 2014-2020,

Vu le programme opérationnel national FEAMP pour la période 2014-2020,

Vu le régime cadre exempté de notification N°SA.42769 relatif aux aides en faveur des entreprises actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2014-2020,

Vu la délibération du Conseil régional n° 2017/1P-FEVR/03 de l'Assemblée plénière du Conseil régional du 2 février relative à l'adoption du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) d'Occitanie,

Vu la délibération du Conseil régional Occitanie n°xxxx du **date** approuvant la présente convention,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Lozère n°xxxxx du **date** approuvant la présente convention,

Entre

Le Département de la Lozère, représenté par la Présidente du Conseil départemental dûment habilité, ci-après dénommé, « le Département »

Et

La Région Occitanie, représentée par la Présidente du Conseil régional dûment habilité, ci-après dénommée, « la Région »

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la Région est compétente en matière de développement économique à travers son Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Le SRDEII d'Occitanie comprend un volet consacré à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à la forêt. La Région est également compétente en matière de planification, de coordination et d'aménagement du territoire à travers son Schéma Régional d'Aménagement Durable et de Développement des Territoires (SRADDET). L'agriculture (dont la pêche et l'aquaculture), l'agroalimentaire et la forêt sont à la fois un véritable atout d'attractivité économique et un facteur d'aménagement du territoire articulé aux enjeux d'aménagement rural, de solidarité territoriale, d'emploi, de tourisme, d'environnement, etc. [La Région a par ailleurs élaboré une stratégie pour son littoral au travers du Plan Littoral 21.]

Ses compétences s'articulent avec les dispositions de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui a donné aux collectivités de nouvelles possibilités pour organiser les modalités de leur action commune. Cette loi confie notamment à la Région le soin de conduire une Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) visant à coordonner les interventions des personnes publiques. En découle la mise en place de conventions territoriales d'exercice concerté de compétences (CTEC).

Le Département de la Lozère a mis en œuvre depuis de nombreuses années des politiques d'aide à l'agriculture, [à la aquaculture ou à la pêche] le cas échéant, à l'agroalimentaire et à la filière forêt/bois, complémentaires à celles de la Région et adaptées aux spécificités de son territoire et de ses filières. Ces politiques ont été évaluées et ajustées régulièrement dans une logique d'adaptation systématique des réponses qu'elles apportent aux besoins des territoires urbains et ruraux. En outre, le Département est un partenaire majeur des Programmes de Développement Rural ainsi que du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche au sein desquels il est co-financeur. Le Département joue ainsi un rôle indéniable d'acteur de proximité auprès des partenaires du monde agricole, [halieutique]le cas échéant et forestier. Comme le prévoient les lois MAPTAM et NOTRe (en particulier l'article L 3232-1-2 du CGCT), les compétences dans les champs de la production et de la transformation agricoles, halieutiques et forestières sont partagées entre la Région et le Département. Le Département demeure également compétent dans les champs de l'aménagement rural, de la solidarité territoriale, du tourisme, de l'environnement, des laboratoires d'analyse, de l'éducation ou de l'action sociale, secteurs en lien avec l'agriculture et la forêt.

La loi prévoit que le Département intervienne en complémentarité de la Région, c'est-à-dire en cohérence avec les objectifs du plan d'actions sectorielles fixés notamment au SRDEII Occitanie. Il s'agit d'établir un véritable partenariat entre la Région et le Département pour œuvrer côte à côte et avec efficacité, à la pérennité et au développement des exploitations agricoles, halieutiques et forestières et de leurs filières. Tel est l'enjeu de la présente convention.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La Région et le Département de la Lozère conviennent d'apporter, de façon coordonnée et complémentaire, leur concours au développement économique des secteurs agricoles, [halieutiques] les cas échéant, agro-alimentaires et forestiers sur leurs territoires, dans les conditions définies ci-après et selon les orientations portées par le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Ces interventions s'inscrivent également dans le champ d'application de l'article 94 de la Loi NOTRE.

ARTICLE 2 – LES ORIENTATIONS PARTAGÉES ENTRE LA RÉGION ET LE DÉPARTEMENT POUR LA POLITIQUE AGRICOLE ET FORESTIÈRE

La Région, pour construire le SRDEII Occitanie, a fait le choix d'une large concertation et d'un travail collaboratif avec l'Etat, les Départements, les communes, les EPCI, les organisations professionnelles et divers acteurs de la société civile.

Le Département a été associé à la réflexion et a apporté sa contribution au résultat final.

Le volet agricole du SRDEII s'articule autour de quatre priorités :

PRIORITÉ AGRICOLE 1 : LE RENOUVELLEMENT DES AGRICULTEURS EN OCCITANIE

- ❖ **Action 1 : Renforcer l'attractivité de la création d'activités en agriculture**
 - Susciter des vocations pour les métiers de l'agriculture
 - Soutenir l'apprentissage et la formation
 - Améliorer les conditions de vies des agriculteurs
 - Améliorer la pérennité des installations
 - Encourager l'installation vers une agriculture durable et sur l'ensemble du territoire
- ❖ **Action 2 : Développer un parcours d'accompagnement à l'installation pour tous**
 - Promouvoir et développer un parcours à l'installation régional avec un point d'entrée unique de proximité
 - Promouvoir et développer des dispositifs innovants pour les porteurs de projet
 - Faciliter l'accès à un accompagnement individualisé ou collectif pour l'ensemble des candidats à l'installation
 - Adapter l'accompagnement à la diversité des profils et des projets d'installation
 - Soutenir la création/reprise pour les activités agri-rurales
- ❖ **Action 3 : Faciliter la transmission des exploitations agricoles**
 - Favoriser l'anticipation des transmissions et développer des outils et méthodes d'accompagnement
 - Soutenir les investissements pour permettre une modernisation des moyens de production
 - Conforter et développer les solutions en matière d'accès au foncier
 - Encourager le maintien des surfaces en bio lors de la transmission
 - Promouvoir et développer un parcours à l'installation régional avec un point d'entrée unique de proximité
 - Mobiliser les acteurs locaux du territoire

PRIORITÉ AGRICOLE 2 : DE LA TERRE AU PRODUIT

- ❖ **Action 1 : Soutenir l'investissement dans les exploitations et les entreprises**
 - Poursuivre la mise en œuvre du plan de soutien aux investissements des exploitations
 - Promouvoir une approche de l'investissement s'inscrivant dans une stratégie globale de l'exploitation
 - Soutenir les structures collectives
 - Soutenir les pratiques extensives et le pastoralisme
 - Promouvoir de nouvelles formes de financement de l'agriculture
- ❖ **Action 2 : Sécuriser les productions agricoles par l'accès à l'irrigation, dans le cadre de la stratégie régionale de gestion publique durable de l'eau**
 - Mettre en place une stratégie régionale pour la gestion de l'eau, avec un volet « irrigation »
 - Soutenir les investissements et actions permettant de réaliser des économies d'eau et de réduire la pression des prélèvements agricoles
 - Accompagner les investissements et actions permettant de sécuriser les productions agricoles face au changement climatique
 - Soutenir les actions visant une gestion économe de l'eau
 - Soutenir l'innovation en matière de gestion de l'eau
- ❖ **Action 3 : Appuyer l'innovation et sa diffusion**
 - Assurer l'adéquation et la cohérence des actions par une gouvernance adaptée
 - Financer les projets collectifs innovants associant différents partenaires
 - Accompagner les actions de recherche-expérimentation et acquisition de références technico-économiques notamment sur les pratiques agro-écologiques
 - Soutenir les actions de diffusion de l'innovation et transfert des connaissances auprès des agriculteurs
 - Accompagner la formation des agriculteurs vers une évolution de leurs pratiques

- Accompagner l'innovation au sein des exploitations agricoles et des entreprises
 - Promouvoir le Partenariat Européen à l'Innovation (PEI)
 - Renforcer le développement d'un conseil technique, économique adapté et performant
- ❖ **Action 4 : Accompagner l'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique**
- Accompagner les exploitations agricoles vers la mise en place de pratiques innovantes, compétitives et durables
 - Soutenir les investissements permettant le changement de pratiques dans les filières agricoles et les territoires
 - Soutenir la préservation de la ressource en eau et de la qualité de l'eau
 - Développer de nouvelles variétés et des modes de conduite permettant de résister à la sécheresse et aux maladies.

PRIORITÉ AGRICOLE 3 : DU PRODUIT AU CONSOMMATEUR

- ❖ **Action 1 : Soutenir la compétitivité et la diversité des filières agricoles régionales**
- Favoriser la structuration du lien amont-aval dans les filières
 - Encourager le développement des filières territorialisées et la coopération entre filières
 - Soutenir les investissements permettant de développer de nouvelles filières alimentaires ou non alimentaires
 - Soutenir les initiatives collectives de la filière agroalimentaire
 - Accompagner les Projets Stratégiques d'Entreprise (PSE)
- ❖ **Action 2 : Soutenir les filières de qualité et la structuration des filières locales**
- Développer l'approvisionnement local et de qualité pour les cantines des lycées
 - Accompagner les agriculteurs et les opérateurs dans la structuration de filières locales
 - Soutenir ou mettre en place un plan de communication grand public pour inciter à consommer régional
 - Soutenir la structuration et la communication des filières sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)
 - Développer les compétences commerciales individuelles ou collectives des exploitants
 - Encourager et structurer la commercialisation de proximité par le développement de points de vente collectif
- ❖ **Action 3 : Une Région pionnière et exemplaire pour l'excellence de sa production alimentaire**
- Inciter les agriculteurs à s'engager en filière sous Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)
 - Soutenir les projets collaboratifs de filières territorialisées
 - Accompagner les démarches collectives visant à renforcer la responsabilité sociétale des entreprises et des exploitants
 - Accompagner les entreprises de transformation dans leur démarche d'amélioration de leur process visant à une maîtrise sanitaire allant au-delà de la norme
 - Anticiper les attentes des consommateurs en matière environnementale et sanitaire
 - Soutenir les projets collectifs renforçant la traçabilité au sein de la chaîne alimentaire
 - Soutenir prioritairement les projets s'inscrivant dans une démarche environnementale
 - Soutenir les actions collectives de formation professionnelle des acteurs de l'agroalimentaire

PRIORITÉ AGRICOLE 4 : DE LA TERRE AU TERRITOIRE
--

- ❖ **Action 1 : Faciliter l'accès au foncier**
- Faciliter le portage foncier par des structures collectives

- Faciliter la mobilisation du foncier dans le cadre de la création d'activité et de la transmission des exploitations en encourageant la restructuration foncière
- Promouvoir l'animation foncière et participer au maintien du potentiel de production ou à la relocalisation de cultures
- Accompagner la protection et la gestion du foncier agricole en accompagnant la réflexion sur les territoires pour mettre en place des outils de protection du foncier
- ❖ **Action 2 : Encourager le développement et l'aménagement des territoires agri-ruraux**
 - Encourager une approche globale des dynamiques de développement rural
 - Accompagner la mise en synergie des différents acteurs des territoires sur des objectifs partagés
 - Favoriser la réflexion des territoires et la mise en œuvre sur : l'aménagement de l'espace agricole et forestier, la structuration et le développement des filières économiques du territoire pour le bois, les circuits courts et de proximité, l'agritourisme, la création d'activités sur le territoire
 - Encourager l'animation pour la mise en place d'investissements collectifs permettant la mutualisation des moyens pour répondre aux enjeux du territoire
- ❖ **Action 3 : Développer l'agritourisme et l'œnotourisme**
 - Structurer les acteurs de l'agritourisme et de l'œnotourisme
 - Accompagner les exploitations et les entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles dans la diversification de leurs activités vers des activités non agricoles
 - Valoriser l'ensemble des filières agritouristiques
 - Elaborer des outils touristiques numériques

ARTICLE 3 – DISPOSITIFS DE SOUTIEN MIS EN PLACE

Les aides publiques, en investissement et en fonctionnement, susceptibles d'être mises en œuvre par la Région et le Département, dans les secteurs agricole, [halieutique] le cas échéant, agroalimentaire et forestier, s'inscrivent dans les orientations définies dans la présente convention. Les orientations prioritaires du Département sont explicitées en annexe à la présente convention.

Les dispositifs d'intervention pourront relever des Programmes de Développement Rural (PDR) Occitanie dont les programmes LEADER ou du programme opérationnel FEAMP dont les mesures DLAL. Lorsqu'ils relèvent du champ concurrentiel, ils pourront également être adossés à des régimes d'aides existant au sens du droit européen, notifiés ou exemptés de notification.

ARTICLE 4 – BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires des aides et actions de la politique agricole et forestière du SRDEII [et halieutiques] sont les exploitants agricoles, [les entreprises de pêche et d'aquaculture] les entreprises de transformation, les candidats à la création d'activité, à l'installation sur le territoire régional, les associations professionnelles et syndicats agricoles, les Chambres d'Agriculture, les organisations de producteurs, les organismes de recherche et de formation et tous les acteurs des filières concernées, y compris les filières agritourismes et œnotourisme. Peuvent également être bénéficiaires les porteurs de projets publics en faveur de l'agriculture et de la forêt (collectivités territoriales, EPCI, pays, pôles de compétitivité,...).

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS GENERALES

5.1 Partenariat

Le volet agricole du SRDEII est mis en œuvre par la Région en partenariat avec l'Etat, les agences nationales, les collectivités locales, les établissements publics de coopération intercommunale, les chambres d'agriculture, les associations professionnelles, les syndicats agricoles, les représentants régionaux des filières agricoles, les banques, les acteurs de l'enseignement, les opérateurs de l'aménagement foncier et tous les acteurs de l'économie agricole, forestière, et halieutique.

5.2 Modalités de suivi de ce partenariat

Un bilan relatif à la présente convention sera présenté en Conférence Territoriale de l'Action Publique. Il sera notamment pris en compte lors de l'élaboration des conventions territoriales d'exercice concerté dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier à intervenir.

Le bilan pourra comprendre une analyse quantitative des concours du Département. Il pourra également comprendre une analyse qualitative au regard de l'impact des aides accordées.

5.3 Engagements des signataires

L'article L 1511-1 du CGCT dispose que le Conseil Régional doit établir un rapport relatif aux aides et régimes d'aides mis en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile par les collectivités territoriales et leurs groupements. Il en évalue les conséquences économiques et sociales et donne lieu à un débat devant le Conseil régional. A cette fin le Département transmettra à la Région, avant le 30 mars de chaque année, toutes les informations relatives aux aides et régimes d'aides qu'il a mis en œuvre sur l'année civile précédente.

Ce rapport sera communiqué au représentant de l'État dans la région avant le 31 mai de chaque année et, aux autres collectivités et établissements publics (Départements, EPCI, etc.). Les informations contenues dans ce rapport permettront à l'État de remplir les obligations des États-Membres au regard du droit communautaire.

La Région s'engage à :

- se concerter avec le Département concernant les politiques et les aides mises en œuvre sur son territoire,
- réunir des instances de pilotage qui associent le Département à la réflexion et aux débats, lui permettant ainsi d'être force de proposition, de participer activement à la co-définition des politiques agricoles, [halieutique], agroalimentaires et forestières, et de veiller à une coordination optimale des financements.

Le Département de la Lozère s'engage, dans le respect des dispositions réglementaires, à :

- mobiliser ses financements en concertation et complément des objectifs des politiques de la Région, en concertation avec cette dernière ;
- assumer son rôle de partenaire à part entière dans le cadre des réflexions dédiées à l'avenir des politiques régionales dans les secteurs de l'agriculture, [de la pêche, de l'aquaculture], de l'agroalimentaire, de la forêt et du bois ;

5.4 Durée, modification ou résiliation de la convention

La présente convention est conclue pour 1 an à compter du 1^{er} juillet 2017. Elle sera renouvelée par tacite reconduction et dans la limite de la durée du SRDEII.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant après accord entre les parties signataires. La Région et le Département se réservent par ailleurs la possibilité de provoquer à tout moment une révision de la convention pour prendre en compte les modifications introduites par les évolutions législatives.

La convention pourra être résiliée de plein droit par la Région ou par le Département par notification écrite transmise 2 mois avant sa résiliation effective.

5.5 Litiges

En cas de litige pouvant résulter tant de l'interprétation que de l'exécution de la présente convention, un règlement amiable sera recherché.

A défaut d'accord, le tribunal compétent sera le Tribunal administratif de Montpellier.

Fait à _____, le _____

**POUR LA REGION
OCCITANIE**

**POUR LE DEPARTEMENT
DE LA LOZERE**

**Carole DELGA
PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL**

**Sophie PANTEL
PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

ANNEXE : intégration des politiques agricoles du Département aux actions du volet agricole du SRDEII de la Région

Volet agricole du SRDEII Occitanie		Politiques agricoles départementales
Priorités agricoles	Actions	
Le renouvellement des agriculteurs	Renforcer l'attractivité de la création d'activités en agriculture	
	Développer un parcours d'accompagnement à l'installation pour tous	
	Faciliter la transmission des exploitations agricoles	
De la terre au produit	Soutenir l'investissement dans les exploitations et les entreprises	
	Sécuriser les productions agricoles par l'accès à l'irrigation, dans le cadre de la stratégie régionale de gestion publique durable de l'eau	
	Appuyer l'innovation et sa diffusion	
	Accompagner l'adaptation aux changements climatiques et la transition écologique	

Du produit au consommateur	Soutenir la compétitivité et la diversité des filières agricoles régionales	
	Soutenir les filières de qualité et la structuration des filières locales	
	Une Région pionnière et exemplaire pour l'excellence de sa production alimentaire	
De la terre au territoire	Faciliter l'accès au foncier	
	Encourager le développement et l'aménagement des territoires agri-ruraux	
	Développer l'agritourisme et l'œnotourisme	

Concernant les filières halieutiques :

1. Aides aux entreprises actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture
Le Département prévoit de :



2. Projets collectifs contribuant au développement durable des filières pêche et aquaculture

Le Département prévoit de :

-
-
-

3. Modernisation des ports de pêche et des infrastructures et aquacoles

-
-
-



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Développement

Objet : Tourisme : avis de principe sur le travail engagé sur la délégation de compétence au Département concernant l'aide à l'immobilier

Dossier suivi par Attractivité et développement - Région et développement local

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales accordant la compétence "immobilier d'entreprises" ;

VU la délibération n°CD_16_1048 du 17 juin 2016 accordant délégation à la commission permanente pour le suivi de la mise en œuvre de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la délibération n°CP_16_247 du 30 septembre 2016 approuvant la convention sur le tourisme pour 2016 ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1024 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Tourisme » ;

CONSIDÉRANT le rapport n°607 intitulé "Tourisme : avis de principe sur le travail engagé sur la délégation de compétence au Département concernant l'aide à l'immobilier" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Rappelle :

- que l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales prévoit que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides en matière d'immobilier et de foncier d'entreprise ;
- qu'en 2016, une convention a été signée entre la Région et le Département avec pour objet d'établir un partenariat afin d'assurer la mobilisation des fonds LEADER et apporter leurs cofinancements aux projets locaux, relevant de la solidarité territoriale et du tourisme ;
- que certaines communautés de communes ont émis le souhait que le Département poursuive le financement des hébergements touristiques en 2017, sur la base de la délégation de l'octroi de l'aide à l'immobilier.

ARTICLE 2

Donne un avis favorable de principe, pour participer, par voie de convention de délégation de l'octroi de l'aide à l'immobilier, au financement des hébergements touristiques.

ARTICLE 3

Approuve le régime des aides en faveur des hébergements touristiques, tel que défini dans le règlement ci-joint.

ARTICLE 4

Précise que les conventions de délégation seront soumises à l'avis de l'assemblée lors d'une prochaine réunion.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_127 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°607 "Tourisme : avis de principe sur le travail engagé sur la délégation de compétence au Département concernant l'aide à l'immobilier".

L'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales attribue aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, une compétence pleine et entière en matière d'immobilier et de foncier d'entreprise. Ce même article prévoit que « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Département lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées au présent article. »

Le département agit donc pour le compte de la commune ou de l'EPCI à fiscalité propre qui détermine le cadre de l'action du département.

Le département, si la convention de délégation le prévoit, peut engager ses fonds propres en plus de ceux alloués par la commune ou l'EPCI . Dans ce cas, ces fonds seront attribués dans le cadre de la « définition des aides ou régimes d'aides » décidée par la commune ou l'EPCI.

Dans le cadre de cette délégation de convention, le Département souhaite financer, dans un premier temps, les hébergements touristiques.

En 2016, une convention avec la Région avait pour objet d'établir un partenariat entre la Région et le Département pour œuvrer côte à côte en faveur du développement touristique et pour assurer la mobilisation des fonds LEADER afin d'apporter leurs cofinancements aux projets locaux, relevant de la solidarité territoriale et du tourisme.

En 2017, certaines communautés de communes ont émis le souhait que le Département poursuive le financement des hébergements touristiques.

A cet effet, je vous propose de maintenir les modalités de financement selon le même cadre que celui mis en place en 2016, à l'exception des dépenses rendues éligibles concernant les mobil-homes et les bungalows, dont vous trouverez le règlement ci-joint.

Si vous en êtes d'accord, le Département transmettra aux communautés de communes, le règlement ci-joint ainsi qu'un projet de convention. Les conventions vous seront proposées lors d'une prochaine commission permanente.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur le principe, d'accepter par voie de convention de travailler sur la délégation de l'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise qui sera consacrée, dans un premier temps, au financement des hébergements touristiques.

Dispositifs d'aides en faveur des hébergements touristiques (Gîtes ruraux, gîtes d'étapes, gîtes de groupes, chambres d'hôtes, hôtellerie de plein air et hébergements insolites)

Le dispositif d'aide départemental permettra d'apporter le co-financement LEADER nécessaire. Le règlement unique ci-après fixe le cadre général d'intervention du Département sur l'ensemble du territoire lozérien. Toutefois, les Groupes d'Actions Locales (GAL) disposent de spécificités propres dans leur cadre réglementaire.

Aussi, les aides du Conseil départemental de la Lozère s'aligneront obligatoirement aux dépenses retenues par les GAL.

Afin de connaître précisément les projets et dépenses éligibles, il convient de se référer à la fiche action du GAL de votre territoire (cf. carte des périmètres GAL).

N.B : les projets portés par les agriculteurs et éligibles à la mesure 6.4.1 du PDR, seront financés par la Région.

AIDE À LA CRÉATION, RÉHABILITATION, MODERNISATION ET AU DÉVELOPPEMENT

NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES ET SUBVENTION

Sur la durée du programme d'aides, deux projets maximum par bénéficiaire pourraient être retenus.

A – Dépenses éligibles (sous réserve de l'éligibilité au programme Leader du territoire GAL concerné)

- **Gîtes ruraux, gîtes d'étapes, gîtes de groupes et chambres d'hôtes :**
 - ∞ - Tout projet de création, réhabilitation, modernisation d'une structure labellisée, en vue d'atteindre au minimum 3 épis, clés ou équivalent.
 - ∞ - la création, la rénovation et l'extension sont éligibles ainsi que les aménagements extérieurs. Toutefois, les opérations devront être intégrées à l'environnement et/ou de qualité architecturale*,
- * Pour les projets de création et d'extension, le CAUE devra être consulté avant tout dépôt de dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, ...). afin qu'il puisse apporter des conseils visant à assurer la qualité architecturale et de l'intégration paysagère du projet.*
- ∞ - les opérations sont limitées à deux gîtes/meublés ou cinq chambres d'hôtes par bénéficiaire sur la durée du programme.

- ∞ - les équipements de loisirs adossés à un hébergement touristique seront éligibles, en vue de diversifier les prestations de services pour atteindre un niveau de qualité supérieur, mais, sans obligation de montée en gamme (exemples : accueil pour les ânes, piscine, spa, abris pour moto, ...) (sous réserve de l'éligibilité au programme Leader du territoire GAL concerné)

Hôtellerie de plein air :

- ∞ - Tout projet de création, réhabilitation, modernisation d'une structure labellisée, en vue d'atteindre au minimum 2 étoiles est exigée.
- ∞ - la création, la rénovation globale, y compris la signalétique et les aménagements paysagers extérieurs, (sous réserve de l'éligibilité au programme Leader du territoire GAL concerné)
- ∞ - les HLL, **les mobil-homes et les bungalows** sont éligibles si ils sont intégrés au paysage et si ils utilisent des matériaux en bois.

Hébergements insolites

- ∞ - Tout projet de création d'une structure labellisée, en vue d'atteindre au minimum 3 épis, clés.

Investissements immatériels éligibles :

- ∞ - démarches de qualité interne des entreprises
- ∞ - plan de développement commercial :
 - étude de positionnement sur le marché ;
 - étude marketing
- ∞ - création d'un site Internet sera éligible uniquement dans un projet global comprenant de l'investissement immobilier (sous réserve de l'éligibilité au programme Leader du territoire GAL concerné)

B – Dépenses inéligibles

- ∞ - les investissements mobiliers « déplaçables »,
- ∞ - l'auto construction : est exclue la main d'œuvre. Les frais d'achat de matériaux utilisés pour la création ou la modernisation du bâtiment sont éligibles (exemples : peinture, plâtre, ciment, carrelage, plomberie, ...). Seront exclus des dépenses éligibles, les travaux en hauteur > 6m, pouvant comporter un risque pour le bénéficiaire, son activité et son environnement (exemples : charpente, couverture, isolation). Les frais liés à l'électricité peuvent être retenus si le tableau et le branchement sont réalisés par un professionnel et sur présentation d'une attestation du Consuel au moment du paiement de l'aide.

- ∞ - le matériel d'occasion,
- ∞ - les seules mises aux normes (accessibilité, incendie, sécurité, assainissement) et les entretiens courants

BÉNÉFICIAIRES

- ∞ - Collectivités territoriales
- ∞ - Entreprises au sens communautaire : pour l'UE, est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique

SUBVENTION

En matière d'aides en faveur des hébergements touristiques, le taux maximum d'aides publiques est de 30 % (TMAP), sous réserve des régimes d'aides d'État applicables.

Sur cette base, le taux de financement LEADER est de 80 % de prise en charge.

Le Conseil départemental pourrait intervenir en co-financement LEADER sur les 20 % restants.

Des bonifications pourront être apportées selon les territoires GAL (label Tourisme & Handicap, Ecolabel, ...) portant le TMAP à 50 % maximum.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- les dossiers ayant fait l'objet d'un récépissé et n'ayant pas terminé les travaux avant la date d'adoption de ce présent règlement, pourront élarger à ce dispositif.
- viabilité du projet : plan d'actions et budget prévisionnel sur 3 ans pour les investissements présentant des recettes.
- maintien de l'activité touristique et engagement dans cette démarche qualité pour une durée minimale de 7 ans à compter de la date de décision d'octroi de l'aide (dans la perspective où l'infrastructure subventionnée ferait l'objet d'une revente, la subvention départementale accordée en faveur du projet devra être remboursée),
- ouverture de la structure minimale de 4 mois sur l'année pour les campings
- ouverture de la structure minimale de 6 mois sur l'année pour les gîtes ruraux, gîtes d'étapes, gîtes de groupes et chambres d'hôtes et hébergements insolites,
- les porteurs de projet devront s'engager à assurer l'accueil des touristes et préciser aux financeurs les modalités d'accueil envisagées (gestion directe / indirecte, personne en charge de l'accueil, ...),
- le bénéficiaire de la subvention devra s'engager à respecter les conditions fixées par le label auquel il sera affilié.

DOCUMENTS À FOURNIR :

- l'attestation d'engagement dans une démarche de qualité équivalent est obligatoire (3 épis ou équivalent pour les gîtes, hébergements insolites et chambres d'hôtes - et 2 étoiles pour les campings),
- Si le siège social de l'entreprise est hors de la Lozère, l'établissement concerné devra être inscrit au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) de Lozère et payer sa fiscalité dans le département.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

Le Département participera aux Comités Techniques des 3 GAL pour l'instruction des dossiers et pourra être accompagné d'experts en cas de besoin (Lozère Tourisme, CAUE, ...).

Pour l'aide départementale, la décision d'attribution de l'aide sera prise par la Commission Permanente du Conseil départemental, après examen par les Comités Techniques des GAL chargés d'étudier les dossiers. Après attribution de l'aide départementale, les GAL pourront valider définitivement les projets au sein de leurs Comités de Programmation.

Par contre, l'aide départementale sera, au final, conditionnée à l'avis favorable définitif des comités de programmation des GAL (dans le cas où le comité de programmation donnerait un avis contraire aux comités techniques des GAL et à la décision attributive de l'aide départementale).

Le porteur de projet déposera le même dossier au Département et au GAL.

Le dossier (dossier type Leader) devra comprendre les pièces justificatives se trouvant en annexe des aides publiques directes et indirectes perçues dans les 3 dernières années.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Au regard de la loi NOTRe, le tourisme reste une compétence partagée entre les collectivités.

- Plan de Développement Rural (PDR)
- Conventions des 3 GAL
- Règlement « de minimis » : règle qui limite le montant d'aides publiques à 200 000 € par entreprise, sur une période de trois exercices fiscaux.
- Ou tout autre régimes d'aides d'État applicables.

Les entreprises bénéficiaires de cette aide devront déclarer dans leur dossier toutes les aides publiques obtenues dans le cadre du « de minimis » pour les années N, N-1 et N-2. Elles devront également déclarer, dans toute autre demande d'aide publique, le montant de l'aide obtenue au titre de cette opération.

Direction de l'Attractivité et du Développement

Règlement validé le

22/07/2016



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Gestion de la collectivité : rapport d'information sur les actes pris par délégation de l'Assemblée accordée à l'exécutif départemental

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières et Assemblées

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 3211-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1004 du 2 avril 2015 portant délégations à la Présidente du Conseil départemental ;

CONSIDÉRANT le rapport n°700 intitulé "Gestion de la collectivité : rapport d'information sur les actes pris par délégation de l'Assemblée accordée à l'exécutif départemental" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Prend acte de la communication portant sur les actes pris par l'exécutif départemental en 2016 sur délégation de l'Assemblée, tels que décrits en annexe.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_128 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°700 "Gestion de la collectivité : rapport d'information sur les actes pris par délégation de l'Assemblée accordée à l'exécutif départemental".

L'exécutif départemental a reçu délégation pour l'exercice de certaines attributions par délibérations par délibération du 2 avril 2015.

Conformément aux dispositions législatives, un rapport annuel d'information sur l'exercice de ces délégations, doit être soumis aux membres de l'assemblée sur les différents actes pris en vertu de ces délégations.

Ces dernières permettent la réalisation de divers actes sans que l'assemblée départementale n'ait à délibérer préalablement et portent notamment sur les domaines suivants :

- Délégation en matière d'outils de financement (emprunts et ligne de trésorerie) ;
- Délégations en matière d'administration générale (affectation des propriétés, fixation des tarifs des droits de voirie et des différents services publics départementaux, décision de la conclusion et de la révision du louage de choses, aliénation de biens mobiliers...).
- Délégation du droit de préemption des espaces naturels sensibles (ENS) : pour exercer, au nom du département, les droits de préemption dont celui-ci est titulaire ou délégataire en application du code de l'urbanisme.
- Délégation en matière d'action en justice : toutes les actions en justice pour défendre le Département dans toutes les actions intentées contre lui et, en demande, devant toute juridiction et devant le juge pénal pour toutes les constitutions de partie civile.
- Délégation en matière de marchés publics et de délégation de services publics : délégation pleine et entière, qui se rapporte à toutes les phases de la procédure d'un marché public et, pour les délégations, saisie directe de la Commission Consultative des services publics locaux.
- Délégation en matière de Fonds solidarité logement (FSL) : pour toute décision relative au fonds de solidarité pour le logement, notamment en matière d'aides, de prêts, de remises de dettes et d'abandons de créances : *un rapport annuel distinct sur la gestion du FSL est réalisé en cours d'année* .
- Délégation en matière de d'adaptation du réseau départemental de transports scolaires : *cette délégation donnée par délibération fait l'objet d'une information distincte données par des rapports particuliers en cours d'année*.

Délégation en matière d'outils de financement (emprunts et ligne de trésorerie)

Informations sur les emprunts et ligne de trésorerie

- La ligne de trésorerie a été renouvelée le 17 avril 2016 auprès de ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS pour un montant de 7 millions d'Euros et une durée d'un an.

Le Conseil départemental dispose d'un montant total de lignes de trésorerie de 7 millions d'Euros conformément à la délibération CG_12_1110 du 30 mars 2012. Une consultation a été lancée le 8 mars 2016 pour un montant de 7 M€. Sur 9 établissements consultés, 5 ont répondu : Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Arkéa, Banque Postale et Société Générale. Seule la banque ARKEA a répondu à hauteur de l'enveloppe globale et a proposé les conditions financières et le taux le plus intéressant (Euribor 3M + 0,54 %).

- S'agissant des emprunts :
 - un contrat de prêt de la Caisse des dépôts et consignations a été signé pour un montant de 2 456 077 € à taux « 0 » sur une durée de 20 ans. Cet emprunt rentre dans l'enveloppe 2014-2017 « Prêt Croissance Verte » offerte au secteur public local et finance les travaux de rénovation thermique du collège de Saint Chély d'Apcher.
 - une consultation a été lancée le 22 novembre 2016 pour un montant d'emprunts de 3 M€ :
- 9 établissements ont été consultés. 5 établissements se sont positionnés à hauteur de l'enveloppe totale (Arkéa, Banque Postale, Société Générale, Crédit Agricole, Caisse Epargne), 4 n'ont pas répondu (Crédit Foncier, Banque Populaire du Midi, BNP Paribas, Crédit Coopératif).
 - La Société générale a été retenue pour un montant de 3 M€ au taux variable avant consolidation fixée au 30/06/2017, de Euribor 1 à 3 mois + 0,50 % (selon la date de décaissement) et au taux fixe de 0,95 % à compter de la consolidation au 30/06/2017, sur une durée de 12 ans.
- Au 1er janvier 2017, le conseil départemental disposait d'une capacité de mobilisation sur emprunts revolving de 15,131 M€ dont 6,034 M€ sur la convention Crédit Agricole du 11 décembre 2009 (montant total : 16,9 M€ sur Euribor 3 mois + 0,63 %), 6,097 M€ sur la convention Crédit Agricole du 15 décembre 2010 (montant total de la convention: 13,7 M€ sur Euribor 3 mois + 0,52 %) et 3 M€ sur l'emprunt 2016 de la Société Générale en période de mobilisation (montant total : 3 M€ sur Euribor + 0,50 %).

Suivi des emprunts propres au Département (au 31 décembre 2016)

Mouvements sur emprunt	Encours de la dette
Emprunt revolving 2010 Crédit Agricole consolidé le 14/02/2011 à hauteur de 3 500 000,00 € Taux : 3,77 % - Durée : 12 ans	2 036 363,72 €
Tirage sur Emprunt 2010 type revolving le 29/12/2016 à hauteur de 1 000 000,00 € Taux : E3M +0,52%	1 000 000,00 €
Tirage sur Emprunt 2009 consolidé le 23/06/2010 à hauteur de 3 500 000,00 € Taux : 3,30 % - Durée : 13 ans	1 750 000,06 €
Tirage sur Emprunt 2009 consolidé le 23/06/2010 à hauteur de 4 000 000,00 €	2 074 076,00 €

Délégation n°CP_17_128

<i>Mouvements sur emprunt</i>	<i>Encours de la dette</i>
Taux : 3,55 % - Durée : 13 ans 6 mois	
Tirage sur Emprunt 2007 consolidé le 01/11/2008 à hauteur de 1 000 000,00 € Taux : 4,51 % - Durée : 12 ans	333 333,44 €
Tirage sur Emprunt 2007 consolidé le 01/11/2008 à hauteur de 1 000 000,00 € Taux : 4,51 % - Durée : 12 ans	333 333,44 €
Tirage sur Emprunt 2007 consolidé le 22/10/2009 à hauteur de 3 000 000,00 € Taux : 3,14% - Durée : 12 ans	1 250 000,00 €
Tirage sur Emprunt 2003 consolidé le 26/02/2010 à hauteur de 2 700 000,00 € Taux : 2,67 % - Durée : 8 ans et 3 mois	450 000,00 €
Emprunt DEXIA : contractualisation en totalité le 02/08/2011 : 750 000,00 € Taux : 2,54% - Durée : 15 ans	519 200,10 €
Emprunt Crédit Agricole contractualisé en totalité le 28/11/2012 à hauteur de 3 000 000,00 € Taux : 3,99% - Durée : 10 ans	1 865 290,13 €
Emprunt Crédit Coopératif contractualisé en totalité le 02/04/2012 à hauteur de 3 000 000,00 € Taux : 3,40% - Durée : 10 ans	1 650 000,00 €
Emprunt Banque Postale contractualisé le 07/06/2013 à hauteur de Taux : Euribor 3M + 1,86% - Durée : 7 ans	1 607 142,82 €
Emprunt Caisse Epargne contractualisé le 12/07/2013 à hauteur 2 000 000,00 € Taux : 3,35% - Durée : 12 ans	1 458 333,29 €
Emprunt Banque Postale contractualisé le 27/12/2014 à hauteur de 5 000 000,00 € Taux : 2,71% - Durée : 12 ans	3 854 166,63 €
Emprunt Banque Postale contractualisé le 27/12/2014 à hauteur de 2 000 000,00 € Taux : Euribor 3M + 1,86% - Durée : 12 ans	1 541 666,63 €
Emprunt Banque Postale contractualisé le 16/12/2014 à hauteur de 3 000 000,00 € Taux : Euribor 3M + 1,15% - Durée : 12 ans	2 625 000,00 €
Emprunt Société générale contractualisé en totalité le 12/12/2014 à hauteur de 4 000 000,00 € Taux : Euribor 1 à 3M+ 1,10 % et taux fixe 1,79 % - Durée : 12 ans	3 500 000,02 €
Emprunt Crédit foncier contractualisé en totalité le 22/12/2014 à hauteur de 3 000 000,00 € Taux : 1,80% - Durée : 12 ans	2 500 000,00 €
Emprunt CDC contractualisé le 22 décembre 2014 "Opération Collet de Dèze" à hauteur de 4 675 521,00 € Taux : Livret A +0,75 % = 1,50% - Durée : 25 ans	4 559 095,35 €
Emprunt CDC contractualisé le 22 décembre 2014 "Opération Infrastructures de transport" à hauteur de 1 073 631,00 € Taux : Livret A +1 % = 1,75% - Durée : 20 ans	1 040 006,33 €
Emprunt Caisse Epargne contractualisé le 11/12/2015 à hauteur de 2 000 000,00 € Taux : 1,68% - Durée : 12 ans	1 916 666,66 €

<i>Mouvements sur emprunt</i>	<i>Encours de la dette</i>
Emprunt Société générale contractualisé en totalité le 04/12/2015 à hauteur de 3 000 000,00 € Taux : Euribor 1 à 3M+ 0,90 % et taux fixe 1,55 % - Durée : 12 ans	2 812 500,00 €
Emprunt Banque Postale contractualisé le 27/11/2015 à hauteur de 4 000 000,00 € Taux : Eonia +1,11 % et Euribor3M+0,99% - Durée : 12 ans 6 mois	3 916 666,67 €
Emprunt Société générale contractualisé en totalité le 14/12/2016 à hauteur de 3 000 000,00 € Taux : Euribor 1 à 3M+ 0,50 % et taux fixe 0,95 % - Durée : 12 ans	
Emprunt CDC contractualisé le 22 septembre 2016 "Opération Collège Saint Chély d'Apcher" à hauteur de 2 456 077,00 € Taux : 0 % - Durée : 20 ans	2 000 000,00 €
	46 592 841,29 €

Délégations en matière d'administration générale

- Informations sur les tarifs et des droits prévus au profit de la collectivité qui n'ont pas un caractère fiscal

- Arrêté n° 16-2769 du 22 décembre 2016 : Fixation du prix de vente du catalogue d'exposition intitulé « Marius Balmelle (1892-1969), un érudit au service de la Lozère, édité par le Conseil départemental et les Archives.
- Arrêté n° 16-2270 du 23 décembre 2016 : Fixation du prix de vente du catalogue d'exposition intitulé « Bagnols-les-Bains, en quelques thermes... », édité par le Conseil départemental et les Archives.

- Informations sur les contrats de location et de mise à disposition:

Informations sur les contrats de location et de mise à disposition (établissements d'enseignement)

- Collège Marthe-Dupeyron de Langogne
 - Communauté de communes du Haut-Allier : Convention du 7 janvier 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de la création d'un espace jeunes pour la pratique d'activités hors temps scolaire et durant les vacances scolaires pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
 - Lycée Saint-Pierre/Saint-Paul : Convention du 25 août 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de l'accueil des élèves internes du Lycée Saint-Pierre/Saint-Paul pour l'année scolaire 2016-2017
 - Association Les Fadareilles : Convention du 29 septembre 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de l'hébergement de 56 artistes et techniciens pour la 13^{ème} édition du Festiv'Allier pour la période du 2 août au 9 août 2016
 - Département de la Lozère : Convention du 29 septembre 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de l'accueil des agents de l'unité technique de Langogne pour l'année 2016
 - EPLEFPA de la Lozère pour le compte du CFPPA antenne de Langogne : Convention du 29 novembre 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de la formation de ses apprentis pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016
- Collège Sport-Nature de la Canourgue

- École départementale de Musique de la Lozère (EDML) : Convention du 1^{er} février 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de l'accueil des personnes inscrites à l'école de musique pour la pratique des activités musicales pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} juillet 2016
- Association Élan Sportif Trélissac : Convention du 8 février 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de l'accueil de sportifs pour la période du 14 mai au 15 mai 2016
- Association Sport Été : Convention du 14 mars 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de l'accueil de jeunes de 8 à 18 ans pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 27 août 2016
- Académie Internationale de Musique et de Danse de la Lozère : Convention du 15 mars 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de l'accueil des stagiaires et professeurs pour la pratique des activités musicales pour la période du 1^{er} août 2016 au 27 août 2016
- UNSS de la Lozère : Convention du 6 juillet 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de l'accueil de sportifs dans le cadre du championnat de France UNSS de Handball pour la période du 29 mai 2016 au 2 juin 2016
- Département de la Lozère : Convention du 30 mai 2016 d'utilisation d'un bureau pour deux agents du Département un jour par semaine chacune dans le cadre du dispositif de télétravail
- Collège Achille Rousson de St Etienne-Vallée Française
 - Association des parents d'élèves de l'école primaire de Saint-Etienne-Vallée-Française : Convention du 26 novembre 2015 d'utilisation du gymnase du collège pour l'entraînement des élèves du primaire pour l'année scolaire 2015-2016
 - Association des Amis de l'École de Saint-Etienne-Vallée-Française : Convention du 23 mai 2016 d'utilisation des sanitaires-vestiaires du gymnase du collège dans le cadre du cross des écoles pour la période du 25 juin 2016
 - Association « SHOTOKAN KARATE ALESIEN » : Convention du 6 juillet 2016 d'utilisation du gymnase du collège pour 2 stages de Karaté pour les périodes du 14 au 17 juillet 2016 et du 12 au 16 août 2016
 - Association « SHOTOKAN KARATE ALESIEN » : Convention du 6 juillet 2016 d'utilisation du gymnase du collège pour la période du 10 septembre 2016 au 1^{er} juillet 2017
- Collège Marcel-Pierrel de Marvejols
 - Association du semi-marathon Marvejols-Mende : Convention du 30 mai 2016 d'utilisation des chambres d'internat en vue de l'hébergement des participants au semi-marathon Marvejols-Mende pour la période du 23 au 24 juillet 2016
- Collège du Trenze de Vialas
 - Commune de Vialas : Convention du 13 juin 2016 d'utilisation de la salle du foyer de l'internat en vue des séances de sport et de relaxation pendant l'année scolaire 2015/2016
 - Théâtre clandestin : Convention du 13 juin 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de l'hébergement d'artistes et de bénévoles pour la période du 25 et 26 mars 2016
 - Commune de Vialas : Convention du 13 juin 2016 d'utilisation des locaux pour l'accueil d'un groupe de chercheurs travaillant sur le site de la mine argentière pour la période du 18 au 30 avril 2016
 - Commune de Vialas : Convention du 15 juin 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de la semaine du jazz pour la période du 1^{er} au 6 août 2016

- Commune de Vialas : Convention du 15 juin 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de l'exposition été 2016 « j'ai fait la mine » pour la période du 1^{er} au 21 août 2016
- Commune de Vialas : Convention du 11 juillet 2016 d'utilisation des locaux scolaires pour l'hébergement de jeunes et animateurs Chantier International pour les périodes du 10 au 11 juillet 2016 et du 23 au 31 juillet 2016
- Société de chasse : Convention du 11 juillet 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de l'accueil des sociétaires pour réunions et assemblée générale pour les périodes du 21 juin 2016 et du 19 au 20 août 2016
- Collège Henri-Gamala
 - Association La Belle Étoile : Convention du 14 mars 2016 d'utilisation du gymnase et de la salle visio en vue de répétitions de la troupe de théâtre la Belle Étoile les dimanche du 7 mars au 5 juillet 2016
 - Judo Club Cévenol : Convention du 30 août 2016 d'utilisation des locaux scolaires en vue de cours de judo pour l'année scolaire 2016/2017
 - Mme Hélène CHAUDAGNE : Convention du 30 août 2016 d'utilisation du gymnase en vue de cours de chi qong les jeudi durant l'année scolaire 2016/2017
- École Michel Del Castillo – Mende
 - Association Labo'Art : Convention du 21 avril 2016 d'utilisation des locaux scolaires pour l'organisation du Festival 48ème de Rue 2016 pour la période du 6 au 11 juillet 2016
- Collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély-d'Apcher
 - Madame Christelle MONCHY : Convention du 15 novembre 2016 d'occupation précaire d'un logement au collège à compter du 1^{er} septembre 2016
 - Monsieur Florian KOKASON : Convention du 16 novembre 2016 d'occupation précaire d'un logement au collège à compter du 1^{er} septembre 2016
 - Monsieur Stéphane DAGBO : Convention du 16 novembre 2016 d'occupation précaire d'un logement au collège à compter du 15 septembre 2016
- Collège Bi-site des Trois Vallées de Florac et de l'UPP Pierre-Delmas de Ste Enimie pour le collège de Florac
 - Madame Maëlle BINOT : Convention d'occupation précaire d'un logement au collège à compter du 6 décembre 2016
 - Madame Marie Élise RIMAN : convention d'occupation précaire d'un logement au collège à compter du 1^{er} décembre 2016

- Informations sur les contrats de location et de mise à disposition de la Chapelle Saint Dominique

- Association les Métiers d'Art en Cévennes : exposition dans le cadre des journées européennes des métiers d'art
- Foyer de Vie Lucien Oziol : exposition de dessins et de peintures
- Pays d'Art et d'Histoires Mende et lot en Gévaudan : organisation d'une conférence
- Mend'Arts : exposition
- Zo Petaçon : accueil d'un groupe d'élèves dans le cadre de la journée occitane
- Gévaudan Patchwork : exposition
- M. Léo Guedj : exposition de photos

- Mme Michèle Carrega : exposition de peintures
- M. Jean-Louis Roussely : exposition de photos
- Mme Jeanne Charpall : exposition de photos
- Brasserie de Lozère : entrepôt stocks
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement : expositions : « profil bois » & « patrimoine et paysages »
- Association Mende Volterra : exposition de photographies dans le cadre de la 20° semaine toscane
- Photo club mendois : expositions de photographies

- Informations sur les contrats de location et de mise à disposition (Autres bâtiments)

- Aire de la Lozère
 - Madame Micheline FARGES-PECOUL : Mise à disposition du hall d'entrée du bâtiment d'accueil de l'Aire de la Lozère
 - Fédération Française des Motards en Colère de la Lozère (2 conventions) : Mise à disposition des espaces extérieurs de l'Aire de la Lozère
 - Maison du Tourisme : Mise à disposition du hall de l'Aire de la Lozère
- Collège de Meyrueis
 - Commune de Meyrueis : Location d'un appartement destiné à héberger le gestionnaire du collège de Meyrueis
- CT Aumont-Aubrac
 - Commune d'Aumont-Aubrac : Mise à disposition du logement situé au Centre Technique d'Aumont-Aubrac
- CT Le Malzieu
 - Communauté de Communes des Terres d'Apcher : Avenant n°1 à la convention n°15-0201du 19/06/2015 relatif à l'entretien du bassin d'orage du centre technique du Malzieu-Ville, sis ZA La Brugette
- Mise à disposition du Domaine Départemental des Boissets pour :
 - association la lozérienne VTT
 - Association Les P'tits Cailloux
 - Association Lou Clapas
 - Groupement de gendarmerie départementale de la Lozère
 - Syndicat Mixte du Grand Site des Gorges du Tarn
- Eglise de St-Flour du Pompidou
 - Monsieur Michel AFFORTIT : Mise à disposition d'un terrain pour assurer le stationnement des véhicules lors des manifestations à l'église de St Flour du Pompidou
- Faculté d'éducation de Mende (FDE)
 - Les Restos du coeur : Mise à disposition du rez-de-chaussée de la conciergerie de la Faculté d'Education de Mende (FDE)
- Hôtel du Département

Association de Lozère : Mise à disposition en faveur de l'Association de Lozère d'un bureau situé au 2ème étage de l'Hôtel du Département

- Immeuble Boulevard Lucien Arnault à Mende
 - ALEC : Avenant n°1 à la convention n°14-0365 du 27/11/14 de mise à disposition des bureaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble , sis boulevard Lucien Arnault à Mende
- Immeuble Le Provençal à Mende
 - Société civile immobilière du Foirail : Avenant n°4 au bail de location du 26 mai 2008 - Mise à disposition du Département de la Lozère de locaux dépendants de l'ensemble immobilier, sis 2 chemin de St Ilpide à mende
- Maison de la Lozère à Paris
 - Comité Départemental du Tourisme de la Lozère (CDT) : Mise à disposition de locaux situés au 1 bis rue Hautefeuille à Paris
- Maison rue de l'Espérance à Mende
 - SCI L'Abeille : Location de quatre chambres meublées dans une maison située rue de l'Espérance à Mende
- Mise à disposition de locaux dans l'ancien tribunal de Florac pour :
 - Société de production "Shellac Sud"
 - Commune Florac Trois Rivières
- Mise à disposition de locaux dans l'ancien tribunal de Marvejols pour la Commune de Marvejols
- UT Chanac
 - Monsieur Hervé LACAN : location de locaux situés 1 route de Marijoulet pour les besoins de l'Unité Technique de CHANAC
 - Commune de Saint Germain du Teil : Mise à disposition d'un garage situé à St Germain du Teil pour les besoins de l'Unité Technique de Chanac et Avenant 1 à la convention 16-0034 du 26/02/2016
- Villas Enclos Roussel :
 - Monsieur Vincent TAISSEIRE : Avenant n°1 à la convention n°15-0276 du 24/08/15 de mise à disposition d'une villa sise chemin Enclos Roussel à Mende

Conventions de participations financières des Départements aux dépenses de fonctionnement des collèges

- Département de l'Ardèche pour le collège Marthe-Dupeyron de Langogne : Convention 16-0300 du 16 août 2016
- Département de l'Hérault pour les collèges du Trenze de Vialas et André-Chamson de Meyrueis : Convention 16-0113 du 4 mai 2016
- Département du Gard pour les collèges Henri-Rouvière du Bleynard, Henri-Gamala du Collet-de-Dèze, André-Chamson de Meyrueis, du Trenze de Vialas, Achille Rousson de St Etienne-VF, Odilon-Barrot de Villefort, UPP de Sainte-Enimie : Convention 16-0335 du 12 septembre 2016

Délégation du droit de préemption des espaces naturels sensibles (ENS)

Aucun acte n'a été réalisé sur la base de cette délégation.

Délégation en matière d'action en justice :

Délibération n°CP_17_128

Vous trouverez, en annexe 1, un tableau faisant le bilan des actions en justice intentées par ou contre le Département.

Délégation en matière de marchés publics

En annexe 2 est joint un tableau faisant le bilan des marchés et commandes publiques passés par le Département de la Lozère pour toute l'année 2016, sur la base de cette délégation.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication portant sur les actes pris par l'exécutif départemental en 2016 sur délégation de l'Assemblée.

Liste des contentieux en cours en 2016

EN ACTION

En action devant le Juge aux affaires Familiales		
Date de la requête initiale	Synthèse	Conclusions
14/09/16	Saisine du JAF par le Département afin de fixer le montant de la participation individuelle des obligés alimentaires aux frais de séjour de Madame G. sur la part non couverte par les ressources de l'intéressée.	Audience le 6 mars 2017. Délibéré le 28 mars 2017 fixant au titre de l'obligation alimentaire le montant de la contribution à : – 200 € par mois pour M. DG – 200 € par mois pour Mme JG – 100 € par mois pour Mme SG, ainsi qu'au paiement rétro-actif des sommes dues à compter du 10 janvier 2017.
26/01/17	Saisine du JAF par le Département afin de fixer le montant de la participation individuelle des obligés alimentaires aux frais de séjour de Monsieur G. sur la part non couverte par les ressources de l'intéressé.	Instruction en cours
07/12/15	Saisine du JAF par le Département afin de fixer le montant de la participation individuelle des obligés alimentaires aux frais de séjour de Madame G. sur la part non couverte par les ressources de l'intéressée.	Audience le 19 mai 2016 Délibéré le 3 juin 2016 fixant au titre de l'obligation alimentaire le montant de la contribution totale à 568,12 € répartie comme suit entre les obligés alimentaires : – 154 € par mois pour Mme YG – 119,12 € par mois pour Mme VR – 216 € par mois pour M. SG – 79 € par mois pour M. GC
18/02/2016	Saisine du JAF par le Département afin de fixer le montant de la participation individuelle des obligés alimentaires aux frais de séjour de Madame P. sur la part non couverte par les ressources de l'intéressée.	Audience le 4 août 2016 Délibéré le 25 août 2016 fixant au titre de l'obligation alimentaire le montant de la contribution à : – 65 € par mois pour M. FP – 25 € par mois pour M. JBP – 33 € par mois pour Mme MM
08/08/16	Saisine du JAF par le Département afin de fixer le montant de la participation individuelle des obligés alimentaires aux frais de séjour de Madame C. sur la part non couverte par les ressources de l'intéressée.	Audience le 6 mars 2017 Délibéré le 16 mars 2016 donnant acte du désistement du Département comme suite au décès de l'intéressée.

En action devant le Tribunal de Mende : dépôts de plainte auprès de Monsieur le Procureur de la République dans le cadre des fraudes au Rsa (plaintes déposées par le Département)

Date de la requête initiale	Synthèse	Conclusions
02/10/15	Dépôt de plainte à l'encontre de Monsieur E-H. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux d'un montant de 6 348,84 €.	Jugement du Tribunal en date du 12/05/2016 condamnant Monsieur à payer au Département la somme de 6 348,84 € en réparation de son préjudice.
02/12/14	Dépôt de plainte à l'encontre de Madame P. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux d'un montant de 5 097,44 €.	Affaire audiençée : -le 13/10/2016 -1 ^{er} renvoi à l'audience du 19/01/2017 -2 nd renvoi à l'audience du 9/03/2017. Mis en délibéré au 27/4/2017.
02/12/14	Dépôt de plainte à l'encontre de Monsieur M. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux d'un montant de 4 950,04 €.	Affaire audiençée : -le 13/10/2016 -1 ^{er} renvoi à l'audience du 19/01/2017 -2 nd renvoi à l'audience du 09/03/2017. Mis en délibéré au 27/4/2017.
02/11/15	Dépôt de plainte à l'encontre de Monsieur Q. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux d'un montant de 14 696,84 €.	Remboursement de l'indu Rsa socle de 14 696,84 € en cours d'instruction. En attente de la décision du juge de poursuivre ou non.
06/04/16	Dépôt de plainte à l'encontre de Monsieur B. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux d'un montant de 9 471,97 €.	Remboursement de l'indu Rsa socle de 9 471,97 € en cours d'instruction. En attente de la décision du juge de poursuivre ou non.
26/07/16	Dépôt de plainte à l'encontre de Madame P. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux d'un montant de 15 590,34 €.	Composition pénale le 20/10/2016 : remboursement de l'indu Rsa socle d'un montant de 15 590,34 € en cours d'instruction.

En action devant le Tribunal de Mende : dépôts de plainte auprès de Monsieur le Procureur de la République dans le cadre des fraudes au Rsa (plaintes déposées conjointement par le Département et la Caisse Commune de Sécurité Sociale)

Date de la requête initiale	Synthèse	Conclusions
13/01/15	Dépôt de plainte à l'encontre de Monsieur M. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux pour la part Département d'un montant de 11 030,48 €.	Affaire audenciée : •le 1er/10/2015 •1 ^{er} renvoi à l'audience du 3/12/2015 •2nd renvoi à l'audience du 4/02/2016. Jugement du Tribunal Correctionnel de Mende en date du 4/02/2016 condamnant Monsieur à verser au Département la somme de 11 030,48 €.
15/06/15	Dépôt de plainte à l'encontre de Madame T. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux pour la part Département d'un montant de 7 643,03 €.	Affaire audenciée : •le 16/10/2015 •1 ^{er} renvoi à l'audience du 18/11/2015 •2nd renvoi à l'audience du 27/01/2016. Jugement du Tribunal Correctionnel de Mende en date du 30/03/2016, condamnant Madame à verser au Département la somme de 2 664,85 € compte tenu des remboursements déjà effectués par l'intéressée.
15/06/15	Dépôt de plainte à l'encontre de Madame G. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux pour la part Département d'un montant de 2 864,77 €.	Affaire audenciée : •le 16/10/2015 •1 ^{er} renvoi à l'audience du 18/11/2015 •2nd renvoi à l'audience du 27/01/2016. Madame avait intégralement remboursé le montant de l'indu retenu par le juge le jour de l'audience, soit 1 918,76 € compte tenu des remboursements déjà effectués par l'intéressée.
2015	Dépôt de plainte à l'encontre de Monsieur B. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux pour la part Département d'un montant de 3 509,79 €.	Affaire audenciée le 12 mai 2016. En attente du jugement
17/11/14	Dépôt de plainte à l'encontre de Madame C. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux pour la part Département d'un montant de 1 985,88 €.	Jugement du Tribunal Correctionnel de Mende en date du 02/06/2016, condamnant Madame à verser au Département la somme de 445,50 € compte tenu des remboursements déjà effectués par l'intéressée.
09/02/15	Dépôt de plainte à l'encontre de Madame P. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux pour la part Département d'un montant de 5 434,12 €.	Jugement du Tribunal Correctionnel en date du 3/9/2016 de Mende condamnant Madame à verser au Département la somme de 4 914,16

		€ compte tenu des remboursements déjà effectués par l'intéressée.
06/06/16	Dépôt de plainte à l'encontre de Madame B. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux pour la part Département d'un montant de 11 517,79 €.	Jugement du Tribunal de Grande Instance de Mende en date du 20/10/2016 condamnant Madame à verser au Département la somme de 11 004,83 € compte tenu des remboursements déjà effectués par l'intéressée.
07/01/16	Dépôt de plainte à l'encontre de Monsieur M. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux pour la part Département d'un montant de 10 257,04 €.	Jugement du Tribunal Correctionnel de Mende en date du 03/11/2016 condamnant Monsieur à verser au Département la somme de 10 257,04 €. Monsieur M. a fait appel de la décision.
16/02/12	Dépôt de plainte à l'encontre de Madame A. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux pour la part Département pour un montant de 1 245,19€.	Jugement du Tribunal Correctionnel de Narbonne en date du 29/01/2016 déclarant recevable la constitution de partie civile du Département mais l'a rejetée
06/06/16	Dépôt de plainte à l'encontre de Monsieur A. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux pour la part Département pour un montant de 6 336,83 €.	Avis d'audience en date 27/4/2017
28/12/16	Dépôt de plainte à l'encontre de Monsieur C. et Madame R. en vue du remboursement d'un indu Rsa socle frauduleux pour la part Département pour un montant de 10 572,63 €.	Retrait de plainte en date du 1/3/2017 comme suite à l'audition additionnelle de Monsieur C. et à une nouvelle enquête.

Autre		
Date de la requête initiale	Synthèse	Conclusions
09/03/16	Dépôt de plainte en Gendarmerie de Marvejols comme suite à l'effraction du Parc à Loups de Sainte Lucie (grillage sectionné).	En cours d'instruction

EN DEFENSE

En défense auprès du Tribunal administratif de Nîmes		
Date de la requête initiale	Synthèse	Conclusions
18/03/16	Référé pré-contractuel déposé par la société P. contre une décision d'attribution de marché prise par la Présidente du Conseil départemental.	Jugement du Tribunal administratif en date du 6/04/2016 concluant au rejet de la requête présentée par la société, laquelle a été jugée sans fondement au vu des pièces produites dans la procédure d'attribution.
21/03/16	Référé pré-contractuel déposé par la SARL M. contre une décision d'attribution de marché prise par la Présidente du Conseil départemental.	Jugement du Tribunal administratif en date du 6/04/2016 concluant au rejet de la requête présentée par la société, laquelle a été jugée sans fondement au vu des pièces produites dans la procédure d'attribution.
02/05/14	Requête déposée par Mme A., M. K , M. B et M. L, représentants du personnel CAP catégorie A demandant l'annulation de la décision statutaire prise par le Président du Conseil départemental en date du 23 janvier 2014.	Jugement du Tribunal administratif en date du 16/06/2016 qui annule la décision du Président du Conseil départemental.
17/11/15	Requête en référé déposée par Monsieur C. demandant au juge des référés la désignation d'un expert afin qu'il décrive et détermine l'origine des désordres survenus dans sa maison d'habitation, et d'indiquer et chiffrer ses divers chefs de préjudice.	Ordonnance en date du 5 avril 2016 du Tribunal administratif qui ordonne à Monsieur Stéphane BESSIERE architecte de réaliser l'expertise. Le rapport d'expertise conclu que le Conseil départemental de la Lozère n'est pas responsable du préjudice subi par Monsieur C.
28/01/15	Requête de Monsieur B. contre une décision de rejet du Département de la Lozère, comme suite à une demande indemnitaire en date du 28/11/2014 en réparation de préjudices liés à l'implantation d'un pylône.	Jugement du Tribunal administratif en date du 17/11/2016 qui conclut au rejet de la requête de Monsieur B.
28/01/15	Requête de Monsieur L. contre une décision de rejet du Département de la Lozère, comme suite à une demande indemnitaire en date du 28/11/2014 en réparation de préjudices liés à	Jugement du Tribunal administratif en date du 17/11/2016 qui conclut au rejet de requête de Monsieur L.

	l'implantation d'un pylône.	
28/01/15	Requête de Monsieur C. contre une décision de rejet du Département de la Lozère, comme suite à une demande indemnitaire en date du 28/11/2014 en réparation de préjudices liés à l'implantation d'un pylône.	Jugement du Tribunal administratif en date du 17/11/2016 qui conclut au rejet de requête de Monsieur et Madame C.
13/01/16	Référé d'urgence déposé par Madame B. demandant l'annulation de la décision du Département de remise de dettes non accordées en matière de RSA.	Ordonnance du Tribunal Administratif en date du 7 Mars 2016 concluant au rejet de la requête.
19/12/16	Référé déposé par Monsieur C. demandant l'annulation de la décision du Département de remise de dettes non accordées en matière de RSA.	Ordonnance du Tribunal Administratif en date du 22 décembre 2016 concluant au rejet de la requête.
29/11/16	Requête déposée par Madame T. demandant l'annulation de la décision du Département de remise de dettes non accordées en matière de RSA.	Le Tribunal administratif a pris acte de l'incompétence de la juridiction administrative et conclut donc au rejet de la requête.
26/10/16	Requête déposée par Madame P. demandant l'annulation de la décision du Département de remise de dettes non accordées en matière de RSA.	Rejet de la requête.
23/08/16	Requête par Madame C. demandant l'annulation de la décision du Département de remise de dettes non accordées en matière de RSA.	Instruction en cours.
29/11/16	Requête déposée par Madame F. demandant l'annulation de la décision du Département de remise de dettes non accordées en matière de RSA.	Instruction en cours.
25/03/16	Requête déposée par Monsieur P. demandant l'annulation de la décision du Département de remise de dettes non accordées en matière de RSA.	Instruction en cours.
28/11/16	Requête déposée par Monsieur T. demandant l'annulation de la décision du Département de remise de dettes non accordées en matière de RSA.	Instruction en cours.
04/08/15	Requête déposée par Monsieur M. demandant l'annulation des titres émis par le Département de la Lozère pour le remboursement de l'indu RSA.	Le Tribunal Administratif en date du 11 octobre 2016 a conclu au rejet de la requête.
29/02/16	Requête déposée par Madame P. demandant l'annulation des titres émis par le Département de la Lozère pour le remboursement de l'indu RSA.	Ordonnance du Tribunal administratif en date du 9/6/2016 donnant acte du désistement de la requête.
10/02/16	Requête déposée par Monsieur et Madame D. demandant l'annulation de l'arrêté d'alignement du 11/12/15 pris par le maire de la commune de Blavignac	Dans son mémoire en réponse le Département a indiqué ne pas être concerné par cette requête qui concerne la Mairie de Blavignac. En cours d'instruction.

En défense auprès du Tribunal de Grande Instance de Mende		
Date de la requête initiale	Synthèse	Conclusions
03/04/12	Contentieux «Monsieur A. contre Conseil départemental de la Lozère et commune de Javols ». Assignation d'appel en cause déposée devant le Tribunal de Grande Instance de Mende. A la demande du juge, concernant un litige relatif à des écoulements d'eau de toiture. Un rapport d'expertise a été établi par un géomètre expert en date du 7 octobre 2015 et déposé auprès du Tribunal.	Instruction en cours.

En défense auprès de la Cour d'appel de Nîmes		
Date de la requête initiale	Synthèse	Conclusions
01/04/16	Appel formé par Monsieur M. contre le jugement rendu par le Tribunal correctionnel de Mende en date du 4 février 2016 le condamnant à rembourser au Département l'indu Rsa ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte pour fraude en date du 13 janvier 2015.	Ordonnance de la Cour d'appel de Nîmes de non-admission d'appel en date du 6 avril 2017 prenant acte du désistement respectif de Monsieur M. et de la CCSS.
08/11/16	Appel formé par Monsieur M. représenté par Maître GOUSSEAU contre le jugement du Tribunal Correctionnel de Mende en date du 3/11/2016 le condamnant à rembourser au Département l'indu Rsa ayant fait l'objet d'un dépôt de plainte pour fraude en date du 7/1/2016.	Instruction en cours.

En défense auprès de la Cour Administrative d'Appel de Marseille		
Date de la requête initiale	Synthèse	Conclusions
30/08/16	Appel formé par Madame B. contre le jugement du Tribunal administratif de Nîmes en date du 16 juin 2016 annulant la décision statutaire du Président du Conseil départemental en date du 23 janvier 2014.	Le Département intervient dans cette affaire en qualité d'observateur. Instruction en cours.

En défense auprès de la Commission départementale d'aide sociale (CDAS)		
Date de la requête initiale	Synthèse	Conclusions
17/06/11	Requête déposée par Maître BARNIER pour le compte de Melle B. devant la CDAS contre le titre émis par le Département le 4/4/2011	Décision de la CDAS du 3/12/2016 reportée à la CDAS en date du 3/3/2017, par laquelle la commission

	d'un montant de 181 009,58 €. Titre émis en régularisation de la récupération des ressources de Melle B. dans le cadre du calcul de l'aide sociale pour ses frais d'hébergement en résidence.	a pris acte du désistement présenté par Maître Barnier représentant les intérêts de Melle B.
06/12/16	Requête déposée par Maître BARNIER pour le compte de Melle B. devant la CDAS contre le titre émis par le Département le 11/10/2016 d'un montant de 94 009,09 €. Titre émis en régularisation de la récupération des ressources de Melle B. dans le cadre du calcul de l'aide sociale pour ses frais d'hébergement en résidence.	Décision en date du 3/3/2017, par laquelle la CDAS a pris acte du désistement présenté par Maître Barnier représentant les intérêts de Melle B. comme suite au remboursement au Département, par l'intéressée, de sa dette sociale d'un montant de 94 009.09 €.
26/09/16	Requête déposée par Mesdames R. et R-P. obligés alimentaires de leur mère Madame R. auprès de la CDAS, contre la décision prise par la Présidente du Département en date du 14/9/2016 fixant leur participation aux frais d'hébergement en établissement.	Décision de la CDAS en date du 3/3/2016 demandant aux obligés alimentaires de saisir le Juge aux Affaires Familiales afin qu'il fixe leur participation.
13/12/16	Recours déposé par Monsieur L. et Madame E. co-tuteurs, représentants les intérêts de Monsieur W. contre la décision du Département en date du 24/11/2016 indiquant le rejet de la prise en charge de ses frais d'hébergement.	Instruction en cours.

TRAVAUX

Recensement des commandes et marchés passés par le Département de la Lozère pour l'année 2016

TRAVAUX

Numéro De marché	Date de notification	Objet	Attributaire	Code Postal + Ville	Montants (les mini/maxi sont exprimés pour une année)
16-0580	10/10/16	Centre Technique du Pont de Montvert Remplacement serrure	GAILLARD SERGE	48300 LANGOGNE	55.44 €
16-0647	08/11/16	Ecole Annexe Débouchage réseau EU	NICOLLIN EAU S.A.S	69192 SAINT-FONS	115.00 €
16-0061	01/02/16	Collège Florac Réparation fuites d'eau toiture	SARL PANTEL COUVERTURE	48400 BEDOUES	150.00 €
16-0069	05/02/16	CMS Mende Refixation arêtier	LOZERE CHARPENTE	48000 MENDE	154.00 €
16-0097	18/02/16	CMS de Mende Réparation fuites chéneaux	LOZERE CHARPENTE	48000 MENDE	154.00 €
16-0037	20/01/16	CMS de Mende Remplacement batterie porte automatique	SARL ALUMINIUM SYSTEME	48230 CHANAC	281.10 €
16-0038	21/01/16	MDPH Travaux d'entretien sur les portes automatiques	SARL ALUMINIUM SYSTEME	48230 CHANAC	308.80 €
16-0119	29/02/16	Aire Lozère Réparation couvercles poubelle	SARL HERMABESSIERE PAYSAGE	48000 MENDE	340.00 €
16-0719	02/12/16	Collège de La Canourgue Réparation toiture	SARL RACHAS COUVERTURE	48500 LA CANOURGUE	420.00 €
16-0523	19/09/16	Maison de la Lozère à Montpellier Mise en place éclairage en applique de la hotte	SOCIETE CHRISTIAN RAGE	34000 MONTPELLIER	432.32 €
16-0706	01/12/16	Maison de la Lozère à Montpellier Remplacement tuyauterie évacuation	SALVADOR PATRICK	34470 PEROLS	460.00 €
16-0520	16/09/16	Collège de Saint-Chély d'Apcher Fourniture et pose clapets anti-retour matériel de cuisine	GOUBERT	48000 MENDE	468.00 €
16-0711	02/12/16	Collège du Collet de Dèze Plastron pour armoire électrique cuisine	SAS RODIER	48000 MENDE	520.44 €
16-0726	06/12/16	Remplacement tuyauterie cuisine Maison de la Lozère Montpellier	SALVADOR PATRICK	34470 PEROLS	552.00 €
16-0059	01/02/16	IUFM Suppression de branches mortes	SARL HERMABESSIERE PAYSAGE	48000 MENDE	695.00 €
16-0040	21/01/16	Collège du Collet de Dèze Restructuration fourniture demi-cylindres et passes de clés selon organigramme	SAS ATELIER DESIGN BOIS ET DERIVES	48000 MENDE	700.00 €
16-0686	28/11/16	Collège de Florac Remplacement boîtier coupure gaz cuisine	MIDI MAINTENANCE	48000 MENDE	814.20 €
16-0543	27/09/16	Aire de la Lozère Remplacement sonde pression	EURL CALMELS PETITFOUR	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	825.00 €
16-0687	28/11/16	Collège de Sainte-Enemie Remplacement boîtier coupure gaz cuisine	MIDI MAINTENANCE	48000 MENDE	826.27 €
16-0231	18/04/16	RD 987 Garde corps	SARL BESSIERE SERRURERIE	48130 LA CHAZE DE PEYRE	900.00 €
16-0344	17/06/16	Centre Technique de Grandrieu Extension et aménagement silo à sel Etude géotechnique	I-TERRE	12100 MILLAU	1 170.00 €
16-0372	30/06/16	Marché de prestations similaires au marché 15-283 "Rénovation des sanitaires au Collège Henri Bourrillon" Lot 8: peintures - nettoyage	LOZERE PEINTURE	48000 MENDE	1 240,50 €
16-0488	02/09/16	Centre Technique de Nasbinals Gainage et réparations cheminée	PERIN FLORIAN	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	1 254.00 €
16-0115	07/03/16	Marché complémentaire au marché 15-0458 relatif aux travaux d'aménagement de bureaux dans un ancien local commercial - Immeuble Paradis à Mende et plus particulièrement au lot 7 : Sols textiles	ROLLIER	15300 MURAT	1 272.51 €
16-0765	09/12/16	Collège des trois vallées de Florac Réparation de toiture	LOZERE CHARPENTE	48000 MENDE	1 456.20 €
16-0120	01/03/16	Maison de la Lozère à Montpellier Remplacement turbine sur le système d'extraction de la hotte	SOCIETE CHRISTIAN RAGE	34470 PEROLS	1 506.02 €
16-0078	12/02/16	RD901 - Remise en état garde-corps Pt de Combes Trêches	JBS SARL	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	1 800.00 €
16-0267	11/05/16	Aire de la Lozère Travaux d'entretien sur les portes automatiques	CANAC MENUISERIES	48000 MENDE	1 822.66 €
16-0394	07/07/16	Collège du Collet de Dèze Déplacement des réseaux de chauffage pour permettre l'extension des réserves de la cuisine	NATALI REGIS	48160 LE COLLET DE DEZE	2 481.98 €

TRAVAUX

16-0276	20/05/16	Centre Technique de Grandrieu Extension et aménagement silo à sel Contrôle Technique	BUREAU VERITAS SA	12850 ONET LE CHATEAU	2 560.00 €
16-0624	27/10/16	Collège de La Canourgue Modification chambre froide négative	FCC GOURGOUILLAT	48100 MARVEJOLS	2 605.89 €
16-0412	25/07/16	Aire de la Lozère Remplacement de 3 bornes d'éclairage public de type Moshi LED	SDEE	48000 MENDE	2 697.72 €
16-0547	27/09/16	Collège du Collet de Dèze Mise en place de panneaux de signalétique	ATELIER DESIGN BOIS & DERIVES	48000 MENDE	2 800.00 €
16-0221	08/04/16	PTD Remplacement de dômes translucides lucarnes existantes	SARL SIMON	48000 MENDE	3 198.00 €
16-0585	11/10/16	Collège du Collet de Dèze Fabrication et mise en place totem de signalétique	ATELIER DESIGN BOIS & DERIVES	48000 MENDE	3 500.00 €
16-0733	23/12/16	Réhabilitation du Centre Technique de Grandrieu Lot 6: Poêle à granulés	Sa COGRA	48000 MENDE	3 512,16 €
16-0764	09/12/16	Collège de Meyrueis Réparation et débouchage de descentes et chenaux	LOZERE CHARPENTE	48000 MENDE	4 233.00 €
16-0371	30/06/16	Marché de prestations similaires au marché 15-282 "Rénovation des sanitaires au Collège Henri Bourrillon" Lot 5: menuiseries intérieures bois	GELY MENUISERIES	48000 MENDE	4 400,00 €
16-0326	15/06/16	Collège de Villefort Mise en place souche de toiture destinée à recevoir la tourelle de désenfumage de l'internat	SARL SIMON	48000 MENDE	4 497.00 €
16-0754	07/12/16	Refection d'une noue de la toiture en lauze à l'IUFM	LOZERE CHARPENTE	48000 MENDE	4 569.60 €
16-0581	11/10/16	Aire de la Lozère Reprise des caniveaux CC1 sur le parking des Mégalithes	COLAS RHONE ALPES	48130 AUMONT-AUBRAC	4 706.20 €
16-0548	27/09/16	Collège de Langogne Réparation toiture et fuites étanchéité internat	LOZERE CHARPENTE	48000 MENDE	5 116.70 €
16-0091	16/03/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au Collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 17 Nettoyage	ABER PROPLETE	48000 MENDE	6 070.32 €
16-0545	27/09/16	Collège de Florac Travaux modificatifs sur le SSI	SCHEFFER	48000 MENDE	6 397.30 €
16-0529	22/09/16	Les Boissets Travaux de réfection des toitures de la maison "Terre, eau et paysages" et de la maison "Faune et flore"	EURL MICHA MORIN	48500 LE RECOUX	7 044.50 €
16-0084	07/04/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège du haut-gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 11 : sols souples	SARL BUGEAUD	48000 MENDE	7 140.49 €
16-0732	19/12/16	Réhabilitation du Centre Technique de Grandrieu Lot 5: Electricité	RODIER	48300 LANGOGNE	6 668,00 €
16-0370	01/07/16	Marché de prestations similaires au marché 15-323 "Rénovation des sanitaires au Collège Henri Bourrillon" Lot 4: menuiseries extérieures aluminium - serrurerie	ETS CANAC MENUISERIES	48000 MENDE	8 314,10 €
16-0373	30/06/16	Marché de prestations similaires au marché 15-326 "Rénovation des sanitaires au Collège Henri Bourrillon" Lot 9: électricité – courants forts – courants faible	RODIER SAS	48000 MENDE	8 802,94 €
16-0374	01/07/16	Marché de prestations similaires au marché 15-328 "Rénovation des sanitaires au Collège Henri Bourrillon" Lot 11: désamiantage	VALGO	31128 PORTET SUR GARONNE	8 990,00 €
16-0713	02/12/16	Château de Saint-Alban sur Limagnole Conservation des décors	ATELIER ARTS PREVENTION	13300 SALON DE PROVENCE	9000.00 €
16-0114	07/03/16	Marché complémentaire au marché 15- 0452 relatif aux travaux d'aménagement de bureaux dans un ancien local commercial - Immeuble Paradis à Mende et plus particulièrement au lot 1 : démolition gros oeuvre	BONHOMME	48000 MENDE	9 859.54 €
16-0729	10/12/16	Réhabilitation du Centre Technique de Grandrieu Lot 2: Charpente métallique	SARL JOUVE	48130 AUMONT-AUBRAC	10 710,00 €
16-0294	31/05/16	Centre Technique de Nasbinals Réfection toiture	PERIN FLORIAN	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	10 777.20 €
16-0731	19/12/16	Réhabilitation du Centre Technique de Grandrieu Lot 4: Menuiseries extérieures aluminium	CANAC MENUISERIE	48000 MENDE	11 000,00 €
16-0620	25/10/16	Centre Technique de Marvejols Réfection toiture du hangar	PERIN FLORIAN	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	13 264.90 €

TRAVAUX

16-0088	21/03/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège du haut-gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 12 : Peintures	SARL LOZERE PEINTURE	48000 MENDE	13 820.66 €
16-0277	06/06/16	Extension rénovation des sanitaires et création d'un ascenseur au collège Henri Bourrillon à Mende Lot 2: Charpente métallique	GAILLARD SERGE	48300 LANGOGNE	15 350,00 €
16-0089	11/03/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au Collège du Haut-Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 18 - Photovoltaïque	RODIER	48000 MENDE	14 908.66 €
16-0090	17/03/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au Collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 16 Ascenseurs	AUVERGNE ASCENSEURS	43700 SAINT GERMAIN LAPRADE	18 900.00 €
16-0334	05/04/16	Rénovation des façades amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège Haut Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 19: déchets	CRICHL	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	19 000.00 €
16-0375	21/06/16	Maison de la Lozère à Paris Ravalement et couverture cour et réfection distribution de l'eau	VIANOVA	92100 BOULOGNE-BILLANCOURT	19 384.35 €
16-0274	06/06/16	Extension rénovation des sanitaires et création d'un ascenseur au collège Henri Bourrillon à Mende Lot 12: ascenseur	AUVERGNE ASCENSEURS	43700 SAINT-GERMAIN LAPRADE	19 980,00 €
16-0099	16/03/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 13: Serrurerie	ATELIER LILLIU	48700 RIEUTORT DE RANDON	21 921.10 €
16-0728	26/12/16	Réhabilitation du Centre Technique de Grandrieu Lot 1: Terrassement - Gros oeuvre	SARL ROCHER SAPET	48170 CHAUDEYRAC	27 644,25 €
16-0082	18/03/16	Rénovation des facades amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot : 7 Menuiseries intérieures	SARL AMBIANCE BOIS AGENCEMENT	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	29 981.04 €
16-0380	22/07/16	Travaux de réparations de chaussées de voies communales dans le secteur de Vielbougue	SLE Groupe SEVIGNE	48000 MENDE	33 640.90 €
16-0087	24/03/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège du haut-gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 10 : carrelages - faïences	SARL AUBRAC MARGERIDE CARRELAGES	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	33 834.97 €
16-0369	30/06/16	Marché de prestations similaires au marché 15-322 "Rénovation des sanitaires au Collège Henri Bourrillon" Lot 1: démolition - gros oeuvre	BATIR	48000 MENDE	34 959,95 €
16-0273	03/06/16	Extension rénovation des sanitaires et création d'un ascenseur au collège Henri Bourrillon à Mende Lot 3: couverture - bardage – zinguerie	LOZERE CHARPENTE	48000 MENDE	42 479,30 €
16-0098	07/03/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 3: Charpente métallique	SARL SERGE GAILLARD	48300 LANGOGNE	53 500.00 €
16-0083	31/03/16	Rénovation des facades amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège haut-Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 20 Désamiantage	SARL 2A DESAMANTAGE	12100 MILLAU	56 508.40 €
16-0086	16/03/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège du haut-gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 9 : Faux plafonds	SARL SNEB	48000 MENDE	61 961.50 €
16-0208	04/04/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély-d'Apcher Lot 4 : Couverture étanchéité zinguerie	SARL ERIC PELAT	12560 SAINT-LAURENT D'OLT	79 485.70 €
16-0403	11/08/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au Collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 21: Désamiantage châssis	EURL POIZOT LUDOVIC	15500 MASSIAC	85 020.00 €
16-0100	22/03/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au Collège Haut-Gévaudan de St Chély d'Apcher Lot 1 : Terrassement - VRD - Abords	COLAS - CENTRE DELMAS	48130 AUMONT-AUBRAC	97 618.74 €

TRAVAUX

16-0129	01/04/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot n°8: Cloisons - Doublages - Plafonds	DUARTE CARLOS	48000 MENDE	111 136.32 €
16-0113	05/04/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au Collège Haut-Gévaudan de St Chély d'Apcher Lot 15 : Electricité	EIFFAGE ENERGIE	48100 MARVEJOLS	238 131.46 €
16-0145	16/03/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au Collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 14: Chauffage - Plomberie - Sanitaire - Ventilation	SARL SEGUIN	48000 MENDE	272 002.00 €
16-0138	07/04/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au Collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 2 : Démolitions-Gros oeuvre	MATHIEU SARL	48120 SAINT-ALBAN-SUR LIMAGNOLE	294 264.25 €
15-0851	05/02/16	Travaux de maintenance (réparation, déplacement) du réseau départemental de fibre optique Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois	Groupement d'entreprises ENGELVIN / SCOPELEC / AEGI	48000 MENDE	Période initiale: - pas de minimum - maximum annuel: 300 000 € Montants identiques pour les 3 périodes de reconduction
16-0148	16/03/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège Haut-Gévaudan de Saint-Chély-d'Apcher Lot 5: Isolation extérieure - bardage-enduits (BBC+)	Groupement d'entreprises LOZERE CHARPENTE/SARL MEYNADIER/FACADE +	48000 MENDE	513 278.20 €
16-0085	16/03/16	Rénovation des façades, amélioration thermique des locaux et création d'un préau au collège du haut-gévaudan de Saint-Chély d'Apcher Lot 6 : menuiseries extérieures (BBC+)	CANAC MENUISERIES	48000 MENDE	582 175.00 €
16-0005	05/01/16	RD906 - Aménagement entre Bouchatel et Lestévenès du PR 45.000 au PR46+000+420m et début de l'aménagement entre Pranlac et Luc (entrée Sud de Luc) du PR41.000+710m au PR41.000+900m	Groupement d'entreprises SAS LLORENS/SAS GIRAUD	48800 VILLEFORT	1 087 461.10 €

SERVICES

Recensement des commandes et marchés passés par le Département de la Lozère pour l'année 2016

SERVICES

Numéro De marché	DATE DE NOTIFICATION	Objet	Attributaire	Code Postal + Ville	Montants (les mini/maxi sont exprimés pour une année)
16-0048	25/01/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1002 Lot 6: 2 panneaux travaux église Saint-Flour du Pompidou	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	13,92 €
Sans	02/02/16	Frais de repas formation BDP	SARL TERRISSE LE PROVENCAL	48000 MENDE	15,45 €
Sans	13/10/16	Méthodologie agrément assistant maternel	FCM ALINE MORICHAUD	13610 ST ESTEVE JANSON	15,50 €
Sans	08/03/16	Frais de repas formation BDP	SARL TERRISSE LE PROVENCAL	48000 MENDE	17,82 €
Sans	14/10/13	Frais de repas formation bibliothécaires Intervenants CNFPT	SASU CHAUDESAYGUES ET FILS	48000 MENDE	18,18 €
Sans	02/09/16	Abonnement 2016 Midi Libre numérique	MIDI LIBRE GROUPE SA	34438 ST JEAN DE VEDAS	18,83 €
16-0117	29/02/16	Abonnement annuel nom de domaine Axe Toulouse / Lyon	CLARANET	75000 PARIS	19,00 €
16-0242	25/04/16	Abonnement annuel nom de domaine assodelozere.fr	CLARANET	75000 PARIS	19,00 €
16-0681	24/11/16	Abonnement annuel nom de domaine plaisirsauthentiques.com	CLARANET	75000 PARIS	19,00 €
16-0461	19/08/16	Entretien et réparation	BBT	48200 SAINT CHELY D'APCHER	19,20 €
Sans	13/10/16	Frais de repas formation ludothèque rôle et place du jeu en bibliothèque dans le cadre du partenariat CNFPT	SASU CHAUDESAYGUES ET FILS	48000 MENDE	20,91 €
Sans	24/08/16	Colissimo	LA POSTE DOT COURRIER	84000 AVIGNON	21,67 €
Sans	14/10/16	Affranchissement Salon de la Récup	GRAINE D'ARTISTES ET BEAUX ARTS	12850 ONET LE CHATEAU	22,50 €
16-0666	18/11/16	Réparation main remorque	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	23,10 €
16-0536	26/09/16	Abonnement annuel nom de domaine gevaudan.fr	CLARANET	75000 PARIS	24,00 €
Sans	19/04/16	Contrat post réponse Mars 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	25,00 €
Sans	11/01/16	Entretien lave-vaisselle Enclos Roussel	DOMI DEPANNAGE	48000 MENDE	28,33 €
16-0008	07/01/16	Abonnement annuel nom de domaine Lozere.eu	CLARANET	75000 PARIS	29,00 €
16-0597	13/10/16	Abonnement annuel nom de domaine mdph48.fr	CLARANET	75000 PARIS	29,00 €
16-0771	19/12/16	Abonnement annuel nom de domaine gevaudan.eu	CLARANET	75000 PARIS	29,00 €
Sans	03/03/16	Contrat post réponse	LA POSTE	33915 BORDEAUX	29,81 €
Sans	07/10/16	Nettoyage kiosque hall Hôtel du département	ABER PROPRETE AZUR	48000 MENDE	30,00 €
16-0535	26/09/16	Extension mémoire pour PC Dell	DELL	34000 MONTPELLIER	30,00 €
16-0769	15/12/16	Frais de port	FOURNIER	63600 AMBERT	30,00 €
Sans	28/01/16	Frais de repas bibliothécaires 28/01/2016 Préparation animation Printemps des poètes	SARL TERRISSE LE PROVENCAL	48000 MENDE	30,91 €
Sans	11/01/16	Apurement 2015 abonnement Fonction publique	LEXISNEXIS	67974 STRASBOURG	35,83 €
Sans	01/09/16	Frais de repas réunion avec DRAC	OZ MOZ CAFE SARL UBUD	48000 MENDE	38,00 €
16-0207	01/04/16	Abonnement annuel nom de domaine Lozere.fr et gevaudan.fr	CLARANET	75000 PARIS	38,00 €
Sans	11/11/16	Règlement frais de transports DGASOS	SNCF ETABLISSEMENT EXPLOITATION	48000 MENDE	39,40 €
Sans	01/01/16	Assises nationales des randonnées – 6ème édition	IDEAL CONNAISSANCES	94276 LE KREMLIN-BICETRE	40,00 €
Sans	14/01/16	Règlement frais de transports DGASOS	SNCF ETABLISSEMENT EXPLOITATION	48000 MENDE	41,70 €
16-0724	06/12/16	Réparation TR	CADAUMA	12850 CALMONT	42,11 €
Sans	13/09/16	2 chronopost	LA POSTE DOT COURRIER	84000 AVIGNON	43,33 €
Sans	03/11/16	Frais de repas réunion avec la DRAC LR	SARL TERRISSE LE PROVENCAL	48000 MENDE	44,52 €
Sans	08/09/16	Frais de repas pour la conférence M-L DUMAS	SARL Z HERISSON	48800 VILLEFORT	47,00 €
16-0312	10/06/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1001 Impression offset: 250 cartons d'invitations pour l'exposition M.BALMELLE aux Archives Départementales	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	47,69 €
16-0432	03/08/16	Abonnement annuel nom de domaine lozere.fr et lozerefrance.com	CLARANET	75000 PARIS	48,00 €

SERVICES

Sans	11/01/16	Abonnement 2016 Maisons paysannes de France	MAISONS PAYSANNES FRANCE	75009 PARIS	48,33 €
16-0107	19/02/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1001 Lot 5: 300 affiches A3 transport scolaire	IMPRIMERIE DES 4	48100 MARVEJOLS	49,00 €
16-0623	27/10/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1002 Lot 6: 1 banderole Assises du Tourisme	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	49,00 €
Sans	27/01/16	Abonnement 2016 Assistante maternelle	MARTIN MEDIA	55800 REVIGNY / ORNAIN	49,17 €
Sans	01/01/16	4èmes assises Nationales de la Médiation Numérique	CDT	48000 MENDE	50,00 €
Sans	11/01/16	Abonnement 2016 BOPI DGASOS	BAYARD PRESSE	59714 LILLE	50,00 €
Sans	09/09/16	Frais de repas formation catalogues et portail collectifs	OZ MOZ CAFE SARL UBUD	48000 MENDE	50,00 €
16-0672	22/11/16	10 ex flocage gilets préleveur du LDA48	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	50,00 €
Sans	20/10/16	Nettoyage commun Maison Bonnet	ALOES	48000 MENDE	50,73 €
Sans	05/02/16	Presse quotidienne janvier	TABAC PRESSE SAVAJOLS 48000 MENDE	48000 MENDE	51,33 €
Sans	11/01/16	Abonnement La Lettre de l'ASE	SNC	13004 MARSEILLE	54,17 €
Sans	24/08/16	Entretien UT de Langogne	AGS NETTOYAGE SERVICES SARL	48200 ST CHELY D'APCHER	55,08 €
Sans	27/01/16	Abonnement 2016 dossiers archéologiques	EDITIONS FATON	21803 QUETIGNY	55,83 €
Sans	08/06/16	Frais de repas	BAR BRASSERIE LE K'FE	48000 MENDE	56,27 €
16-0531	22/09/16	Confection flexible	BBT Ste	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	56,35 €
Sans	01/07/16	Frais de repas	RESTAURANT L'OZEN	48000 BADAROUX	58,18 €
Sans	11/01/16	Abonnement 2016 OCIM	OCIM UNIVERSITE DE BOURGOGNE	21000 DIJON	58,33 €
16-0485	29/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-002 Lot 6: Impression sur supports spéciaux 6 panneaux de signalisation	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	59,44 €
Sans	13/09/16	Frais de repas formation des bibliothécaires	OZ MOZ CAFE SARL UBUD	48000 MENDE	60,00 €
Sans	28/11/16	Contrat location Pitney	SECAP GROUPE PITNEY BOWES SAS	93217 LA PLAINE ST DENIS	60,00 €
Sans	11/05/16	PRESSE QUOTIDIENNE AVRIL 2016	TABAC PRESSE SAVAJOLS 48000 MENDE	48000 MENDE	62,33 €
Sans	27/01/16	Abonnement 2016 Le Journal des psychologues	MARTIN MEDIA	55800 REVIGNY / ORNAIN	62,50 €
Sans	20/05/16	Location matériel équipe collèges	LOCAMAT 48 SARL	48000 MENDE	63,00 €
Sans	09/08/16	Presse quotidienne juillet	TABAC PRESSE SAVAJOLS 48000 MENDE	48000 MENDE	63,75 €
Sans	11/01/16	Abonnement 2016 Cahiers de l'actif	ACTIF	34280 LA GRANDE MOTTE	64,17 €
16-0442	05/08/16	Confection flexible	BBT	48200 SAINT CHELY D'APCHER	64,66 €
Sans	09/12/16	Presse quotidienne novembre	TABAC PRESSE SAVAJOLS 48000 MENDE	48000 MENDE	64,83 €
Sans	15/03/16	Presse quotidienne février	TABAC PRESSE SAVAJOLS 48000 MENDE	48000 MENDE	66,00 €
Sans	13/06/16	PRESSE QUOTIDIENNE MAI 2016	TABAC PRESSE SAVAJOLS 48000 MENDE	48000 MENDE	66,50 €
Sans	06/04/16	Frais de repas projection Barjac le 7/04/16 film Nature et Nostalgie	M TERRISE REMY	48000 BARJAC	67,05 €
Sans	17/03/16	Frais de repas bibliothécaires du réseau formation	SARL TERRISSE LE PROVENCAL	48000 MENDE	69,55 €
Sans	01/01/16	Architecture et textile: aménager l'espace	AFET	75002 PARIS	70,00 €
Sans	06/09/16	Frais de repas formation aux catalogues et portails collectifs	OZ MOZ CAFE SARL UBUD	48000 MENDE	70,00 €
16-0389	01/07/16	Film micro-perforé rue ormeau	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	70,59 €
Sans	07/04/16	Presse quotidienne mars 2016	TABAC PRESSE SAVAJOLS 48000 MENDE	48000 MENDE	71,50 €
Sans	20/09/16	Presse quotidienne août	TABAC PRESSE SAVAJOLS 48000 MENDE	48000 MENDE	71,50 €
Sans	15/11/16	PRESSE QUOTIDIENNE OCT 2016	TABAC PRESSE SAVAJOLS 48000 MENDE	48000 MENDE	71,67 €
16-0770	15/12/16	Frais de port	FRANCE ELEVATEUR	54630 FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	72,00 €

SERVICES

Sans	13/10/16	Presse quotidienne septembre 2016	TABAC PRESSE SAVAJOLS 48000 MENDE	48000 MENDE	72,17 €
16-0329	16/06/16	Passage aux mines	RVI	48000 MENDE	72,98 €
16-0399	12/07/16	Passage au banc de freinage	RVI	48000 MENDE	72,98 €
16-0313	10/06/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1001: Impression offset: 750 FLYERS pour l'exposition M.BALMELLE aux Archives Départementales	IMPRIMERIE CHAMPAGNAC	15000 AURILLAC	75,00 €
16-0697	29/11/16	Marché subséquent: 1 macaron LDA	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	75,74 €
Sans	12/07/16	PRESSE QUOTIDIENNE JUIN 2016	TABAC PRESSE SAVAJOLS 48000 MENDE	48000 MENDE	76,42 €
Sans	28/11/16	Nettoyage rideaux et literie Enclos Roussel	NETOIVIT	48000 MENDE	76,67 €
16-0611	19/10/16	Droits de diffusion "La Lozère fait sa comédie"	SPRE	75009 PARIS	76,74 €
16-0578	10/10/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1000 2 ordonnanciers Dr Repole	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	76,86 €
Sans	08/02/16	Presse quotidienne Décembre 2015	TABAC PRESSE SAVAJOLS 48000 MENDE	48000 MENDE	77,50 €
Sans	25/07/16	Règlement frais de transports DGASOS	SNCF ETABLISSEMENT EXPLOITATION	48000 MENDE	78,80 €
Sans	01/01/16	Journée professionnelle SIG LR	SIR-LR	34093 MONTPELLIER	80,00 €
16-0649	09/11/16	Location végétaux Salon de la Récup	PEPINIERE DU VALDONNEZ	48000 MENDE	80,00 €
16-0707	01/12/16	Réparation	GARAGE PARIS	48300 LANGOGNE	81,38 €
Sans	21/07/16	Réexpédition courrier UT La Courgue	LA POSTE	33915 BORDEAUX	81,67 €
Sans	01/12/16	Pompage cuve à fioul ancien CT du Malzieu	ROSSIGNOL	48200 SAINT CHELY D'APCHER	83,33 €
16-0013	11/01/16	Acquisition cartes bouygues	HYPER U	48000 MENDE	83,33 €
16-0039	21/01/16	Prestation de danse pour la cérémonie des voeux	LA BOURREIO DE MENDE	48000 MENDE	83,33 €
16-0306	06/06/16	Bon cadeau 1 repas ambassadeur	CHATEAU D'ORFEUILLETTE	48200 ALBARET SAINTE MARIE	83,33 €
16-0309	07/06/16	Bon cadeau 1 repas ambassadeur	CHATEAU D'ORFEUILLETTE	48200 ALBARET SAINTE MARIE	83,33 €
16-0318	10/06/16	Bon cadeau 1 repas ambassadeur	CYRIL ATTRAZIC	48130 AUMONT-AUBRAC	83,33 €
16-0317	10/06/16	Bon cadeau 1 repas ambassadeur	CYRIL ATTRAZIC	48130 AUMONT-AUBRAC	83,33 €
16-0316	10/06/16	Bon cadeau 1 repas ambassadeur	CYRIL ATTRAZIC	48130 AUMONT-AUBRAC	83,33 €
16-0554	29/09/16	Adhésion Club des utilisateurs CORIOLIS Année 2016	CLUB Utilisateurs CORIOLIS	69100 VILLEURBANNE	83,33 €
Sans	12/07/16	Location matériel équipe collèges	LOCAMAT 48 SARL	48000 MENDE	83,41 €
16-0565	03/10/16	Marché à l'accord-cadre 16-1000 Imprimés administratifs: 500 exemplaires avis médical + enveloppes	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	83,85 €
Sans	08/03/16	Frais de repas formation BDP	SARL TERRISSE LE PROVENCAL	48000 MENDE	85,00 €
Sans	18/03/16	Frais de repas bibliothécaires du réseau formation	SARL TERRISSE LE PROVENCAL	48000 MENDE	85,00 €
Sans	19/04/16	Contrat post réponse	LA POSTE	33915 BORDEAUX	85,00 €
16-0053	27/01/16	Entretien et réparation	BBT	48200 RIMEIZE	86,30 €
Sans	31/10/16	Abonnement 2016 Enjeux	CAP AFNOR	93571 LA PLAINE SAINT DENIS	87,79 €
16-0576	07/10/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1001 Lot 5: Affiches et flyers Salon de la Récup	ID4	48100 MARVEJOLS	88,00 €
16-0725	06/12/16	Confection flexible	STE BBT	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	89,57 €
Sans	01/01/16	Collectivité locale "Comment mieux faire avec moins? Innovons"	CHAIRE OPTIMA UNIVERSITE DE PAU	64000 PAU	90,00 €
Sans	07/03/16	Abonnement 2016 Environnement et nuisances	COGITERRA	75013 PARIS	90,00 €
Sans	15/09/16	Frais de repas formation des bibliothécaires "Production éditoriale jeunesse"	OZ MOZ CAFE SARL UBUD	48000 MENDE	90,00 €
16-0212	05/04/16	Bon cadeau repas ambassadeurs 2015	LA LOZERETTE	48400 FLORAC	90,91 €
16-0605	17/10/16	Droits de diffusion Aire de la Lozère	SACEM	41974 BLOIS	90,92 €
16-0606	17/10/16	Droits de diffusion Aire de la Lozère	SPRE	41974 BLOIS	91,09 €
Sans	08/09/16	Produits pour ateliers à Villefort le 28/09/16	MARIE LUCE COUSTES	30450 PONEILS ET BRESIS	91,50 €

SERVICES

Sans	11/01/16	1 stationnement 1 er trimestre	TRESORERIE	48000 MENDE	91,67 €
Sans	06/04/16	1 vignette de stationnement trimestrielle	TRESORERIE	48000 MENDE	91,67 €
Sans	06/04/16	1 vignette de stationnement trimestrielle	TRESORERIE	48000 MENDE	91,67 €
Sans	18/02/16	Frais de repas bibliothécaires du réseau formation	SASU CHAUDESAYGUES ET FILS	48000 MENDE	92,73 €
Sans	26/09/16	insertion presse rectificatif Enquete publique PDPGDNG	LOZERE NOUVELLE	48000 MENDE	94,76 €
16-0106	19/02/16	Abonnement annuel nom de domaine lozerenouvellevie	CLARANET	75000 PARIS	95,00 €
16-0224	12/04/16	Transport de pièces	GEODIS CALBERSON	48100 MARVEJOLS	95,40 €
16-0263	09/05/16	Marché subséquent Panneaux de signalétique temporaire	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	98,85 €
Sans	22/08/16	Intervention ateliers Pierette REVEST ET Léo FEUGA À Villefort le 29/09/16	LES JARDINS EN PARTAGE	48800 VILLEFORT	100,00 €
16-0248	26/04/16	Passage aux mines	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	100,00 €
Sans	19/05/16	Frais de repas bibliothécaires du réseau formation	SASU CHAUDESAYGUES ET FILS	48000 MENDE	103,82 €
16-0206	31/03/16	Réparation embrayage	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	105,60 €
16-0667	18/11/16	Réparation hydraulique	Ste BBT	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	106,34 €
Sans	27/01/16	Abonnement 2016 Directions DGASOS	EDITIONS LEGISLATIVES	92546 MONTRouGE	107,50 €
Sans	31/10/16	Manutention mobilier Enclos Roussel	ASTRHALOR	48000 MENDE	110,00 €
Sans	19/01/16	Abonnement Revue des Marchés	TERRITORIAL	38506 VOIRON	110,83 €
Sans	19/01/16	Veille documentaire	EXPLORE SARL	44470 CARQUEFOU	111,55 €
Sans	11/01/16	Abonnement 2016 Le Point	LE POINT SA	78926 YVELINES	112,50 €
Sans	18/03/16	Frais de repas bibliothécaires du réseau formation	SARL TERRISSE LE PROVENCAL	48000 MENDE	113,91 €
16-0758	08/12/16	Abonnements noms de domaines lozerenaturellement	CLARANET	75000 PARIS	114,00 €
Sans	18/03/16	Frais de repas bibliothécaires du réseau formation	SARL TERRISSE LE PROVENCAL	48000 MENDE	114,87 €
16-0633	03/11/16	Réparation de CS	ATELIER ELECTRO MECANIQUE	48000 MENDE	115,20 €
Sans	13/01/16	Abonnement 2016 Marchés collectivités	BERGER LEVRAULT	54250 CHAMPIGNEULLES	116,67 €
Sans	24/08/16	Nettoyage du domaine des Boissets	ALOES	48000 MENDE	117,83 €
16-0610	19/10/16	Droits de diffusion "La Lozère fait sa comédie"	SACEM	75009 PARIS	118,06 €
Sans	09/11/16	Frais d'hébergement	DRAKKAR	48000 MENDE	118,07 €
Sans	01/01/16	Forum Interconnectés 2016	EVENTBRITE	69001 LYON	120,00 €
Sans	28/06/16	Accompagnement randonnée thématique à Nasbinals M. DIAZ	GONZALO DIAZ	15110 SAINT URClZE	120,00 €
Sans	25/07/16	Ateliers conférences / Les chemins du bien être / textes lus de MME ALLIE (15/10/2016 au Collet de Dèze)	SCOP MINE DE TALENTS	30319 ALES	120,00 €
Sans	15/09/16	Animation 14/10/16 – atelier cuisine cycle de conférences	ESPACE DE VIE SOCIALE DE RANDON	48700 RIEUTORT DE RANDON	120,00 €
Sans	31/12/16	Nettoyage 2ème étage Hôtel du département après travaux	ABER PROPRETE AZUR	48000 MENDE	120,00 €
Sans	03/11/16	Frais de repas formation bibliothécaires réseau	OZ MOZ CAFE SARL UBUD	48000 MENDE	120,60 €
Sans	31/05/16	Règlement frais de transports DGASOS	LOZERE ASSISTANCE SARL	48120 SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	123,15 €
Sans	23/08/16	Réservation billets SNCF de M. ROSSIN Pour intervention 3 et 4/11/16 dans le cadre du mois du film documentaire 2016	HAVAS VOYAGES	92100 BOULOGNE BILLANCOURT	123,50 €
16-0342	17/06/16	Entretien et réparation	GARAGE NAUD	48250 LA BASTIDE	123,66 €
16-0495	07/09/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1001 Impression offset: 1000 exemplaires de marques-page centre de planification	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	123,76 €
16-0494	07/09/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1000 Imprimés administratifs: chemises dossier suivi enfant	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	123,87 €
Sans	18/01/16	Abonnement 2016 Brief	MC MEDIAS	84018 NANTES	124,17 €
16-0604	17/10/16	Location salle conférence de presse LFC	CLUB DE LA PRESSE LR	34000 MONTPELLIER	125,00 €
16-0630	02/11/16	Marché subséquent à l'accord-cadre16-1001 Impression offset: 100 exemplaires de marques pages Consultation puéricultrice	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	126,85 €

SERVICES

Sans	23/08/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	129,03 €
Sans	27/01/16	Abonnement Droit de la voirie	VICTOIRES EDITIONS	75038 PARIS	129,17 €
Sans	01/01/16	Coût lauréat SALCE Geneviève	CG 34	34184 MONTPELLIER	129,47 €
16-0001	04/01/16	Abonnement annuel 5 noms de domaines scinpat	CLARANET	75000 PARIS	130,00 €
Sans	24/06/16	Règlement frais de transports DGASOS	SARL ALDEBERT	48500 BANASSAC	130,49 €
Sans	19/01/16	Abonnement Les Cahiers juridiques	TERRITORIAL	38506 VOIRON	132,50 €
Sans	19/01/16	Abonnement La Lettre du Cadre	TERRITORIAL	38506 VOIRON	132,50 €
Sans	29/01/16	Abonnement 2016 Guide de la protection de l'enfance	EDITIONS LEGISLATIVES	92546 MONTROUGE	132,50 €
Sans	26/05/16	Frais de repas formation des bibliothécaires	EURL KERMES Eric	48000 MENDE	137,45 €
Sans	06/10/16	Abonnement 2016 TSA Services	EDITIONS LEGISLATIVES	92546 MONTROUGE	138,09 €
16-0368	21/06/16	Extensions de garantie serveurs	QUADRIA	34470 PEROLS	138,30 €
Sans	17/08/16	Programme de court métrage en bibliothèques (Les gestes du repas à Marvejols le 22/11/16, au Collet de Dèze le 26/11/16)	Fondation Fonds Henri STORCK	10000 BRUSSELS	139,60 €
Sans	29/03/16		BOUSQUET FRERES ET FILS	48000 MENDE	142,00 €
16-0299	01/06/16	Encart Midi-Libre Nouveau slogan	MIDI MEDIA	48000 MENDE	145,20 €
16-0662	17/11/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1001 Impression Offset: 1000 plaquettes Agrilocal	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	146,00 €
16-0596	13/10/16	Réparation	GARAGE MICHEL	48800 VILLEFORT	146,51 €
Sans	01/01/16	Forum des archivistes 2ème édition	ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANCAIS	75013 PARIS	150,00 €
Sans	28/03/16	Enlèvement et destruction papier CMS de Langogne	ASTRHALOR	48000 MENDE	150,00 €
16-0228	14/04/16	Collège du Collet de Dèze Location nacelle	EURL PLAN Richard	48160 LE COLLET DE DEZE	150,00 €
16-0468	22/08/16	2 fûts et location de tireuse à bière pour repas de rentrée	LES BRASSEURS DE LA JONTE	48150 GATUZIERES	150,00 €
16-0588	12/10/16	Dépôt huissier règlement tombola "La Lozère fait sa comédie"	SCP CLAUDE MEISSONNIER	48000 MENDE	150,00 €
16-0331	16/06/16	Réparation fuite hydraulique	SARL ESTEVES	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	150,50 €
16-0289	30/05/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 15-1000 Certificat médical APA	IMPRIMERIE DES QUATRE	48100 MARVEJOLS	151,00 €
16-0265	10/05/16	Transport de pièces	GEODIS CALBERSON	48100 MARVEJOLS	153,09 €
16-0067	04/02/16	Réparation embrayage	VMA 15 CLSAH	15100 SAINT-FLOUR	153,69 €
Sans	10/11/16	Coiffure Mannequin Salon de la Récup	FRANCK PROVOST	48000 MENDE	154,40 €
Sans	13/01/16	Abonnement 2016 Cahiers de la puériculture	ELSEVIER MASSON	92442 ISSY LES MOULINEAUX	155,00 €
Sans	17/08/16	Programme de court métrage en bibliothèques – solutions locales pour un désordre global le 13/11/16 au Chastanier	MEMENTO FILMS DISTRIBUTION	75010 PARIS	158,25 €
Sans	09/02/16	Abonnement 2016 Eau dans la ville	OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU	87065 LIMOGES	159,17 €
Sans	21/04/16	Contrats réexpédition colis courrier	LA POSTE DOT COURRIER	84000 AVIGNON	163,33 €
16-0027	13/01/16	Tous collèges et IUFM Recherche légionelle 2016	LDA	48000 MENDE	165,15 €
16-0305	06/06/16	Bon cadeau 1 repas ambassadeur	LA LOZERETTE	48400 COCURES	166,66 €
Sans	18/01/16	Abonnement Club Finances	PUBLICATIONS DU MONITEUR	75106 PARIS	166,67 €
Sans	15/04/16	Abonnement 2016 Managers de l'Action sociale	ACTION SOCIALE PUBLICATION	27230 PIENCOURT	170,83 €
Sans	07/12/16	Frais de repas réunion des bibliothécaires à Mende	SASU CHAUDESAYGUES ET FILS	48000 MENDE	171,91 €
16-0440	05/08/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1001 Lot 5: affiches et brochures 1ères pages BDP 2016	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	172,75 €
16-0484	29/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-001 Lot 5: Impression Offset affiches et Brochures BDP	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	172,75 €
16-0006	05/01/16	Location périodique pour PTD	NCH	77600 BUSSY SAINT GEORGES	173,00 €
16-0135	07/03/16	Location mensuelle	NCH	77600 BUSSY SAINT GEORGES	173,00 €

SERVICES

16-0210	04/04/16	Location mensuelle pour PTD	NCH	77600 BUSSY SAINT GEORGES	173,00 €
16-0246	26/04/16	Location mensuelle pour PTD	NCH	77600 BUSSY SAINT GEORGES	173,00 €
16-0288	30/05/16	Location mensuelle pour PTD	NCH	77600 BUSSY SAINT GEORGES	173,00 €
Sans	22/08/16	Animation journées A3P : Intervention	CEVENNES ECO TOURISME	48400 FLORAC	175,00 €
16-0443	05/08/16	Passage au banc de freinage	RVI	48000 MENDE	175,16 €
16-0507	12/09/16	Entretien et réparation	GARAGE DU GEVAUDAN	48000 MENDE	175,16 €
Sans	18/01/16	Abonnement 2016 La Gazette des communes	PUBLICATIONS DU MONITEUR	75106 PARIS	179,17 €
Sans	18/01/16	Abonnement 2016 La Gazette des communes	PUBLICATIONS DU MONITEUR	75106 PARIS	179,17 €
Sans	18/01/16	Abonnement 2016 La Gazette des communes	PUBLICATIONS DU MONITEUR	75106 PARIS	179,17 €
Sans	11/05/16	2 VIGNETTES DE STATIONNEMENT TRIM	TRESORERIE	48000 MENDE	183,33 €
Sans	03/10/16	2 vignettes de stationnement trimestrielles	TRESORERIE	48000 MENDE	183,33 €
16-0570	03/10/16	Socle et réparation passe-tête	AEROPUB	48000 MENDE	185,00 €
16-0070	08/02/16	Encart 4x4 VH de décembre	MIDI MEDIA	48000 MENDE	188,76 €
16-0608	18/10/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1000 80 exemplaires de carnets viabilité hivernale	AFLPH	48130 SAINTE-COLOMBE DE PEYRE	189,00 €
Sans	06/07/16	Déménagement service communication	ASTRHALOR	48000 MENDE	190,00 €
16-0492	06/09/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1002 Impression sur supports spéciaux: 6 panneaux chantier	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	191,28 €
16-0010	08/01/16	Habillage de 5 vélos électriques	BOOTIKPUB	48000 MENDE	191,67 €
16-0181	25/03/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1001 Lot 5: 2 000 exemplaires de centres de table crusca bag	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	192,00 €
16-0252	28/04/16	Marché Subséquent à l'accord-cadre13-1010 Levé complémentaire carrefour RD 806	FALCON ALBERT	48100 MARVEJOLS	196,76 €
16-0343	17/06/16	Entretien et réparation	GARAGE DU GOLF	48500 BANASSAC	197,76 €
16-0716	02/12/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1002 Lot 6: micro-perforés Boulevard Lucien arnaut et vitre hall du Conseil Départemental	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	198,10 €
Sans	01/01/16	Accompagner les parcours de vie en santé mentale : qui fait quoi ?	ODIS-C	90000 BELFORT	200,00 €
Sans	23/02/16	Règlement frais de transports DGASOS	BOUCHET SARL	48600 GRANDRIEU	200,00 €
Sans	12/08/16	Nettoyage caves et escalier CMS de Langogne	AGS NETTOYAGE SERVICES SARL	48200 ST CHELY D'APCHER	200,00 €
Sans	08/09/16	Frais de repas réunion programmation 2017 actions du contrat territoire lecture	OZ MOZ CAFE SARL UBUD	48000 MENDE	200,00 €
16-0330	16/06/16	Passage aux mines	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	200,00 €
16-0328	16/06/16	Dépose et repose flexible	BBT	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	204,57 €
Sans	18/01/16	Abonnement Contrats publics	PUBLICATIONS DU MONITEUR	75106 PARIS	207,50 €
16-0093	16/02/16	Location pour PTD	NCH CHEMSEARCH	77600 BUSSY SAINT GEORGES	207,60 €
16-0491	06/09/16	Location pour PTD	NCH	77600 BUSSY SAINT GEORGES	207,60 €
16-0590	12/10/16	Location pour PTD	NCH	77600 BUSSY SAINT GEORGES	207,60 €
16-0710	01/12/16	Location	NCH	77600 BUSSY SAINT GEORGES	207,60 €
16-0721	05/12/16	Location périodique	NCH	77600 BUSSY SAINT GEORGES	207,60 €
16-0320	13/06/16	Entretien et réparation	GARAGE DU GEVAUDAN	48000 MENDE	208,72 €
16-0664	17/11/16	Collège de Meyrueis Dépannage desserte réfrigérée	FCC GOURGOUILLAT	43700 SAINT GERMAIN LAPRADE	209,00 €
Sans	17/10/16	Installation boîte noire Salon de la Récup	LOZERE LOGISTIQUE SCENIQUE	48000 MENDE	210,00 €
16-0036	20/01/16	MDPH Déneigement accès piétons	SARL HERMABESSIERE PAYSAGE	48000 MENDE	210,00 €

SERVICES

16-0603	17/10/16	Réalisation d'une boîte noire pour le Salon de la Récup	LOZERE LOGISTIQUE SCENIQUE	48000 MENDE	210,00 €
16-0241	25/04/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 15-1001 600 exemplaires de dépliants conduite accompagnée	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	210,60 €
Sans	09/11/16	Abonnement Info6TM	SAS INFO6TM	75010 PARIS	211,00 €
16-0047	25/01/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1002 Lot 6: 2 panneaux route barrée RD31	AEROPUB	48000 MENDE	211,20 €
16-0229	15/04/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1002 Lot 6: passe tête Tournée estivale 2016	AEROPUB	48000 MENDE	212,00 €
Sans	13/06/16	Réinscription en ligne – envoi courrier aux parents	ASTRHALOR	48000 MENDE	216,00 €
Sans	23/02/16	Règlement frais de transports DGASOS	SNCF ETABLISSEMENT EXPLOITATION	48000 MENDE	216,20 €
16-0466	22/08/16	47 visites repas de rentrée	FERME CAUSSENARDE D'AUTREFOIS	48150 HURES-LA-PARADE	219,33 €
Sans	01/01/16	Collectivités, comment atteindre les objectifs déchets de la loi de transition énergétique ?	ADEME	75735 PARIS	220,00 €
Sans	17/08/16	Les films d'ici – programme de court métrage en bibliothèques (Genèse d'un repas – Chirac le 04/11/16 – Petites têtes grandes surfaces au Monastier le 25/11/16 – Toujours plus au Monastier le 25/11/16)	LES FILMS D'ICI	75020 PARIS	220,00 €
16-0182	25/03/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1001 Lot 5: 300 exemplaires de dépliants de table crusca bag	PUBLIC IMPRIM	69637 VENISSIEUX	221,00 €
16-0188	30/03/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15 -1000 100 exemplaires "carnet de suivi d'activités"	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	222,30 €
Sans	19/01/16	Abonnement La paie dans la Fonction publique	GERESO EDITIONS	72018 LE MANS	225,00 €
16-0247	26/04/16	Adhésion CUSMA Année 2016	CUSMA	33500 LIBOURNE	225,00 €
Sans	17/03/16	Abonnement 2016 Mise à jour Répertoire Carrières territoriales	DOCUMENTATION FRANCAISE	75727 PARIS	227,92 €
16-0669	21/11/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1000 Carnets de suivi d'activités	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	232,48 €
Sans	28/11/16	Contrat location balance	SECAP GROUPE PITNEY BOWES SAS	93217 LA PLAINE ST DENIS	235,99 €
Sans	19/05/16	Règlement frais de transports DGASOS	SNCF ETABLISSEMENT EXPLOITATION	48000 MENDE	238,00 €
Sans	01/01/16	Les nouveaux symptômes de l'enfant	ASSOCIATION UFORCA	63000 CLERMONT-FERRAND	240,00 €
16-0514	13/09/16	Encart publicité sur chéquier FEDEBON48	CCI LOZERE	48000 MENDE	241,66 €
Sans	13/06/16	In verso UT Mai 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	243,00 €
16-0307	06/06/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1001 Lot 5: Affiches et flyers navettes touristiques 2016	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	244,00 €
Sans	08/02/16	Abonnement 2016 ID Veille en ligne	ID CITE	71160 DIGOIN	250,00 €
Sans	22/08/16	Intervention Marie Lucy DUMAS – Ateliers cuisine à Villefort le 29/09/16	GENS ET TERROIRS EN HAUTES CEVENNES	30450 PONTEILS ET BRESIS	250,00 €
Sans	05/12/16	Abonnement Droit des Concessions	PUBLICATIONS DU MONITEUR	75106 PARIS	250,00 €
16-0063	03/02/16	Franchise sur accident	CARROSSERIE CRESPIN	48000 MENDE	250,00 €
16-0478	25/08/16	Franchise	CARROSSERIE MENDOISE	48000 MENDE	250,00 €
16-0503	09/09/16	Location barnum repas de rentrée	CONFRERIE DE LA SAINT-MICHEL	48150 MEYRUEIS	250,00 €
Sans	10/10/16	Atelier ménage sans toxique Salon de la Récup	FEE EN BULLE	48400 FLORAC	250,64 €
16-0532	23/09/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1000 Imprimés administratifs: 500 contrat de travail relais assistants maternels	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	255,25 €
Sans	25/10/16	Opération Collège au cinéma	SARL SEYT	48200 SAINT CHELY D'APCHER	258,00 €
16-0105	19/02/16	Adhésion ADULLACT s ² LOW Année 2016	ADULLACT	34000 MONTPELLIER	262,50 €
Sans	07/03/16	Documentaire sur grand écran / droit de diffusion programme de court métrage en bibliothèques (Barjac le 07/04/2016 + frais de transport de F.ROSSIN dans le cadre du mois du film documentaire 2016)	ASS DOCUMENTAIRE SUR GRAND ECRAN	75019 PARIS	262,60 €
16-0420	26/07/16	Entretien et réparation	BBT	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	265,67 €
16-0014	11/01/16	Acquisition de certificat CHAMBERSIGN RGS 2*	CHAMBERSIGN	69000 LYON	270,00 €
16-0147	14/03/16	Acquisition de certificat CHAMBERSIGN RGS 2*	CHAMBERSIGN	69000 LYON	270,00 €

SERVICES

16-0448	16/08/16	Acquisition d'1 certificat CHAMBERSIGN RGS 2*	CHAMBERSIGN	69000 LYON	270,00 €
16-0562	03/10/16	Parrainage agenda culturel 1 ^{er} semestre	48 FM	48000 MENDE	270,00 €
16-0757	08/12/16	Entretien et réparation	GARAGE DU GEVAUDAN	48000 MENDE	271,55 €
16-0441	05/08/16	Réparation électrique	CLASS VMA 15	15100 SAINT-FLOUR	276,00 €
Sans	05/12/16	Abonnement Code des Marchés publics	PUBLICATIONS DU MONITEUR	75106 PARIS	279,17 €
Sans	13/01/16	Location d'une fontaine à eau sur réseau (sous contrat)	MADEA	48000 LANUEJOLS	280,92 €
16-0314	10/06/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 15-1002 Impression supports spéciaux: 13 panneaux pvc pour l'exposition M.BALMELLE aux Archives Départementales	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	282,57 €
Sans	08/09/16	In verso Août 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	288,00 €
16-0031	18/01/16	Location Espace Evènement Georges Frèche pour la cérémonie des voeux	TRESORERIE DE MENDE	48000 MENDE	288,75 €
16-0625	27/10/16	Gardiennage nuits parking exposants "La Lozère fait sa comédie"	AGENCE 34 SECURITE	34970 LATTES	288,79 €
Sans	09/12/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	290,32 €
16-0011	08/01/16	Encart voeux	MIDI LIBRE	48000 MENDE	290,40 €
Sans	14/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	300,00 €
Sans	17/08/16	Documentaire sur grand écran / droit de diffusion programme de court métrage en bibliothèques (Banassac le 18/11/16)	ASSOCIATION DOCUMENTAIRE SUR GRAND ECRAN	75019 PARIS	300,00 €
Sans	08/09/16	Conférence de MME BECHARD à Villefort le 29/09/16	SARL Z HERISSON	48800 VILLEFORT	300,00 €
16-0234	18/04/16	Estimation Bâtiments	MAITRES BARDON / DELHAL / RUAT	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	300,00 €
15-0763	28/01/16	SDIS – Marché prestations de CT et VL Lot n° 1 : SDIS : CIS Saint Etienne Vallée Française < 3,5 tonnes Durée: de la notification jusqu'au 31/12/15, reconductible pour 3 périodes de 1 an	NICOLAS CONTROLE	30270 SAINT JEAN du GARD	Période initiale: -Pas de minimum -Maximum annuel : 300 € Montants identiques pour les périodes de reconduction
Sans	11/05/16	In verso UT Avril 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	304,00 €
Sans	12/08/16	Nettoyage après déménagement après travaux UT de Châteauneuf	AGS NETTOYAGE SERVICES SARL	48200 ST CHELY D'APCHER	310,00 €
16-0467	22/08/16	50 entrées repas de rentrée	GROTTE DE DARGILAN	48150 MEYRUEIS	312,50 €
Sans	01/01/16	Introduction aux institutions de l'ancien régime : archives et documents	MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	75141 PARIS	315,00 €
16-0500	09/09/16	Réparation copieur AFICIO	MULTICOPIE 48	48000 MENDE	318,00 €
Sans	16/06/16	Remboursement des frais engagés dans le cadre de l'organisation de la conférence historique intitulée « Ces êtres intéressants et infortunés – Les enfants trouvés des Basses Alpes au XIX ^e siècle », le mardi 7 juin 2016	GRENUT ISABELLE	04110 REILLANNE	318,52 €
Sans	12/08/16	In verso UT Juillet 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	320,00 €
Sans	15/11/16	In verso UT Octobre 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	320,00 €
Sans	23/11/16	Manutention de mobilier à déplacer et à remettre en place après travaux dans la salle de lecture des Archives départementales de la Lozère (commande directe)	ASTRHALOR	48000 MENDE	320,00 €
Sans	10/02/16	Location mise sous pli RH	SECAP GROUPE PITNEY BOWES SAS	93217 LA PLAINE ST DENIS	322,00 €
Sans	22/01/16	1 stationnement annuel	TRESORERIE	48000 MENDE	327,50 €
Sans	03/02/16	2 stationnements annuels	TRESORERIE	48000 MENDE	327,50 €
Sans	05/07/16	Animations jeunesse - 12 et 15/10/16 (Vialas, Le Pont de Montvert et le Collet de Dèze)	LES HOMMES DEMAINS	48220 SAINT MAURICE DE VENTALON	327,85 €
Sans	15/04/16	Règlement frais de transports DGASOS	SNCF ETABLISSEMENT EXPLOITATION	48000 MENDE	328,80 €
Sans	11/01/16	Abonnement 2016 Le Monde	LE MONDE	62066 ARRAS	332,50 €
Sans	18/01/16	Abonnement 2016 Le Moniteur	PUBLICATIONS DU MONITEUR	75106 PARIS	332,50 €
Sans	18/01/16	Abonnement 2016 Le Moniteur	PUBLICATIONS DU MONITEUR	75106 PARIS	332,50 €
16-0118	29/02/16	Encart programme Fête de la Terre 2016	JA LOZERE	48000 MENDE	333,33 €

SERVICES

Sans	12/07/16	In verso UT Juin 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	336,00 €
16-0180	25/03/16	Accord cadre 15-1002 - lot 6 - MS 17 - 10 000 stickers et 100 vitrophanies Crusca Bag	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	339,50 €
Sans	31/12/16	Nettoyage appartement 2ème étage Enclos Roussel après travaux	ABER PROPLETE AZUR	48000 MENDE	340,00 €
Sans	05/10/16	Remboursement des frais engagés dans le cadre de l'organisation de la conférence historique intitulée « Le rôle des experts dans la justice », le mardi 27 septembre 2016	DUPOULIN FLORENCE	38400 SAINT MARTIN D'HERES	345,73 €
Sans	05/12/16	Abonnement Droit des Marchés publics	PUBLICATIONS DU MONITEUR	75106 PARIS	345,83 €
16-0433	03/08/16	Location mensuelle pour PTD	NCH	77600 BUSSY SAINT GEORGES	346,00 €
Sans	22/08/16	Animation Atelier Recyclage textile Salon de la Récup	PETASSOU	48110 SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	359,92 €
Sans	09/12/16	In verso UT Novembre 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	360,00 €
16-0546	27/09/16	Location véhicule utilitaire "La Lozère fait sa comédie"	LOCAMAT 48	48000 MENDE	360,00 €
16-0663	17/11/16	Changement visuels de 8 roll'up	BOOTIKPUB	48000 MENDE	360,00 €
Sans	31/01/16	Permanence alarme du bâtiment des Archives (sous contrat)	AGS SECURITE	48200 SAINT CHELY D'APCHER	361,68 €
16-0071	08/02/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1001 6000 exemplaires dépliants Javols	PUBLIC IMPRIM	69637 VENISSIEUX	364,00 €
Sans	14/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	366,66 €
Sans	15/04/16	4 vignettes de stationnement trimestrielle	TRESORERIE	48000 MENDE	366,67 €
Sans	14/10/16	In verso UT Septembre 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	368,00 €
Sans	20/04/16	Abonnement 2016 Vocation Sage femme	ELSEVIER MASSON	92442 ISSY LES MOULINEAUX	374,17 €
Sans	14/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	375,00 €
16-0293	30/05/16	1/3 Page magazine Patrimoni pour Gabalades	PATRIMONI	12490 MONTJEAUX	398,00 €
16-0121	01/03/16	Abonnement annuel GOOGLE APPS	G PARTNER	69160 TASSIN LA DEMI LUNE	400,00 €
16-0291	30/05/16	Réalisation illustration pour passe-tête tournée estivale	IMAGO DESIGN	48000 MENDE	400,00 €
Sans	10/02/16	In verso UT Janvier 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	416,00 €
16-0445	08/08/16	1/2 page Chasseur Lozérien 2016	FEDERATION DE CHASSE	48000 MENDE	416,66 €
Sans	08/09/16	Affranchigo CMS Août 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	419,93 €
Sans	21/04/16	Pompage cuve à fioul UT de La Canourgue	MENDE CARBURANTS SAS	48000 MENDE	420,00 €
16-0052	26/01/16	Abonnement annuel Réseau Ideal	RESEAU IDEAL	94000 LE KREMLIN BICETRE	420,83 €
16-0233	18/04/16	Signalétique UT Chanac - Micro-perforé Boulevard Lucien Arnault - Signalétique Sas Aire de la Lozère	SERVICE REPRO	48000 MENDE	425,00 €
16-0523	19/09/16	Maison de la Lozère à Montpellier Mise en place éclairage en applique de la hotte	Christian RAGE	34000 MONTPELLIER	432,32 €
Sans	25/10/16	Opération Collège au cinéma	HUGON TOURISME	48000 MENDE	433,05 €
16-0489	02/09/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1010 Levé topo du X de la RD989 (rocade) avec la RD75 à Saint-Chély d'Apcher	CABINET FALCON	48100 MARVEJOLS	433,95 €
Sans	09/12/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	435,48 €
16-0405	22/07/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1001 Impression offset: 1500 exemplaires de lettres d'information Archives Départementales	PUBLIC IMPRIM	69637 VENISSIEUX	437,00 €
16-0556	30/09/16	Collège de Meyrueis Remplacement turbine évaporateur de la desserte réfrigérée	FCC GOURGOUILLAT	48100 MARVEJOLS	446,09 €
Sans	11/04/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	450,00 €
16-0303	03/06/16	Collège de Vialas Remplacement du compresseur d'un congélateur	SARL MAYOL BORDARIER	30450 GENOLHAC	450,00 €

SERVICES

16-0715	02/12/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1002 Lot 6: 6000 autocollants stop pub	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBEDE PEYRE	454,21 €
Sans	13/01/16	Abonnement 2016 La Lettre employeur territorial	LETTRE EMPLOYEUR TERRITORIAL	27230 PIENCOURT	455,83 €
16-0058	01/02/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 15-1000 1000 exemplaires chemises à rabat dossier enfance famille	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	456,00 €
16-0505	12/09/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16 – 1002 Supports spéciaux : ballons de baudruche et bracelets d'accès pour "la Lozère fait sa comédie"	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	460,00 €
16-0641	07/11/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1001 Impression offset: 200 exemplaires de catalogues Marius Balmelle "Un érudit au service de la Lozère"	IMPRIMERIE DES QUATRE	48100 MARVEJOLS	460,00 €
16-0260	26/05/16	Restauration de documents d'archives Lot 4 : Plans de Beauregard	LA RELIURE DU LIMOUSIN	19360 MALEMORT SUR CORREZE	470,00 €
Sans	09/03/16	In verso UT Février 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	480,00 €
Sans	15/04/16	In Verso UT Mars 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	480,00 €
16-0050	26/01/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1001: 1500 exemplaires de lettres d'information n°28 ARCHIVES	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	481,39 €
16-0717	02/12/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1001 Lot 5: 6000 exemplaires de plaquettes "Je composte"	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	483,00 €
Sans	16/02/16	Abonnement 2016 Fonction publique territoriale	LEXISNEXIS	67974 STRASBOURG	484,98 €
16-0076	11/02/16	1/2 page supplément SIA Midi Libre du 24 février 2016	MIDIMEDIA	48000 MENDE	487,50 €
Sans	14/09/16	Animation Atelier Carton Salon de la Récup	S BERGER ATELIER CARTON	43230 DOMEYRAT	490,00 €
16-0169	21/03/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1002 Lot 6: Bâches pour le Mondial de la Race Brune	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	490,00 €
Sans	12/08/16	Affranchigo CMS Juillet 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	495,74 €
16-0073	11/02/16	Marché subséquent à l'accord cadre 15-1000 500 exemplaires de livrets - service pédagogique des archives	PUBLIC IMPRIM	69637 VENISSIEUX	498,00 €
Sans	21/06/16	Conférence S. VEYRAT	UN PLUS BIO	30900 NIMES	500,00 €
16-0283	26/05/16	Campagne lancement navettes touristiques	RADIO BARTAS	48400 FLORAC	500,00 €
16-0295	31/05/16	1 Page Programme du Trèfle	MCL	48000 MENDE	500,00 €
Sans	19/01/16	Abonnement 2016 Guide familial DGASOS	EDITIONS LEGISLATIVES	92546 MONTROUGE	510,63 €
Sans	18/01/16	In verso décembre 2015	LA POSTE	33917 BORDEAUX	512,00 €
Sans	17/06/16	PAPIER CHRONOS AD	SECAN	75014 PARIS	512,50 €
Sans	31/08/16	Enlèvement papiers à l'UT de La Canourgue	ASTRHALOR	48000 MENDE	519,90 €
16-0253	02/05/16	Maintenance INSER module supplémentaire hors marché	INSER	75000 PARIS	523,59 €
16-0243	25/04/16	Maintenance INSER hors marché	INSER	75000 PARIS	524,52 €
Sans	14/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	525,00 €
Sans	22/07/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	525,00 €
16-0650	09/11/16	Maison de la Lozère à Montpellier Détecteur mouvement + entretien toiture	CELLIER MOREL SCI	34000 MARVEJOLS	538,61 €
Sans	01/01/16	Préparation au concours d'attaché territorial	CNED	59669 VILLENEUVE D'ASCQ	540,00 €
Sans	20/09/16	Securité Incendie Salon de la Récup	CABINET BOURGOIN	30129 MANDUEL	540,00 €
16-0386	27/06/16	Acquisition de 2 certificats CHAMBERSIGN RGS 2*	CHAMBERSIGN	69000 LYON	540,00 €
16-0393	07/07/16	Acq 2 certificats CHAMBERSIGN RGS 2*	CHAMBERSIGN	69000 LYON	540,00 €
16-0508	12/09/16	Acquisition de 2 certificats CHAMBERSIGN RGS 2*	CHAMBERSIGN	69000 LYON	540,00 €
Sans	15/11/16	Affranchigo CMS Octobre 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	549,69 €
Sans	06/04/16	6 vignettes de stationnement trimestrielle	TRESORERIE	48000 MENDE	550,00 €
Sans	06/07/16	Conférence de Mme GUILBAUD au Collet de Déze	STEFANCE GUILBAUD	13090 AIX EN PROVENCE	552,15 €
Sans	09/12/16	Affranchigo CMS Novembre 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	552,56 €
Sans	11/05/16	Affranchigo CMS Avril 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	555,24 €

SERVICES

16-0125	01/03/16	Bandeau Crusca bag - DEAE 2016	LOZERE NOUVELLE	48000 MENDE	560,00 €
16-0095	17/02/16	Distribution complémentaire du magazine départemental "Passions Lozère"	ALOES	48000 MENDE	563,00 €
Sans	13/06/16	Affranchigo CMS Mai 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	564,94 €
16-0226	13/04/16	Entretien et réparation	ETOILE DES GRANDS CAUSSES	12450 LES CANS	571,80 €
16-0587	12/10/16	Location tables et chaises soirée grillade "La Lozère fait sa comédie"	AD SUD Réception	34730 PRADES-LE-LEZ	574,50 €
16-0411	25/07/16	Collège de Saint-Chély d'Apcher Transfert de 6000 L FOD vers les Centres Techniques de Saint-Chély d'Apcher, Fournels et Aumont-Aubrac	SAS MENDE CARBURANTS	48000 MENDE	586,00 €
Sans	01/01/16	Les nouvelles règles relatives aux aides à l'immobilier d'entreprise	FCAE FORMATION	75011 PARIS	590,00 €
16-0133	07/03/16	Renouvellement garantie portables DELL	DELL	93000 SAINT DENIS	591,50 €
Sans	07/10/16	Abonnement 2016 DP Convention	EDITIONS LEGISLATIVES	92546 MONTROUGE	591,91 €
Sans	01/01/16	Positionnement Français	GRETA	48000 MENDE	594,00 €
Sans	30/08/16	Intervention spectacle et lecture (20, 21 et 22/10/2016 à Florac)	COMPAGNIE DAMIEN BRICOTEAUX	48400 FLORAC	600,00 €
Sans	25/10/16	Opération Collège au cinéma	TRANSPORT GAIFFIER	48100 MARVEJOLS	600,00 €
16-0046	22/01/16	Réalisation de formation initiales et recyclages permettant la délivrance d'autorisations de conduite Lot 6 : pont roulant (R423) Durée: 12 mois à compter de la notification	OPERA FORMATION	34130 MAUGUIO	610,00 €
16-0534	26/09/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1001 Impression offset: 100 plaquettes sécurité sanitaire des aliments et qualités des eaux	PUBLIC IMPRIM	69637 VENISSIEUX	616,00 €
Sans	20/05/16	Nettoyage après travaux UT de Chanac	AGS NETTOYAGE SERVICES SARL	48200 ST CHELY D'APCHER	620,00 €
16-0459	18/08/16	Entretien et réparation	ENCO	93320 LES PAVILLONS SOUS BOIS	621,60 €
Sans	16/11/16	Nettoyage articles de ménage CMS Marvejols	LE CLOS DU NID UP ESAT BOULDOIRE	48100 MONTRODAT	628,52 €
16-0292	30/05/16	Bandeau der de couv "Votez pour votre slogan"	LOZERE NOUVELLE	48000 MENDE	630,00 €
Sans	09/09/16	Conférence à Rieurtort de Randon le 14/10/16	CHEVALLIER LAURENT	34170 CASTELNAU LE LEZ	648,00 €
Sans	18/01/16	Affranchigo CMS décembre 2015	LA POSTE	33915 BORDEAUX	649,90 €
Sans	05/10/16	Diagnostic des pannes du lecteur reproducteur Canon MP 90 n° 48101922 et d'un passe-vue film AC 100R, accessoire du MP 90 (commande directe)	SAS COMPUGED	81500 TEULAT	650,00 €
16-0640	07/11/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1001 Impression offset: 500 exemplaires de catalogues "Bagnols les Bains en quelques thermes"	IMPRIMERIE DES QUATRE	48100 MARVEJOLS	650,00 €
Sans	12/07/16	Affranchigo CMS Juin 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	650,31 €
Sans	11/01/16	Stationnements permanents	TRESORERIE	48000 MENDE	655,00 €
Sans	15/04/16	Affranchigo CMS Mars 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	655,85 €
16-0566	03/10/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16 1000 Imprimés administratifs: 1000 exemplaires de livrets pédagogiques Histoire du département de la Lozère et ses institutions	IMPRIMERIE DES QUATRE	48100 MARVEJOLS	657,00 €
16-0567	03/10/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1000 Imprimés administratifs: 500 exemplaires de livrets pédagogique première guerre mondiale	IMPRIMERIE DES QUATRE	48100 MARVEJOLS	659,00 €
Sans	03/02/16	Abonnement Etablissement recevant du public	WOLTERS KLUWER FRANCE SAS	92856 RUEIL MALMAISON	661,67 €
Sans	14/10/16	Affranchissement Septembre 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	673,55 €
Sans	01/01/16	Forum GFI – Secteur Public 2016	GFI Progiciels	93400 SAINT-OUEN	689,00 €
Sans	01/01/16	Tests psychotechniques	ACCA	69432 LYON	693,00 €
Sans	28/06/16	Conférence CYRIL ATTRAZIC Chef cuisinier à Nasbinals	CYRIL ATTRAZIC	48130 AUMONT	700,00 €
16-0406	22/07/16	Mise en place de structures Salon de la Récup	ASSA ALTER	48100 MARVEJOLS	700,00 €
Sans	14/09/16	Règlement frais de transports DGASOS	SNCF ETABLISSEMENT EXPLOITATION	48000 MENDE	701,40 €
Sans	27/01/16	Abonnement ASH	WOLTERS KLUWER FRANCE SAS	92856 RUEIL MALMAISON	715,00 €

SERVICES

Sans	17/08/16	INA - programme de court métrage en bibliothèques – 1 semaine en cuisine (Le Collet de Dèze le 26/11/16 + 5 colonnes à la une Marvejols le 22/11/16)	INA	94360 BRY SUR MARNE	722,00 €
Sans	14/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	14/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	14/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	14/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	14/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	750,00 €
Sans	14/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	750,00 €
Sans	14/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	750,00 €
Sans	20/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	750,00 €
Sans	20/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	750,00 €
Sans	20/01/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	750,00 €
Sans	11/04/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	750,00 €
Sans	11/04/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	750,00 €
Sans	22/07/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	750,00 €
Sans	23/08/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	23/08/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	23/08/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	23/08/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	26/10/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	750,00 €
Sans	27/10/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	750,00 €
Sans	09/12/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	09/12/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	09/12/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €

SERVICES

Sans	09/12/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	12/12/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	12/12/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	12/12/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	12/12/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	12/12/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	750,00 €
16-0629	28/10/16	Soirée grillade - "La Lozère fait sa comédie"	PAROLES GABALES	48000 MENDE	750,00 €
Sans	04/07/16	LOCATION AUTRE MATERIEL P	SECAP GROUPE PITNEY BOWES SAS	93217 LA PLAINE ST DENIS	751,33 €
Sans	04/10/16	Conception, création graphique, maquette et mise en page d'un livret pédagogique du Service éducatif des Archives départementales de la Lozère (consultation restreinte)	IMAGO	48000 MENDE	760,00 €
Sans	21/06/16	Conférence S.CHEUVART (Alimentation)	SABRINE CHEUVART	48200 SAINT-CHELY-D'APCHER	782,90 €
Sans	11/01/16	Abonnement Lozère Nouvelle tous services	LOZERE NOUVELLE	48000 MENDE	786,67 €
Sans	02/02/16	Programmeur indépendant (7 et 8/04/2016) Formation et présentation des films dans le cadre du mois du film documentaire	ROSSIN FEDERICO	75020 PARIS	800,00 €
Sans	24/08/16	Programmeur indépendant Intervention formation 3/11/16 à Mende – Carte blanche à Barjac le 3/11/16, à Saint Chély d'Apcher le 4/11/16 dans le cadre du mois du film documentaire 2016	ROSSIN FEDERICO	75020 PARIS	800,00 €
Sans	08/02/16	Intervention mars 2016 dans le cadre du printemps des poètes	MME GUERRA MARLENE	48110 MOLEZON	811,00 €
Sans	01/04/16	Abonnement Accès CIG Petite Couronne	TRESORERIE PARIS	75000 PARIS	825,00 €
Sans	15/11/16	Nettoyage vêtements PTD	LE CLOS DU NID UP ESAT BOULDOIRE	48100 MONTRODAT	838,41 €
16-0338	17/06/16	Habillage vitres Espace Lozère	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	842,55 €
Sans	01/01/16	41ème Journées d'études ANPDE à Poitiers	ANPDE	19000 TULLE	850,00 €
Sans	17/06/16	41 ème journées Nationales d'études de l'ANPDE	ANPDE	75014 PARIS	850,00 €
Sans	08/11/16	Abonnement 2016 Thema Accès routes	CAP AFNOR	93571 LA PLAINE SAINT DENIS	870,00 €
16-0123	01/03/16	88 Spots radio Crusca bag et Salon de la Récup (DEAE)	OXYMEDIA	12450 LUC LA PRIMAUBE	890,08 €
16-0043	22/01/16	Réalisation de formation initiales et recyclages permettant la délivrance d'autorisations de conduite Lot 3 : Machine à peinture (R372-catégorie1) Durée: 12 mois à compter de la notification	SARL PICA CONSULTANT	32500 FLEURANCE	900,00 €
16-0551	29/09/16	Abonnement certificat serveur pour le boîtier SSL	CHAMBERSIGN	69000 LYON	924,00 €
Sans	18/04/16	Formation des bibliothécaires 19/05/16	HUMBERT PASCAL	12000 RODEZ	926,00 €
Sans	29/03/16	IODAS : Formation groupée PPS	GFI Progiels	93400 SAINT-OUEN	930,00 €
16-0377	23/06/16	Habillage de 2 navettes touristiques (sprinter evobus)	AEROPUB	48000 MENDE	934,56 €
16-0310	08/06/16	Collège de Florac Réalisation diagnostic amiante	SPS LOZERE	48000 MENDE	950,00 €
Sans	14/10/16	Affranchigo CMS Septembre 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	952,04 €
Sans	06/10/16	Abonnement 2016 Veille permanente	EDITIONS LEGISLATIVES	92546 MONTROUGE	991,35 €
16-0387	27/06/16	Renouvellement garantie Avaya Radvision 2016	UBIC	34470 PEROLS	998,00 €
Sans	01/01/16	Impression Offset en Rotative	CHIRRIPO	34470 PEROLS	1 000,00 €

SERVICES

Sans	22/07/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé	ATL ASSOCIATION TUTELAIRE DE LOZERE	48000 MENDE	1 000,00 €
Sans	29/02/16	Location Halle Saint Jean Salon de la Récup	MAIRIE	48000 MENDE	1 018,80 €
Sans	23/06/16	Conférence I. HERNANDEZ	ISABELLE HERNANDEZ	24290 SERGEAC	1 028,00 €
Sans	19/11/16	Maintenance du système de détection intrusion des Archives départementales de la Lozère (sous contrat)	SCHEFFER	48000 MENDE	1 049,40 €
Sans	31/12/16	Règlement frais de transports DGASOS	SNCF ETABLISSEMENT EXPLOITATION	48000 MENDE	1 084,26 €
Sans	01/07/16	Mise en place de structure modulaire Salon de la Récup	ALTER	48100 BOURG SUR COLAGNE	1 110,00 €
Sans	02/05/16	Conception, création graphique de supports, pour l'exposition « Marius Balmelle (1892-1969), un érudit au service de la Lozère » (consultation restreinte)	IXTHUS	48000 MENDE	1 126,00 €
Sans	05/07/16	Dispositif 1ère page	CONTELICOT ASSOCIATION	48230 CHANAC	1 137,96 €
Sans	10/02/16	Abonnement contrat Collecte et remise courrier CMS de Langogne	LA POSTE	33915 BORDEAUX	1 185,00 €
Sans	10/02/16	Abonnement Contrat collecte et remise courrier CMS de Saint-Chély d'Apcher	LA POSTE	33915 BORDEAUX	1 185,00 €
Sans	10/02/16	Abonnement Contrat collecte et remise courrier CMS de Florac	LA POSTE	33915 BORDEAUX	1 185,00 €
Sans	10/02/16	Abonnement Contrat Collecte et remise courrier CMS de Marvejols	LA POSTE	33915 BORDEAUX	1 185,00 €
Sans	09/03/16	Affranchigo CMS Février 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	1 227,88 €
Sans	08/02/16	Intervention 22,23 et 24/03/16 dans le cadre du printemps des poètes	PICCAMIGLIO ROBERT	75540 CUSY	1 245,50 €
16-0402	18/07/16	1 encart supplément Travailleur Lozérien	TRAVAILLEUR LOZERIEN	48000 MENDE	1 250,00 €
16-0401	18/07/16	1 page Festival des métiers d'art	AMAC	48220 LE PONT DE MONTVERT	1 250,00 €
16-0599	14/10/16	1 page Festival du film Vébron	ASSOCIATION L'ECRAN CEVENOL	48400 VEBRON	1 250,00 €
16-0159	17/03/16	Encart MARGERIDE	SEPAL	48000 MENDE	1 268,75 €
16-0158	17/03/16	Encart ECHOS AUBRAC	SEPAL	48000 MENDE	1 268,75 €
16-0577	07/10/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1002 Lot 6: 4 banderoles Salon de la Récup	BOOTIKPUB	48000 MENDE	1 271,00 €
Sans	04/07/16	14 VIGNETTES DE STATIONNEMENT TRIM	TRESORERIE	48000 MENDE	1 283,33 €
16-0155	17/03/16	RD906 - Réception fond de fouille Ponts de Bouchâtel et Fagoux	IMS RN	12101 MILLAU	1 300,00 €
16-0162	30/03/16	Marché complémentaire au marché 15-0441 "Investigations géotechniques 2015 sécurisation de talus routiers contre les chutes de blocs" Lot 3 : zone de RD 983 Nozières	IMSRN	12101 MILLAU	1 300,00 €
16-0128	01/03/16	Commande annuelle négociée encarts DEAE 2016	MIDI MEDIA	48000 MENDE	1 303,94 €
16-0568	03/10/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1001 Impression offset: 500 exemplaires carnet de bord véhicule	IMPRIMERIE DES QUATRE	48100 MARVEJOLS	1 315,00 €
Sans	12/08/16	Nettoyage après travaux UT de Langogne	AGS NETTOYAGE SERVICES SARL	48200 ST CHELY D'APCHER	1 330,00 €
16-0385	27/06/16	Exposition ambassadeurs grand format	SERVICE REPRO	48000 MENDE	1 330,00 €
Sans	01/01/16	Les rendez-vous manqués avec les souffrances muettes des enfants.	PAROLE D'ENFANTS	75008 PARIS	1 360,00 €
Sans	26/09/16	15 vignettes de stationnement trimestrielles	TRESORERIE	48000 MENDE	1 375,00 €
16-0230	15/04/16	Mise à jour graphique guide ESN 2016	MARC GUERRA	48110 MOLEZON	1 375,00 €
Sans	31/12/16	Déménagement service Autonomie décembre	ZALIK	48000 MENDE	1 380,00 €
16-0709	01/12/16	1/4 page Top Eco 2017	ECOPRESSE	34670 BAILLARGUES	1 400,00 €
Sans	10/02/16	Affranchigo CMS Janvier 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	1 415,25 €
Sans	31/03/16	Achat Base SIREN INSEE	INSEE	75675 PARIS	1 423,12 €
Sans	01/01/16	Formation groupé ASV Lot 2.0	GFI Progiels	93400 SAINT-OUEN	1 427,00 €
Sans	10/03/16	Réalisation 3 panneaux d'exposition supplémentaires, réalisation 3 silhouettes et lettrages pour l'exposition « Marius Balmelle (1892-1969), un érudit au service de la Lozère » (commande directe)	AEROPUB	48000 MENDE	1 437,40 €
Sans	28/06/16	Dispositif 1ère page – séances lectures MME BEAURY	ASSOCIATION LES MOTS DITS	48000 MENDE	1 453,28 €
16-0761	08/12/16	Renouvellement maintenance licences RedHat 3 ans	UGAP	34000 MONTEPELLIER	1 472,78 €
Sans	24/03/16	Commandes normes AFNOR 2016	CAP AFNOR	93571 LA PLAINE SAINT DENIS	1 478,31 €
Sans	03/02/16	Abonnement 2016 Midi Libre plusieurs services	MIDI LIBRE GROUPE SA	34438 ST JEAN DE VEDAS	1 537,50 €

SERVICES

16-0140	22/04/16	Numérisation de documents iconographiques et manuscrits (fonds Marius Balmelle)	FLASH COPY	67310 WASSELONE	1 550,00 €
16-0760	08/12/16	Abonnement de un an service contact everyone	ORANGE	31000 TOULOUSE	1 560,00 €
Sans	06/10/16	Intervention M. BOULOT à la maison d'arrêt de Mende dans le cadre de "caravane des 10 mots série noire" Octobre et Novembre 2016	SCOP MINE DE TALENTS	30100 ALES	1 579,46 €
Sans	01/02/16	Formation bibliothécaires Euterpe consulting 17 et 18/04/2016	EUTERPE CONSULTING	01800 SAINT-JEAN DE NIOST	1 620,00 €
16-0157	17/03/16	6 000 Cartes de transport scolaire 2016-2017	MSI	67500 STRASBOURG	1 662,00 €
Sans	06/07/16	Conception graphique des lettres d'information des Archives départementales de la Lozère n° 29 et 30, intitulée « Histoire & patrimoine » (commande directe)	ELSA LESCURE	48210 SAINTE ENIMIE	1 800,00 €
Sans	11/01/16	Affranchigo CMS novembre 2015	LA POSTE	33915 BORDEAUX	1 810,45 €
16-0165	21/03/16	Transports étudiants Montpellier - Le Poncet - Wensel - 17 au 19 juin 2016	SARL TROUCELIER ET FILS	48100 MARVEJOLS	1 818,18 €
Sans	07/01/16	Intervention M. BOULOT dans le cadre "Caravane des 10 mots" à Chanac de 01/16 à 04/16	SCOP MINE DE TALENTS	30100 ALES	1 842,50 €
16-0041	22/01/16	Réalisation de formation initiales et recyclages permettant la délivrance d'autorisations de conduite Lot 1 : chariot élévateur (R389-catégorie3) Durée: 12 mois à compter de la notification	FORMATION STRATEGIQUE	30140 BAGARD	1 920,00 €
Sans	26/01/16	Conception, création graphique de supports, pour l'exposition « Bagnols-les-Bains, en quelques thermes... » (commande directe)	TRAIT DE PLUME R.LYS	48500 BANASSAC	1 930,00 €
Sans	06/07/16	Interventions MME ALLIE dans le cadre du dispositif 1ère page	MSCOP MINE DE TALENTS	30319 ALES	1 963,37 €
16-0727	06/12/16	Buffet inauguration + animations dégustation "La Lozère fait sa comédie"	DE LOZERE	48000 MENDE	1 963,45 €
16-0425	28/07/16	Campagne communication hebdomadaire La Gazette "La Lozère fait sa comédie"	LA GAZETTE DE MONTPELLIER	34000 MONTPELLIER	1 972,00 €
Sans	05/04/16	Programmeur indépendant Conception de l'ensemble du programme du mois du film documentaire	ROSSIN FEDERICO	75020 PARIS	2 000,00 €
Sans	04/11/16	Scénographie Salon de la Récup	RUDE BOY CREW	48190 LE BLEYMARD	2 000,00 €
16-0254	02/05/16	RD984+809 Contrôles d'exécution pt de la Farelle et buse de Pomeyrols	ADRIEN STEFANINI	34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ	2 000,00 €
16-0439	04/08/16	Espace publicité sur jeu "Lozère Tour"	IMPRIMERIE DES QUATRE	48100 MARVEJOLS	2 000,00 €
16-0612	19/10/16	Dépôt slogan lozère	INPI	92000 NANTERRE	2 014,00 €
16-0516	10/10/16	Maîtrise d'oeuvre pour la régularisation du permis de construire relatif à la création d'un apprentis au Centre technique du Bleygard	Groupement d'entreprises ATELIER BESSIN SEBELIN / BET INSE	48000 MENDE	2 050,00 €
16-0164	21/03/16	Activités sportives et encadrement - WENSEL - 17 au 19 juin 2016	CEVENNES EVASION	48400 FLORAC	2 058,33 €
16-0080	12/02/16	RD906 - Etudes Ponts de Bouchâtel et Fagoux	ADRIEN STEFANINI	34980 MONTFERRIER-SUR-LEZ	2 100,00 €
16-0621	25/10/16	Taxe de voirie "La Lozère fait sa comédie"	VILLE DE MONTPELLIER	34000 MONTPELLIER	2 100,00 €
16-0179	24/03/16	Mise à jour licences TEAMVIEWER	TEAMVIEWER	73000 GOEPPINGEN (ALLEMAGNE)	2 149,00 €
16-0379	23/06/16	200 tabliers "Plaisirs authentiques"	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	2 164,00 €
Sans	29/04/16	Abonnement 2016 Internet CIG Grande Couronne	PAIERIE DEPARTEMENTALE YVELINES	78000 VERSAILLE	2 166,67 €
16-0540	06/10/16	Numérisation de documents d'archives (films, cassettes vidéos, cartes postales) Lot n° 3 : Numérisation de la suite du fonds Balmelle	FLASHCOPY	67310 WASSELONE	2 214,00 €
16-0708	01/12/16	Réparation	LAFONT	30380 SAINT-CHRISTOL-LES ALES	2 400,00 €
Sans	01/01/16	Simulations Budgétaires	BERGER LEVRAULT	34470 PEROLS	2 440,00 €
16-0460	18/08/16	Campagne de publicité	RADIO CROONER	92210 SAINT-CLOUD	2 500,00 €
Sans	25/01/16	Assistance conseil assurances	CABINET JULIEN SARL	31270 CUGNAUX	2 550,00 €
Sans	18/01/16	Affranchissement décembre 2015	LA POSTE	33915 BORDEAUX	2 583,06 €
Sans	23/08/16	Intervention de F.METIVIER à Chanac – conférence spectacle 18 et 19/11/16	ETHIQPRO – METIVIER	37500 CHINON	2 588,00 €
16-0044	22/01/16	Réalisation de formation initiales et recyclages permettant la délivrance d'autorisations de conduite Lot 4 : Mecalac (R372-catégorie 1) Durée: 12 mois à compter de la notification	FORMATION STRATEGIQUE	30140 BAGARD	2 600,00 €

SERVICES

Sans	14/09/16	insertion presse Enquete publique PDPGDNG	MIDIMEDIA	34438 SAINT JEAN DE VEDAS	2 756,00 €
16-0660	15/11/16	Réalisation graphique ouvrage "Patrimoines de Lozère" n°3	IMAGO DESIGN	48000 MENDE	2 835,00 €
Sans	17/06/16	Travaux de reliure de registres, journaux, revues et confection de pièces de titres (commande directe)	LIVRE MON AMI	12560 CAMPAGNAC	2 843,20 €
16-0177	22/04/16	Restauration de documents scellés des Archives départementales de la Lozère Lot 2: Traitement des documents parchemin ou papier, numérisation et conditionnement des documents scellés	SAS QUILLET	17000 LOIX EN RE	2 997,89 €
Sans	31/12/16	Mesure d'accompagnement social personnalisé Rattachement 2016	UDAF UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	48000 MENDE	3 000,00 €
16-0168	21/03/16	Maintenance des licences UCOPIA portail captif 3 ans	SPIE COMMUNICATIONS	34470 PEROLS	3 000,00 €
Sans	22/01/16	Location et entretien machine à affranchir	SECAP GROUPE PITNEY BOWES SAS	93217 LA PLAINE ST DENIS	3 005,00 €
Sans	21/06/16	Dispositif 1ère page – tournée EVATIKA	ASSOCIATIN LES THERESES INTERVENANT EVATIKA	31170 TOURNEFEUILLE	3 025,50 €
16-0127	01/03/16	GUIDE 2T2 Midi Libre (Der de couv + 1/4 page intérieure)	MIDI MEDIA	48000 MENDE	3 059,00 €
16-0637	07/11/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 1631010 RD26+34 - Carrefour de la Tuilerie – levé complémentaire, implantations et levés profils en travers	CABINET MEGRET	48000 MENDE	3 096,00 €
Sans	14/09/16	insertion presse Enquete publique PDPGDNG	LOZERE NOUVELLE	48000 MENDE	3 131,20 €
16-0178	02/05/16	Restauration de documents scellés des Archives départementales de la Lozère Lot 1: Restauration des sceaux	SAS ARES	45480 GRENELLE EN BEAUCE	3 154,75 €
16-0042	22/01/16	Réalisation de formation initiales et recyclages permettant la délivrance d'autorisations de conduite Lot 2 : Grue auxiliaire (R390) Durée: 12 mois à compter de la notification	SECURIGESTES	63160 BILLIOM	3 180,00 €
16-0594	13/10/16	Encart Midi Eco Lozère	MIDIMEDIA	48000 MENDE	3 200,00 €
Sans	11/01/16	Stationnements intermittents	TRESORERIE	48000 MENDE	3 300,00 €
16-0250	26/04/16	Abonnement annuelle licences KASPERSKY	UGAP	34000 MONTPPELLIER	3 301,41 €
Sans	26/05/16	Réalisation d'un film pour l'exposition « Marius Balmelle (1892-1969), un érudit au service de la Lozère » (consultation restreinte)	JANB PROD. - JEROME BOUCHET	48190 ALLENC	3 325,00 €
16-0051	26/01/16	Maintenance i-parapheur – Année 2016	ADULLACT PROJET	34000 MONTPPELLIER	3 450,00 €
16-0428	22/08/16	Marché de maîtrise d'oeuvre pour les travaux de la couverture des silos à matériaux du Centre Technique de la Bastide Puylaurent	JARA Sébastien	48000 LE CHASTEL NOUVEL	3 500,00 €
16-0175	22/03/16	Formation solution cube pour la salle machine	BULL ATOS	69760 LIMONEST	3 500,00 €
Sans	07/10/16	Abonnement 2016 Elnet Social	EDITIONS LEGISLATIVES	92546 MONTROUGE	3 527,34 €
16-0122	01/03/16	396 Spots pour 2016	OXYMEDIA	12450 LUC LA PRIMAUBE	3 870,17 €
Sans	11/03/16	Affranchissement février 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	4 014,47 €
Sans	28/06/16	Abonnement 2016 Forum pour la gestion des villes	FORUM POUR LA GESTION DES VILLES	75008 PARIS	4 105,88 €
16-0002	04/01/16	Maintenance du Raccordement CD48 à la fibre noire	NET 48	12850 ONET LE CHATEAU	4 113,00 €
16-0609	18/10/16	Renouvellement maintenance citrix XenMobile 3 ans	AXIANS	13590 MEYRUEIL	4 156,27 €
16-0077	12/02/16	Maintenance licences Autocad 2016	AUTODESK	75000 PARIS	4 210,00 €
Sans	10/10/16	Affranchissement Septembre 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	4 573,68 €
16-0665	18/11/16	Marché subséquent à l'accord cadre 16-1001 Impression offset: 500 exemplaires livre patrimoine de Lozère	IMPRIMERIE DES QUATRE	48100 MARVEJOLS	4 683,00 €
Sans	12/08/16	Affranchissement juillet 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	4 762,81 €
16-0284	26/05/16	Campagne affichage 60 faces "La Lozère fait sa comédie"	MEDIAFFICHE	34070 MONTPPELLIER	4 875,00 €
Sans	13/12/16	Affranchissement Novembre 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	4 894,85 €
16-0172	04/04/16	Marché de prestations similaires au marché n°15-441 "Investigations géotechniques de la RD907 à l'entrée nord de Vébron"	IMSRN	12101 RODEZ	4 900,00 €
16-0423	28/07/16	Animation sur la manifestation "La Lozère fait sa comédie"	ASSOCIATION RUDEBOY CREW	48190 LE BLEYMARD	5 000,00 €
16-0167	21/03/16	Portraits ambassadeurs 2016 Lozère Nouvelle vie	COQUELICOT PRODUCTION	34270 SAINT-MATHIEU DE TREVIERIS	5 200,00 €

SERVICES

16-0007	05/01/16	Marché complémentaire au marché de maîtrise d'oeuvre n°14-0071 pour la rénovation des sanitaires du Collège Henri Bourillon	Groupement d'entreprises SCP BONNET-TEISSIER / IB2M	48000 MENDE	5 240,00 €
16-0388	27/06/16	Analyses de carottes d'enrobés	QUALYS TPI	21240 TALANT	5 280,00 €
16-0559	04/11/16	Mission de contrôleur technique agréé dans le cadre de travaux d'accessibilité de quatre collèges départementaux Lot 3: UPP Pierre Delmas à Sainte-Enimie Durée: -Tranche ferme: 12 mois -Tranche optionnelle: 18 mois	DEKRA INDUSTRIAL	34000 MONTPELLIER	-Tranche ferme: 1 660€ -Tranche optionnelle: 5 280€
16-0205	31/03/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 13-1014 "RD906 Suivi départemental de chantier, aménagement entre Bouchâtel et Lestevenès"	ARKOD INGENIERIE	75015 PARIS	5 300,00 €
16-0272	17/05/16	RD125 - Etude géotechnique Pont sur le Merdaric Saint Etienne du Valdonnez	GENIMAP	31590 VERFEIL	5 354,00 €
Sans	13/06/16	Affranchissement Mai 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	5 366,14 €
Sans	11/05/16	Affranchissement avril 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	5 593,79 €
16-0501	09/09/16	Maintenance support ORACLE - Année 2017	ORACLE	75000 PARIS	5 730,28 €
Sans	14/09/16	insertion presse Enquete publique PDPGDNG	CENTRE FRANCE	63020 CLERMONT FERRAND	5 738,24 €
Sans	14/03/16	Réalisation portails ambassadeurs	COULICOT PRODUCTIONS	34270 SAINT CROIX DE QUINTILLARGUES	5 768,33 €
Sans	15/12/16	Affranchissement Octobre 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	5 816,91 €
16-0526	21/09/16	390 repas et 108 visites (repas de rentrée)	AVEN ARMAND	48150 MEYRUEIS	5 894,17 €
16-0449	17/08/16	Déménagement de matériel informatique baie vnx 5400	BULL ATOS	06560 SOPHIA ANTIPOLIS	5 996,00 €
15-0845	24/02/16	Contrôles périodiques des équipements 2 laboratoires du département de la Lozère Lot n° 1 : PTD Durée: de la notification jusqu'au 31/12/15, reconductible pour 3 périodes de 1 an	COLAS	78771 MAGNY LES HAMEAUX	Période initiale: -Minimum annuel : 1 000 € -Maximum annuel : 6 000 € Montants identiques pour les périodes de reconduction
Sans	18/02/16	Affranchissement janvier 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	6 473,32 €
16-0151	25/03/16	Prestations similaires au marché 13-0131 "Mission d'évaluation de la DSP pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau haut débit sur le territoire de la Lozère - Conseils relatifs aux coûts d'exploitation et l'évolution de la DSP"	IDATE	34092 MONTPELLIER	6 900,00 €
16-0126	01/03/16	Commande annuelle négociée encarts COM 2016	MIDI MEDIA	48000 MENDE	6 902,86 €
16-0560	04/11/16	Mission de contrôleur technique agréé dans le cadre de travaux d'accessibilité de quatre collèges départementaux Lot 4: collèges des Trois Vallées à Florac Durée: -Tranche ferme: 12 mois -Tranche optionnelle: 18 mois	DEKRA INDUSTRIAL	34000 MONTPELLIER	-Tranche ferme: 2 020€ -Tranche optionnelle: 6 940€
16-0558	04/11/16	Mission de contrôleur technique agréé dans le cadre de travaux d'accessibilité de quatre collèges départementaux Lot 2: collège Odilon Barrot à Villefort Durée: -Tranche ferme: 12 mois -Tranche optionnelle: 18 mois	DEKRA INDUSTRIAL	34000 MONTPELLIER	-Tranche ferme: 2 020€ -Tranche optionnelle: 6 940€
16-0557	04/11/16	Mission de contrôleur technique agréé dans le cadre de travaux d'accessibilité de quatre collèges départementaux Lot 1: collège Henri Bourillon à Mende Durée: -Tranche ferme: 12 mois -Tranche optionnelle: 18 mois	DEKRA INDUSTRIAL	34000 MONTPELLIER	-Tranche ferme: 2 260€ -Tranche optionnelle: 6 940€
16-0003	04/01/16	Accompagnement de prestataires dans le cadre de la mise en oeuvre et/ou de développement de projets touristiques, de loisirs et/ou culturels à caractère innovant	CABINET TERRI TOUR	34800 CLERMONT-L'HERAULT	7 000,00 €
16-0045	22/01/16	Réalisation de formation initiales et recyclages permettant la délivrance d'autorisations de conduite Lot 5 : plateforme élévatrice mobile de personnes (R386-catégorie1B) Durée: 12 mois à compter de la notification	SARL PICA CONSULTANT	32500 FLEURANCE	7 200,00 €
16-0213	05/04/16	Maintenance infusion (01/07/2016 au 30/06/2017)	UGAP	34000 MONTPELLIER	7 258,74 €
Sans	16/09/16	Affranchissement Août 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	7 500,18 €
Sans	01/01/16	Aider les non demandeurs d'aide (2016)	YCIMEME	57070 METZ	7 800,00 €

SERVICES

16-0258	26/05/16	Restauration de documents d'archives Lot 2 : Registres de l'enregistrement	LA RELIURE DU LIMOUSIN	19360 MALEMORT SUR CORREZE	7 825,00 €
Sans	16/02/16	Abonnement 2016 internet Jurisclasseur	LEXISNEXIS	67974 STRASBOURG	8 200,00 €
Sans	12/07/16	Affranchissement Juin 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	8 776,09 €
Sans	15/04/16	Affranchissement mars 2016	LA POSTE	33915 BORDEAUX	8 798,78 €
16-0713	02/12/16	Château de Saint-Alban sur Limagnole Conservation des décors	ATELIER ARTS PREVENTION	13300 SALON DE PROVENCE	9 000,00 €
16-0670	10/12/16	Inspections d'ouvrages d'art sur RD	DSM	38110 SAINT DIDIER DE LA TOUR	9 139,00 €
Sans	26/05/16	Réalisation clip vidéo Télétravail	AFA Multimédia	48000 MENDE	9 500,00 €
16-0259	26/05/16	Restauration de documents d'archives Lot 3 : Archives anciennes	L'ATELIER DU PATRIMOINE	33072 BORDEAUX CEDEX	9 569,88 €
16-0296	31/05/16	Maintenance et support FAST RSA	DOCAPOST / FAST	75000 PARIS	10 000,00 €
15-0837	04/01/16	Impression et façonnage de documents. Lot n°1: Enveloppes Durée: de la notification jusqu'au 30/06/16	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	Minimum: 2 000 € Maximum: 10 000 €
16-0521	19/09/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 13-1014 Elaboration d'insertion paysagère RD26 Carrefour de la Tuilerie	CABINET MEGRET	48000 MENDE	11 205,00 €
16-0571	17/10/16	Numérisation de documents d'archives (films, cassettes vidéos, cartes postales) Lot 2: Cassettes Audio	GECKO	93100 MONTREUIL	11 500,00 €
16-0685	12/12/16	Maintenance et assistance du site cartographie du Conseil départemental de la Lozère et des bases de données géographiques Durée: du 01/01/2017 au 31/12/17, reconductible 3 fois	MEMORIS	44307 NANTES CEDEX 3	Période initiale : -Minimum annuel: montant annuel de la maintenance -maximum de 12 000 € Montants identiques pour les 3 périodes de reconduction
16-0257	20/05/16	Restauration de documents d'archives Lot 1 : Registre des notaires	LA RELIURE DU LIMOUSIN	19360 MALEMORT SUR CORREZE	12 439,00 €
16-0166	21/03/16	Soirée Lozère - Congrès mondial de la Race brune - 8 avril 2016	CYRIL ATTRAZIC	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	12 500,00 €
16-0324	28/06/16	Impression et façonnage de documents pour le Conseil départemental de la Lozère Lot n° 2 : Correspondance Durée: du 01/07/2016 au 30/06/2017	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	Minimum annuel: 1 500 € Maximum annuel: 15 000 €
16-0321	28/06/16	Impression et façonnage de documents pour le Conseil départemental de la Lozère Lot n° 1 : Enveloppes Durée: du 01/07/2016 au 30/06/2017	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	Minimum annuel: 3 000 € Maximum annuel: 15 000 €
Sans	01/01/16	Idéal connaissances	IDEAL CONNAISSANCES	94276 LE KREMLIN BICETRE	15 394,86 €
Sans	01/01/16	Aider les non demandeurs d'aide (2017)	YCIMEME	57070 METZ	15 600,00 €
Sans	30/08/16	Audit relatif aux projets financés par le Département en matière de bois-énergie	INDDIGO	31000 TOULOUSE	15 800,00 €
16-0124	01/03/16	Commande annuelle négociée encarts COM 2016	LOZERE NOUVELLE	48000 MENDE	16 200,00 €
16-0659	15/12/16	Maintenance et assistance du site inforoute Durée du marché: 1 an à compter du 01/01/2017, reconductible 3 fois	LOGIPRO	43000 LE PUY EN VELAY	-Minimum annuel: montant correspondant à la maintenance annuelle soit 7 072 € -Maximum annuel : 20 000 € Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0322	13/06/16	Impression et façonnage de documents pour le Conseil départemental de la Lozère Lot n° 3 : Reproduction de documents Durée: du 01/07/2016 au 30/06/2017	IMPRIMERIE DES 4	48100 MARVEJOLS	Pas de minimum annuel Maximum annuel: 20 000 €
16-0156	17/03/16	Extension de la baie de stockage VNX	BULL ATOS	78340 LES CLAYES SOUS BOIS	21 246,10 €
16-0552	29/09/16	Renouvellement support EMC AVAMAR 2 ans	AXIANS	13590 MEYREUIL	21 367,68 €
16-0287	25/07/16	Etude de faisabilité de la filière réemploi et de l'économie collaborative et de fonctionnalité	RESEAU DES RESSOURCERIES	59800 LILLE	21 700,00 €
16-0768	19/12/16	Maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de l'ensemble immobilier Lion d'Or Durée : 8 mois à compter de la notification	Groupement d'entreprises BESSIN SEBELIN / BRUNEL / BET INSE	48000 MENDE	21 958,60 €
16-0409	24/08/16	Maîtrise d'oeuvre pour travaux d'accessibilité dans les collèges Lot 3 : UPP Pierre Delmas	Groupement d'entreprises BESSIN SEBELIN/BRUNEL/INSE	48000 MENDE	24 994,56 €

SERVICES

16-0096	15/03/16	Maintenance des installations thermiques du LDA Durée: de la notification jusqu'au 31/12/2016, reconductible pour 3 périodes de 1 an	DALKIA FRANCE	34000 MONTPELLIER	Période initiale: -Montant minimum: 5 000€ -Montant maximum: 25 000€ Montants identiques pour les périodes de reconduction
16-0266	09/06/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 13-1014 Etudes environnementales RD998	MORANCY Conseil	13000 MARSEILLE	29 520,00 €
16-0502	13/09/16	Maintenance, assistance et évolution du logiciel MICROSAT (gestion des stations d'épuration) Durée: du 01/10/2016 au 31/12/2016, reconductible pour 3 périodes de 1 an	I.G.A.	37000 TOURS	Période initiale: - Minimum annuel : forfait annuel de maintenance - Maximum : 30 000 € Montants identiques pour les périodes de reconduction
15-0798	14/01/16	Maintenance et assistance du logiciel NQI Durée: du 20/02/16 au 31/12/16, reconductible pour 3 périodes de 1 an	NETWORK QUALITY INTELLIGENCE	06560 VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS	Période initiale: -Minimum annuel : prix global et forfaitaire de la maintenance annuelle -Maximum annuel : 30 000 € Montants identiques pour les périodes de reconduction
15-0809	04/01/16	Maintenance et assistance du logiciel INSER Durée: du 20/02/16 au 31/12/16, reconductible pour 3 périodes de 1 an	INSER	75002 PARIS	Période initiale: -Minimum annuel: maintenance de base -Maximum annuel: 30 000 € Montants identiques pour les périodes de reconduction
16-0544	19/10/16	RD126 - Marché de maîtrise d'oeuvre pour le confortement du pont de Jonchères	SEDOA	34990 JUVIGNAC	30 960,00 €
16-0408	24/08/16	Maîtrise d'oeuvre pour travaux d'accessibilité dans les collèges Lot 2 : Collège O.Barrot	Groupement d'entreprises BROUILLET/FRUSTIE/INSE	48000 MENDE	32 987,83 €
16-0319	11/08/16	Maintenance, assistance et hébergement du site internet des archives départementales Durée: du 14/06/16 au 31/12/16, reconductible pour 3 périodes de 1 an	V TECHNOLOGIES	49000 ANGERS	Période initiale: -Minimum annuel : montant annuel de la maintenance + hébergement -Maximum annuel : 35 000 € Montants identiques pour les périodes de reconduction
16-0444	11/08/16	Maintenance et assistance du logiciel Central Park Durée: du 15/08/16 au 31/12/16, reconductible pour 3 périodes de 1 an	AS TECH SOLUTIONS/SBCG	77700 MAGNY LE HONGRE	Période initiale: Minimum annuel: maintenance de base Maximum annuel: 35 000 € Montants identiques pour les périodes de reconduction
16-0517	03/10/16	Maintenance, assistance et évolution du logiciel AS TECH (OPALE PATRIMOINE) Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	AS TECH SOLUTIONS SARL SBCG	34970 LATTES	Période initiale: - Minimum annuel : forfait annuel de maintenance - Maximum annuel : 35 000 € Montants identiques pour les périodes de reconduction
16-0136	07/03/16	Raccordement LDA à la fibre	NET 48	12850 ONET LE CHATEAU	36 252,16 €
16-0410	24/08/16	Maîtrise d'oeuvre pour travaux d'accessibilité dans les collèges Lot 4 : Collège Les 3 vallées	Groupement HSB Architecture/IB2M/ECOBATI MENTS	48000 MENDE	37 541,70 €
16-0407	24/08/16	Maîtrise d'oeuvre pour travaux d'accessibilité dans les collèges Lot 1 : Collège H.Bourillon	Groupement d'entreprises HSB Architecture/IB2M/ECOBATI MENTS	48000 MENDE	42 500,00 €
16-0185	21/04/16	Location et maintenance d'un parc de photocopieurs Durée du marché: 5 ans à compter de la notification	MULTICOPIE 48	48100 MARVEJOLS	-Minimum annuel: location + maintenance -Maximum annuel: 45 000 €
16-0404	25/07/16	Prestation de régie technique pour l'organisation de l'évènement "La Lozère fait sa comédie"	SARL DE COMM & D'ESPRIT	69004 LYON	Minimum: 2 000 € Maximum: 50 000 €
16-0518	14/11/16	Maintenance, assistance et évolution du logiciel CHRONOGESTOR Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	GFI PROGICIEL	93400 SAINT-OUEN	Période initiale: - Minimum annuel : forfait annuel de maintenance - Maximum annuel : 50 000 € Montants identiques pour les périodes de reconduction
16-0447	11/08/16	Maintenance et assistance du logiciel PROGOS Durée: du 01/09/16 au 31/12/16, reconductible pour 3 périodes de 1 an	MGDIS	56038 VANNES	Période initiale: Minimum annuel: maintenance de base Maximum annuel: 50 000 € Montants identiques pour les périodes de reconduction
16-0486	31/08/16	Mission d'appui au lancement de la démarche AGRILocal à l'échelle du Département de la Lozère Durée: 7 mois à compter de l'ordre de service, reconductible pour une période de 7 mois	ASSOCIATION PROMOTION DE LA LOZERE	48000 MENDE	Période initiale: Prestation de base: 50 000 € Montant identique pour la période de reconduction

SERVICES

16-0335	29/06/16	Prestations espaces verts pour le compte du Conseil départemental de la Lozère Durée du marché: A compter de la notification jusqu'au 31/12/16, reconductible 3 fois	SARL HERMABESSIERE PAYSAGE	48000 MENDE	Période initiale : -Pas de minimum -maximum annuel: 50 000 € HT Montant identique pour les 3 périodes de reconduction
16-0187	28/04/16	Maintenance des installations et équipements des bâtiments du Département de la Lozère Lot 2: Maintenance des ascenseurs et monte-charges Durée: 1 an, reconductible 3 fois	OTIS	12000 RODEZ	-Minimum annuel: 15 000 € -Maximum annuel: 60 000 €
16-0617	28/11/16	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la construction d'un bâtiment annexe des Archives	Groupement d'entreprises LOZERE AMENAGEMENT (SELO) / AVP Ingénierie Mandataire : LOZERE AMENAGEMENT (SELO)	48000 MENDE	Tranche Ferme : 22 725 € Tranche Optionnelle 1: 3 150 € Tranche Optionnelle 2: 10 175 € Tranche Optionnelle 3: 42 725 € TOTAL: 78 775,00 €
16-0282	13/06/16	Marché d'interventions de conservation préventive et curative Durée: 1 an à compter de la notification	Groupement d'entreprises CAILHOL SANDRINE / ATELIER SZELFUTTAMAG / SARL MIC ATELIER FERRIERE	46700 CASSAGNES	Minimum annuel : 35 000 € Maximum annuel : 83 300 €
16-0397	28/07/16	Prestations de formation à l'éco-conduite sur véhicules légers et poids lourds des agents du département de la Lozère Durée: à compter de la notification, les formations devront impérativement être achevées avant la mi-novembre 2017 (soit avant le début de la période de viabilité hivernale)	ETC CEVENNES	30560 SAINT HILAIRE DE BRETHMAS	Minimum: 10 000 € Maximum : 100 000 €
16-0186	25/04/16	Maintenance des installations et équipements des bâtiments du Département de la Lozère Lot n°1: Maintenance des systèmes de sécurité incendie Durée: 1 an, reconductible 3 fois	SCHEFFER	48000 MENDE	-Minimum annuel: 30 000 € -Maximum annuel: 120 000 €
16-0203	31/03/16	Contrôles périodiques réglementaires des installations et équipements dans les bâtiments du département de la Lozère et assistance ponctuelle par organisme agréé Durée: du 13/08/16 au 12/08/17, reconductible 3 fois	SOCOTEC	30100 ALES	Période initiale: -Minimum annuel: 20 000 € -Maximum annuel: 170 000 € Montants identiques pour les périodes de reconduction
16-0395	11/07/16	Actions de sensibilisation aux économies d'énergie dans les collèges du Département Durée: à compter de la notification, les prestations devront impérativement être achevées avant le 30/04/2018	ALEC - LOZERE ENERGIE	48000 MENDE	-Seuil minimum: sensibilisation auprès de 4 collèges soit 25 classes -Seuil maximum: sensibilisation auprès de 10 collèges soit 60 classes
16-0414	09/08/16	Exécution de services spéciaux de transports scolaires sur le Département de la Lozère Lot 2 : Service 192 - Saint-Chély d'Apcher Ville 1 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SARL SEYT LOZERE TOURISME	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	Prix forfaitaire journalier: 102,08 € Sans minimum ni maximum
16-0416	25/08/16	Exécution de services spéciaux de transports scolaires sur le Département de la Lozère Lot 4 : Service 410 - La Rouzeire / Saint Alban sur Limagnole Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	TAXIS GRAILLE	43300 SIAUGUES SAINTE MARIE	Prix forfaitaire journalier: 168,26 € Sans minimum ni maximum
16-0413	09/08/16	Exécution de services spéciaux de transports scolaires sur le Département de la Lozère Lot 1 : Service 191 - Saint-Chély d'Apcher Ville 1 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SARL SEYT LOZERE TOURISME	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	Prix forfaitaire journalier: 279,48 € Sans minimum ni maximum
16-0419	16/08/16	Exécution de services spéciaux de transports scolaires sur le Département de la Lozère Lot 8 : Service 1900 - Canilhac / Banassac Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	AMBULANCE CASTAN SARL SAINT GERMAIN ASSISTANCE	48340 SAINT-GERMAIN DU TEIL	Prix forfaitaire journalier: 49,00 € Sans minimum ni maximum
16-0417	16/08/16	Exécution de services spéciaux de transports scolaires sur le Département de la Lozère Lot 6 : Service 1424 - Cambonnet / Saint Etienne Vallée Française Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SAS BOULET	48000 MENDE	Prix forfaitaire journalier: 80,00 € Sans minimum ni maximum

SERVICES

16-0418	16/08/16	Exécution de services spéciaux de transports scolaires sur le Département de la Lozère Lot 7 : Service 1380 - Soubrelargues / Saint Privat de Vallongue Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SAS BOULET	48000 MENDE	Prix forfaitaire journalier: 86,40 € Sans minimum ni maximum
16-0415	22/08/16	Exécution de services spéciaux de transports scolaires sur le Département de la Lozère Lot 3 : Service 360 - Fau de Peyre / Aumont Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SARL GERVAIS L&D	48130 AUMONT-AUBRAC	Prix forfaitaire journalier: 92,40 € Sans minimum ni maximum
16-0197	02/05/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 8 : Service N° 1314 – SAINT PIERRE DES TRIPIERS / LA PARADE Durée: 7 ans à compter de la notification	SARL DEUX PJ	77005 MELUN	Prix forfaitaire journalier: 108,98 € Sans minimum ni maximum
16-0359	22/07/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 14 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SARL LES TRANSPORTS LOZERIENS	48500 BANASSAC	Prix forfaitaire journalier: 112,80 € Sans minimum ni maximum
16-0198	24/04/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 9: service N° 1431 – SAINT MARTIN DE LANSUSCLE / SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE Durée: 7 ans à compter de la notification	SAS BOULET	48000 MENDE	Prix forfaitaire journalier: 119,68 € Sans minimum ni maximum
16-0192	04/05/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 3: Service N° 520 – ESTABLES / RIEUTORT DE RANDON Durée: 7 ans à compter de la notification	SARL HUGON TOURISME	48000 MENDE	Prix forfaitaire journalier: 127,40 € Sans minimum ni maximum
16-0357	22/07/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 12 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SARL LES TRANSPORTS LOZERIENS	48500 BANASSAC	Prix forfaitaire journalier: 128,74 € Sans minimum ni maximum
16-0346	27/07/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 1 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SARL SEYT LOZERE TOURISME	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	Prix forfaitaire journalier: 139,08 € Sans minimum ni maximum
16-0358	22/07/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 13 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SARL LES TRANSPORTS LOZERIENS	48500 BANASSAC	Prix forfaitaire journalier: 148,80 € Sans minimum ni maximum
16-0361	19/07/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 15 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SARL SEYT LOZERE TOURISME	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	Prix forfaitaire journalier: 154,08 € Sans minimum ni maximum
16-0194	25/04/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 5: Service N° 760 – LE BRUEL / LE MONASTIER (SERVICE D'APPROCHE) Durée: 7 ans à compter de la notification	SARL TROUCELIER & Fils	48100 MARVEJOLS	Prix forfaitaire journalier: 162,36 € Sans minimum ni maximum
16-0349	22/07/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 4 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SARL AMBULANCES MALAVAL	48000 MENDE	Prix forfaitaire journalier: 174,84 € Sans minimum ni maximum

SERVICES

16-0196	24/04/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 7 : Service N° 1021 – LES LAUBIES / MENDE Durée: 7 ans à compter de la notification	SAS BOULET	48000 MENDE	Prix forfaitaire journalier: 189,00 € Sans minimum ni maximum
16-0201	24/04/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 12 : EXECUTION D'UN SERVICE DE TRANSPORT REGULIER ENTRE FLORAC ET ALES Durée: 7 ans à compter de la notification	SAS BOULET	48000 MENDE	Prix forfaitaire journalier: 229,21€ Sans minimum ni maximum
16-0355	27/07/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 10 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SERODES Eveline	48170 CHATEAUNEUF-DE-RANDON	Prix forfaitaire journalier: 39 € Sans minimum ni maximum
16-0190	22/04/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 1: Service N° 330 – COUFFINET / SAINTE COLOMBE DE PEYRE Durée: 5 ans à compter de la notification	HERMET Hélène	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	Prix forfaitaire journalier: 44,18 € Sans minimum ni maximum
16-0199	15/05/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 10 : Service N° 1832 – MARIJOLET / AUXILLAC Durée: 7 ans à compter de la notification	LOZ'AIR AMBULANCE	48500 LA CANOURGUE	Prix forfaitaire journalier: 45,00 € Sans minimum ni maximum
16-0347	11/08/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 2 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SARL TRANSPORTS CONSTANT	48100 MARVEJOLS	Prix forfaitaire journalier: 49,30 Sans minimum ni maximum
16-0195	02/05/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 6: Service N° 890 – LE BOUQUET / SAINT GEORGES DE LEVEJAC Durée: 5 ans à compter de la notification	BONNAL GERALDINE	48500 SAINT GEORGES DE LEVEJAC	Prix forfaitaire journalier: 51,70 € Sans minimum ni maximum
16-0200	20/05/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 11: Service N° 1313 – MONTIGNAC / LA PARADE Durée: 5 ans à compter de la notification	EURL BERTHOUMIEUX	48150 HURES LA PARADE	Prix forfaitaire journalier: 65,72 € Sans minimum ni maximum
16-202	28/04/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 13 : Service N° 810 – COSTEVILLE / SAINTE CATHERINE / MARVEJOLS Durée: 7 ans à compter de la notification	AUTOCARS GAIFFIER	48100 MARVEJOLS	Prix forfaitaire journalier: 70,00 € Sans minimum ni maximum
16-0193	25/04/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 4: Service N° 530 – COMBETTES / LE BUISSON Durée: 7 ans à compter de la notification	SARL TROUCELIER & Fils	48100 MARVEJOLS	Prix forfaitaire journalier: 71,28 € Sans minimum ni maximum
16-0360	01/07/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 16 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SARL HUGON TOURISME	48000 MENDE	Prix forfaitaire journalier: 729,36 € Sans minimum ni maximum
16-0354	30/07/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 9 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	M PAULHAN JEAN MARIE	48170 ARZENC DE RANDON	Prix forfaitaire journalier: 75,68 Sans minimum ni maximum

SERVICES

16-0351	10/08/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 6 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SAS BOULET	48000 MENDE	Prix forfaitaire journalier: 77,84 Sans minimum ni maximum
16-0191	06/05/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département de la Lozère et d'un service de transport régulier entre Florac et Alès Lot 2: Service N° 350 – PRINSUEJOLS / MALBOUZON Durée du marché : 5 ans à compter de la notification	BRASSAC Maurice	48100 PRINSUEJOLS	Prix forfaitaire journalier: 79,86 € Sans minimum ni maximum
16-0350	10/08/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 5 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	SAS BOULET	48000 MENDE	Prix forfaitaire journalier: 80,04 Sans minimum ni maximum
16-0353	10/08/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 8 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	TAXI GENESTIER	48170 CHAUDEYRAC	Prix forfaitaire journalier: 89,60 Sans minimum ni maximum
16-0356	10/08/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 11 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	TAXI GENESTIER	48170 CHAUDEYRAC	Prix forfaitaire journalier: 92,40 € Sans minimum ni maximum
16-0352	20/08/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 7 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	TAXI GENESTIER	48170 CHAUDEYRAC	Prix forfaitaire journalier: 92,80 € Sans minimum ni maximum
16-0348	29/07/16	Exécution de services spéciaux de transport scolaire sur le Département et d'une ligne expérimentale de transport touristique estival de personnes lot 3 Durée: 4 ans à compter de la rentrée 2016/2017	AMBULANCE CASTAN SARL SAINT-GERMAIN ASSISTANCE	48340 SAINT-GERMAIN DU TEIL	Prix forfaitaire journalier: 95,40 Sans minimum ni maximum
16-0463	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1004 - Transport scolaire élèves en situation de handicap - service 4006 Saint Léger du Malzieu - Orfeuille – Saint-Chély d'Apcher	SARL GERVAIS L et D	48130 AUMONT-AUBRAC	Prix forfaitaire: 241,40 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0473	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1005 - Transport scolaire élèves en situation de handicap – service 4013 Le Collet de Deze-Marvejols	SARL GERVAIS L&D	48130 AUMONT-AUBRAC	Prix forfaitaire: 247,08 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0464	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1004 - Transport scolaire élèves en situation de handicap - service 4007 Bécus – Saint-Chély d'Apcher	SARL GERVAIS L et D	48130 AUMONT-AUBRAC	Prix forfaitaire: 251,60 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0454	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1003 Transport élèves en situation de handicap Service 4002 Estables – Mende	SARL GERVAIS	48130 AUMONT-AUBRAC	Prix forfaitaire: 326,60 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0457	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1003 Transport élèves en situation de handicap Service 4005 Marvejols – Banassac – Mende	ALTILIBER	43300 SIAUGUES SAINTE MARIE	Prix forfaitaire: 352,30 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0471	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1005 - Transport scolaire élèves en situation de handicap – service 4011 Les Crottes-La Canourgue	LOZ'AIR AMBULANCES	48500 LA CANOURGUE	Prix forfaitaire: 370,00 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0470	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1005 - Transport scolaire élèves en situation de handicap – service 4010 Estables-Marvejols	SARL GERVAIS L&D	48130 AUMONT-AUBRAC	Prix forfaitaire: 372,60 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0469	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1005 - Transport scolaire élèves en situation de handicap – service 4009 La Roche -Saint-Alban sur Limagnole – Marvejols	SAS VORTEX	34430 SAINT-JEAN DE VEDAS	Prix forfaitaire: 372,60 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0465	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1004 - Transport scolaire élèves en situation de handicap – service 4008 Saint Sauveur - Aumont - Fontans	SARL GERVAIS L et D	48130 AUMONT-AUBRAC	Prix forfaitaire: 379,50 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0453	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1003 Transport élèves en situation de handicap Service 4001 La Rouvière – Mende	ALTILIBER-TRANS	43300 SIAUGUES SAINTE MARIE	Prix forfaitaire: 381,60 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0458	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1003 Transport élèves en situation de handicap Service 4001 La Rouvière – Mende	TAXI GENESTIER	48170 CHAUDEYRAC	Prix forfaitaire: 399,60 €/sem Sans minimum ni maximum

SERVICES

16-0456	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1003 Transport élèves en situation de handicap Service 4004 Les Roussets - Quezac – Mende	ALTILIBER-TRANS	43300 SIAUGUES SAINTE MARIE	Prix forfaitaire: 451,52 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0474	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1005 - Transport scolaire élèves en situation de handicap – service 4014 Le Royde-Auxillac-Marvejols	J-L INTERNATIONAL	77240 VERT SAINT DENIS	Prix forfaitaire: 466,20 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0451	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1006 Transport élèves en situation de handicap Service 4017 Vialas – Florac	ALTILIBER-TRANS	43300 SIAUGUES SAINTE MARIE	Prix forfaitaire: 512,00 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0452	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1006 Transport élèves en situation de handicap Service 4016 Saint Etienne Vallée Française – Florac	ALTILIBER-TRANS	43300 SIAUGUES SAINTE MARIE	Prix forfaitaire: 563,20 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0455	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1003 Transport élèves en situation de handicap Service 4003 Le sapt - Langogne – Mende	SARL VORTEX	34430 SAINT-JEAN DE VEDAS	Prix forfaitaire: 570,40 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0450	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1007 Transport élèves en situation de handicap Service 4018 Le Crouzet – Toulouse	SARL GERVAIS L & D	48130 AUMONT-AUBRAC	Prix forfaitaire: 637,00 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0472	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1005 - Transport scolaire élèves en situation de handicap – service 4012 Pouchastrin-Recoules-Chaulhac-Sainte Colombe – Le Buisson-Marvejols	ALTILIBERT TRANS	43300 SIAUGUES SAINTE MARIE	Prix forfaitaire: 819,00 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0475	26/08/16	Marché subséquent à l'accord-cadre 16-1005 - Transport scolaire élèves en situation de handicap – service 4015 Masegros - BQ Trémoulet-Canourgue – La Mothe-Monastier-Marvejols	ALTILIBERT TRANS	43300 SIAUGUES SAINTE MARIE	Prix forfaitaire: 870,16 €/sem Sans minimum ni maximum
16-0586	04/11/16	Supervision des travailleurs sociaux de la Direction générale adjointe Solidarité Sociale du département de la Lozère selon une modélisation systémique Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois	CABINET JEAN-PIERRE ERNST	01510 ARTEMARE	Sans minimum Seuil maximum annuel: 60 séances Seuils identiques pour les périodes de reconduction
16-0613	30/11/16	Prestations d'assistance technique à maître d'ouvrage et de contrôles ponctuels in situ et en laboratoire pour les travaux routiers du Département de la Lozère Lot 1: Prestations d'assistance technique Durée: de la notification jusqu'au 31/12/2016, reconductible pour 3 périodes de 1 an	CEREMA	13593 AIX-EN-PROVENCE	Sans minimum ni maximum
16-0614	08/12/16	Prestations d'assistance technique à maître d'ouvrage et de contrôles ponctuels in situ et en laboratoire pour les travaux routiers du Département de la Lozère Lot 2: Prestations d'expertise de laboratoire Durée: de la notification jusqu'au 31/12/2016, reconductible pour 3 périodes de 1 an	ATEMAC	18230 SAINT-DOULCHARD	Sans minimum ni maximum

FOURNITURES

Recensement des commandes et marchés passés par le Département de la Lozère pour l'année 2016

FOURNITURES

Numéro De marché	Date de notification	Objet	Attributaire	Code Postal + Ville	Montants (les mini/maxi sont exprimés pour une année)
16-0286	27/05/16	Fourniture pièces détachées PTD	MIALANES JACQUES	48000 MENDE	8,02 €
sans	12/08/16	Petites fournitures d'entretien	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	13,48 €
sans	20/09/16	Plomberie équipe mobile	MALRIEU DISTRIBUTION SAS	48000 MENDE	13,98 €
sans	07/10/16	Matériel pour BDP	FIC	48000 MENDE	14,87 €
sans	13/10/16	Méthodologie agrément assistant maternel	FCM ALINE MORICHAUD	13610 SAINT ESTEVE JANSON	15,50 €
sans	14/10/16	Frais divers DGASOS-PMI	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ	48000 MENDE	16,04 €
sans	10/03/16	Matériel PTD	CEDEO	48000 MENDE	17,56 €
sans	10/10/16	Matériel d'administration	O BURO	48000 MENDE	18,90 €
sans	13/06/16	Petit matériel	MR BRICOLAGE	48000 MENDE	19,35 €
sans	07/04/16	Achat de raticide pour MDPH	ASTERIA	48000 MENDE	19,92 €
sans	11/01/16	Abonnement Revue Causses et Cévennes 2016	CLUB CEVENOL	30120 LE VIGAN	20,00 €
sans	18/01/16	« Causses & Cévennes » abonnement à la revue 2016 (commande directe)	CLUB CEVENOL	30120 LE VIGAN	20,00 €
sans	20/09/16	Médicaments PMI	JARROUSSE PHARMACIE	48000 MENDE	20,18 €
16-0056	29/01/16	Fourniture pieces détachées	FRANS BONHOMME	48000 MENDE	20,29 €
sans	12/02/16	Médicaments PMI	PHARMACIE DU BOSQUET	48800 VILLEFORT	20,60 €
sans	09/03/16	Agglos et panneaux PTD	MR BRICOLAGE	48000 MENDE	21,43 €
16-0426	01/08/16	Fourniture de sacs poulet	PROMOCASH	48000 MENDE	21,48 €
sans	24/08/16	Colissimo	LA POSTE DOT COURRIER	84000 AVIGNON	21,67 €
sans	17/06/16	Médicaments PMI	PHARMACIE RAYNAL	48600 CHAMBON-LE-CHATEAU	21,85 €
sans	20/05/16	Petit matériel	MR BRICOLAGE	48000 MENDE	22,28 €
sans	23/05/16	Médicaments PMI	PHARMACIE DE LA TOUR	48300 LANGOGNE	22,45 €
sans	15/06/16	Clés pour UT de Langogne	WELDOM/ BOISSONNADE	48000 MENDE	22,50 €
sans	13/12/16	Médicaments PMI	BOULET NICOLE PHARMACIE	48400 FLORAC	22,50 €
sans	07/10/16	Petit matériel	MR BRICOLAGE	48000 MENDE	22,88 €
sans	01/04/16	Honoraires médicaux DGASOS-PMI	GEVAULAB	48000 MENDE	22,95 €
sans	18/01/16	Pile appareils photo numériques	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	23,33 €
sans	08/03/16	Médicaments PMI	JARROUSSE PHARMACIE	48000 MENDE	23,36 €
sans	13/12/16	Achat divers	MALRIEU DISTRIBUTION SAS	48000 MENDE	24,05 €
sans	03/03/16	Numéros 138 ET 139 OCIM	OCIM UNIVERSITE DE BOURGOGNE	21000 DIJON	24,17 €
16-0680	24/11/16	Acquisition étui pour SAMSUNG A 3	HYPER U	48000 MENDE	24,99 €
sans	13/07/16	Bulletin 35 CER Centre d'études de Mende 2016	CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHE	48000 MENDE	25,00 €
sans	12/09/16	Besoins alimentation – réception des bibliothécaires du réseau pour les formations et réunions organisées par la BDP à Mende	HYPER U	48000 MENDE	25,07 €
sans	05/01/16	Abonnement revue Lou País 2016	ASSOCIATION DES AMIS DU PAIS	48120 LAJO	25,44 €
16-0631	02/11/16	Fournitures pour Salon de la Récup	MERCERIE COUSETTE	48000 MENDE	25,75 €

FOURNITURES

sans	9/11/2016	Divers matériel	FIC	48000 MENDE	26,53 €
sans	28/07/16	Médicaments PMI	PHARMACIE DES CAUSSES	48230 CHANAC	26,65 €
sans	17/06/16	Frais divers DGASOS-PMI	LA COMBE SAS	48000 MENDE	27,00 €
sans	24/02/16	Gaz	BIG MAT SAS	48000 MENDE	27,42 €
sans	13/01/16	Adhésif mousse	MR BRICOLAGE	48000 MENDE	28,32 €
sans	13/04/16	Médicaments PMI	PHARMACIE SARRAZIN	48000 MENDE	28,60 €
sans	08/11/16	Fruits et légumes Salon de la récup :	BIOCOOP	48000 MENDE	28,80 €
sans	08/11/16	Convertisseur électrique	BE GAME	48000 MENDE	29,16 €
16-0476	23/08/16	Acquisition de clés TRANSCEND 16 go	HYPER U	48000 MENDE	29,22 €
sans	07/04/16	Frais divers DGASOS-PMI	APICEM	59412 COUDEKERQUE	30,00 €
sans	04/04/16	Fourniture de petits équipements DGASOS-PMI	MEDISTORE SA	92600 ASNIERES SUR SEINE	30,07 €
sans	08/03/16	Médicaments PMI	PHARMACIE DE LA TOUR	48300 LANGOGNE	30,80 €
sans	11/07/16	Divers salles Paradis	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	30,97 €
sans	18/03/16	Médicaments PMI	PHARMACIE DE LA FRATERNITE	48000 MENDE	31,00 €
16-0057	01/02/16	Acquisition de filtres ADSL	DOUBLE CLICK	48400 FLORAC	31,30 €
sans	10/08/16	Frais divers DGASOS-PMI	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ	48000 MENDE	31,38 €
sans	12/02/16	Médicaments PMI	PHARMACIE DE LA TOUR	48300 LANGOGNE	31,40 €
sans	18/01/16	Cartes SD	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	31,67 €
sans	10/11/16	Médicaments PMI	EURL PITEL PHARMACIE	48100 MARVEJOLS	31,68 €
16-0615	21/10/16	Fournitures de pièces PTD	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	32,88 €
16-0555	30/09/16	Acquisition deux chargeurs de voiture IPHONE 5S	HYPER U	48000 MENDE	33,32 €
16-0626	27/10/16	Fourniture ateliers Salon de la Récup	MERCERIE D'HIER ET D'AUJOURD'HUI	48000 MENDE	34,20 €
sans	05/02/16	2 bidons de savon micro billes	FIA	48000 MENDE	35,00 €
sans	09/10/16	Agendas 2017	O BURO	48000 MENDE	35,51 €
16-0239	20/04/16	Fournitures diverses pour PTD	SCIERIE MEYRUEIX	48000 MENDE	35,72 €
sans	10/03/16	Lavabo	CEDEO	48000 MENDE	35,82 €
16-0214	05/04/16	Acquisition câble VGA pour équiper la salle de CAO	DOUBLE CLICK	48400 FLORAC	36,00 €
16-0480	25/08/16	Fournitures diverses PTD	MIALANES	48100 MARVEJOLS	36,00 €
sans	10/11/16	Médicaments PMI	MEDIQ FRANCE	92601 ASNIERES	36,30 €
sans	14/01/16	Médicaments PMI	JARROUSSE PHARMACIE	48000 MENDE	36,70 €
sans	08/03/16	Médicaments PMI	BOUTET PHARMACIE SNC	48000 MENDE	36,70 €
sans	16/06/16	DVD (Mois du documentaire) "Pork and milk" / "Esprit de bière" / "Maharajah burger")	CNC IMAGES DE LA CULTURE SERVICE DE LA DIFFUSION CULTURELLE	75116 PARIS	37,50 €
sans	14/10/16	Kit de 3 docimètres Direction des Routes	ALGADE SAS	26700 PIERRELATTE	37,50 €
16-0481	25/08/16	Fournitures diverses PTD	PROMOCASH	48000 MENDE	37,56 €
sans	13/12/16	Frais divers alimentation DGASOS-PMI	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ	48000 MENDE	39,55 €
sans	11/01/16	Récépissé agrément maternel	BERGER LEVRAULT	54250 CHAMPIGNEULLES	39,90 €
16-0302	03/06/16	Acquisition petites fournitures informatiques	HYPER U	48000 MENDE	40,94 €
sans	12/02/16	Médicaments PMI	PHARMACIE PLANTIER	48300 LANGOGNE	41,00 €
sans	10/02/16	« Revue française de généalogie » abonnement à la revue 2016	MARTIN MEDIA	55800 REVIGNY SUR ORNAIN	41,13 €
16-0644	08/11/16	Fournitures (adhésifs, serflex) pour "La Lozère fait sa comédie"	Mr BRICOLAGE	48000 MENDE	41,18 €
sans	01/02/16	Médicaments PMI	BOUTET PHARMACIE SNC	48000 MENDE	41,60 €

FOURNITURES

sans	18/02/16	Médicaments PMI	JARROUSSE PHARMACIE	48000 MENDE	41,60 €
16-0171	21/03/16	Fournitures diverses PTD	FLAURAUD	63017 CLERMONT-FERRAND	42,65 €
sans	06/10/16	6 registres enquête publique	BERGER LEVRAULT	54250 CHAMPIGNEULLES	42,82 €
16-0366	21/06/16	Achat de cartes SD pour appareils photos du service Communication	SOTO	48000 MENDE	43,16 €
sans	19/01/16	Honoraires médicaux DGASOS-PMI	GEVAULAB	48000 MENDE	43,20 €
sans	10/03/16	Honoraires médicaux DGASOS-PMI	GEVAULAB SITE DE LANGOGNE	48300 LANGOGNE	43,20 €
16-0227	13/04/16	Fournitures diverses pour PTD	GARAGE DU GEVAUDAN	48000 MENDE	43,24 €
sans	29/06/16	Fourniture de petits équipements DGASOS-PMI	DOLPHITONIC INTERNATIONAL SARL	85300 CHALLANS	43,95 €
sans	12/08/16	Petites fournitures d'entretien	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	44,23 €
sans	09/03/16	Lampes	FIA	48000 MENDE	44,34 €
sans	02/06/16	Achat de viennoiseries dans le cadre de rencontres professionnelles entre archivistes de France (commande directe)	BOULANGERIE D'ANGIRAN	48000 MENDE	44,55 €
sans	17/06/16	Médicaments PMI	PHARMACIE PLANTIER	48300 LANGOGNE	44,65 €
sans	18/10/16	Honoraires médicaux DGASOS-PMI	GEVAULAB	48000 MENDE	44,82 €
16-0116	29/02/16	Matériel photographique pour la conservation préventive	DISTRIPHOT	57070 METZ	44,97 €
16-0512	13/09/16	Acquisition 3 étuis pour IPHONE 5S	HYPER U	48000 MENDE	44,98 €
sans	10/03/16	Médicaments PMI	BOULET NICOLE PHARMACIE	48400 FLORAC	45,00 €
sans	04/08/16	« Revue du Gévaudan des Causses et des Cévennes » abonnement à la revue 2016 (commande directe)	SOCIETE DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE LA LOZERE	48000 MENDE	45,00 €
16-0146	14/03/16	Achat produits paraloid B67 + B72 pour la conservation préventive	ART-CHIMIE	68250 WESTHALTEN	45,74 €
16-0678	24/11/16	Chargeur batterie appareil photo Nikon	SARL PHOTO SOTO	48000 MENDE	45,75 €
sans	09/03/16	Ouvrages Patrimoine	OCIM UNIVERSITE DE BOURGOGNE	21000 DIJON	46,67 €
sans	01/06/16	Fournitures diverses	ASTERIA	48000 MENDE	48,34 €
16-0668	18/11/16	Etagères charges lourdes	HUGON ESPACE AGRI	48230 CHANAC	49,84 €
sans	05/09/16	« Le Monde des Religions » abonnement à la revue 2016 (commande directe)	MALESHERBES PUBLICATIONS	75212 PARIS	49,95 €
16-0336	16/06/16	Acquisition onduleur pour la salle des élus	HYPER U	48000 MENDE	49,99 €
sans	04/02/16	Livre et lecture LR adhésion 2016	LR LIVRE ET LECTURE	34000 MONTPELLIER	50,00 €
16-0672	22/11/16	Flocage gilets préleveur du LDA 48	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	50,00 €
sans	16/02/16	« Histoire et sociétés rurales » abonnement à la revue 2016 (commande directe)	AHSR	14032 CAEN	52,13 €
16-0092	16/02/16	Fourniture pour PTD	FRANS BONHOMME	48000 MENDE	52,45 €
16-0643	08/11/16	Achat matériel électrique pour la conservation préventive	WELDOM	48200 SAINT-CHELY-D'APCHER	52,72 €
16-0510	12/09/16	Fronton plexi pour pupitre pliable	FORM XL	55270 BOUREUILLES	53,00 €
sans	10/05/16	Lames autolaveuse PTD	PRODIM	13746 VITROLLES	53,74 €
sans	28/11/16	Accoudoirs pour siège	O BURO	48000 MENDE	54,00 €
sans	23/02/16	« Annales du Midi » abonnement à la revue 2016 (commande directe)	EDITIONS PRIVAT	31080 TOULOUSE	54,85 €
16-0579	10/10/16	Roll up BDP (réimpression)	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	55,00 €
16-0698	29/11/16	Cartouche roll up et impression	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	55,00 €
sans	11/01/16	Tampon spécifique	O BURO	48000 MENDE	55,38 €
16-0391	06/07/16	Achat de plexi protection cadres photos – hall de l'Aire de la Lozère	AEROPUB	48000 MENDE	55,61 €
16-0700	30/11/16	Fourniture pneumatiques	METIFIOT	48000 MENDE	55,87 €
sans	09/02/16	« Compétence Photo » abonnement à la revue 2016 (commande directe)	SARL KNOWARE	77250 ORVANNE	56,87 €
sans	29/02/16	Abonnement Lozère Nouvelle	LOZERE NOUVELLE	48000 MENDE	57,79 €
16-0653	14/11/16	Fourniture de pièces	BATIFOL	48000 MENDE	57,94 €

FOURNITURES

16-0376	23/06/16	Fourniture pièces détachées PTD	AGRI SERVICE	48000 MENDE	59,23 €
sans	28/11/16	Contrat location Pitney	SECAP GROUPE PITNEY BOWES SAS	93217 LA PLAINE ST DENIS	60,00 €
16-0479	25/08/16	Fournitures diverses PTD	METIFIOT	69808 SAINT PRIEST	60,55 €
sans	09/08/16	Petit matériel	MR BRICOLAGE	48000 MENDE	63,03 €
16-0639	07/11/16	Panier de produits lozériens pour protocole "La Lozère fait sa comédie"	SAVEURS GOUR MENDE	48000 MENDE	64,00 €
16-0270	17/05/16	Fourniture pièces détachées PTD	MR BRICOLAGE	48000 MENDE	64,43 €
sans	13/07/16	Honoraires médicaux DGASOS-PMI	GEVAULAB	48000 MENDE	65,34 €
sans	06/04/16	Ecran de projection	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	65,83 €
sans	06/04/16	Ecran de projection	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	65,83 €
sans	11/07/16	Poubelles salles Paradis	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	66,65 €
sans	06/04/16	Petit équipement pour UT de FLORAC	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	66,66 €
sans	19/05/16	« Dictionnaire de bibliographie française » abonnement à la revue 2016 (commande directe)	LETOUZEY ET ANE	75006 PARIS	66,82 €
16-0446	09/08/16	Fourniture pièces détachées PTD	RVI	48000 MENDE	67,73 €
16-0509	12/09/16	Roll up BDP	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	69,00 €
sans	14/07/16	100 certificats médicaux	AFLPH ASSOCIATION	48130 STE COLOMBE DE PEYRE	69,38 €
16-0218	07/04/16	Acquisition carte mémoire PC DELL	DELL	93000 SAINT-DENIS	70,20 €
16-0389	01/07/16	Film micro-perforé rue ormeau	AFLPH	48130 SAINT COLOMBE DE PEYRE	70,59 €
16-0648	08/11/16	Achat micro-outillage pour la conservation préventive	MULTIREX	44350 GUERAND	71,66 €
16-0327	15/06/16	Fourniture pièces détachées PTD	METIFIOT	48000 MENDE	73,94 €
sans	22/06/16	Achat de la norme NF ISO 15489-1 de 06 2016 (commande directe)	AFNOR	93571 LA PLAINE SAINT DENIS	74,10 €
sans	27/10/16	Gaz propane	CHARBONNEL LAURENT	48000 MENDE	74,42 €
sans	12/09/16	Fournitures diverses	TRIDOME 48000 MENDE	48000 MENDE	74,47 €
sans	12/08/16	Appareils phot numériques Canon UT de Langogne	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	74,99 €
16-0060	01/02/16	Fourniture agrafes pour photocopieur ARM 700	IBS	48000 MENDE	76,22 €
16-0130	03/03/16	Achat de 2 bidons de 5 litres de Methyl Ethyl Cetone pour la conservation préventive	MON-DROGUISTE.COM	10000 TROYES	76,42 €
16-0238	20/04/16	Fournitures diverses pour PTD	WURTH	67158 STRASBOURG	76,88 €
16-0271	17/05/16	Fournitures diverses PTD	GARAGE DU GEVAUDAN	48000 MENDE	78,94 €
16-0616	21/10/16	Fournitures diverses PTD	AIR PRODUCT	93534 LA PLAINE SAINT DENIS	79,76 €
16-0661	16/11/16	Pochettes badges événements	LIBRAIRIE CHAPTAL	48000 MENDE	79,92 €
sans	12/09/16	Désherbeur électrique	POINT VERT INTERSERVICE	48000 MENDE	80,00 €
16-0429	02/08/16	Acquisition câbles FO	BECHTLE	67000 MOLSHEIM	80,00 €
sans	06/04/16	Appareils photo numériques et équipements CT de Châteauneuf	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	83,33 €
sans	11/07/16	Frigo salles Paradis	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	83,33 €
16-0013	11/01/16	Acquisition cartes bouygues	HYPER U	48000 MENDE	83,33 €
16-0275	19/05/16	Acquisition cartes bouygues	HYPER U	48000 MENDE	83,33 €
16-0511	13/09/16	Acquisition cartes bouygues	HYPER U	48000 MENDE	83,33 €
16-0671	21/11/16	Acquisition cartes bouygues	HYPER U	48000 MENDE	83,33 €
16-0004	05/01/16	Fourniture de pneumatiques	METIFIOT	48000 MENDE	83,90 €
sans	11/01/16	Fourniture de petits équipements DGASOS-PMI	MEDIQ FRANCE	92601 ASNIERES	84,80 €
sans	14/06/16	Cartes de correspondance	BURLAT SAS	12850 ONET LE CHATEAU	85,00 €

FOURNITURES

sans	25/10/16	Ebrancheur UT de Langogne	BUISSON ET FILS	48000 MENDE	85,00 €
16-0601	14/10/16	Fournitures diverses PTD	CEDEO	60550 VERNEUIL EN HALATTE	85,03 €
16-0262	03/05/16	Fourniture pièces détachées PTD	WURTH	67100 STRASBOURG	85,53 €
sans	12/08/16	Ventilateurs + clés USB	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	86,61 €
sans	06/04/16	« L'Histoire et Collections de l'Histoire » abonnement à la revue 2016 (commande directe)	L'HISTOIRE	60438 NOAILLES	87,17 €
sans	21/06/16	« Diasporas » abonnement à la revue 2016 (commande directe)	UNIVERSITE TOULOUSE JEAN JAURES	31058 TOULOUSE	87,20 €
sans	20/06/16	Honoraires médicaux DGASOS-PMI	GEVAULAB	48000 MENDE	87,21 €
sans	07/03/16	Divers matériel	FIC	48000 MENDE	87,37 €
16-0290	30/05/16	Carte grise	BUISSON ET FILS	48000 MENDE	88,26 €
sans	11/07/16	Tasses et cuillères	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	90,00 €
sans	13/06/16	Appareils photo numériques Ixus177 UT de Chanac	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	90,83 €
sans	01/07/16	Récépissé agrément maternel	BERGER LEVRAULT	54250 CHAMPIGNEULLES	90,90 €
sans	07/12/16	Médailles d'honneur	ARTHUS BERTRAND	91120 PALAISEAU	91,50 €
sans	18/03/16	Fourniture de petits équipements DGASOS-PMI	DECTRA PHARM	67201 ECKBOLSHEIM	92,40 €
sans	11/05/16	Ampoules salles des fêtes	SIAGEO SARL	67230 BENFELD	93,00 €
16-0049	25/01/16	Fourniture pneumatiques	METIFIOT	48000 MENDE	93,05 €
16-0264	10/05/16	Fourniture de pneumatiques	METIFIOT	69000 SAINT PRIEST	95,04 €
16-0400	13/07/16	Achat de 5 chiliennes pour les salons et manifestations organisés par le Département	TRIDOME	48000 MENDE	95,42 €
sans	21/11/16	Besoins alimentation – réception des bibliothécaires du réseazu pour les formations et réunions organisées par la BDP à Mende	HYPER U	48000 MENDE	96,42 €
16-0249	26/04/16	Acquisition Batterie pc DELL	DELL	34000 MONTPELLIER	97,00 €
16-0150	14/03/16	Acquisition petites fournitures informatiques	HYPER U	48000 MENDE	99,17 €
sans	25/03/16	Cotisation annuelle 2016 "Naître et grandir en Languedoc3	NAITRE ET GRANDIR EN LANGUEDOC	34980 SAINT GELY DU FESC	100,00 €
sans	13/05/16	Cotisation annuelle 2016 "Naître et grandir en Languedoc"	NAITRE ET GRANDIR EN LANGUEDOC	34980 SAINT GELY DU FESC	100,00 €
16-0427	01/08/16	Fourniture pièces détachées PTD	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	100,55 €
16-0675	22/11/16	Fournitures diverses	METIFIOT	69808 LYON	100,70 €
16-0109	22/02/16	Acquisition étuis pour tablette	QUADRIA	34000 MONTPELLIER	101,88 €
sans	11/01/16	Paquets d'électrodes	AMBU	33000 BORDEAUX	102,00 €
sans	12/02/16	Abonnement APICRYPT	APICEM	59412 COUDEKERQUE	102,00 €
sans	15/11/16	Petit équipement	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	103,53 €
16-0066	04/02/16	Achat de divers matériel pour la conservation préventive	MON-DROGUISTE.COM	10000 TROYES	103,90 €
sans	29/01/16	Fourniture de petits équipements DGASOS-PMI	SESC MEDIVIA	92245 MALAKOFF	104,00 €
16-0245	26/04/16	Achat de divers matériels pour la conservation préventive	WELDOM	48200 SAINT-CHELY-D'APCHER	104,81 €
sans	21/06/16	Achat de marqueurs, de scotch, de recharges pour stylos et d'un ouvrage	LIBRAIRIE CHAPTAL	48000 MENDE	105,03 €
sans	09/08/16	Honoraires médicaux DGASOS-PMI	GEVAULAB	48000 MENDE	105,22 €
sans	08/03/16	Médicaments PMI	FAYET MALAVAL SNC	48000 MENDE	105,32 €
16-0298	01/06/16	Remplacement pied pro-tente	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	106,00 €
sans	20/09/16	Médailles d'honneur	ARTHUS BERTRAND	91120 PALAISEAU	108,50 €
16-0530	22/09/16	Achat nappe toile cirée + cintres bois	TRIDOME	48000 MENDE	108,54 €
16-0635	03/11/16	Fourniture de bouteille gaz propane	GARAGE STATION TOTAL	48000 MENDE	109,10 €
sans	09/08/16	Achat de matériel DR	CEDEO	48000 MENDE	109,34 €

FOURNITURES

sans	10/03/16	Médicaments PMI	PROUHEZE PHILIPPE	48200 SAINT CHELY D'APCHER	110,72 €
16-0462	19/08/16	Fourniture gaz	AIR PRODUCT	93534 LA PLAINE SAINT DENIS	110,75 €
sans	14/09/16	Fourniture de petits équipements DGASOS-PMI	MEDIQ FRANCE	92601 ASNIERES	111,00 €
16-0438	04/08/16	Fournitures pour repas de rentrée	COMPTOIR DES VIGNES (LAUZE BOISSONS)	48240 SAINT PRIVAT DE VALLONGUE	111,00 €
16-0054	28/01/16	Achat matériel photographiques pour la conservation préventive	DISTRIPHOT	57057 METZ	111,91 €
sans	22/09/16	Matériel d'administration	O BURO	48000 MENDE	114,00 €
16-0673	22/11/16	Fournitures diverses	METIFIOT	69808 LYON	114,74 €
16-0220	07/04/16	Câble de sécurité	BENNES VETARD	42230 ROCHE LA MOLIERE	117,00 €
sans	10/05/16	100 Envelopees papier 50 gr	LA POSTE DOT COURRIER	33915 BORDEAUX	117,50 €
sans	11/05/16	101 Envelopees papier 50 gr	LA POSTE DOT COURRIER	33915 BORDEAUX	117,50 €
sans	13/12/16	Recharge de gaz	MALRIEU DISTRIBUTION SAS	48000 MENDE	117,54 €
sans	24/05/16	Frais divers DGASOS-PMI Avril 2016	PRESENCE RURALE 48	48000 MENDE	118,80 €
sans	08/02/16	Matériel DGASOS	FIA	48000 MENDE	120,41 €
sans	14/07/16	1000 Marque-pages	AFLPH ASSOCIATION	48130 STE COLOMBE DE PEYRE	123,76 €
16-0161	17/03/16	Fournitures diverses PTD	GARAGE DU GEVAUDAN	48000 MENDE	124,03 €
sans	17/06/16	Médicaments PMI	PHARMACIE SARRAZIN	48000 MENDE	126,03 €
16-0204	31/03/16	Fournitures diverses PTD	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	128,81 €
sans	09/08/16	Fourniture de petits équipements DGASOS-PMI	NAL VON MINDEN GMBH	93053 REGENSBURG	129,48 €
16-0493	07/09/16	Fourniture repas de rentrée	PROMOCASH	48000 MENDE	130,85 €
16-0367	21/06/16	Acquisition câbles vidéo	DOUBLE CLIK	48400 FLORAC	132,00 €
16-0026	13/01/16	Fournitures de pièces détachées	BUISSON & FILS	48000 MENDE	133,95 €
16-0281	25/05/16	Fourniture et réparation PTD	BBT	48200 RIMEIZE	136,00 €
sans	06/06/16	Fourniture de boissons fraîches et chaudes et autres accessoires	PROMOCASH	48000 MENDE	136,12 €
sans	12/12/16	Vaccins et sérums PMI	GLAXOSMITHKLINE SAS	78160 MARLY LE ROI	137,84 €
16-0297	01/06/16	Remplacement cartouche roll-up	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	138,00 €
sans	07/10/16	Divers matériel	FIC	48000 MENDE	142,90 €
sans	14/07/16	10 ordonnanciers	AFLPH ASSOCIATION	48130 STE COLOMBE DE PEYRE	147,90 €
sans	04/04/16	Combinaisons grandes tailles	SALVESTRI SARL	48000 MENDE	149,15 €
sans	11/07/16	Petit équipement	MENDOISE DE SUPERMARCHE HYPER U	48000 MENDE	149,95 €
sans	08/11/16	Fournitures diverses	LIBRAIRIE CHAPTAL	48000 MENDE	150,47 €
sans	02/06/16	Achat de petit matériel pour la réalisation de l'exposition intitulée « Marius Balmelle (1892-1969), un érudit au service de la Lozère » (commande directe)	CORRIGES ESPACE REVETEMENTS	48000 MENDE	151,08 €
sans	11/01/16	Adhésifs lettrage DGASOS	AERO PUB	48000 MENDE	152,80 €
16-0600	14/10/16	Fourniture pneumatiques	METIFIOT	69808 LYON	153,22 €
16-0279	23/05/16	Fourniture pièces détachées PTD	METIFIOT	48000 MENDE	153,86 €
sans	13/12/16	Hotte aspirante Enclois Roussel	BUT SDL	48000 MENDE	158,33 €
sans	27/01/16	Recharge de gaz	MALRIEU DISTRIBUTION SAS	48000 MENDE	159,24 €
sans	16/09/16	Honoraires médicaux DGASOS-PMI	GEVAULAB	48000 MENDE	160,11 €
sans	10/08/16	Honoraires médicaux DGASOS-PMI	GEVAULAB	48000 MENDE	163,54 €
16-0268	13/05/16	Fourniture de lampes + ampoules	AXIMUM PRODUITS ELECTRONIQUES	33140 VILLENAVE D'ORNON	166,14 €
sans	18/01/16	Petit équipement	MENDOISE DE SUPERMARCHE HYPER U	48000 MENDE	166,60 €
16-0622	25/10/16	4 bornes électriques du 19 au 24 /10 / 2016 "La Lozère fait sa comédie"	VILLE DE MONTPELLIER	34000 MONTPELLIER	166,67 €

FOURNITURES

16-0763	09/12/16	Fourniture de pièces	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	167,04 €
16-0572	04/10/16	Fourniture gaz	PROMOCASH	48000 MENDE	168,55 €
16-0104	18/02/16	Fourniture pour PTD	CORNUT	43290 MONTFAUCON-EN-VELAY	169,01 €
sans	16/09/16	Fourniture de petits équipements DGASOS-PMI	LABORATOIRES GYNEAS	95190 GOUSSAINVILLE	169,33 €
sans	19/10/16	Achat une cafetière et 1 GPS pour le véhicule des Archives (commande directe)	HYPER U	48000 MENDE	172,49 €
16-0381	27/06/16	Acquisition écran de projection	UGAP	34000 MONTPELLIER	176,40 €
16-0421	27/07/16	Fournitures diverses	CONTROLAB	92230 GENNEVILLIERS	177,60 €
16-0211	05/04/16	8 bacs treillis droit	HYPER U	48000 MENDE	179,67 €
16-0075	11/02/16	Fourniture pièces détachées PTD	GARAGE DU GEVAUDAN	48000 MENDE	184,60 €
16-0110	23/02/16	Achat aspirateur industriel pour la conservation préventive	WELDOM	48200 SAINT-CHELY-D'APCHER	187,48 €
16-0430	02/08/16	Acquisition de clés Epson easy connect	BECHTLE	67000 MOLSHEIM	188,10 €
16-0215	05/04/16	Achat produits phytosanitaires divers pour la conservation préventive	ABONEOBIO	49300 CHOLET	189,68 €
sans	01/04/16	Médicaments PMI	PHARMACIE RAYNAL	48600 CHAMBON-LE-CHATEAU	192,40 €
sans	15/11/16	2 Appareils photo numériques + étuis + cartes SD	MENDOISE DE SUPERMARCHÉ HYPER U	48000 MENDE	194,65 €
16-0015	11/01/16	Équipements photographiques de complément pour la conservation préventive	DISTRIPHOT	57057 METZ	195,10 €
sans	12/07/16	Petit matériel	FLAURAUD	48000 MENDE	199,00 €
sans	01/04/16	Formation secourisme	UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	48000 MENDE	200,00 €
sans	01/07/16	Fourniture de petits équipements DGASOS-PMI	MEDISTORE SA	92600 ASNIERES SUR SEINE	200,84 €
sans	25/05/16	Chariots boîtes pliables	DEMCO	33692 MERIGNAC	201,44 €
16-0602	17/10/16	Fournitures Salon de la Récup	PROMOCASH	48000 MENDE	201,91 €
sans	19/01/16	« Revue d'histoire du protestantisme et Bibliothèque de l'École des Chartes » abonnement à la revue 2016 (commande directe)	LIBRAIRIE DROZ SA	GENEVE SUISSE	205,69 €
sans	11/01/16	Liasses Colissimo	LA POSTE DOT COURRIER	33915 BORDEAUX	207,00 €
16-0081	15/02/16	Achat de matériel divers pour la conservation préventive	BOESNER	33300 BORDEAUX	208,54 €
sans	05/04/16	Cartons à dessins Archives	LIBRAIRIE CHAPTAL	48000 MENDE	212,50 €
sans	27/04/16	BAC NORME EUROPE S.I	MANUTAN SA	95500 GONESSE	213,43 €
16-0219	07/04/16	Fournitures oreillettes pivot	AM. COM	13685 LANCON-PROVENCE	219,00 €
16-0068	05/02/16	Fourniture de pneumatiques	METIFIOT	48000 MENDE	221,18 €
sans	16/03/16	Fourniture de bureaux	LIBRAIRIE CHAPTAL	48000 MENDE	225,24 €
16-0652	14/11/16	Fourniture de pneumatiques	METIFIOT	48000 MENDE	230,88 €
sans	28/11/16	Contrat location balance	SECAP GROUPE PITNEY BOWES SAS	93217 LA PLAINE ST DENIS	235,99 €
sans	14/01/16	Hypothèques DGASOS	DIRECTION DEPART FINANCES PUBLIQUES	48000 MENDE	237,00 €
16-0153	16/03/16	Fourniture pièces détachées	SA CMA	12000 RODEZ	243,49 €
16-0575	05/10/16	Achat de chariots porte bacs + diable pliable pour la conservation préventive	RAJA	95977 ROISSY CDG CEDEX	249,00 €
16-0478	25/08/16	Franchise	CARROSSERIE MENDOISE	48000 MENDE	250,00 €
sans	19/10/16	Bacs de rangement enfants	ASKALIS RANGEMENT MALIN	67200 STRABOURG	256,50 €
16-0244	26/04/16	Achat de divers matériels pour la conservation préventive	ATLANTIS/STOULS CDX FRANCE	94120 FONTENAY SOUS BOIS	258,37 €
sans	09/11/16	Frais divers DGASOS-PMI Septembre 2016	PRESENCE RURALE 48	48000 MENDE	261,82 €
sans	01/12/16	Frais divers DGASOS-PMI Octobre 2016	PRESENCE RURALE 48	48000 MENDE	261,82 €
16-0280	23/05/16	Fournitures diverses PTD	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	262,42 €
16-0035	19/01/16	Fourniture de pneumatiques	METIFIOT	48000 MENDE	263,55 €

FOURNITURES

sans	05/04/16	Rouleaux Filmolux Archives	LIBRAIRIE CHAPTAL	48000 MENDE	266,67 €
16-0525	21/09/16	Achat micro-outillage conservation préventive	MULTIREX	44350 GUERANDE	267,54 €
sans	09/11/16	Fourniture de petits équipements DGASOS-PMI	BDT SARL	92230 GENNEVILLIERS	267,60 €
16-0170	21/03/16	Fournitures diverses PTD	HUGON SA	48130 AUMONT-AUBRAC	270,87 €
16-0378	23/06/16	Signalétique Boissets et Unité Technique de Langogne	AFLPH	48130 SAINTE COLOMBE DE PEYRE	274,74 €
sans	16/09/16	Vaccins et sérums PMI	GLAXOSMITHKLINE SAS	78160 MARLY LE ROI	275,67 €
16-0591	13/10/16	Achat de matériel pour la conservation préventive	MACC	86104 CHATELLERAULT	276,00 €
sans	16/09/16	Frais divers DGASOS-PMI	BERROUS SARL	94386 BONNEUIL SUR MARNE	277,65 €
16-0315	10/06/16	Fourniture pièces détachées	AIR PRODUCT	93000 LA PLAINE SAINT DENIS	282,67 €
sans	10/06/16	Climatiseur	CEDEO	48000 MENDE	285,00 €
16-0550	28/09/16	5 rouleaux de tyvek pour la conservation préventive	MUSEODIRECT CDX FRANCE	94120 FONTENAY SOUS BOIS	285,00 €
16-0766	09/12/16	Fourniture diverses Salon de la Récup	HYPER U MENDOISE DE SUPERMATCHE	48000 MENDE	285,70 €
sans	15/11/16	10 Carnets constrats de travaux	BERGER LEVRAULT	54250 CHAMPIGNEULLES	286,60 €
16-0340	17/06/16	Fournitures diverses	METIFIOT	69808 SAINT PRIEST	290,02 €
16-0524	20/09/16	Fourniture pièces détachées PTD	METIFIOT	48000 MENDE	290,21 €
sans	01/04/16	Honoraires médicaux DGASOS-PMI	GEVAULAB	48000 MENDE	298,62 €
16-0636	03/11/16	Fourniture de pièces	BENNES VETARD	42230 ROCHE LAMOLIERE	301,50 €
sans	05/01/16	Adhésion ABF 2016	ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE	75010 PARIS	305,00 €
16-0278	23/05/16	Acquisition imprimante à code barre	UGAP	34000 MONTPELLIER	315,00 €
16-0496	08/09/16	Acquisition imprimante à code barre	UGAP	34000 MONTPELLIER	315,90 €
16-0216	05/04/16	Achat produits phytosanitaires divers pour la conservation préventive	SENS NATURE	42650 SAINT-JEAN-BONNEFONDS	320,33 €
16-0111	23/02/16	Achat de matériels divers pour la conservation préventive	ATLANTIS/STOULS	94120 FONTENAY-SOUS-BOIS	323,77 €
16-0487	01/09/16	Fournitures diverses PTD	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	335,45 €
sans	07/10/16	5 sacs sport DGASOS	DECATHLON PRO	59665 VILLENEUVE D'ASQ	345,80 €
sans	25/03/16	BAC NORME EUROPE SERI	MANUTAN SA	95500 GONESSE	348,10 €
sans	07/01/16	« Midi Libre » abonnement à la revue 2016 (commande directe)	MIDI LIBRE	34430 SAINT JEAN DE VEDAS	361,41 €
16-0553	29/09/16	Objectif Sigma 18-300MM pour Nikon	CDISCOUNT PRO	33067 BORDEAUX	362,22 €
sans	25/10/16	Divers matériels	BUISSON ET FILS	48000 MENDE	362,52 €
16-0574	05/10/16	Fournitures de pièces	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	372,00 €
sans	14/10/16	Fourniture de petits matériels Salon de la récup :	GRAINE D'ARTISTES ET BEAUX ARTS	12850 ONET LE CHATEAU	373,73 €
16-0598	14/10/16	Fournitures ateliers Salon de la Récup'	GRAINE D'ARTISTES ET BEAUX-ARTS	12850 ONET LE CHATEAU	373,73 €
16-0679	24/11/16	Fourniture de pièces détachées	EUROPE SERVICE	15000 AURILLAC	373,86 €
16-0251	26/04/16	Acquisition de souris ergonomiques	LDLC	69000 DARDILLY	374,88 €
sans	20/10/16	Frais divers DGASOS-PMI Juillet 2016	PRESENCE RURALE 48	48000 MENDE	382,66 €
16-0237	20/04/16	Fournitures diverses pour PTD	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	383,40 €
sans	24/03/16	2500 Ordonnances pour RH	L ECOUTE MEDICALE SERVICES	83500 LA SEYNE SUR MER	392,50 €
16-0285	27/05/16	Fourniture pièces détachées PTD	METIFIOT	48000 MENDE	395,96 €
16-0065	03/02/16	Achat produits insecticide et fongicide pour la conservation préventive	WELDOM	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	396,32 €
16-0528	22/09/16	Achat cubes et pupitres plexi pour le musée de Javols	PROMUSEUM	78710 ROSNY-SUR-SEINE	402,00 €
16-0017	11/01/16	Matériels divers pour la conservation préventive	MON-DROGUISTE.COM	10000 TROYES	403,71 €
sans	11/01/16	Encre machines à affranchir	SECAP GROUPE PITNEY BOWES SAS	93217 LA PLAINE ST DENIS	417,00 €
16-0569	03/10/16	Gaz helium pour la manifestation "La Lozère fait sa comédie"	AIRSHOOT SAS	67000 STRASBOURG	419,17 €
sans	21/04/16	Pompape cuve à fioul UT La Canourgue	MENDE CARBURANTS SAS	48000 MENDE	420,00 €

FOURNITURES

sans	04/04/16	Encre machines à affranchir	SECAP GROUPE PITNEY BOWES SAS	93217 LA PLAINE ST DENIS	426,00 €
sans	20/09/16	Cartouches machines à affranchir	SECAP GROUPE PITNEY BOWES SAS	93217 LA PLAINE ST DENIS	426,00 €
sans	27/05/16	Achat de viennoiseries dans le cadre de rencontres professionnelles entre archivistes de France, de formations et réunions diverses, ainsi que la préparation d'un buffet pour le vernissage de l'exposition sur l'érudit lozérien Marius Balmelle (commande directe)	BOULANGERIE DE LA BETE	48000 MENDE	428,07 €
16-0723	06/12/16	Fourniture chlorure méthylène	MERIDIS	34086 MONTPELLIER	435,82 €
16-0217	07/04/16	Achat accessoires divers pour aspirateur industriel pour la conservation préventive	WELDOM	48200 SAINT-CHELY-D'APCHER	439,04 €
16-0108	22/02/16	Fourniture de pièces détachées	CMA Motoculture de Plaisance	12000 RODEZ	443,89 €
sans	29/06/16	Frais divers DGASOS-PMI Mai 2016	PRESENCE RURALE 48	48000 MENDE	455,40 €
sans	24/03/16	100 chemises dossier	BURLAT SAS	12850 ONET LE CHATEAU	460,00 €
sans	11/01/16	Achat de clés	FEU VERT SARL	48000 MENDE	460,08 €
16-0392	06/07/16	Fourniture moteur pour BA	ESCOMEL	43200 YSSINGEAUX	465,00 €
16-0592	13/10/16	Fournitures de gaz	AIR PRODUCT	93106 LA PLAINE SAINT DENIS	467,08 €
16-0520	16/09/16	Collège de Saint-Chély d'Apcher Fourniture et pose clapets anti-retour matériel de cuisine	GOUBERT	48000 MENDE	468,00 €
16-0595	13/10/16	Achat fournitures buffet inauguration "La Lozère fait sa Comédie"	PROMOCASH	48000 MENDE	482,65 €
16-0256	02/05/16	Acquisitions 3 imprimantes pour les Centres Techniques	UGAP	34000 MONTPELLIER	483,04 €
sans	06/10/16	Frais divers DGASOS-PMI Août 2016	PRESENCE RURALE 48	48000 MENDE	483,36 €
16-0183	29/03/16	Achat matériels divers pour la conservation préventive	ATLANTIS / STOULS CDX FRANCE	94120 FONTENAY-SOUS-BOIS	486,68 €
16-0141	08/03/16	Fournitures diverses PTD	METIFIOT	69808 SAINT-PRIEST	492,78 €
sans	01/12/16	Plaque vitrocéramique et frigo Enclos Roussel	BUT SDL	48000 MENDE	499,98 €
sans	05/08/16	Formation secourisme	UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	48000 MENDE	500,00 €
sans	05/10/16	Elaboration de repas Salon de la récup :	APEL LES TILLEULS	48000 MENDE	500,00 €
sans	31/12/16	Formation secourisme	UNION DEPARTEMENTALE SAPEURS POMPIERS	48000 MENDE	500,00 €
sans	02/08/16	Frais divers DGASOS-PMI Juin 2016	PRESENCE RURALE 48	48000 MENDE	503,50 €
sans	17/06/16	Papier chronos Archives	SECAN	75014 PARIS	512,50 €
16-0028	13/01/16	Fourniture de gaz	AIR PRODUCTS	93534 LA PLAINE-SAINT-DENIS	521,58 €
16-0131	07/03/16	Tous collèges Fourniture d'étagères de rétention acier pour armoires ventilées	AFIMES	91370 VERRIERES-LE-BUISSON	524,65 €
sans	05/10/16	Paniers gourmands Journées A3P :	MAISON DES PAYSANS	48000 MENDE	564,90 €
sans	04/11/16	Acquisition diverses archives privées (commande directe)	BAFFIE PIERRE-LOUIS	48500 BANASSAC	575,00 €
16-0538	26/09/16	Acquisition imprimante Lexmark	UGAP	34000 MONTPELLIER	578,44 €
16-0064	03/02/16	Achat matériel micro-outillage pour la conservation préventive	WELDOM	48200 SAINT-CHELY D'APCHER	585,04 €
sans	10/02/16	Fourniture de boissons fraîches et chaudes et autres accessoires	FOUNTAIN VELAY	43700 SAINT GERMAIN LAPRADE	586,50 €
16-0225	12/04/16	Fourniture de gaz industriel	AIR PRODUCT	93000 LA PLAINE SAINT DENIS	591,30 €
16-0055	29/01/16	Fourniture pièces détachées pour hydro	THOMAS CONSTRUCTEUR	26800 PORTES-LES-VALENCE	604,98 €
sans	24/06/16	Achat lot n° 139 : Lettres de Châteauneuf de Randon XVIII ^e siècle et divers (commande directe)	DE BAECQUE – Ventes aux enchères	69006 LYON	625,00 €
16-0705	01/12/16	Acquisition de deux tablettes Sqool de remplacement	UGAP	34000 MONTPELLIER	629,87 €
sans	16/06/16	Protection des documents films adhésifs	EURE FILM	27240 SYLVAINS LES MOULINS	635,76 €
16-0756	08/12/16	Fourniture de gaz	AIR PRODUCT	93300 LA PLAINE SAINT DENIS	638,86 €
16-0341	17/06/16	Fournitures diverses	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	643,80 €
16-0261	03/05/16	Fourniture de gaz industriel PTD	AIR PRODUCT	93000 LA PLAINE SAINT DENIS	645,51 €
sans	17/10/16	Ballon gonflable publicitaire	BOOTIKPUB FR	48000 MENDE	647,00 €

FOURNITURES

16-0513	13/09/16	Acquisition disques durs pour les collèges	BECHTLE	67000 MOLSHEIM	658,00 €
sans	27/04/16	Toner	OFFICEEXPRESS	93213 ST DENIS LA PLAINE	674,28 €
16-0040	21/01/16	Collège du Collet de Dèze Restructuration fourniture demi-cylindres et passes de clés selon organigramme	SAS ATELIER DESIGN BOIS ET DERIVES	48000 MENDE	700,00 €
sans	28/07/16	Pochettes et boîtes	FILMOLUX	93170 BAGNOLET	712,20 €
16-0301	02/06/16	Achat matériel d'exposition musée archéologique de Javols	PROMUSEUM	78710 ROSNY SUR SEIN	720,00 €
16-0137	08/03/16	Achat matériels divers pour la conservation préventive	MON-DROGUISTE.COM	10000 TROYES	721,75 €
16-0436	03/08/16	Cartes grises CA	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	743,52 €
16-0189	30/03/16	Exposition "Histoire du département": 2 jeux de 10 roll up	AFLPH	48130 SAINTE-COLOMBE DE PEYRE	750,40 €
16-0645	08/11/16	Fournitures de gaz	AIR PRODUCT	93534 LA PLAINE SAINT DENIS	757,66 €
sans	31/03/16	Equipements divers	CHABERT	48000 MENDE	798,21 €
sans	14/10/16	Agandas sociaux 2017	EDITIONS LEGISLATIVES	92546 MONTROUGE	799,42 €
16-0607	18/10/16	Fournitures de pièces PTD	FLAURAUD	48000 MENDE	813,86 €
sans	05/02/16	Presse quotidienne 2016	TABAC PRESSE SAVAJOLS	48000 MENDE	815,50 €
16-0542	27/09/16	Achat produits insecticide conservation préventive	MON-DROGUISTE.COM	10000 TROYES	818,00 €
sans	13/12/16	5000 Etiquettes BDP	VASSEL GRAPHIQUE	69672 BRON	830,00 €
16-0434	03/08/16	Acquisition cartes bouygues	HYPER U	48000 MENDE	833,33 €
16-0593	13/10/16	Fournitures de pièces PTD	RVI	48000 MENDE	844,93 €
16-0682	24/11/16	Acquisition téléphones DECT	QUADRIA	34000 MONTPELLIER	878,16 €
sans	08/06/16	Classeurs 4 boucles	ORCA ALPHA BURO	83510 MESNY	960,10 €
16-0009	07/01/16	Achat d'accessoires pour la prise de vue pour la conservation préventive	DISTRIPHOT	57070 METZ	966,78 €
sans	13/10/16	Etiquettes	DIPOLE SARL	69670 VAUGNERAY	969,00 €
16-0062	02/02/16	Fourniture pièces détachées PTD	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	992,00 €
sans	31/12/16	Rattachement 2016	PRESENCE RURALE 48	48000 MENDE	1 002,64 €
sans	21/11/16	Achat ouvrage en parchemin (commande directe)	ELZIERE JEAN- BERNARD	13930 AUREILLE	1 019,50 €
16-0074	11/02/16	Fourniture de gaz industriel PTD	AIR PRODUCT	93300 LA PLAINE-SAINT-DENIS	1 023,88 €
16-0018	11/01/16	Emballages spécifiques pour la conservation préventive	MUSEODIRECT	94120 FONTENAY-SOUS-BOIS	1 026,00 €
16-0515	13/09/16	Acquisitions onduleurs de secours	BECHTLE	67000 MOLSHEIM	1 035,00 €
16-0223	12/04/16	Fourniture pièces détachées PTD	VINCENT DELOR	48700 RIEUTORT DE RANDON	1 085,41 €
16-0016	11/01/16	Achat de micro-outillage pour la conservation préventive	MULTIREX	44350 GUERAND	1 099,70 €
sans	20/09/16	Fourniture de petits équipements DGASOS-PMI	PAPOUILLE	60700 FLEURINES	1 100,40 €
sans	26/05/16	Etiquettes inventaire	PITS SARL	77610 LA HOUSSAY EN BRIE	1 110,00 €
sans	14/03/16	Crusca bag :Salon de la récup :Achat de boites plastiques	PROMOCASH	48000 MENDE	1 233,60 €
sans	12/12/16	Vaccins et sérums PMI	PFIZER SA	75014 PARIS	1 245,62 €
sans	16/10/16	Protection des documents films adhésifs	PROTOSFILM	59330 HAUTMONT	1 246,05 €
16-0618	24/10/16	Acquisition de petit matériel informatique divers	BECHTLE	67000 MOLSHEIM	1 258,00 €
16-0398	12/07/16	Fourniture de pièces détachées	GARAGE DU GEVAUDAN	48000 MENDE	1 290,00 €
16-0584	11/10/16	Acquisition câbles, Gbic et rallonges	BECHTLE	67000 MOLSHEIM	1 368,80 €
16-0477	25/08/16	Fournitures diverses PTD	GACHES CHIMIE	31750 ESCALQUENS	1 399,66 €
16-0033	09/02/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel Lot 5: Crayons de couleurs Durée du marché: 1 an à compter de la notification, reconductible 1 fois	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	Période initiale: -Minimum annuel : 100,00 € -Maximum annuel : 1 500,00 € Montants identiques pour la période de reconduction

FOURNITURES

16-0139	24/03/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel Lot 1: Porte-clé avec jeton Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 1 fois.	OBJET TEXTILE EXPRESSION	59650 VILLENEUVE D'ASCQ	Période initiale: -Minimum annuel : 100,00 € -Maximum annuel : 1 500,00 € Montants identiques pour la période de reconduction
16-0025	13/02/16	Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département LOT 9: 1 remorque de PTAC de 1000 kg minimum	BUISSON & FILS	48000 MENDE	1 547,00 €
16-0174	22/03/16	Acquisition bornes Wifi HP pour collège	UGAP	34000 MONTPELLIER	1 564,86 €
16-0382	27/06/16	Acquisition bornes Wifi HP pour collèges	UGAP	34000 MONTPELLIER	1 564,86 €
16-0657	02/12/16	Fourniture de véhicule et d'équipements pour les services du Département de la Lozère programme 2016 Lot 5: 1 remorque de ptac de 1000 Kg minimum	BUISSON ET FILS	48000 MENDE	1 570,00 €
16-0646	08/11/16	Fourniture de glissières	TERTU SAS	61160 VILLE DIEU LES BAILLEUL	1 582,51 €
sans	20/01/16	Frais divers DGASOS-PMI	ODAS ASSOCIATION	75007 PARIS	1 650,00 €
sans	31/05/16	6000 cartes de transport	MICHAEL SCHIFFER INTERNATIONAL	67000 STRASBOURG	1 662,00 €
16-0396	08/07/16	Commande cloisons et pieds fixes	UGAP	34076 MONTPELLIER	1 663,88 €
sans	16/09/16	Vaccins et sérums PMI	GLAXOSMITHKLINE SAS	78160 MARLY LE ROI	1 684,65 €
sans	13/12/16	Vaccins et sérums PMI	GLAXOSMITHKLINE SAS	78160 MARLY LE ROI	1 684,65 €
16-0325	14/06/16	Fournitures diverses PTD	GARAGE DU GEVAUDAN	48000 MENDE	1 717,42 €
16-0589	12/10/16	Enrobé à froid surfasol	CHIMIE LOIRE	45300 SERMAISES	1 718,11 €
sans	19/01/16	Frais divers DGASOS-PMI	VIA VOLTAIRE	34000 MONTPELLIER	1 800,00 €
sans	09/08/16	Vérification Balance	VELAY PRECISION	43000 LE PUY EN VELAY	1 841,40 €
16-0482	25/08/16	Fournitures diverses PTD	EURO MAINTENANCE	15000 AURILLAC	1 922,65 €
16-0222	29/04/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel Lot 7 : Plaid en polaire Durée du marché: 1 an à compter de la notification, reconductible 1 fois	KOKOLO SAS	64208 BIARRITZ	Période initiale: -Minimum annuel : 100,00 € -Maximum annuel : 2 000,00 € Montants identiques pour la période de reconduction
16-0255	02/05/16	Sacs kraft	MILHES & AVONS	13384 MARSEILLE	2 006,00 €
16-0767	09/12/16	Collège Langogne Support de four et adoucisseur	AXIMA REFRIGERATION	43000 LE PUY-EN-VELAY	2 008,80 €
16-0712	02/12/16	Collège Bourrillon Mende Achat de tableaux blancs	UGAP	34000 MONTPELLIER	2 028,55 €
16-0627	27/10/16	Fourniture et installation d'une armoire froide positive 2 portes au collège du Collet de Dèze	BONNET HYGIENE	48000 MENDE	2 090,00 €
16-0154	16/03/16	Fourniture pièces détachées	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	2 153,99 €
16-0704	01/12/16	Marché subséquent Acquisition de 8 flags avec logo et nouveau slogan	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	2 191,00 €
16-0332	16/06/16	Acquisition de 2 vidéoprojecteurs	UGAP	34000 MONTPELLIER	2 324,23 €
sans	20/05/16	300 Liasses Colissimo	LA POSTE DOT COURRIER	33915 BORDEAUX	2 392,02 €
16-0384	27/06/16	Acquisition écrans	QUADRIA	34470 PEROLS	2 484,60 €
sans	14/09/16	Vaccins et sérums PMI	PFIZER SA	75014 PARIS	2 491,24 €
16-0628	27/10/16	Collège Saint-Chély d'Apcher Achat de 25 tabourets hauts	UGAP	34076 MONTPELLIER	2 520,75 €
16-0722	05/12/16	Acquisition licences Adobe VIP GOUV	UGAP	34000 MONTPELLIER	2 522,87 €
16-0634	03/11/16	Collège Marvejols Mobilier de tri	GOUBERT	48000 MENDE	2 551,00 €
16-0638	07/11/16	Achat de matériels spécifiques de levage et de manutention pour la conservation préventive	MACC	86104 CHATELLERAULT	2 764,06 €
16-0676	22/11/16	Acquisition PC portables	UGAP	34000 MONTPELLIER	2 764,06 €
16-0541	26/09/16	Acquisition licences microsoft	UGAP	34000 MONTPELLIER	2 778,07 €
16-0490	05/09/16	Acquisition switches collège du Bleymard et Batiment SIT	UGAP	34000 MONTPELLIER	2 809,54 €
16-0504	12/09/16	Brochure atlas du patrimoine	IMAGODESIGN	48000 MENDE	2 990,00 €
sans	21/01/16	Annuaire papier	PAGES JAUNES	92317 SEVRES	3 117,00 €

FOURNITURES

16-0345	20/06/16	Fourniture de treillage chataignier	VILLARD TONNELLERIE	38590 SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	3 181,00 €
16-0240	21/04/16	Absorbant pour PTD	SARL MEDIDIS	33200 BORDEAUX	3 375,00 €
16-0751	06/12/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel Lot n°6 : Rubalise 50 µ Durée: 1 an à compter de la notification	ALANN MARK'S	92110 CLICHY	- Minimum annuel : 100,00 € - Maximum annuel : 3 500,00 €
sans	21/01/16	Annuaire internet	PAGES JAUNES	92317 SEVRES	3 772,00 €
sans	19/01/16	Fourniture de petits équipements DGASOS-PMI	DOLPHITONIC INTERNATIONAL SARL	85300 CHALLANS	3 785,00 €
16-0339	17/06/16	Acquisition clients légers	QUADRIA	34470 PEROLS	3 850,00 €
16-0632	03/11/16	Fournitures de glissières	GAILLARD RONDINO	42604 SAVIGNEUX	3 915,12 €
16-0032	09/02/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel Lot 2: Tour de cou Durée du marché: 1 an à compter de la notification, reconductible 1 fois	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	Période initiale: -Minimum annuel : 100,00 € -Maximum annuel : 4 000,00 € Montants identiques pour la période de reconduction
16-0102	15/03/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel Lot 4: Stylos Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 1 fois	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	Période initiale: -Minimum annuel : 100,00 € -Maximum annuel : 4 000,00 € Montants identiques pour la période de reconduction
16-0047	12/07/16	Réalisation d'IBD dans le cadre du réseau départemental de suivi de la qualité des cours d'eau	EUROFINS	44323 NANTES	4 265,00 €
16-0034	09/02/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel Lot 6: Kit carnet Durée du marché: 1 an à compter de la notification, reconductible 1 fois	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	Période initiale: -Minimum annuel : 100,00 € -Maximum annuel : 4 500,00 € Montants identiques pour la période de reconduction
sans	13/05/16	Frais divers DGASOS-PMI	L'AMI ASSOCIATION	93500 PANTIN	4 707,22 €
16-0549	27/09/16	Acquisition PC portables	UGAP	34000 MONTPELLIER	4 735,60 €
sans	05/05/16	Boîtes de conservation Enclois Roussel	CAUCHARD MICHEL	75011 PARIS	4 797,00 €
16-0642	07/11/16	200 boîtes de jeux "Lozère Tour"	IMPRIMERIE DES 4	48100 MARVEJOLS	4 984,00 €
16-0582	11/10/16	Acquisition Postes de travail	UGAP	34000 MONTPELLIER	5 497,80 €
16-0749	28/12/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel Lot n°4 : Eco cup 25 cl Durée: 1 an à compter de la notification	QUALIGRAPH	30200 BAGNOLS SUR CEZE	- Minimum annuel : 100,00 € - Maximum annuel : 5 000,00 €
16-0750	28/12/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel Lot n°5 : Lampe de poche Durée: 1 an à compter de la notification	QUALIGRAPH	30200 BAGNOLS SUR CEZE	- Minimum annuel : 100,00 € - Maximum annuel : 5 500,00 €
16-0435	03/08/16	Acquisition Kit de conversion DELL	DELL	93000 SAINT DENIS	5 600,00 €
sans	05/12/16	Frais divers DGASOS-PMI	IRTS ASSOCIATION	48100 MARVEJOLS	5 835,08 €
16-0337	16/06/16	Acquisition d'un système de visioconférence	UGAP	34000 MONTPELLIER	5 960,20 €
16-0537	26/09/16	Fourniture de pare-neige en bois	SAS AREDIENNE DE CLOTURES	87500 SAINT YRIEX LA PERCHE	6 005,00 €
16-0583	11/10/16	Acquisition kit d'éclairage salle machine	SCHNEIDER ELECTRIC	38330 SAINT ISMIER	6 200,00 €
16-0422	28/07/16	Achat encarts Midi-Libre + TV MAG + Direct Matin pour la "Lozère fait sa comédie"	MIDIMEDIA	48000 MENDE	6 260,28 €
15-0848	13/01/16	Fourniture, installation, mise en service d'un dilueur gravimétrique et d'un distillateur titrateur pour LDA 48 Lot n°1: dilueur gravimétrique	INTERSCIENCE	78860 SAINT-NOM-LA-BRETECHE	6 586,40 €
sans	01/02/16	Démarche qualité	CREAI ASSOCIATION	69447 LYON	6 607,38 €
16-0103	26/02/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel Lot 8: jeu de 54 cartes Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 1 fois	PICARDIE SPORTS LOISIRS DISTRIBUTION	60610 LACROIX-SAINT-OUEN	Période initiale: -Minimum annuel : 100,00 € -Maximum annuel : 7 500,00 € Montants identiques pour la période de reconduction

FOURNITURES

16-0152	21/03/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel Lot 9: Sacs cabas polypropylène Durée du marché: 1 an à compter de la notification, reconductible 1 fois	PICARDIE SPORTS LOISIRS DISTRIBUTION	60610 LACROIX-SAINT-OUEN	Période initiale: -Minimum annuel : 100,00 € -Maximum annuel : 7 500,00 € Montants identiques pour la période de reconduction
16-0431	16/08/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel - Casquettes classiques Durée du marché: 1 an à compter de la notification, reconductible 1 fois	BOOTIKPUB.FR	48000 MENDE	Période initiale: -Minimum annuel : 100,00 € -Maximum annuel : 7 500,00 € Montants identiques pour la période de reconduction
16-0747	23/12/16	Fourniture d'objets à caractère promotionnel Lot n° 2 : Stylo encre noire Durée: 1 an à compter de la notification	QUALIGRAPH	30200 BAGNOLS SUR CEZE	- Minimum annuel : 100,00 € - Maximum annuel : 8 500,00 €
16-0759	08/12/16	Fourniture de rideaux pour le collège de Florac	ESPACE REVETEMENTS	48000 MENDE	8 678,34 €
16-0564	10/11/16	Marché de fourniture, installation, mise en service, maintenance de matériels et accessoires de mesure de trafic routier et d'un logiciel de recueil et exploitation de données de comptage et de caméras d'extérieurs. Lot 4: Fourniture, installation, paramétrage et maintenance d'un logiciel de recueil et exploitation de données de comptage routier Durée: du 01/01/2017 au 31/12/2017, reconductible 3 fois	SOCIETE MAGSYS	64200 BIARRITZ	Période initiale : -Pas de minimum -maximum annuel: 10 000 € Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0437	03/08/16	Acquisition portables pour les enseignants des collèges	QUADRIA	34470 PEROLS	10 625,00 €
16-0024	11/02/16	Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département LOT 7: 1 balai tracté arrière à entraînement mécanique par prise de force	EUROPE SERVICE	15000 AURILLAC	11 100,00 €
16-0674	22/11/16	Fournitures diverses	GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	11 735,35 €
16-0762	09/12/16	Fourniture de lubrifiants	TOTAL	44814 SAINT-HERBLAIN	11 735,35 €
16-0684	13/12/16	Fourniture et réparation de petits matériels thermiques pour l'entretien de dépendances vertes du Département de la Lozère Lot 2 : petits matériels thermiques pour l'entretien des dépendances vertes "Secteur Sud Lozère" Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	AGRI SERVICE LOZERE	48000 MENDE	Période initiale : -Pas de minimum -maximum annuel: 12 000,00 € Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0364	21/07/16	Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département LOT 2: 1 étrave transformable de montage	EUROPE SERVICE	15000 AURILLAC	13 300,00 €
16-0755	08/12/16	Fourniture d'acier	DESCOURS ET CABAUD	48200 SAINT CHELY D'APCHER	13 303,60 €
16-0176	23/03/16	Stand Lozère au SIA 2016	CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE	34000 MONTPELLIER	14 295,00 €
16-0677	24/11/16	Fourniture de barre d'acier	EUROPE SERVICE	15000 AURILLAC	14 760,00 €
16-0683	13/12/16	Fourniture et réparation de petits matériels thermiques pour l'entretien des dépendances verte du département de la Lozère Lot 1: Petits matériels thermiques pour l'entretien des dépendances vertes "secteur nord Lozère y compris Mende" Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	AGRI SERVICE LOZERE	48000 MENDE	Période initiale : -Pas de minimum -maximum annuel: 15 000,00 € Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0744	23/12/16	Fourniture et transport de granulats et divers matériaux de carrière pour le compte du département de la Lozère Lot 11: pierres à bâtir en granite Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	Entreprise MARQUET	15100 SAINT FLOUR	Période initiale: -sans minimum -maximum annuel: 15 000,00€ Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0742	23/12/16	Fourniture et transport de granulats et divers matériaux de carrière pour le compte du département de la Lozère Lot 9: sable et mélange pour bétons ou mortiers Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	Entreprise MARQUET	15100 SAINT-FLOUR	Période initiale: -sans minimum -maximum annuel: 15 000,00€ Montants identiques pour chaque période de reconduction

FOURNITURES

16-0655	21/12/16	Fourniture de véhicule et d'équipements pour les services du Département de la Lozère programme 2016 Lot 2: 1 voiture utilitaire diesel 2 places 5 portes	GIRAUD AUTOMOBILES	48000 MENDE	16 333,33 €
16-0023	11/02/16	Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département LOT 5: 1 voiture diésel 5 places 5 portes	GRAND GARAGE DE LOZERE	48000 MENDE	17 094,08 €
16-0656	21/12/16	Fourniture de véhicule et d'équipements pour les services du Département de la Lozère programme 2016 Lot 3: 1 voiture utilitaire diesel 3 places 5 portes	GIRAUD AUTOMOBILES	48000 MENDE	17 750,00 €
16-0143	10/03/16	Fourniture groupes froids 20 kw	MIDI MAINTENANCE	48000 MENDE	18 271,14 €
16-0383	27/06/16	Acquisition tablettes pour collègues	UGAP	34000 MONTPELLIER	18 467,40 €
16-0619	24/10/16	Acquisition licences microsoft	UGAP	34000 MONTPELLIER	18 803,42 €
16-0094	07/03/16	Fourniture en gros de consommables atelier, boulonnerie, visserie, chimie pour matériels roulants (VL PL TP) Lot 1: Fourniture de boulonnerie, visserie en gros pour atelier de matériels roulants Durée: de la notification jusqu'au 31/12/16, reconductible pour 3 périodes de 1 an	FORCH	77019 MONTEREAU-SUR-LE-JARD	Période initiale: -Minimum annuel : 500 € -Maximum annuel : 20 000 € Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0323	13/07/16	Fourniture de balais d'usure pour balais hydrauliques sur plaque avant Durée du marché: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	SOCIETE OUEST VENDEE BALAIS	79500 SAINT MARTIN LES MELLE	Période initiale: -Minimum annuel : 2 500,00 € -Maximum annuel : 20 000,00 € Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0651	05/12/16	Fourniture, installation, mise en service, maintenance de matériels et accessoires de mesures de trafic routier et d'un logiciel de recueil et exploitation de données de comptage et de caméras d'extérieurs. Lot 3: Fourniture, installation et maintenance de caméras d'extérieurs filmant le domaine public Durée: du 01/01/2017 au 31/12/2017, reconductible 3 fois	STERELA	31860 PIN JUSTARET	Période initiale : -Pas de minimum -maximum annuel: 20 000,00 € Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0072	24/02/16	Fourniture en gros de consommables atelier, boulonnerie, visserie, chimie pour matériels roulants (VL-PL-TP) Lot n° 2 : Fourniture de consommables pour atelier de matériels roulants Durée: de la notification jusqu'au 31/12/16, reconductible pour 3 périodes de 1 an	FORCH	78771 MAGNY-LES-HAMEAUX	Période initiale: -Minimum annuel : 500 € -Maximum annuel : 30 000 € Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0498	05/10/16	Fournitures de bureaux, d'agendas, de consommables informatiques et de papier pour les services du Département de la Lozère Lot 2: Consommables informatiques Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois	MAKESOFT	33450 SAINT LOUBES	Période initiale: - Minimum annuel: 8 000 € - Maximum annuel: 30 000 € Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0561	07/11/16	Marche de fourniture, installation, mise en service, maintenance de matériels et accessoires de mesus de trafic routier et d'un logiciel de recueil et exploitation de données de comptage et de caméras d'extérieurs Lot 1: trafic routier et panneaux vitess Durée: du 01/01/2017 au 31/12/2017, reconductible 3 fois	SAS STERELA	31860 PIN JUSTARET	Période initiale : -Pas de minimum -maximum annuel: 30 000 € Périodes de reconduction: -Pas de minimum -maximum annuel : 10 000 €
16-0022	11/02/16	Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département LOT 4: 2 voitures utilitaires diesel 2 places - 5 portes	GRAND GARAGE DE LOZERE	48000 MENDE	32 588,00 €
16-0362	22/07/16	Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département LOT 1: 1 broyeur bois autonome	SAS NOREMAT	54714 LUDRES	37 184,00 €

FOURNITURES

16-0499	06/10/16	Fournitures de bureaux, d'agendas, de consommables informatiques et de papier pour les services du Département de la Lozère Lot 3: Papier Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois	O'BURO	48000 MENDE	Période initiale: - Minimum annuel: 10 000 € - Maximum annuel: 40 000 € Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0573	03/11/16	Fourniture et installation de divers matériels de cuisine pour l'unité de production culinaire du collège Marthe Dupeyron de Langogne	AXIMA REFRIGERATION FRANCE	43000 LE PUY-EN-VELAY	- Prestation alternative: 37 000,00€ - Prestation supplémentaire éventuelle: 4 700,00€ Total de 41 700,00€
16-0738	23/12/16	Fourniture et transport de granulats et divers matériaux de carrière pour le compte du département de la Lozère Lot 5: GNT zone Nord-Ouest - UTCD Saint-Chély d'Apcher Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	Entreprise MARQUET	15100 SAINT FLOUR	Période initiale: -sans minimum -maximum annuel: 40 000,00€ Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0741	26/12/16	Fourniture et transport de granulats et divers matériaux de carrière pour le compte du département de la Lozère Lot 8: GNT zone Sud-Ouest - UTCD de Chanac Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	STPL Ets COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	48000 MENDE	Période initiale: -sans minimum -maximum annuel: 40 000,00€ Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0519	11/10/16	Fourniture, installation, mise en service, formation et qualification d'un automate pour la réalisation du pH, de la conductivité à 25C, de la turbidité, de la couleur, du TA/TAC sur des eaux propres en remplacement de l'automate actuel	SKALAR ANALYTIQUE	94110 ARCUEIL	46 596,55 €
16-0497	28/10/16	Fournitures de bureaux, d'agendas, de consommables informatiques et de papier pour les services du Département de la Lozère Lot 1: Fourniture de bureau et d'agendas Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 3 fois	LYRECO	59584 MARLY	Période initiale: - Minimum annuel: 10 000 € - Maximum annuel: 50 000 € Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0563	07/11/16	Marché de fourniture, installation, mise en service, maintenance de matériels et accessoires de mesures de trafic routier et d'un logiciel de recueil et exploitation de données de comptage et de caméras d'extérieurs Lot 2: stations permanentes de mesure Durée: du 01/01/2017 au 31/12/2017, reconductible 3 fois	SAS STERELA	31860 PIN JUSTARET	Période initiale : -Pas de minimum -maximum annuel: 65 000 € Périodes de reconduction : -Pas de minimum -maximum annuel : 30 000 €
16-0654	22/12/16	Fourniture de véhicule et d'équipements pour les services du Département de la Lozère programme 2016 Lot 1: 1 mini-pelle de 5/6 tonnes à chenilles en caoutchouc avec sa remorque	CMA	12000 RODEZ	-Solution de base: 68 000,00 € -Tranche optionnelle: 2 500,00 € Total de 70 500,00 €
16-0365	28/07/16	Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département LOT 4: 1 mini-pelle de 5/6 tonnes et remorque	SA CMA	12000 RODEZ	71 300,00 €
16-0527	21/10/16	Fourniture de matériaux bitumineux à froid destinés aux réparations ponctuelles de chaussée Secteur Nord Ouest du réseau routier départemental Durée du marché: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 2 fois	ENTREPRISE MARQUET	15100 SAINT-FLOUR	Période initiale: -minimum annuel: 20 000€ -maximum annuel: 100 000€ Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0020	11/02/16	Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département LOT 2 : 2 camions 4x2 tri-benne 7 tonnes 6/7 places	Garage SOLIGNAC	48000 MENDE	105 600,00 €
16-0019	20/01/16	Fourniture de véhicules et d'équipements pour les services du Département LOT 1: 1 camion 4x4 gamme chantier hors route	Garage SOLIGNAC	48000 MENDE	189 000,00 €

FOURNITURES

16-0737	09/12/16	Fourniture et transport de granulats et divers matériaux de carrière pour le compte du département de la Lozère Lot 4: gravillons zone Sud-Ouest - UTCD de Chanac Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	STPL Ets COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	48000 MENDE	Période initiale: -sans minimum -maximum de 200 000,00€ Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0736	09/12/16	Fourniture et transport de granulats et divers matériaux de carrière pour le compte du département de la Lozère Lot 3: gravillons zone Sud-est - UTCD de Florac Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	STPL Ets COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	48000 MENDE	Période initiale: -sans minimum -maximum annuel: 200 000,00€ Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0735	26/12/16	Fourniture et transport de granulats et divers matériaux de carrière pour le compte du département de la Lozère Lot 2: gravillons zone Nord-Est - UTCD de Langogne Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	STPL Ets COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	48000 MENDE	Période initiale: -sans minimum -maximum annuel: 200 000,00€ Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0734	26/12/16	Fourniture et transport de granulats et divers matériaux de carrière pour le compte du département de la Lozère Lot 1: Gravillons zone Nord-Ouest - UTCD de Saint-Chély d'Apcher Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	STPL Ets COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	48000 MENDE	Période initiale: -sans minimum -maximum annuel: 200 000,00€ Montants identiques pour chaque période de reconduction
16-0184	17/04/16	Fourniture de liants bitumineux pour le compte du Conseil départemental de la Lozère	STPL COLAS RHONE ALPES AUVERGNE	48000 MENDE	265 439,00 €
16-0658	22/12/16	Fourniture de véhicule et d'équipements pour les services du Département de la Lozère programme 2016 Lot 6: 1 camion 6*2/4 de PTAC 26 tonnes pour point à temps automatique	CONCEPT TRAVAUX PUBLICS	30720 LES TAVERNES	-Solution de base: 265 250,00 € -Tranche optionnelle: 23 480,00 € Total de 288 730,00 €
15-0811	13/01/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 3: Consommables pour prélèvements ESST Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	SARL ITS DIGIT	03200 VICHY	Sans minimum ni maximum
15-0816	13/01/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 76: Conditionnement pour prélèvements ESST Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	SARL ITS DIGIT	03200 VICHY	Sans minimum ni maximum
15-0812	18/01/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 6: Protections spécifiques des manipulateurs Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0813	18/01/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 7: Equipements de protection des mains Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0838	25/01/16	Fourniture de pneumatiques, d'accessoires et de prestations liées aux pneumatiques pour l'ensemble des véhicules du Département de la Lozère Durée: du 01/01/16 au 31/12/16, reconductible 3 fois	METIFIOT	69808 SAINT-PRIEST	Sans minimum ni maximum
15-0814	27/01/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 13: Tubes de conservation pour micro organisme Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	MAST DIAGNOSTIC	80011 AMIENS	Sans minimum ni maximum

FOURNITURES

15-0818	01/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 4: Consommables divers pour analyses ESST Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0820	01/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 10: Désinfection / Protection Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0821	01/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 11: Consommables pour transferts d'échantillons Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0822	01/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 14: Flaconnage stérile Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0823	01/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 15: Flaconnage non stérile Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0827	01/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 31: Petits matériels pour préparation d'échantillons PCR Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0828	01/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 32: Petits matériels pour amplification Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0829	01/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 34: Petit matériel pour trichines Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0831	01/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 44: Petit matériel en plastique de laboratoire Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0835	01/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 62: Kit pour analyse de la couleur Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0824	04/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 20: Tubes et micro tubes de laboratoire Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	CML	77792 NEMOURS	Sans minimum ni maximum
15-0825	04/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 21: Consommables divers de laboratoire Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	CML	77792 NEMOURS	Sans minimum ni maximum
15-0830	04/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 38: Echantillonnage Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	CML	77792 NEMOURS	Sans minimum ni maximum
15-0836	04/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 67: Ballons en verre Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	SODIPRO	38434 ECHIROLLES	Sans minimum ni maximum

FOURNITURES

15-0815	08/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 39: Pointes pour pipettes (5 à 200ul et 100 à 1250 ul) Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	CML	77792 NEMOURS	Sans minimum ni maximum
15-0833	08/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 55: Consommation pour filtration Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0834	08/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 58: Barreaux aimantés Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	WWR	94126 FONTENAY-SOUS-BOIS	Sans minimum ni maximum
15-0810	08/02/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 2: Tubes sous vide Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	CML	77792 NEMOURS CEDEX	Sans minimum ni maximum
16-0021	05/04/16	Fourniture de pièces détachées pour des outils de chantiers Lot n°2: Fourniture de pièces détachées pour outils de type tracteur de marque New Holland et maintenance occasionnelle de ces matériels Durée: de la notification jusqu'au 31/12/2016, reconductible pour 3 périodes de 1 an	HUGON SA	48130 AUMONT-AUBRAC	Sans minimum ni maximum
16-0142	11/04/16	Fourniture de pièces détachées pour des outils de chantiers Lot n°3: fourniture de pièces détachées pour outils de type pelle sur chenille de marque KUBOTA et maintenance occasionnelle de ces matériels Durée: de la notification jusqu'au 31/12/2016, reconductible pour 3 périodes de 1 an	SA CMA	12000 RODEZ	Sans minimum ni maximum
16-0132	11/04/16	Acquisition de consommables de laboratoire (LDA 48) Lot 17: Consommables pour analyses bactériologiques Durée: 1 an à compter de la notification, reconductible 2 fois	CML	77792 NEMOURS CEDEX	Sans minimum ni maximum
16-0702	15/12/16	Fourniture de pièces détachées d'origine et de première monte pour la réparation des véhicules poids lourd de marque RENAULT, IVECO, MERCEDES Lot 2 : Pièces détachées pour véhicules poids lourd et véhicules légers IVECO Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	SARL GARAGE SOLIGNAC	48000 MENDE	Sans minimum ni maximum
16-0703	19/12/16	Fourniture de pièces détachées d'origine et de première monte pour la réparation des véhicules poids lourd de marque RENAULT, IVECO, MERCEDES Lot 3 : Pièces détachées pour véhicules poids lourd d'origine de marque MERCEDES Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	EUROPE SERVICE SAS	15000 AURILLAC	Sans minimum ni maximum
16-0701	27/12/16	Fourniture de pièces détachées d'origine et de première monte pour la réparation des véhicules poids lourd de marque RENAULT, IVECO, MERCEDES Lot 1 : Pièces détachées pour véhicules poids lourd d'origine de marque RENAULT Durée: du 01/01/17 au 31/12/17, reconductible 3 fois	SAS BATIFOL	48000 MENDE	Sans minimum ni maximum

Assises du Tourisme

	Etablissement	Montant		facture reçue le
Restauration	Lauz'Oustal 16 € x 160 pers	2 560,00 €		21/11/16
Transport	Locamat – Camion 23m3	144,00 €		
Décoration	Pépinière	100,00 €		17/11/16
Intervenants	Intervention Ludovic DUBLANCHET	2 160,00 €		21/11/16
	Intervention Vivian VIDAL	2 419,20 €		21/11/16
	Intervention Emmanuelle GALIANA	172,40 €	Atout france (billet de train)	28/11/16
	Frais Emmanuelle GALIANA	131,5	L'Europe	21/11/2016
	Frais Emmanuelle GALIANA	14,80 €	Taxi + repas 14/11	28/11/2017
Total		7 570,40 €		

Etudes : Analyse juridique sur la légitimité à rester actionnaire de l'abattoir (cabinet Serpentier) pour un montant de 11 760 €.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Gestion de la collectivité : attribution du complément de subvention à l'association du personnel départemental

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières et Assemblées

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la délibération n°CP_17_023 du 3 février 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°701 intitulé "Gestion de la collectivité : attribution du complément de subvention à l'association du personnel départemental" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Rappelle qu'il a été procédé, lors de la commission permanente du 3 février 2017, à une première individualisation de crédits en faveur de l'Amicale des Personnels des Services du Département (A.P.S.D.), correspondant à 50 % de l'aide de 24 500 € allouée en 2016.

ARTICLE 2

Approuve l'octroi du complément de subvention de 12 355 €, à imputer au 935-50/ 6574, soit une aide totale de 24 605 € déterminée sur la base de 35 € par agent qui adhère du Comité National d'Action Sociale (soit 703 agents au 1er janvier 2017).

ARTICLE 3

Autorise la signature de l'avenant à la convention qui définit les modalités de paiement de cette aide.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_129 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°701 "Gestion de la collectivité : attribution du complément de subvention à l'association du personnel départemental".

Le Département attribue à l'Amicale des Personnels des Services du Département dans le cadre de cette convention une participation annuelle de 35,00 € par agent.

Le montant de cette subvention est actualisé annuellement en fonction du nombre définitif d'agents pour lequel le Département adhère au Comité National de l'Action Sociale (CNAS).

Lors de la commission permanente du 3 février 2017, et afin de ne pas mettre en difficulté la trésorerie de cette association dans l'attente du vote du budget, il a été procédé à une première individualisation de crédits, à hauteur de 50 % de l'aide de 24 500 € allouée en 2016, soit 12 250 €.

Au 1er janvier 2017, 703 agents sont adhérents et une aide totale de 24 605 € peut donc être allouée.

Il est donc proposé de valider l'octroi d'une subvention de 24 605 € en faveur de l'Amicale des Personnels des Services du Département dans les conditions suivantes :

- aide 2017 déjà individualisée :12 250 €
- complément de l'aide 2017 à individualiser :**12 355 €**

Si vous en êtes d'accord, je vous demande :

- d'approuver l'octroi du complément de subvention de 12 355 € (à imputer au 935-50/ 6574) en faveur de l'Amicale des Personnels des Services du Département
- d'autoriser la signature de l'avenant à la convention qui définit les modalités de paiement de cette aide.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Adhésion au projet de groupement de commande pour la fourniture de services de collecte à haut débit

Dossier suivi par Affaires juridiques, commande publique et logistique - Systèmes d'information

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article 8-III dernier alinéa du Code des marchés publics ;

CONSIDÉRANT le rapport n°702 intitulé "Adhésion au projet de groupement de commande pour la fourniture de services de collecte à haut débit" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la transmission de la convention constitutive par les services de la Région ;

ARTICLE 1

Rappelle que le Département de la Lozère avait signé une convention permettant aux établissements du second degré d'accéder aux services du fournisseur d'accès internet qui leur est dédié.

ARTICLE 2

Approuve, dans la continuité de ce partenariat, l'adhésion du Département au groupement de commande, en cours de constitution par la Région Occitanie–Pyrénées–Méditerranée, pour la fourniture de service de collecte à Haut débit des établissements secondaire et hospitaliers.

ARTICLE 3

Précise que ce marché de services, à bons de commande conclu pour une durée de 5 ans, ne comportera pas de montant minimum sur lequel la collectivité sera engagée.

ARTICLE 4

Autorise la signature des documents nécessaires à la réalisation de ce projet dont la convention constitutive jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_130 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°702 "Adhésion au projet de groupement de commande pour la fourniture de services de collecte à haut débit".

Dans le cadre du raccordement des établissements du second degré au réseau R3LR6 le Département de la Lozère avait signé une convention permettant aux établissements d'accéder aux services du fournisseur d'accès internet qui leur est dédié. Dans la continuité de ce partenariat, un nouveau groupement de commande est en cours de constitution par la Région Occitanie–Pyrénées–Méditerranée pour la fourniture de service de collecte à Haut débit des établissements secondaire et hospitaliers.

Le projet de convention a pour objet de constituer un groupement de commande publique, en vue de la passation d'un marché public pour les membres du groupement et de définir ses modalités de fonctionnement.

La convention est actuellement en version de travail et en cours de finalisation par la Région.

Ce groupement de commande concerne la « Fourniture de services de collecte à Très Haut Débit » qui permettra de raccorder les collèges Lozériens au Département et au réseau haut débit. Il s'agit d'un marché de services, à bons de commande conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa date de notification.

Il n'y aura pas de montant minimum sur lequel la collectivité sera engagée.

Le groupement sera constitué des membres suivant, sous réserve de la signature de la convention :

- Les Conseils Départementaux
- Les établissements d'enseignement secondaire
- Les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- Les universités
- Les GCS Télé santé
- Les Centres Hospitaliers Universitaires
- Les rectorats

Les membres du Groupement conviennent de désigner la Région comme coordonnateur du groupement. La Région est chargée de procéder, dans le respect des règles prévues par le code des marchés publics à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection de prestataires.

Par ailleurs, la mise en place de ce groupement de commande n'aura pas d'impact financier par rapport à la convention actuelle. Je vous prie donc de bien vouloir :

- donner un avis favorable a l'adhésion du Département au futur groupement de commande dont la convention constitutive sera soumise à votre approbation ultérieurement.
- m'autoriser à signer les documents nécessaires a la réalisation de ce projet.

Convention constitutive de groupement de commande pour la Fourniture de services de collecte à Très Haut Débit

Entre

La Région Occitanie, représentée par Carole DELGA, Présidente, *ci-après dénommée « la Région »* ou « le coordonnateur »

Et,

Les partenaires suivants, dont les mentions et signatures figurent en p.6 et suivantes,

- Le Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier, représenté par son Directeur Général,
- Le Centre Hospitalier Universitaire de Nîmes, représenté par sa Directrice Générale,
- Le Centre National des Arts et Métiers, représenté par sa Directrice,
- La COMUE de Montpellier, représentée par son Président,
- Le Conseil Départemental de la Lozère, représenté par son Président,
- Le Conseil Départemental de l'Aude, représenté par son Président,
- Le Conseil Départemental de l'Aveyron, représenté par son Président,
- Le Conseil Départemental de l'Hérault, représenté par son Président,
- Le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales, représenté par sa Présidente,
- Le Conseil Départemental du Gard, représenté par son Président,
- Le Conseil Départemental du Lot, représenté par son Président,
- Le Conseil Départemental de Tarn et Garonne, représenté par son Président,
- Le CROUS de Montpellier, représenté par son Directeur Général,
- L'Ecole des Mines d'Alès, représentée par son Directeur,
- L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Montpellier, représentée par son Directeur,
- L'Etablissement Public Régional Port Sud de France, représenté par son Directeur,
- L'Ecole Polytechnique féminine, représentée par son Directeur,
- Le Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Midi-Pyrénées, représenté par son Administrateur,
- Le CNRS, Délégation Languedoc-Roussillon, représenté par son Délégué régional,
- L'Institut national de la recherche agronomique, représenté par sa Déléguée Régionale,

- L'Université Pierre et Marie Curie pour l'Observatoire océanologique de BANYULS, représenté par son Président,
- Montpellier Business School, représentée par son Président,
- Montpellier SUPAGRO, représenté par son Secrétaire Général,
- Le Rectorat, Académie de Toulouse, représenté par la Rectrice,
- Le Rectorat, Académie de Montpellier, représenté par le Recteur,
- Le Réseau CANOPE, représenté par son Directeur Général,
- L'Université de Nîmes, représentée par son Président,
- L'Université de Perpignan Via Domitia, représentée par son Président,
- L'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, représentée par son Président,
- L'Université Montpellier, représentée par son Président,
- L'Université Montpellier 3 - Paul-Valéry, représentée par son Président,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – PREAMBULE

La Région Occitanie, les Conseils Départementaux, les établissements d'enseignement secondaire, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les universités, le GCS Télésanté Midi-Pyrénées, les Centres Hospitaliers Universitaires, les Rectorats, souhaitent mettre en place un réseau de fourniture de services de collecte à très haut débit dans un cadre partenarial et le rendre accessible aux établissements sous leur compétence.

Le présent document définit les modalités de mise en œuvre du groupement de commande pour la passation d'un accord-cadre permettant le déploiement des services relatifs à ce réseau.

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet, conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, de constituer un groupement de commande publique, en vue de la passation d'un accord cadre pour les membres du groupement (ci-après dénommé « le Groupement ») et de définir ses modalités de fonctionnement.

Ce marché concerne la « Fourniture de services de collecte à Très Haut Débit ». Il s'agit d'un accord-cadre s'exécutant au moyen de bons de commande au sens de l'article 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics conclu pour une durée de 5 ans à compter de sa date de notification.

ARTICLE 3 – MEMBRES DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Les membres du Groupement sont les signataires de la présente convention.

ARTICLE 4 – COORDONNATEUR

Pour l'accord-cadre mentionné à l'article 2, les membres du Groupement conviennent de désigner la Région comme coordonnateur du groupement. La Région est chargée de

procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance du 23 juillet 2015 et le décret du 25 mars 2016 susvisés, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection de prestataires.

A ce titre, la Région est désignée ci-après « coordonnateur » du groupement pour cet accord-cadre.

4.1- Missions du coordonnateur

Dans le cadre de la procédure de marché public, le coordonnateur est chargé :

- De centraliser la définition des besoins et d'en vérifier la cohérence. A cette fin, le coordonnateur sollicite chacun des membres du groupement de commande en mettant en œuvre les moyens adéquats pour créer le consensus (réunions, ...).
- De déterminer, selon ses règles internes de passation et dans le respect de l'ordonnance et du décret susvisés, et après décision conjointe des membres du groupement, le mode de dévolution adéquat.
- De définir l'organisation technique et administrative de la procédure de sélection des cocontractants dans le cadre de l'accord cadre cité dans l'article 2.
- De rédiger et de finaliser sur les propositions des membres du groupement, les pièces techniques et administratives du dossier de consultation. Il est entendu que ces documents seront validés par les membres du groupement avant le lancement de la procédure.
- D'assurer le lancement de la procédure, de coordonner l'analyse des offres avec les partenaires. A cet effet, le coordonnateur communiquera les éléments d'analyse aux autres membres qui disposeront à compter de leur réception d'un délai maximum de 15 jours calendaires pour faire connaître leurs observations. A l'issue de ce délai, le coordonnateur disposera de 15 jours pour procéder à la validation de l'analyse finalisée. En cas de désaccord entre les membres du groupement, une solution amiable sera recherchée par le coordonnateur.

4.2- Missions des membres du groupement

Chaque membre du groupement participera à la mise au point des pièces techniques et administratives de l'accord cadre. Ainsi, les membres du groupement sont chargés :

- De respecter l'objet du groupement
- De communiquer au coordonnateur une définition et une évaluation précise de leurs besoins en vue de la passation de l'accord cadre
- De participer à l'analyse des offres dans les délais fixés à l'article 4-1 de la présente convention.

Ils s'engagent à :

- Notifier les bons de commande dans le cadre de l'exécution de l'accord-cadre
- D'assurer le suivi administratif et financier de leurs accords-cadres et des bons de commande émis au titre de leur exécution.

ARTICLE 5 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT

Conformément à l'article 28 II de l'ordonnance du 23 juillet 2015, il est prévu que le coordonnateur sera chargé de signer et de notifier l'accord cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution.

La commission d'appel d'offres sera donc celle du coordonnateur, c'est à dire celle de la Région Occitanie, conformément à l'article 1414-3 II du Code Général des Collectivités Territoriales

*De même, et ainsi que le prévoit l'article à l'article 1414-3 III du Code Général des Collectivités Territoriales, le comptable du coordonnateur du groupement et un représentant de la directrice générale de la **direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)** peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la Commission d'appel d'offres, lorsqu'ils y sont invités. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.*

ARTICLE 6 – PASSATION, FRAIS DE GESTION ET EXECUTION DES MARCHES

La Commission d'appel d'offres du groupement, au terme de la procédure de passation de l'accord cadre, désigne la ou les entreprises retenues.

En cas de partage égal des voix entre les membres ayant voix délibérative, le président de la Commission d'appel d'offres a voix prépondérante.

Les frais de gestion du groupement sont constitués des dépenses courantes liées à la passation de l'accord cadre, en particulier les frais de secrétariat. Ces frais sont pris en charge par le coordonnateur.

Chaque membre du groupement exécute son propre marché et s'engage ainsi à respecter une utilisation à des fins strictement conformes à la finalité du réseau de fourniture de services de collecte à très haut débit. Ainsi, chaque membre s'engage à utiliser les liens de ce réseau sans donner accès à des tiers non autorisés sans autorisation préalable de la Région. Par ailleurs, l'accès lié à ce réseau ne doit pas donner lieu à une activité commerciale.

Le marché du coordonnateur comprend en outre la partie globale concernant la mise en place des éléments mutualisés nécessaires pour mettre en œuvre la fourniture de services de collecte à très haut débit soit les frais généraux de déploiement, et les frais liés aux équipements centralisés au PSN (Pôle de Services Numériques) de l'Université Paul Sabatier - Toulouse III, au CINES MONTPELLIER, à l'école des MINES D'ALES, à l'université de PERPIGNAN, à l'EERIE de NIMES)

Le coordonnateur s'engage à associer étroitement les membres du Groupement à la préparation de toutes les phases décisionnelles de la partie du projet qui lui est déléguée dans le cadre d'un comité de suivi comprenant les représentants de tous les membres du Groupement.

Les membres du groupement participent financièrement au projet conformément aux dispositions prévues à l'article 8-1 de la présente convention.

ARTICLE 7 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT

L'adhésion au Groupement résulte de l'initiative spontanée de chacun des membres. Cette adhésion est subordonnée à la signature de la présente convention et au respect de l'ensemble de ses dispositions.

Pour assurer le bon fonctionnement du Groupement, tout retrait ou exclusion de l'un des membres doit s'effectuer par consentement mutuel de l'ensemble des autres membres. L'exclusion de l'un des membres du Groupement peut notamment être décidée en cas de non-respect par celui-ci des obligations lui incombant au titre de la présente convention.

Seul un avenant à la présente convention passé dans les mêmes formes peut valider la sortie du groupement d'un des membres. Ledit avenant précise les conditions d'arrêt de compte et de délivrance du quitus au coordonnateur précisé à l'article 9.

En cas de retrait de l'un des membres du groupement, celui-ci s'engage au préalable à régler au titulaire du marché l'intégralité des sommes qui lui incombent au titre des marchés passés dans le cadre du groupement de commande et dans les conditions définies par ce marché.

Le groupement de commande est dissout :

- De plein droit au terme de sa durée contractuelle,
- En cas de résiliation anticipée d'un des marchés concernés.

ARTICLE 8 – MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE DES MEMBRES

L'accord-cadre s'exécute au moyen de l'émission de bons de commandes. Chaque membre du groupement, titulaire de son marché, gère ses propres bons de commandes : il édite donc ses bons, les signe, les émet, et s'acquitte de ce fait des factures qui lui sont adressées directement par le titulaire de ce marché.

Les modalités de participation financière des membres du groupement s'établissent comme suit :

Prestations globales :

Les prestations globales concernant l'ensemble des lots de l'accord-cadre de fourniture de services de collecte à très haut débit sont prises en charge par le coordonnateur du groupement au titre des bons de commande qu'il émet conformément au Bordereau des Prix Unitaires à l'exclusion des prestations listées ci-après liées au GCS Télésanté Midi-Pyrénées.

En effet, le GCS Télésanté Midi-Pyrénées prend en charge l'ensemble des éléments afférents à l'exécution des prestations du marché pour ses propres sites (frais de mises en service, frais d'accès en cours de marché, abonnements récurrents et options complémentaires dans le cadre du Bordereau des Prix Unitaires). Ceci signifie la prise en charge:

- des prestations globales afférentes à ses propres sites : liens et services de collecte, liens et services complémentaires de sécurisation de collecte, liens et services complémentaires de sécurisation de site, équipements spécifiques de raccordement de site (double alimentation, matériels redondants).
- des prestations relevant de l'accès Internet pour ses propres sites : liens Internet et l'ensemble des services afférents à son fonctionnement ainsi que les services complémentaires de sécurisation de site et/ou d'accès.

Ceci est valable pour le périmètre de départ inscrit au présent document et toute évolution survenant au cours du marché.

Autres prestations :

Chaque membre du groupement prend en charge pour les sites qui le concerne les prestations suivantes : frais de mises en service, frais d'accès en cours de marché, abonnements récurrents et options complémentaires dans le cadre du Bordereau des Prix Unitaires.

Ceci signifie la prise en charge :

- Des prestations relatives à chaque accès individuel abonnement mensuel, services à valeur ajoutée associés à l'accès (CoS, IPv6...), qualité de service associée à l'accès (Garantie de Temps de Rétablissement), et tout autre service complémentaire inscrit au Bordereau des Prix Unitaires du marché.
- Des prestations supplémentaires globales inscrites au Bordereau des Prix Unitaires et spécifiques à un site, un groupe de sites ou l'intégralité des sites du membre du groupement.

Ceci est valable pour le périmètre de départ inscrit au présent document et toute évolution survenant au cours du marché.

ARTICLE 9 – CHARGES ET CONDITIONS DU MANDAT

Le coordonnateur doit indiquer dans tous les contrats et avenants qu'il agit au nom et pour le compte des membres du groupement.

Tous les accords-cadres et avenants signés par le coordonnateur au nom et pour le compte du groupement sont adressés sous forme de copies conformes à chacun des membres du groupement.

La communication par le coordonnateur des pièces contractuelles de l'accord-cadre à chacun des membres du groupement emporte transfert des obligations liées à l'exécution de celui-ci.

9.1- Résiliation du contrat

Si l'identité du coordonnateur, définie à l'article 4, venait à être modifiée, les mandats y afférents seraient résiliés de plein droit.

9.2- Fin de la mission du coordonnateur

Les mandats du coordonnateur prennent fin par le quitus délivré par les membres du groupement dans les 30 jours qui suivent la réception des documents prévus lors de l'achèvement de l'opération. Ce quitus sera délivré à l'occasion d'une réunion de tous les membres convoqués par le coordonnateur 15 jours francs au moins avant la date de la réunion. A défaut, le silence d'un membre du groupement dans les 15 jours francs suivant la transmission du dossier de marché ou l'absence à la réunion évoquée ci-dessus vaudra quitus.

ARTICLE 10 – DUREE DE LA CONVENTION

Les procédures relatives au marché visé à l'article 2 pourront être lancées dès que la présente convention aura été adoptée selon les règles propres à chacun et signée par l'ensemble des parties.

Le quitus prévu à l'article 9.2 vaut constatation de la fin du groupement et met un terme aux relations contractuelles entre le coordonnateur et les autres membres du groupement.

ARTICLE 11 – AVENANT

La présente convention peut subir des modifications qui ne sauraient être rétroactives. Ces modifications prennent la forme juridique d'un avenant qui doit faire l'objet d'une approbation par l'ensemble des membres du Groupement dans des formes identiques à celles relatives à l'adoption de la convention elle-même.

ARTICLE 12 – LITIGES

Le cas échéant, les Parties se réservent la possibilité de solliciter un règlement amiable du litige. A défaut d'accord amiable entre les Parties, les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention relèveront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait à Toulouse en **32** exemplaires originaux.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Gestion du personnel : mesures d'adaptation

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances -

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°CD_16_1046 du 17 juin 2016 portant approbation des nouvelles missions et de la nouvelle organisation des directions et des services du Département ;

VU la délibération n°CD_16_1066 du 16 décembre 2016 approuvant le tableau des effectifs 2017 modifiée par délibération n°CD_17_1031 du 24 mars 2017 ;

VU la tenue des CAP du 11 mai 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°703 intitulé "Gestion du personnel : mesures d'adaptation" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU le complément au rapport transmis à la suite des CAP du 11 mai 2017 ;

ARTICLE 1

Approuve pour faire face aux évolutions réglementaires et aux besoins de la collectivité, les mouvements sur les emplois budgétaires suivants :

Suppressions :

- 1 poste d'attaché ;
- 1 postes d'agent de maîtrise principal ;
- 1 poste de technicien principal de 1ère classe ;
- 1 poste de technicien principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint technique 1ère classe ;
- 1 poste d'assistant socio-éducatif principal ;
- 1 poste d'adjoint technique des EPLE à temps non complet (50%).
- 1 poste d'adjoint technique 1ère classe des EPLE.

Créations :

- 1 poste d'attaché principal ;
- 4 postes d'adjoint technique ;
- 1 poste de technicien ;
- 1 poste d'assistant socio-éducatif.

ARTICLE 2

Valide les transformations de postes suite aux avancements de grades et promotions internes telles qu'elles résultent des CAP du 11 mai 2017, à savoir :

Délibération n°CP_17_131

Avancement de grade :

Catégorie et groupe hiérarchique	Nbre de postes	Grade d'origine supprimé	Grade d'obtention créé	Commentaires
C2	12	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif principal de 1ère classe	
C2	17	Adjoint technique principal de 2ème classe des EPLE	Adjoint technique principal de 1ère classe des EPLE	
C2	25	Adjoint technique principal de 2ème classe	Adjoint technique principal de 1ère classe	
C2	6	Adjoint technique des EPLE	Adjoint technique principal de 2ème classe des EPLE	
C2	1	Adjoint technique des EPLE (50%)	Adjoint technique principal de 2ème classe des EPLE (50%)	À compter du 1 ^{er} novembre 2017
C2	9	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	
C2	2	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	À VALIDER
B4	3	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	
A5	1	Attaché	Attaché principal	
A5	1	Cadre de santé de 1ère classe	Cadre supérieur de santé	
A5	1	Cadre de santé de 2ème classe	Cadre de santé de 1ère classe	
B4	1	Éducateur de jeunes enfants	Éducateur principal de jeunes enfants	
A5	1	Ingénieur	Ingénieur principal	
B4	1	Rédacteur principal de 2ème classe	Rédacteur principal de 1ère classe	
B4	8	Rédacteur	Rédacteur principal de 2ème classe	
B4	2	Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	
B4	1	Technicien principal de 2ème classe	Technicien principal de 1ère classe	À compter du 23 juin 2017
B4	1	Technicien paramédical de classe normale	Technicien paramédical de classe supérieure	

Délibération n°CP_17_131

Promotion interne :

Catégorie et groupe hiérarchique	Nbre de postes	Grade d'origine supprimé	Grade d'obtention créé
A5	1	Rédacteur principal de 1ère classe	Attaché
A5	1	Assistant socio-éducatif principal	Conseiller socio-éducatif
A5	1	Technicien principal de 1ère classe	Ingénieur
B3	1	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Rédacteur
B3	1	Agent de maîtrise principal	Technicien

Changement de filière :

Nbre de postes	Grade d'origine supprimé	Grade d'obtention créé	
2	Technicien paramédical de classe supérieure	Technicien principal de 1ère classe	Changement de filière

ARTICLE 3

Précise que ces propositions prendront effet à compter du 1^{er} juin 2017, sauf mentions contraires.

ARTICLE 4

Décide, dans le cadre de la mise en place de la Maison Départementale de l'Autonomie, de procéder à la régularisation des deux postes de référentes gérontologiques par la création, à compter du 1^{er} juillet 2017, de deux postes d'assistants socio-éducatifs sachant que les deux agents occupant ces postes seront dorénavant rémunérés par le Département et mis à disposition de la MDPH.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_131 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°703 "Gestion du personnel : mesures d'adaptation".

Afin de tenir compte des mobilités internes et externes, des modifications en matière de personnel sont nécessaires. L'ensemble de ces évolutions a été pris en compte au niveau budgétaire.

II/ Transformations de postes :

Direction concernée	Poste supprimé	Poste créé	Commentaires
DRHAF	Attaché	Attaché principal	
DGAID	Agent de maîtrise principal	Technicien	Suite à un départ à la retraite
DGAID	Agent de maîtrise principal	Adjoint technique	Suite à un départ à la retraite
DGAID	Technicien principal de 1ère classe	Adjoint technique	Suite à un départ à la retraite à compter du 1 ^{er} août 2017
DGAID	Technicien principal de 2ème classe	Technicien	Suite à un départ
DGAID	Adjoint technique principal de 1ère classe	Adjoint technique	Suite à un départ à la retraite à compter du 1 ^{er} octobre 2017
DGASOS	Assistant socio-éducatif principal	Assistant socio-éducatif	Suite à un départ à la retraite à compter du 1 ^{er} août 2017
DDEC	Adjoint technique des EPLE à temps non complet (50%)	Adjoint technique des EPLE à temps complet (100%)	Suite à un départ à la retraite à compter du 27 septembre 2017
DDEC	Adjoint technique de 1ère classe des EPLE	Adjoint technique	Suite à un départ

Le tableau des effectifs sera modifié pour tenir compte des évolutions ci-dessus. Hormis les mentions figurant dans le tableau ci-dessus, la date d'effet de ces propositions est le 1er juin 2017.

III/ Avancements de grade et promotions internes

Il vous est proposé de valider les mouvements de personnel, à la suite de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du 11 mai 2017, amenée à se prononcer sur les avancements de grade et promotions internes, étant précisé que la liste des mouvements définitifs sera communiquée à la suite de la CAP.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver les transformations / créations de postes, tels que proposées ci-dessus,
- d'approuver les transformations de postes suite aux avancements de grades et promotions internes telles qu'elles résultent de la dernière CAP.

La date d'effet de ces propositions sera le 1^{er} juin 2017 sauf mention contraire.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme : convention de partenariat entre le Conseil Départemental et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Ressources Humaines

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'article R 3221-1 du code général des collectivités territoriales;

VU l'article 6 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDCSPP-SG-2016-348-001 du 13 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°704 intitulé "Secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme : convention de partenariat entre le Conseil Départemental et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Rappelle que :

- le secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme a été assuré par le Centre de gestion de la Lozère entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2014, puis transféré à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ;
- la D.D.C.S.P.P. n'est plus en mesure d'assurer le secrétariat médical depuis le 1^{er} janvier 2016.

ARTICLE 2

Décide, en conséquence, de constituer les instances départementales afin d'assurer le maintien du secrétariat médical et de la Commission de réforme à compter de cette date.

ARTICLE 3

Donne un avis favorable à la convention de partenariat avec la DDCSPP afin :

- de mutualiser les médecins pour prendre en compte la pénurie de praticiens pouvant participer à ces instances.
- de définir un planning commun annuel et d'établir une convention avec les services de la DDCSPP afin de partager la gestion d'une salle ainsi que les frais de déplacements des médecins qui interviennent.

ARTICLE 4

Autorise la signature de la convention avec la DDSCPP telle que jointe en annexe.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_132 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°704 "Secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme : convention de partenariat entre le Conseil Départemental et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations".

Les comités médicaux et les commissions de réforme sont des instances consultatives chargées de donner des avis sur les questions médicales concernant les fonctionnaires.

Le Comité Médical est chargé d'émettre des avis préalables à certaines décisions liées à la santé des agents. Il est compétent à l'égard de tous les agents de droit public (stagiaires, titulaires, non titulaires).

Il est obligatoirement consulté sur :

- la prolongation des congés de maladie ordinaire au-delà de 6 mois consécutifs,
- l'attribution et le renouvellement des congés de longue maladie (CLM), de grave maladie et de longue durée (CLD),
- la réintégration après 12 mois consécutifs de congé de maladie ordinaire ou à l'issue d'un CLM, d'un congé de grave maladie ou d'un CLD,
- l'aménagement des conditions de travail d'un fonctionnaire après congé de maladie ou disponibilité d'office,
- la mise en disponibilité d'office pour raison de santé et son renouvellement,
- le reclassement d'un fonctionnaire dans un autre emploi à la suite d'une modification de son état physique.

La commission de réforme quant à elle est chargée de donner un avis médico-administratif à l'autorité administrative dont dépend l'agent. Elle est exclusivement compétente pour les agents affiliés à la CNRACL.

Elle est notamment consultée sur :

- les accidents de service ou de trajets,
- les maladies professionnelles,
- l'octroi ou le renouvellement de temps partiel thérapeutique après congé pour accident de service ou maladie imputable au service,
- reclassement dans un autre emploi suite à accident de service ou maladie imputable au service,
- la retraite pour invalidité suite à des accidents de service,
- la disponibilité d'office pour raisons médicales, ...

Le secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme a pour missions principales de :

- Convoquer l'agent chez un médecin expert,
- Transmettre le dossier médical de l'intéressé au médecin expert,
- Informer l'agent de la date à laquelle son dossier sera examiné, de ses droits à consulter son dossier et à faire entendre le médecin de son choix, des voies de recours possibles,
- Informer l'employeur de la date à laquelle sera examiné le dossier,
- Informer le médecin de prévention,
- préparer les PV et les faire signer aux médecins agréés,
- convoquer les représentants du personnel et de l'administration à la commission de réforme,
- vérifier la complétude des dossiers de demande.

Ce secrétariat médical a été assuré par le Centre de gestion de la Lozère entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2014, puis transféré suite aux difficultés rencontrées quant à la gestion des dossiers (réactivité, nombre et coût des expertises demandées, confidentialité) à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Cependant, cette dernière nous a informé par courrier en date du 1^{er} février 2016 qu'elle ne peut plus assurer cette fonction. En conséquence, elle assumerait le secrétariat médical jusqu'au 31 décembre 2016, le temps pour le Conseil départemental de se réorganiser.

Après avoir envisagé différentes solutions, il est apparu opportun de constituer nos propres instances comme nous le permet la loi 2012-347 du 12 mars 2012 pour les raisons suivantes :

- une plus grande facilité et maîtrise des dossiers,
- un meilleur suivi des agents,
- une maîtrise des coûts (en particulier liés aux expertises).

Il a été donc proposé à la DDCSPP de :

- de mutualiser les médecins : compte tenu de la pénurie de praticiens pouvant participer à ces instances, il est envisagé de solliciter les mêmes médecins qui siègent aux instances de la DDCSPP afin de faciliter leurs interventions.
- de définir un planning commun annuel et d'établir une convention avec les services de la DDCSPP afin de partager la gestion d'une salle ainsi que les frais de déplacements des médecins qui interviennent .

Vous trouverez joint au présent rapport le projet de convention avec la DDSCPP d'une durée de cinq ans dans laquelle sont précisés les points suivants :

- Le calendrier annuel des réunions du comité médical et de la commission de réforme sera élaboré par la DDCSPP. Il sera transmis au plus tôt au Conseil Départemental, qui tiendra ses instances à la suite de celles de la DDCSPP.
- Dans le cadre d'un tuilage lié à la mise en place de ces 2 instances, le CD 48 bénéficiera d'un accompagnement de la secrétaire des comités et commissions.
- Les réunions du comité médical et de la commission de réforme auront lieu dans les locaux de la DDCSPP afin d'éviter tous déplacements supplémentaires aux médecins.
- Au vu des problématiques de défraiements, les frais de déplacements des médecins à ces instances seront pris en charge en totalité par la DDCSPP.
- Les convocations des médecins aux instances seront faites par la DDCSPP.

Le département s'engage à verser aux médecins généralistes agréés et spécialistes les sommes qui leur sont dues dans le cadre des réunions des comités médicaux et commission de réforme du Département.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver la mise en place du secrétariat médical et de la commission de réforme,
- de m'autoriser à signer la convention de partenariat avec la DDSCPP.

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL et
LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS**

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU l'article R3221-1 du code général des collectivités territoriales;

VU l'article 6 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDCSPP-SG-2016-348-001 du 13 décembre 2016 ;

VU la délibération n° _____ de la commission permanente
approuvant la convention ;

Entre les soussignés

Le Département de la Lozère, représenté par Madame Sophie PANTEL,
Présidente du Conseil départemental,

désigné ci-après par « le Département »

d'une part,

Et

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des
Populations, représenté par Monsieur Denis MEFRAY, Directeur,

désigné ci-après par « la DDCSPP »

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

L'arrêté préfectoral n°DDCSPP-SG-2016-348-001 du 13 décembre 2016 stipule :

Article 1 : Le secrétariat du comité médical et de la commission de réforme des agents relevant de la fonction publique territoriale du Conseil Départemental de la Lozère est transféré, à compter du 1^{er} janvier 2017, au Conseil Départemental, situé 4 rue de la Rovère, 48000 Mende.

Dans le cadre de ce transfert, le Conseil Départemental assurera toutes les fonctions liées au secrétariat de ces instances médicales. Les séances de ces instances se dérouleront dans les locaux de la DDCSPP.

Article 2 : Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Lozère et la Présidente du Conseil Départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La présente convention définit les relations entre le Département et la DDCSPP, dans le cadre de la mise en œuvre du comité médical et de la commission de réforme des agents du Département (CD48).

L'objectif, au travers de cette convention est de définir les modalités de fonctionnement de ces instances, le rôle de la DDCSPP et celui du Département.

PARTIE I : LE COMITÉ MÉDICAL DU DÉPARTEMENT

I.1 COMPÉTENCES DU COMITÉ MÉDICAL

Le comité médical est une instance médicale consultative chargée de donner à l'autorité territoriale compétente, dans les conditions fixées par le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, un avis sur les questions médicales soulevées par l'admission des candidats aux emplois publics, l'octroi et le renouvellement des congés de maladie et la réintégration à l'issue de ces congés, lorsqu'il y a contestation. Les avis sont rendus de façon collégiale.

Le Comité médical est composé de deux médecins généralistes et des spécialistes pour l'affection en cause. La présidence est prise en charge par un médecin agréé. Le secrétariat devra être assuré par un médecin. Le médecin de prévention s'il le juge utile avec ou sans accord de l'agent pourra assister au Comité médical. Le médecin traitant pourra être présent à la demande de l'agent.

Il est consulté obligatoirement pour :

=> la prolongation des congés de maladie au-delà de six mois consécutifs ;

=> l'octroi et le renouvellement des congés de longue maladie ou de longue durée ;

=> la réintégration à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée ;

=> la réintégration après douze mois consécutifs de congé de maladie ;

=> l'aménagement des conditions de travail du fonctionnaire après congé de maladie ou disponibilité d'office ;

=> la mise en disponibilité d'office pour raison de santé et son renouvellement ;

=> le reclassement dans un autre emploi à la suite d'une modification de l'état physique du fonctionnaires ;

=> ainsi que dans tous les autres cas prévus par les textes réglementaires.

Il peut recourir, s'il y a lieu, au concours d'experts pris en dehors de lui. Ceux-ci doivent être choisis selon leur qualification sur la liste des médecins agréés. Les experts peuvent donner leur avis par écrit ou siéger au comité à titre consultatif. S'il ne trouve pas dans leur ressort territorial un ou plusieurs des experts dont l'assistance a été jugée nécessaire, les comités font appel à des experts professant dans d'autres départements.

I.2 OBLIGATIONS DU DÉPARTEMENT

Le secrétariat administratif est assuré par le Département pour les dossiers de ses agents :

- réceptionne le dossier de saisine, vérifie les pièces reçues et demande des éléments complémentaires le cas échéant ;
- enregistre la demande complète ;
- organise une expertise médicale avec l'expert compétent ;
- convoque l'agent à l'expertise ;
- assure le suivi de l'expertise ;
- instruit le dossier ;
- inscrit le dossier à l'ordre du jour de la réunion du comité médical dans le mois qui suit la constitution du dossier complet ;
- transmet aux membres généralistes :
 - la convocation à la séance,
 - l'ordre du jour,
 - les dossiers.
- transmet aux membres spécialistes :
 - la convocation à la séance,
 - l'ordre du jour,
 - le ou les dossiers des agents atteints d'affections relevant de leurs compétences.
- informe le médecin du service de médecine préventive de la collectivité ;
- informe le fonctionnaire, 10 jours avant la réunion et sous couvert du Conseil Départemental de :
 - la date à laquelle le comité médical examinera son dossier,
 - ses droits concernant la communication de son dossier et la possibilité de faire entendre le médecin de son choix,
 - voies de recours possibles devant le comité médical supérieur.
- reçoit les agents et toutes personnes intéressées et répond aux sollicitations téléphoniques ;
- assiste aux réunions et rédige le compte rendu ;
- établit le procès-verbal de la réunion ;
- transmet l'avis du comité médical à la collectivité dans les 8 jours suivant la tenue de la réunion et sur sa demande communique l'avis à l'intéressé dans les conditions fixées par la loi du 17 juillet 1978 ;

- assure la veille réglementaire, le suivi de la doctrine et de la jurisprudence concernant les domaines d'attribution du comité médical ;
- calcule et verse les indemnités dues aux médecins généralistes et aux spécialistes présents (indemnités de séance) ;
- assure le paiement des honoraires dus aux médecins experts pour la réalisation des expertises médicales et la facturation des frais correspondants ;

Le secrétariat médical est assuré par un médecin secrétaire désigné par le Département qui :

- apprécie le recours à un expert ;
- oriente l'agent vers un expert compétent parmi une liste d'experts établie selon la réglementation en vigueur ;
- répond aux sollicitations des médecins experts et aux demandes du corps médical en général.

PARTIE II : LA COMMISSION DE REFORME

II.1 COMPÉTENCES DE LA COMMISSION DE REFORME

La commission de réforme prévue par l'article 31 du décret du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraites des fonctionnaires affiliés à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales :

- donne son avis, dans les conditions fixées par le titre II du présent arrêté, sur la mise à la retraite pour invalidité des agents affiliés à la Caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales, la majoration spéciale pour assistance d'une tierce personne, la pension d'orphelin handicapé, la pension de veuf invalide ;
- exerce, à l'égard des agents des collectivités locales relevant de la loi du 26 janvier 1984 susvisée et des agents des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 susvisée, les attributions prévues respectivement à l'article 57 (imputabilité des accidents ou maladies non reconnus par la collectivité, demande de reprise à temps partiel thérapeutique après accident ou maladie imputable au service, de cure thermale, d'aménagement de poste de travail, de mise en disponibilité d'office sous certaines conditions, etc.) ;
- intervient, dans les conditions fixées par le décret du 11 janvier 1960 susvisé, pour apprécier l'invalidité temporaire des agents relevant du régime de sécurité sociale prévu par ce décret ;
- intervient dans l'attribution de l'allocation temporaire d'invalidité prévue à l'article L. 417-8 du code des communes, au III de l'article 119 de la loi du 26 janvier 1984 et à l'article 80 de la loi du 9 janvier 1986 susvisés ;
- est consultée chaque fois que des dispositions législatives et réglementaires le prévoient expressément (avis sur les soins et arrêts, sur prise en charge des frais de prothèses optiques, dentaires et autres, des frais de transport, certaines prescriptions médicales, etc.).

La Commission de réforme est composée de deux praticiens de médecine générale, auxquels est adjoint, s'il y a lieu, pour l'examen des cas relevant de sa compétence, un médecin spécialiste qui participe aux débats mais ne prend pas part aux votes ; de deux représentants de la collectivité et de deux représentants du personnel du Conseil départemental. La présidence du secrétariat lors des séances sera assurée par le Préfet ou son représentant.

II.2 LE DÉPARTEMENT ET LA DDCSPP

Le secrétariat administratif est assuré par le Département qui :

- prépare les arrêtés de composition de la commission (Présidence et vice-présidence, représentation des personnels), notamment après le renouvellement des conseils et les nouvelles commissions paritaires, après avoir recueilli les propositions,
- réceptionne le dossier de saisine, vérifie les pièces reçues et demande des éléments complémentaires le cas échéant,
- enregistre la demande complète adressée par la collectivité,
- le cas échéant, prend rendez-vous avec un expert compétent, convoque l'agent à l'expertise, assure le suivi de l'expertise, et les frais de l'expertise,
- instruit le dossier,
- inscrit le dossier à l'ordre du jour de la réunion de la commission de réforme dans le mois qui suit la constitution du dossier complet,
- réalise les démarches auprès des experts médicaux afin de compléter le dossier de saisine,
- transmet aux membres médecins généralistes et président ou vice-président au moins quinze jours avant la date de la réunion :
 - la convocation à la séance,
 - l'ordre du jour,
 - les dossiers,
- transmet aux membres représentants de la collectivité au moins quinze jours avant la date de la réunion :
 - la convocation à la séance,
 - l'ordre du jour,
 - les dossiers des agents de leur collectivité,
- transmet aux membres représentants du personnel au moins quinze jours avant la date de la réunion :
 - la convocation à la séance,
 - l'ordre du jour,
 - le ou les dossiers des agents de leur catégorie,
- informe le médecin du service de médecine préventive de la collectivité,
- informe le fonctionnaire 10 jours au moins avant la commission de :
 - la date à laquelle la commission examinera son dossier,
 - la possibilité de prendre connaissance personnellement de son dossier ou par l'intermédiaire de son représentant,
 - la possibilité de présenter des observations écrites et fournir des certificats médicaux.
- reçoit les agents et toutes personnes intéressées et répond aux nombreuses sollicitations téléphoniques,
- assiste aux réunions et rédige le compte rendu,
- établit le procès-verbal de la réunion (les avis sont émis à la majorité des membres présents et motivés dans le respect du secret médical),

- transmet l'avis de la commission de réforme à la collectivité dans les 8 jours suivant la tenue de la réunion et sur sa demande communique l'avis à l'intéressé dans les conditions fixées par la loi du 17 juillet 1978,
- assure la veille réglementaire, le suivi de la doctrine et de la jurisprudence concernant les domaines d'attribution de la commission.

III. LES CONDITIONS DU PARTENARIAT :

III.1 LA DDCSPP :

- le calendrier annuel des réunions du comité médical et de la commission de réforme sera élaboré par la DDCSPP. Il sera transmis au plus tôt au Conseil Départemental, qui tiendra ses instances à la suite de celles de la DDCSPP,
- dans le cadre d'un tuilage lié à la mise en place de ces 2 instances, le CD 48 bénéficiera d'un accompagnement de la secrétaire des comités et commissions,
- les réunions du comité médical et de la commission de réforme auront lieu dans les locaux de la DDCSPP afin d'éviter tous déplacements supplémentaires aux médecins,
- au vu des problématiques de défraiements, les frais de déplacements des médecins à ces instances seront pris en charge en totalité par la DDCSPP,
- les convocations des médecins aux instances seront faites par la DDCSPP.

III.2 LE DEPARTEMENT :

- Le Département s'engage à verser aux médecins généralistes agréés et spécialistes les sommes qui leur sont dues dans le cadre des réunions des comités médicaux et commission de réforme du Département,
- le Département viendra en appui de la DDCSPP en cas de besoin pour la convocation des médecins aux instances.

DATE D'EFFET DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet dès sa signature. Elle est renouvelable par tacite reconduction pour une durée de 5 ans. La convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre partie dans un délai de 6 mois par courrier recommandé avant le délai d'expiration de cette convention ou dans le cas de non-respect des obligations de l'une ou l'autre des parties. La convention deviendra caduque de fait en cas de changement réglementaire notable.

Fait à Mende, en double exemplaire, le

Pour le Département,

La Présidente du Conseil départemental

Sophie PANTEL

Pour la Direction Départementale
de la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations,

Le Directeur

Denis MEFRAY



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Animation locale : modification d'attribution de subvention et individualisations au titre de la dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières et Assemblées

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3, L 3231-3-1 et R 3231 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1039 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « finances » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

VU la délibération n°CP_17_104 du 7 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°800 intitulé "Animation locale : modification d'attribution de subvention et individualisations au titre de la dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Transfère la subvention de 8 000,00 €, allouée par la délibération n°CP_17_104 aux « Jeunes Agriculteurs Lozère » pour l'« Expérimentation d'un service de remplacement pour pompiers volontaires », au bénéficiaire suivant : « Service de Remplacement Lozère ».

ARTICLE 2

Approuve, dans le cadre du programme « dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations », les individualisations des subventions récapitulées dans le tableau ci-joint, d'un montant total de 6 520,00 € à imputer au chapitre 930-0202/6574.41, pour accompagner diverses associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences.

ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_133 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°800 "Animation locale : modification d'attribution de subvention et individualisations au titre de la dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations".

I – Modification d'attribution de subventions

Lors de la commission permanente du 7 avril dernier, une subvention de 8 000 € a été individualisée, au titre de la dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations, en faveur de l'association « Jeunes Agriculteurs » pour l'expérimentation d'un service de remplacement pour pompiers volontaires.

Il s'avère que le projet va être porté par le "Service de Remplacement Lozère".

En conséquence, je vous propose d'approuver le transfert de la subvention de 8 000 € en faveur du "Service de Remplacement Lozère" et d'autoriser la signature de la convention avec cette association.

II – Nouvelles individualisations

Dans le cadre du programme « dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations », il vous est proposé d'approuver les individualisations des subventions récapitulées dans le tableau ci-joint pour accompagner diverses associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences :

Il vous est donc proposé :

- d'approuver l'octroi des subventions pour un montant de 6 520 € à imputer au 930-0202/6574.41 ;
- d'autoriser la signature des conventions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

COMMISSION PERMANENTE DU 15 MAI 2017
SUBVENTION AU TITRE DES DOTATIONS EXCEPTIONNELLES

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire	
			6 520,00		
Association les amis de l'école laïque	00017974	Projet "Résistances" au sein de l'école de Florac	1 000,00	930 0202	6574.41
Comité des fêtes de Belvezet	00017976	40 ème anniversaire du comité des fêtes	200,00	930 0202	6574.41
Association Espoir'Oc	00017973	Fête occitane	300,00	930 0202	6574.41
Ligue de l'Enseignement Fédération de Lozère	00017760	Festival de musique "Z'aériennes Naturellement" : complément à la subvention allouée à la CP du 7 avril 2017	1 020,00	930 0202	6574.41
Association l'Ecran Cévenol	00017977	Anniversaire du festival International du film de Vébron	1 000,00	930 0202	6574.41
Association les amis de la nuit des camisards	00017161	organisation de représentations de la pièce de théâtre "La nuit des Camisards" de Lionel Astier : complément à la subvention allouée à la CP du 7 avril 2017	3 000,00	930 0202	6574.41



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Animation locale : individualisation des subventions au titre des dotations cantonales (PED)

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières et Assemblées

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3, L 3231-3-1 et R 3231 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1039 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 «finances» ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 .

VU la délibération n°CD_17_1043 du 24 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°801 intitulé "Animation locale : individualisation des subventions au titre des dotations cantonales (PED)" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU les modifications faites en séance ;

VU la non-participation au débat et au vote de Jean-Claude MOULIN sur le dossier de l'association Semi-Marathon Marvejols-Mende et de Régine BOURGADE sur le dossier « Vivre à Fontanilles »

ARTICLE 1

Approuve, au titre du programme des dotations cantonales (PED) et pour accompagner diverses associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences, les attributions de subvention pour un montant total de 285 465,00 € réparti sur les cantons ci-après en faveur de 390 projets récapitulés dans l'annexe jointe :

- La Canourgue :38 340,00 €
- Grandrieu :37 400,00 €
- Mende 1 et Mende 2 :53 800,00 €
- Marvejols :6 500,00 €
- Saint Alban sur Limagnole :40 840,00 €
- Saint Chély d'Apcher :22 400,00 €
- Saint Étienne du Valdonnez :86 185,00 €

ARTICLE 2

Rappelle que, pour la gestion des dotations cantonales, il a été décidé de déroger au règlement général d'attribution des subventions sur les points suivants :

- la date butoir de dépôt des dossiers avant le 31 décembre de l'année n-1 ne s'applique pas.
- ces dotations allouées au titre des PED sont forfaitaires (pas de taux par rapport à des dépenses) et ne font pas l'objet d'écrêtement, le bénéficiaire doit simplement fournir les éléments justificatifs permettant de vérifier l'utilisation de la subvention conformément à son objet sachant que :
 - si la subvention est inférieure à 500,00 € : versement unique après notification.
 - si la subvention est supérieure à 500,00 € : le paiement de la subvention interviendra sur présentation d'éléments justificatifs des dépenses de l'association.

ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions de paiement pour les subventions supérieures à 4 000,00 €.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_134 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°801 "Animation locale : individualisation des subventions au titre des dotations cantonales (PED)".

Lors du vote du budget primitif, une enveloppe de 800 000 € a été réservée sur le programme des dotations cantonales (PED).

Je vous rappelle également que pour la gestion des dotations cantonales, il a été décidé de déroger au règlement général d'attribution des subventions sur les points suivants :

- Ces dotations allouées au titre des PED sont forfaitaires (pas de taux par rapport à des dépenses) et ne font pas l'objet d'écrêtement. Le bénéficiaire doit simplement fournir les éléments justificatifs permettant de vérifier l'utilisation de la subvention conformément à son objet. Ainsi, pour ces subventions :
 - si la subvention est inférieure à 500 € : versement unique après notification.
 - si la subvention est supérieure à 500 € : le paiement de la subvention interviendra sur présentation d'éléments justificatifs des dépenses de l'association.
- Par ailleurs, la date butoir de dépôt des dossiers avant le 31 décembre de l'année n-1 ne s'applique pas.

Il vous est proposé de procéder à de nouvelles individualisations des subventions pour accompagner diverses associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences.

La liste des subventions proposées en faveur de 390 dossiers d'association est jointe en annexe et concerne les cantons suivants

Canton	Enveloppe disponible	Propositions d'individualisations	Disponible après le vote
Aumont Aubrac	63 130 €		63 130 €
La Canourgue	68 743 €	38 340 €	30 403 €
Chirac	52 080 €		52 080 €
Collet de Dèze	56 034 €		56 034 €
Florac	65 441 €		65 441 €
Grandrieu	47 905 €	37 400 €	10 505 €
Langogne	37 794 €		37 794 €
Marvejols	16 872 €	6 500 €	10 372 €
Mende 1 et Mende 2	105 405 €	53 800 €	51 605 €
Saint Alban sur Limagnole	63 805 €	40 840 €	22 965 €
Saint Chély d'Apcher	54 618 €	22 400 €	32 218 €
Saint Etienne du Valdonnez	91 823 €	86 185 €	5 638 €

Délibération n°CP_17_134

Canton	Enveloppe disponible	Propositions d'individualisations	Disponible après le vote
Totaux	723 650 €	285 465 €	438 185 €

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il vous est demandé :

- d'approuver l'octroi des subventions en faveur des bénéficiaires, dont la liste est annexée, pour un montant total de 285 465 €
- d'autoriser la signature des conventions pour les subventions supérieures à 4 000 €.

**COMMISSION PERMANENTE DU 15 MAI 2017
SUBVENTION AU TITRE DES DOTATIONS PED**

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	TOTAL			285 465,00		
LA CANOURGUE				38 340,00		
	Jazz dance	00016200	Fonctionnement 2017	290,00	933 32	6574
	Association Croque-notes	00016254	Fonctionnement 2017	140,00	933 311	6574
	Association des parents d'élèves de l'école privée Marie Rivier	00016478	Actions 2017 : sorties sportives, culturelles et voyages pédagogiques	1 800,00	932 21	6574
	Association le Roc de la Lègue	00016497	Fonctionnement 2017	440,00	933 32	6574
	Compagnie des archers de Chanac	00016516	Fonctionnement 2017	290,00	933 32	6574
	Association sportive du collège sport nature de la Canourgue	00016532	Fonctionnement de l'activité golf	440,00	932 221	6574
	Randonneurs de la Fare	00016609	Organisations de randonnées	150,00	933 32	6574
	APE et Amis de l'école publique de Chanac	00016642	Actions 2017 : sorties culturelles, sportives et voyages pédagogiques	1 350,00	932 21	6574
	Association Malénaise	00016654	Organisation du TAWARA et du 5ème Tarn Canyon Raid	490,00	933 32	6574
	Association Hardi les Arts	00016660	Organisation des Hebdos de l'été	490,00	933 311	6574
	Association Tour et Détours	00016682	Mise en valeur des sites de petit patrimoine local : actions 2017	390,00	933 312	6574
	Association Salta Bartas	00016721	Organisation de la 15ème édition du Lozère Trail	2 000,00	933 32	6574
	Association des parents d'élèves de l'école privée Marie Rivier	00016746	Organisation du Festival "Sing and Friends"	1 000,00	932 21	6574
	Association des parents d'élèves Santrimini	00016749	Actions 2017 : sorties culturelles, sportives	190,00	932 21	6574
	Compagnie les Archers du Gévaudan la Canourgue	00016767	Fonctionnement 2017	180,00	933 32	6574
	Foyer rural St Georges de Lévejac	00016927	Animations culturelles	500,00	939 91	6574
	Association Détours du Monde	00016958	Festival 2017	2 900,00	933 311	6574
	Lo Brusac d'Olt et d'Urugne	00016973	conférence et diverses animations autour du savoir faire apicole	230,00	939 91	6574
	Amicale laïque de l'école de Banassac	00016976	Actions 2017 : sorties culturelles, sportives et voyages pédagogiques	800,00	932 21	6574
	Association sportive et culturelle Chanacoise	00017016	Fonctionnement 2017	450,00	933 32	6574
	La Maison des Aires	00017025	Atelier jardinage et aviculture	790,00	935 538	6574
	Association Cineco	00017031	Activités autour du cinéma	140,00	933 311	6574
	Foyer rural les p'tits cailloux	00017037	Fonctionnement et diverses activités de l'ALSH	890,00	935 58	6574
	Amicale des Anciens combattants le Massegras	00017078	Colis de Noël	150,00	935 50	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Club de l'Ancisse - Générations mouvement	00017080	Diverses activités culturelles	1 500,00	935 538	6574
	Atout sports et culture du Massegros	00017081	Séances aquagym	400,00	933 32	6574
	Atout sports et culture du Massegros	00017083	Section gym	470,00	933 32	6574
	Amicale des Sapeurs Pompiers du Massegros	00017084	fonctionnement 2017 + diverses activités	750,00	931 12	6574
	Comité des fêtes du Massegros section jeunes	00017086	Sortie futuroscope et animations diverses	500,00	939 91	6574
	Association Pleine Nature Organisation	00017089	Organisation de la 7ème édition du Trail des Gorges du Tarn	600,00	933 32	6574
	Association Pleine Nature Organisation	00017091	Organisation de rando nocturne	2 500,00	933 32	6574
	Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Lozère	00017092	Organisation du 56ème congrès départemental à la Canourgue	690,00	931 12	6574
	Groupe Vocal les Polyfolie's	00017095	Manifestations culturelles	130,00	933 311	6574
	ASC Le Refuge Section Foot du Massegros	00017096	Section football, championnat	500,00	933 32	6574
	Club de l'Ancisse - Générations mouvement	00017111	Section théâtre	400,00	935 538	6574
	La Compagnie de la Joie Errante	00017139	développement du projet "Les Lettres de Mon Moulin d'Alphonse Daudet"	140,00	933 311	6574
	OCCE Ecole de Sainte Enimie	00017149	Sorties et activités prévues dans le projet pédagogique 2017	190,00	932 21	6574
	Les Malenais	00017230	Fonctionnement 2017 du club des aînés ruraux	480,00	935 538	6574
	Club Causses et Vallées - CODERS 48	00017234	Fonctionnement du club des retraités sportifs	190,00	933 32	6574
	Association Enimie BD	00017282	Fonctionnement 2017	1 890,00	933 311	6574
	Ludovic Valentin Organisation (LVO) club	00017286	organisation de la Lozérienne VTT	220,00	933 32	6574
	Théâtre clandestin	00017331	Lectures d'été et d'hiver	200,00	933 311	6574
	Association Azimut Gévaudan	00017357	Gévauda'Trail et Gévaudathlon 2017	490,00	933 32	6574
	AAPPMA la loutre chanacoise	00017375	Actions d'animation 2017	190,00	939 928	6574
	Association Sportive Automobile de la Lozère - ASA 48	00017530	Course de la Malène les 1er et 2 juillet 2017	390,00	933 32	6574
	Foyer rural de la Canourgue	00017544	Fonctionnement 2017 et organisation de la 2ème trail La Caussearde	1 150,00	939 91	6574
	Association le Rocher des trois dents	00017588	Diverses animations, fête de village, fête du pain	350,00	939 91	6574
	Association la Diane des Causses	00017592	Diverses actions	140,00	939 93	6574
	Course des Mouflons	00017698	Organisation de la Course des mouflons qui aura lieu le samedi 13 mai 2017 à Champerboux	190,00	933 32	6574
	Association des parents d'élèves de l'école libre (APEL) d'Auxillac	00017699	Diverses sorties culturelles et sportives, piscine	900,00	932 21	6574
	Foyer rural de la Malène	00017819	Diverses animations, fête de village, concerts	890,00	939 91	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Comité des fêtes de Canilhac	00017932	6ème édition des Foulées de Canilhac	220,00	933 32	6574
	Illustre Confrérie de la Pouteille et du Manouls	00017933	Animations diverses autour de la Chapelle St Jean de Bédel de Montjézieu	640,00	933 312	6574
	AAPPMA Banassac La Canourgue St Germain du Teil	00017951	subvention de fonctionnement pour la pêche et les animations diverses	390,00	939 928	6574
	Association APEL Ecole du Sacré Coeur de La Canourgue	00017952	Organisations d'activités culturelles et sportives 2017	1 690,00	932 21	6574
	Comité des fêtes de la Canourgue	00017953	Animations 2017	1 390,00	939 91	6574
	Vélo club Mende Lozère	00017954	Championnat le 5 juin 2017 à la Tieule	300,00	933 32	6574
	Ligue contre le cancer comité de Lozère	00017955	Diverses actions 2017	90,00	935 50	6574
	Association Office du Tourisme Intercommunautaire Gorges Causses Cévennes	00017956	Festival de la Randonnée	390,00	939 94	6574
	Association Atelier Vocal en Cévennes	00017959	Participation au projet Fortuna	300,00	933 311	6574
GRANDRIEU				37 400,00		
	Société communale de chasse la Fouillousaine	00016475	Diverses actions	500,00	939 928	6574
	SCC du Roc de Fenestres - Stock Car Club	00016479	Fonctionnement 2017	1 000,00	933 32	6574
	Comité des fêtes de Chambon le Château	00016556	Fonctionnement 2017 : animations sociales, culturelles et sportives	500,00	939 91	6574
	Amicale des Sapeurs Pompiers de Grandrieu	00016557	Diverses animations sociales, culturelles et sportives	1 500,00	931 12	6574
	Club les Aînés ruraux "Bel Air" Générations mouvement	00016558	Fonctionnement 2017	900,00	935 538	6574
	Club de tir Randonnais	00016559	Fonctionnement 2017	300,00	933 32	6574
	Association sportive Randonnaise	00016560	Fonctionnement 2017	1 000,00	933 32	6574
	Allenc amitié - Générations mouvement	00016561	Fonctionnement 2017	1 000,00	935 538	6574
	Association des petits loups de l'école publique de Grandrieu	00016562	Fonctionnement 2017 : animations sociales, culturelles et sportives	1 000,00	932 21	6574
	Association sportive de Badaroux	00016563	Fonctionnement 2017	500,00	933 32	6574
	Association Les Verts de Margeride	00016684	Activités diverses 2017 des supporters de l'AS St Etienne	300,00	933 32	6574
	Foyer rural d'Allenc	00016764	Fonctionnement 2017 : animations sociales, culturelles et sportives	1 000,00	939 91	6574
	Foyer rural de St Symphorien	00016765	Fonctionnement 2017 : animations sociales, culturelles et sportives	600,00	939 91	6574
	Les Éleveurs Équins de la Margeride	00016793	Organisation d'un concours cantonal de chevaux de traits et foire à Chpateauneuf de Randon	1 000,00	939 928	6574
	Association Bois Joli	00016826	Organisation de la course pédestre du "duo du bois joli" le 3 septembre 2017	500,00	933 32	6574
	Association les Confettis de l'école publique de Badaroux	00016898	Activités 2017 culturelles, sportives et sorties pédagogiques	1 000,00	932 21	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Société communale de chasse de Grandrieu	00016899	Actions d'éducation à l'environnement	500,00	939 928	6574
	Club féminin d'éducation physique et gymnastique volontaire de Badaroux	00016901	Fonctionnement 2017 du club	500,00	933 32	6574
	Team Flush Lozère	00016902	Diverses actions	500,00	933 311	6574
	le Triangle d'Argent	00016903	Fonctionnement 2017 du club	1 000,00	935 538	6574
	Tarot club Lozère	00016904	Organisation de la saison de tournois 2016-2017	500,00	939 91	6574
	Amicale des sapeurs pompiers de Châteauneuf de Randon	00016922	Fonctionnement 2017 de l'amicale	500,00	931 12	6574
	Ovale Club du Gévaudan	00016923	Participation à un service de car gratuit entre Grandrieu et Saugues pour les jeunes lozériens fréquentant l'école de rugby de Saugues	500,00	933 32	6574
	Comité des fêtes de Saint Paul Le Froid	00016924	Animations 2017	500,00	939 94	6574
	APEL école privée St Joseph Grandrieu	00016956	Activités 2017 culturelles, sportives et voyages pédagogiques	1 000,00	932 21	6574
	Société de chasse de Chambon	00016980	Actions d'éducation à l'environnement	500,00	939 928	6574
	Foyer rural de Badaroux	00016983	Animations 2017 (vannerie, yoga, théâtre...)	400,00	939 91	6574
	Association Poker Club Lozérien	00016984	Organisation du 48 Poker Tour	500,00	939 91	6574
	Association Terres de Vie en Lozère	00016998	Aide exceptionnelle de fonctionnement pour 2017	500,00	939 91	6574
	Véloz 48	00017010	Randonnée cyclo sportive, course de vélo	1 000,00	933 32	6574
	AUTOUR DU FOUR	00017011	Running du Lac de Charpal le 17 juin 2017	300,00	933 32	6574
	Animation Action Sociale Pelouse - AASPRES	00017039	Diverses animations sociales	900,00	935 50	6574
	AAPPMA les Parfaits Pêcheurs de Grandrieu	00017052	Sortie pêche avec les écoliers au plan d'eau de St Léger du Malzieu fin juin 2017	500,00	939 928	6574
	La Compagnie du Lézard	00017124	saison culturelle 2017 et du festival "Mômes O Coeur"	1 000,00	933 311	6574
	Ecurie des Thermes	00017233	16 ème rallye régional de Bagnols les Bains	500,00	933 32	6574
	Association les ptits mômes	00017280	Eveil musical et contes pour les enfants de la crèche	800,00	935 50	6574
	Lous Amics de la Mountogno	00017355	Animations folkloriques	500,00	933 311	6574
	Les Marcheurs du Randon	00017378	Animations 2017	400,00	933 32	6574
	La Boule Grandrieunaise	00017379	Manifestations et actions 2017	400,00	933 32	6574
	Amicale des parents d'élèves (APE) de l'école publique de Chambon le Château	00017400	Diverses activités pédagogique et culturelles	1 000,00	932 21	6574
	Foyer rural Arzenc de Randon	00017528	Animations diverses	500,00	939 91	6574
	APEL école de Châteauneuf	00017540	Projets éducatifs et sportifs	4 000,00	932 21	6574
	Ambiance Montbelloise - Comité des fêtes	00017541	Diverses animations du comité des fêtes	500,00	939 91	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Association Sportive des écoles privées du secteur de Langogne	00017542	Activités physiques et sportives multiples, participation à la marche pour ELA	300,00	932 21	6574
	Comité des fêtes de Belvezet	00017545	Fête votive des 22 et 23 juillet 2017	500,00	939 91	6574
	BUFFALO DARTS CLUB	00017546	Qualifications de la finale du championnat de France qui aura lieu à la Rochelle en juin 2017	300,00	933 32	6574
	Comité des fêtes du Chayla d'Ance	00017547	Diverses manifestations, bals, fête votive	500,00	939 91	6574
	La Fée Désirée	00017548	Activités diverses et sorties aux enfants du canton	500,00	935 50	6574
	Comité des fêtes de Badaroux	00017559	Fête votive des 29 et 30 juillet 2017	1 000,00	939 91	6574
	Les Montagnards de la Margeride	00017628	Rompres l'isolement des aînés, favoriser le lien social, promouvoir et soutenir l'animation, le loisir, la rencontre et l'entraide des aînés de la commune	500,00	935 538	6574
	Syndicat des éleveurs de chevaux de trait lozériens	00017744	Fête du cheval	500,00	933 311	6574
	Association Pays d'art et d'histoire Mende et Lot en Gévaudan	00017830	Exposition Origines célébrant les 10 ans du Pays d'art et d'histoire Mende & Lot	500,00	933 312	6574
	Association Sportive Automobile de la Lozère - ASA 48	00017831	6ème rallye Terre de Lozère du 25 au 27 août 2017	500,00	933 32	6574
MARVEJOLS				6 500,00		
	Association 100% deux roues	00017238	Participation au championnat international Six Day à Brive la Gaillarde	2 000,00	933 32	6574
	Comité départemental de moto	00017814	Participation de 3 équipes aux ISDE de Brives la Gaillarde	2 000,00	933 32	6574
	Association les écuries d'Arlequin	00017900	Participation aux championnats de France	500,00	933 32	6574
	Moto Club Lozérien	00018004	Evènements musicaux "Electro" en marge du 31ème trèfle Lozérien	2 000,00	933 32	6574
MENDE				53 800,00		
	Eveil karaté-do Mendois	00016460	Organisation d'un stage	600,00	933 32	6574
	Dojo club de Mende	00016461	Fonctionnement 2017	500,00	933 32	6574
	Association les Métiers du Patrimoine en Lozère	00016483	Actions de valorisation de l'artisanat aux collèges et lycées et organisation de l'exposition des Métiers du Patrimoine des 12 au 14 mai 2017 à Mende	2 400,00	933 312	6574
	Association des amis de l'orgue de la cathédrale de Mende	00016501	Valorisation de la mise en valeur de l'orgue de la cathédrale de Mende	500,00	933 311	6574
	Les Eclaireuses et Eclaireurs de France	00016515	Fonctionnement 2017 : actions sportives et culturelles	500,00	935 58	6574
	Photo Club Mendois	00016528	Animation des "mardis" du photo club Mendois 2017	900,00	933 311	6574
	Croix Rouge Française Délégation départementale	00016540	Diverses actions sociales 2017	2 000,00	935 58	6574
	Épicerie Solidaire Mende	00016572	Pérennisation de l'épicerie solidaire	3 000,00	935 58	6574
	Association la Tasse de Lait - groupe scolaire le Solelhons à Mende	00016604	Fonctionnement 2017 : actions sportives et culturelles	500,00	932 21	6574
	Association Étudiante Planète tourisme	00016606	Organisation des 20 ans de la création du BTS Tourisme	500,00	932 222	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Derrière le Tableau	00016648	Fonctionnement 2017	500,00	933 311	6574
	Association Veuves et Veufs de Lozère	00016702	Diverses animations et sorties	1 000,00	935 58	6574
	Avenir Foot Lozère	00016810	Fonctionnement des équipes jeunes	12 000,00	933 32	6574
	Association des enfants de Gaïa	00016832	fonctionnement 2017	500,00	932 21	6574
	Association "les ailes des trucs lozériens"	00016834	Compétition de parapente sport	300,00	933 32	6574
	Association Lozère Sport Organisation	00016835	Organisation du tour du Gévaudan	2 000,00	933 32	6574
	Wado académie Lozère	00016836	Fonctionnement 2017	600,00	933 32	6574
	Association pour le souvenir de Rieucros	00016837	Plaquette, projection de film	300,00	935 58	6574
	Association Sportive Mendoise des Ecoles Libres	00016838	Activités physiques et sportives	500,00	933 32	6574
	Cyclo Club Mendois	00016840	Fonctionnement 2017	500,00	933 32	6574
	VMEH 48 section Mende	00016841	Fonctionnement 2017	700,00	935 58	6574
	APEL école privée St Joseph Mende	00016843	Fonctionnement	700,00	932 21	6574
	Société Saint Vincent de Paul	00016883	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2017	700,00	935 58	6574
	Centre d'Etudes et de Recherches de Mende	00016906	Diverses manifestations journée du patrimoine, voyages culturels	500,00	933 311	6574
	Fondation du Patrimoine	00016920	Renouvellement des équipements	200,00	933 312	6574
	Association des étudiants de Mende	00016937	Conférence, table ronde, débats et animations autour du tourisme d'affaire et festivalier en Lozère	300,00	932 222	6574
	Les Amis de la Maison de retraite de Mende	00017057	Moments festifs avec les résidents	500,00	935 538	6574
	Association Choeur de Lozère	00017128	organisation de concerts	800,00	933 311	6574
	Association K'net	00017129	organisation du K'net Show	1 000,00	933 311	6574
	Association Artelozera	00017130	développement de résidences d'artistes contemporains en lien avec le territoire lozérien	1 000,00	933 311	6574
	Ciné club mendois	00017131	organisation de la saison cinématographique	300,00	933 311	6574
	Association les Interstices	00017133	organisation de la Mostra de Mende 2017	1 000,00	933 311	6574
	Chorale Sainte Cécile	00017151	actions 2017	500,00	933 311	6574
	Une Rose un Espoir	00017153	développement d'actions pour récolter des fonds pour la ligue contre le cancer Comité de Lozère	700,00	935 58	6574
	Vivre à Fontanilles	00017154	actions 2017	500,00	935 58	6574
	Association sportive l'Espérance de l'école publique les Terres bleues de Fontanilles	00017156	organisation d'un voyage à Sète	300,00	932 21	6574
	Mende Gymnastique	00017157	actions 2017	800,00	933 32	6574
	Association Lozère Sport Nature	00017158	organisation du raid Lozère Sport Nature	700,00	933 32	6574
	Association départementale des médaillés militaires de la Lozère	00017173	actions 2017	300,00	935 58	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Aumônerie de l'Enseignement public de La Lozère	00017241	Rencontres, rassemblement de jeunes, marché de Noël, journée famille	500,00	932 221	6574
	Chorale des Hussards de la République	00017242	Diverses manifestations	300,00	933 311	6574
	Country passion 48	00017243	Apprentissage de la country	700,00	933 32	6574
	Mende Gévaudan club pétanque et jeu provençal	00017244	Manifestation événementielle	1 000,00	933 32	6574
	Moustic Club	00017245	Diverses manifestations, loto, fête de l'école, vide grenier	300,00	932 21	6574
	Vélo club Mende Lozère	00017276	Championnat le 5 juin 2017 à la Tieule	500,00	933 32	6574
	Association de chasse St Hubert	00017277	Diverses actions cynégétiques	1 000,00	939 928	6574
	Ludovic Valentin Organisation (LVO) club	00017283	organisation de la Lozérienne VTT	1 000,00	933 32	6574
	ALOES	00017291	Diverses actions 2017	1 200,00	935 58	6574
	Lisa 148 pour la pratique de la moto tout terrain	00017292	fonctionnement	400,00	933 32	6574
	Ligue contre le cancer comité de Lozère	00017293	Diverses actions 2017	500,00	935 58	6574
	Semi-Marathon Marvejols Mende	00017294	45ème édition du Semi Marathon Marvejols Mende 23 juillet 2017	2 000,00	933 32	6574
	Eveil Mendois Athlétisme	00017295	Championnat de France d'Ekiden en novembre 2017 à Paris	1 000,00	933 32	6574
	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère	00017345	Diverses actions	1 000,00	933 311	6574
	Association Sportive Lycée Emile Peytavin	00017346	Section sportive pleine nature	800,00	932 222	6574
	Union lozérienne des Délégués Départementaux de l'Education Nationale	00017808	Fonctionnement	500,00	935 58	6574
SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE				40 840,00		
	Association Les Ventres Noirs	00016204	Marché de Noël et Fête de la musique	2 000,00	939 91	6574
	St Guillaume St Léger du Malzieu - Chasse	00016399	Diverses actions	500,00	939 928	6574
	Association les petites canailles	00016402	Fonctionnement de la Maison d'assistantes maternelles	400,00	939 91	6574
	Entente Nord Lozère Football	00016476	Initiation au football des jeunes licencié	3 000,00	933 32	6574
	Foyer rural du Chastel Nouvel	00016484	Entretien du bâtiment	500,00	939 91	6574
	Comité des fêtes de Fontans	00016496	Fonctionnement 2017 : animations culturelles et touristiques	400,00	939 91	6574
	Association APE de l'école privée la Farandole du Chastel Nouvel	00016555	Classe éco-citoyenneté, classe sports et diverses activités	400,00	932 21	6574
	Comité d'animation du Malzieu	00016605	Médiévales 2017	5 000,00	933 311	6574
	Comité d'animation du Malzieu	00016678	Trail Margeride 2017	2 500,00	933 32	6574
	Association sportive Chastelloise	00016683	Fonctionnement 2017	1 500,00	933 32	6574
	Association gymnastique volontaire du Chastel Nouvel	00016763	Fonctionnement 2017	800,00	933 32	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Club des Aînés ruraux l'Espoir St Alban	00016824	Diverses animations - club 3ème âge	800,00	935 538	6574
	Club les Genêts d'Or 3ème âge Les Laubies	00016891	Diverses animations - club 3ème âge	680,00	935 538	6574
	Association de chasse St Hubert	00016894	Fonctionnement 2017	350,00	939 928	6574
	APEL école Ste Angèle	00016895	Activités culturelles et sportives	900,00	932 21	6574
	Association la Fontanaise	00016897	Fonctionnement 2017 du club des aînés	400,00	935 538	6574
	Club des Aînés ruraux de Serverette	00016948	Manifestations diverses	380,00	935 538	6574
	Dyspraxique mais fantastique Lozere	00016949	Organisation d'une conférence sur les troubles des apprentissages	300,00	935 50	6574
	ADMR la Limagnole	00016950	Renforcer le lien associatifs	200,00	935 50	6574
	Club des Remparts	00016974	Fonctionnement 2017 du club des aînés ruraux	680,00	935 538	6574
	Centre Régional d'Accession au Haut Niveau d'Athlétisme de Saint Chély d'Apcher	00016975	Haut niveau athlétisme - fonctionnement 2017	500,00	933 32	6574
	Association les Métiers du Patrimoine en Lozère	00016977	Actions de valorisation de l'artisanat aux collèges et lycées et organisation de l'exposition des Métiers du Patrimoine des 12 au 14 mai 2017 à Mende	250,00	933 312	6574
	VMEH 48 section Mende	00017004	Visites et diverses actions envers les malades	100,00	935 50	6574
	Foyer rural de St Amans	00017028	Fonctionnement 2017 - diverses manifestations	500,00	939 91	6574
	Club des Aînés ruraux "la Yoyette"	00017029	Acquisition de petit équipement pour l'organisation du loto	680,00	935 538	6574
	Comité des fêtes du Malzieu Forain	00017038	Diverses animations	500,00	939 91	6574
	Les Amis de la Maison de retraite de Mende	00017049	Moments festifs avec les résidents	200,00	935 538	6574
	Société musicale de Haute Lozère	00017181	Fêtes et manifestations diverses	500,00	933 311	6574
	Comité des fêtes de Saint Denis en Margeride	00017182	Actions 2017, loto, fêtes	500,00	939 91	6574
	Société de chasse de la commune des Laubies	00017183	Actions diverses	300,00	939 928	6574.5
	Judo club de Saint Alban	00017184	Projets 2017 du club	500,00	933 32	6574
	Foyer rural des Laubies	00017186	Projets d'animation 2017	680,00	939 91	6574
	Jeunes de St Gal	00017199	Stages de perfectionnement de danse	350,00	933 32	6574
	Comité des fêtes de St Léger du Malzieu	00017257	Activités diverses, fête votive, foire exposition	400,00	939 91	6574
	Amicale des Parents et Amis des écoles publiques de St Alban	00017258	Organisation d'activités sportives et culturelles diverses	800,00	932 21	6574
	Les Esclops plats	00017316	Animations de Chaulhac (colis aux aînés, cadeaux enfants, grillades...)	280,00	939 91	6574
	Association le Bouffadou	00017318	Aménagement de plusieurs points de vue sur la commune avec tables d'orientations	500,00	939 94	6574
	Amicale des Sapeurs Pompiers de Saint Alban	00017339	Organisation d'animations diverses	500,00	931 12	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Communale de chasse du Malzieu Forain	00017380	Actions diverses 2017	300,00	939 928	6574
	FNACA de St Amans	00017430	Diverses actions	580,00	935 50	6574
	Club Fraternité Rieutortaise 3ème âge	00017431	Déplacements et animations du club du 3ème âge	1 300,00	935 538	6574
	Club de la Colagne - Générations Mouvement	00017432	Fonctionnement 2017	300,00	935 538	6574
	Association des parents d'élèves de l'école privée de Rieutort de Randon	00017526	Voyage scolaire, cours de natation, cinéma enseignement récréatif	700,00	932 21	6574
	Tennis club de la Terre de Randon	00017560	Fonctionnement 2017	500,00	933 32	6574
	Club de gymnastique volontaire de Saint Alban	00017591	Activités sportives, marche active, gymnastique, marche nordique	400,00	933 32	6574
	Club du 3ème âge St Amans St Gal	00017689	Voyage, repas, sorties spectacle	680,00	935 538	6574
	comité des fêtes et d'animation de St Alban	00017790	Organisation de la "Rand'Albanaise" le 17 septembre 2017	1 300,00	939 91	6574
	Association Sportive Automobile de la Lozère - ASA 48	00017832	6ème rallye Terre de Lozère du 25 au 27 août 2017	500,00	933 32	6574
	Office de tourisme de Saint Alban sur Limagnole	00017934	Fonctionnement 2017	2 800,00	939 94	6574
	Gym club Barraban	00017936	Fonctionnement	300,00	933 32	6574
	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère	00017947	fonctionnement	200,00	933 312	6574
	Association Pays d'art et d'histoire Mende et Lot en Gévaudan	00017962	Exposition Origines célébrant les 10 ans du Pays d'art et d'histoire Mende & Lot	200,00	933 312	6574
	Association des parents d'élèves de l'école publique du Chastel-Nouvel	00017963	Actions culturelles et sportives	400,00	932 21	6574
	La Saint Hubert chasse de Saint Denis en Margeride	00017964	Diverses actions	350,00	939 928	6574
	Foyer rural de St Amans	00017965	Fonctionnement 2017 du Margeride Tennis de Table	300,00	933 32	6574
SAINT CHELY D'APCHER				22 400,00		
	Les pétanqueurs Barrabans	00016356	Fonctionnement 2017 - diverses manifestations	600,00	933 32	6574
	Entente Nord Lozère Football	00016477	Organisation de tournois de futsal pour les jeunes (-13 ans)	300,00	933 32	6574
	Associations les amis randonneurs	00016766	Fonctionnement 2017	350,00	933 32	6574
	Team Gaz a Fundo	00016768	International d'enduro Six Day 2017	500,00	933 32	6574
	Étoile Barrabande	00016905	Activités sportives, danses, yoga, stretching	500,00	933 32	6574
	Association Bouge ton granit	00017135	Développement de l'activité culturelle et musicale du Nord Lozère	200,00	933 311	6574
	Association les écuries d'Arlequin	00017391	Organisation de différentes manifestations, concours "équifun", concours "hunter club" concours CSO sauts d'obstacles	1 000,00	933 32	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Union cycliste de Saint Chély d'Apcher	00017401	Initiation à la pratique du vélo, compétition, organisation d'épreuves de vélo route, VTT et cyclo-cross	300,00	933 32	6574
	2 CV Compagnie	00017434	Organisation des ballades de vieux véhicules, regroupements nationaux ou regroupements mondiaux de 2CV	300,00	933 311	6574
	Les Cyclos de Haute Lozère	00017851	Fonctionnement 2017 du club	300,00	933 32	6574
	ADMR Nord Lozère	00017852	Fonctionnement 2017 de l'association	200,00	935 58	6574
	Génération Mouvement "Club de l'Ouradou"	00017853	Acquisition de matériel pour les diverses activités du club	500,00	935 538	6574
	Association Conservation du Patrimoine Religieux	00017854	Fonctionnement 2017	200,00	933 312	6574
	Association Radio Margeride	00017855	Fonctionnement 2017 de la radio	200,00	933 311	6574
	Société du sou - Ecoles publiques de St-Chély d'Apcher	00017856	Participations aux activités sportives et culturelles	500,00	932 21	6574
	Tennis club Barraban	00017857	Fonctionnement 2017 du club	900,00	933 32	6574
	VMEH 48 section St Chély	00017858	Fonctionnement 2017	750,00	935 58	6574
	Association Arts et Regards	00017859	Fonctionnement 2017	700,00	933 311	6574
	Comité des fêtes de Rimeize	00017860	Animations diverses sur la commune	850,00	939 91	6574
	Association des parents d'élèves (APE) de l'école de la Garde	00017861	Participations aux activités culturelles et sportives	500,00	932 21	6574
	Cercle des nageurs d'Atlantie	00017862	Participation à l'organisation des 24 heures d'Atlantie	1 000,00	933 32	6574
	Cercle des plongeurs d'Atlantie	00017863	Organisation et développement des pratiques compétitives et de promotion chez les jeunes	1 000,00	933 32	6574
	Confrérie Chevalier Gourmand Gévaudan	00017864	Acquisition de fournitures pour la confection de tenues	500,00	933 311	6574
	Centre Régional d'Accession au Haut Niveau d'Athlétisme de Saint Chély d'Apcher	00017865	Fonctionnement 2017	500,00	933 32	6574
	Saint Chély cyclisme	00017866	Fonctionnement saison 2017	300,00	933 32	6574
	Association de la terre à l'acier en pays barraban	00017867	Fonctionnement 2017	500,00	933 312	6574
	club de l'age d'Or de St Chély	00017868	Acquisition de petit matériel pour les divers ateliers	500,00	935 538	6574
	Amicale Boule St Chély d'Apcher	00017869	Fonctionnement 2017	600,00	933 32	6574
	Association sur les chemins barrabans	00017870	Fonctionnement du club de retraite sportive	350,00	935 538	6574
	Centre culture et loisirs	00017871	Festival 2017 Grand Feu Sculpture	4 000,00	933 311	6574
	Amicale des sapeurs pompiers de Saint Chély d'Apcher	00017872	Organisation de manifestations diverses	1 000,00	931 12	6574
	Entente Nord Lozère Football	00017905	Fonctionnement du club 2017	2 500,00	933 32	6574
SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ				86 185,00		
	Association Lozère Sport Organisation	00016393	Organisation du Tour du Gévaudan 2017	2 000,00	933 32	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Association des parents d'élèves de l'école de Lanuéjols	00016394	Fonctionnement 2017 de l'A.P.E de Lanuéjols pour activités culturelles et sportives	500,00	932 21	6574
	Foyer rural de Prévençères	00016396	Développement des actions 2017 du Foyer rural	500,00	939 91	6574
	AAPPMA LA FLORACOISE	00016419	Fonctionnement 2017	150,00	939 928	6574
	Fondation du Patrimoine	00016423	Renouvellement des équipements	200,00	933 312	6574
	Association sportive et socio-culturelle de l'école de Bagnols les Bains - APE	00016433	Organisation du loto 2017	500,00	932 21	6574
	Comité départemental de Lozère de l'association nationale des anciens combattants et ami(e)s de la résistance	00016473	Fonctionnement 2017	300,00	935 58	6574
	Tennis club du Valdonnez	00016495	Fonctionnement 2017	400,00	933 32	6574
	Causs'Toujours	00016538	Fonctionnement 2017	150,00	933 311	6574
	L'Assolution	00016590	Organisation de concerts 2017	300,00	933 311	6574
	l'ARECUP : l'Atelier du REemploi, de la Création et du UPcycling	00016638	Aide au démarrage de la Ressourcerie	300,00	935 58	6574
	VMEH 48 section Mende	00016653	Fonctionnement 2017	150,00	935 58	6574
	Association Jazz en Cévennes	00016659	10ème édition de "Jazz en Cévennes"	700,00	933 311	6574
	Association sportive de l'école publique de Villefort	00016680	Diverses activités sportives 2017	600,00	932 21	6574
	Association Maestro	00016688	Fonctionnement 2017	500,00	933 311	6574
	Association Trait d'Union	00016704	Fonctionnement 2017	2 000,00	939 91	6574
	Sou de l'école de Villefort	00016708	Actions 2017 culturelles, sportives, voyages pédagogiques	500,00	932 21	6574
	Les Castors Juniors	00016714	Action dans le cadre du Contrat Educatif Local	185,00	932 21	6574
	Association Bouge ton village	00016717	Fonctionnement 2017	300,00	933 311	6574
	Association Pyrène	00016748	Travaux préalable aux fouilles au Bocard de Vialas	1 500,00	933 312	6574
	Gym Lou Saltaires	00016769	Fonctionnement 2017	300,00	933 32	6574
	Club les Monts Verts	00016794	Fonctionnement 2017	450,00	935 538	6574
	Association Hardi les Arts	00016809	Fonctionnement 2017	150,00	933 311	6574
	Association Sur le Chemin de Robert Louis Stevenson	00016825	Fonctionnement 2017	1 500,00	939 94	6574
	Génération Mouvement Mont Lozère	00016856	Fonctionnement 2017	500,00	935 538	6574
	Association Culturelle et sportive de Chasseradès	00016857	Fonctionnement 2017	500,00	933 311	6574
	Association En chemin...	00016864	Réalisation du projet "De la tablette au terrain, participer à la découverte du patrimoine agropastoral en Lozère"	400,00	933 312	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Association La Nouvelle Dimension	00016869	Fonctionnement de l'association, 8ème édition du Festival 48 images seconde et contrat éducatif local	300,00	933 311	6574
	Girelle Foyer rural	00016873	Fonctionnement 2017	500,00	939 91	6574
	Association sportive Collège Henri Rouvière Le Bleymard	00016874	Fonctionnement 2017	800,00	932 221	6574
	Association pour la mise en valeur du hameau de Felgerolles et de ses environs	00016875	Fonctionnement 2017	200,00	933 312	6574
	Association Lozère Sport Nature	00016876	Organisation du championnat de France des Raids multisports	500,00	933 32	6574
	Marche Nordique Lozère	00016886	Rencontres et randonnées autour de la marche nordique pour découvrir les paysages Lozériens.	300,00	933 32	6574
	Tennis club du Valdonnez	00016889	Mise en place d'un filet de protection	500,00	933 32	6574
	Association Gym dynamique	00016890	Fonctionnement 2017	250,00	933 32	6574
	Les trois Vallées du Valdonnez	00016893	Fonctionnement 2017	500,00	935 538	6574
	Cercle de Yoga Orchidei	00016945	Fonctionnement 2017	150,00	933 32	6574
	Loisirs Jeunes du Goulet	00016957	Diverses activités sportives, culturelles, ludiques et créatives.	500,00	933 311	6574
	foyer rural de Bagnols les Bains	00016959	Diverses animations culturelles	500,00	939 91	6574
	Club des Aînés ruraux de Prévençhères	00016960	Atelier vannerie	500,00	935 538	6574
	Société de chasse de Brenoux / St Bauzile	00016962	Actions d'entretien et de gestion durable des espaces	400,00	939 928	6574
	Football Sud Lozère	00016996	Fonctionnement 2017, organisation d'un tournoi et d'un stage	2 500,00	933 32	6574
	FNACA Villefort	00017008	Fonctionnement 2017	400,00	935 50	6574
	Association Cineco	00017009	Activités autour du cinéma, projection de film	550,00	933 311	6574
	Karting cross de Villefort	00017012	Activités de karting cross	350,00	933 32	6574
	Amicale des sapeurs pompiers St Étienne du Valdonnez	00017024	Diverses opérations, organisation journées sportives, arbre de Noël, loto	800,00	931 12	6574
	L'Atelier des Montvertipontaines	00017026	Atelier couture	300,00	935 58	6574
	Association Artisans Bâisseurs en Pierres sèches	00017027	Développement de la filière pierre sèche en Cévennes	500,00	939 93	6574
	Association des parents d'élèves (APE) de l'école de la Bastide Puylaurent	00017032	Sorties sports, cinéma, spectacles, fête de Noël...	500,00	932 21	6574
	Fanfare "pique bacèle"	00017033	Musique pour commémorations	400,00	933 311	6574
	Comité des fêtes la Regordane	00017035	Animations, fête	500,00	939 91	6574
	Les Colombes de Charedonde	00017046	Séjours vacances séniors à Agde	1 000,00	935 538	6574
	Les Colombes de Charedonde	00017051	Diverses animations pour les personnes âgées	1 000,00	935 538	6574
	Les Amis de la Maison de retraite de Mende	00017056	Moments festifs avec les résidents	200,00	935 538	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Association A tout' Age	00017068	Journée fêt de l'été, vide grenier, concours de pétanque avec animation musicale et méchoui	300,00	933 311	6574
	Foyer rural de la Bastide Puylaurent	00017070	organisation d'un concert	500,00	939 91	6574
	Le Crouzet Bouge	00017071	Journée conviviale en été + visite nocture des illuminations du Crouzet à Noël	150,00	933 311	6574
	Confrérie de la Peyroulade	00017073	fonctionnement	400,00	933 311	6574
	AAPPMA Goulet Mont Lozère	00017074	Sorties pêches avec les enfants + goûters, nettoyage des rivières	400,00	939 928	6574
	APE École de Vialas	00017075	Eveil musical, fête de l'oeuf, fête de l'école, loto et activités périscolaire	500,00	932 21	6574
	Foyer rural de Langlade Brenoux	00017076	CEL	1 000,00	932 21	6574
	EOLE	00017093	Fête du village et diverses animations	200,00	933 311	6574
	Club des ainés ruraux les sources du Lot	00017094	Sortie Puy de Dôme et Brioude + section gym	500,00	935 538	6574
	Association Champ-Contrechamp	00017125	développement du festival DOC CEVENNES en Lozère	400,00	933 311	6574
	Théâtre clandestin	00017138	lectures d'hiver et d'été 2017 et de l'organisation des ateliers de pratiques artistiques	1 000,00	933 311	6574
	Les Jardins en partage	00017148	création d'un poulailler	400,00	935 58	6574
	Les Amis de l'Orgue de Vialas	00017150	actions 2017	400,00	933 311	6574
	Gymnastique volontaire du Valdonnez	00017160	activités sportives 2017	400,00	933 32	6574
	Association Les Amis du bienheureux pape Urbain V	00017163	actions 2017	400,00	939 94	6574
	Team Boul O But Valdo	00017168	actions 2017	500,00	933 32	6574
	Passe Montagne Foyer rural	00017177	actions 2017	1 000,00	939 91	6574
	Valdonnez Football club	00017179	actions 2017	500,00	933 32	6574
	Foyer rural des Bondons	00017188	organisation d'un concert baroque	500,00	939 91	6574
	Association Expérience	00017189	projets 2017, fête votive et fête de la châtaigne	1 000,00	933 311	6574
	Association AstroLab	00017190	projets 2017	800,00	933 311	6574
	Association des parents d'élèves (APE) de l'école publique de Prévenchères	00017194	projets 2017, sorties pédagogiques, loto, marché de Noël	500,00	932 21	6574
	Association la boule du Trenze	00017201	Organisation de concours de boules + organisation de concerts "festival blues et réggae"	150,00	933 32	6574
	Association les amis de la bibliothèque de Villefort	00017203	Evènement culturel sur le thème de l'arbre	200,00	933 311	6574
	Association les Papillons	00017204	Diverses sorties, spectacles, rencontres intergénérationnelles	300,00	935 538	6574
	Association Sportive du collège Odilon Barrot	00017208	Activités physiques	500,00	932 221	6574
	AAPPMA du canton de Villefort	00017209	Organisation d'activités autour de la pêche, fête votive	400,00	939 928	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	FNACA canton du Bleynard	00017211	Diverses commémorations	400,00	935 50	6574
	La gym volontaire vous va si bien	00017212	Animations diverses, physiques	500,00	933 32	6574
	Pétanque Villefortaise	00017213	Concours, échanges Franco Allemand	150,00	933 32	6574
	La Clède des chants	00017214	Concerts et évènements en public	500,00	933 311	6574
	Le Filon des Anciens	00017215	Valorisation et protection du site Rocard	400,00	933 312	6574
	Association les 3 G - Golf Garde Guérin	00017216	Acitivités de golf	500,00	933 32	6574
	ADMR les Petits Loups	00017217	Diverses actions auprès des jeunes enfants	800,00	935 58	6574
	APE école publique de St Étienne du Valdonnez	00017218	Diverses animations sportives et culturelles	500,00	932 21	6574
	Foyer des Jeunes	00017221	Achats de jeux collectifs pour le foyer des jeunes de Bédouès	200,00	935 58	6574
	Foyer rural de Pourcharesses	00017222	Diverses activités 2017	800,00	939 91	6574
	Association APE Ecole publique du Pont de Montvert	00017223	Organisation d'activités culturelles et sportives 2017	500,00	932 21	6574
	MA COOP LA VIE AU VERT	00017224	Diverses actions de promotion des produits locaux	200,00	939 91	6574
	Association Sportive la Bastide	00017225	Activités football	200,00	933 32	6574
	Office de Tourisme "Des Cévennes au Mont-Lozère"	00017229	Promotion et animation du territoire	14 000,00	939 94	6574
	APE la Montagnarde Le bleynard	00017231	Diverses sorties piscine, cinéma-théâtre d'ombres, sorties USEP	800,00	932 21	6574
	Les Accrochés	00017232	Initiation, découverte ou perfectionnement à l'escalade	500,00	933 32	6574
	Comité des fêtes du Pont de Montvert	00017235	Fête votive, loto et animations diverses	500,00	939 91	6574
	Association Le Moulin Bonijol de Figeirolles	00017236	Restauration et animations autour du moulin	300,00	933 312	6574
	Association des parents d'élèves de l'école publique de Vielvic	00017239	Organisation d'activités culturelles et artistiques	400,00	932 21	6574
	Association Garde	00017248	Édition d'un livret et valorisation des connaissances patrimoniales	400,00	933 312	6574
	La Diane Pontoise	00017264	Diverses actions autour de la chasse	300,00	939 928	6574
	Association Mater Prima Borne	00017265	Voyage scolaire pour découvrir l'écosystème de l'ours, la vie à la montagne	400,00	932 21	6574
	Comité des fêtes du Bleynard	00017269	Fête de village et animations diverses	400,00	939 91	6574
	Espoir Lozérien le Bleynard	00017270	Fonctionnement de l'école de foot	400,00	933 32	6574
	Amicale des sapeurs pompiers de Villefort	00017271	Actions d'animation diverses	500,00	931 12	6574
	Association Régordanienne développement économique et culturel	00017272	150ème anniversaire de la gare de Villefort	250,00	939 94	6574
	Ludovic Valentin Organisation (LVO) club	00017285	Organisation de la Lozérienne VTT	400,00	933 32	6574
	Comité de Pont de Montvert de la FNACA	00017335	Diverses commémorations	400,00	935 50	6574

Canton	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide 2017	Imputation Budgétaire	
	Section jeunes sapeurs pompiers du Bleynard	00017337	Diverses manifestations sportives et rencontres techniques	500,00	931 12	6574
	Club de gym les Lucioles	00017338	Pratique éducative des activités physiques à toutes les périodes de la vie	200,00	933 32	6574
	Ecurie des Grands Causses	00017341	Organisation d'une manifestation de véhicules les 23,24 et 25 juin 2017	150,00	933 32	6574
	Vivre à Vialas	00017342	Activités culturelles, éco-citoyennes et lectures d'hivers	700,00	933 311	6574
	Ecurie des Thermes	00017348	16 ème rallye régional de Bagnols les Bains	1 000,00	933 32	6574
	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère	00017349	Diverses actions	300,00	933 311	6574
	Mont Lozère Élevage	00017356	Exposition ventes de bovins du 10 septembre 2017 commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère	700,00	939 928	6574
	Association Pays d'art et d'histoire Mende et Lot en Gévaudan	00017368	Exposition Origines célébrant les 10 ans du Pays d'art et d'histoire Mende & Lot	400,00	933 312	6574
	ACE Lozère - Action Catholique des Enfants	00017384	Diverses actions et organisation de diverses animations	200,00	933 311	6574
	Association les Menhirs lozériens	00017385	Organisation de diverses actions en faveur des jeunes en difficulté	1 000,00	935 58	6574
	La Calade	00017386	4ème trail sur le Mont Lozère "la vertical race du Mont Lozère"	650,00	933 32	6574
	La Gardille	00017388	Organisation des foulées Bastidoises	400,00	933 32	6574
	Foyer rural de Chasseradès	00017695	Fonctionnement 2017	500,00	939 91	6574
	Lou Chant de le Font	00017701	Activité de chant	150,00	933 311	6574
	Foyer rural d'Allenc	00017894	Organisation d'un stage de théâtre	200,00	939 91	6574
	Foyer rural Mas d'Orcière	00017895	Diverses animations	500,00	939 91	6574
	Association des métiers d'arts en Cévennes	00017910	Fonctionnement 2017	4 500,00	939 91	6574
	Association les amis de l'école de Bédouès	00017924	Organisation d'activités culturelles et sportives	500,00	932 21	6574
	Association de l'Office de Tourisme de Villefort	00017925	Fonctionnement 2017	3 000,00	939 94	6574
	Amicale des sapeurs-pompiers du Pont de Montvert	00017926	Organisation de diverses animations	500,00	931 12	6574
	Société de Chasse Les Sagnoles	00017927	Diverses animations autour de la chasse	400,00	939 928	6574
	Jours de Fête	00017975	Mise en place d'un programme consacré aux relations intergénérationnelles et 6 ateliers d'expression vocale et corporelle partagés avec les élèves de l'école élémentaire de Villefort	400,00	939 538	6574



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales : propositions de modifications d'affectations réalisées antérieurement

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la délibération n° CP_14_445 de la commission permanente du 30 juin 2014 ;

VU la délibération n° CP_14_723 de la commission permanente du 24 octobre 2014 ;

VU la délibération n° CP_14_828 de la commission permanente du 24 novembre 2014 ;

VU la délibération n° CP_15_246 de la commission permanente du 23 février 2015 ;

VU la délibération n° CP_15_737 de la commission permanente du 28 septembre 2015 ;

VU la délibération n° CP_16_328 de la commission permanente du 16 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°802 intitulé "Politiques territoriales : propositions de modifications d'affectations réalisées antérieurement" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Approuve les modifications apportées aux opérations financées sur les autorisations de programmes 2013, 2014 et 2015 telles que présentées en annexe, concernant les projets suivants :

Au lieu de lire :

Bénéficiaire	Projet	Dépense retenue	Aide allouée	Date de la décision
AP 2015 Aides aux communes				
Commune de Saint Bauzile	Travaux de réseaux AEP divers	10 000,00 €	5 000,00 €	23/02/2015
AP 2014 Aides aux communes				
Commune de Recoules d'Aubrac	Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes	22 720,00 €	9 000,00 €	30/06/2014
Commune de Florac	Travaux de voirie communale au lotissement Desbouis	33 372,00 €	13 905,00 €	24/10/2014
AP 2013 Aménagements de villages				
Commune de Florac	Réaménagement du quartier Desbouis	230 363,00 €	90 000,00 €	28/09/2015
AP 2015 Contrats				
Commune de Florac	Aménagement du quartier Desbouis (complément)	48 530,00 €	15 000,00 €	16/12/2016
Communauté de communes Valdonnez	Restructuration du pôle médical de Saint Étienne du Valdonnez	97 490,00 €	10 500,00 €	16/12/2016

Délibération n°CP_17_135

Bénéficiaire	Projet	Dépense retenue	Aide allouée	Date de la décision
AP 2014 Eau				
SIVOM de la Haute Allier	Réhabilitation de la station d'épuration de la Bastide Puylaurent (mise en conformité ERU)	552 600,00	207 945,00 €	24/11/2014

Il convient de lire :

Bénéficiaire	Projet	Dépense retenue	Aide allouée
AP 2015 Aides aux communes			
Commune de Saint Bazile	Travaux de réseaux secs	10 000,00 €	5 000,00 €
AP 2014 Aides aux communes			
Commune de Recoules d'Aubrac	Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et de la mairie	22 720,00 €	9 000,00 €
Commune de Florac Trois Rivières	Aménagement du quartier Desbouis	228 624,00 €	13 905,00 €
AP 2013 Aménagements de villages			
Commune de Florac Trois Rivières	Aménagement du quartier Desbouis	228 624,00 €	90 000,00 €
AP 2015 Contrats			
Commune de Florac Trois Rivières	Aménagement du quartier Desbouis	228 624,00 €	15 000,00 €
Commune de Saint Étienne du Valdonnez	Restructuration du pôle médical de Saint Étienne du Valdonnez	97 490,00 €	10 500,00 €
AP 2014 Eau			
SIVOM de la Haute Allier	Réhabilitation de la station d'épuration de la Bastide Puylaurent (mise en conformité ERU)	377 472,00	155 056,00 €

ARTICLE 2

Précise, concernant le dossier porté par le SIVOM de la Haute Allier, que

- les annuités sur 15 ans seront de 10 337,00 € de 2014 à 2027 et de 10 338,00 € en 2028.
- le reliquat des crédits non affectés de 52 889,00 € sera annulé à la Décision Modificative 1.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_135 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°802 "Politiques territoriales : propositions de modifications d'affectations réalisées antérieurement".

Je vous propose en annexe au présent rapport, les modifications d'affectations antérieures dans le cadre de l'ensemble des dispositifs en faveur des collectivités.

Ces modifications découlent notamment :

- de demandes de modifications d'intitulé ou de dépense présentés par les maîtres d'ouvrages,
- de modifications intervenues lors du vote des décisions modificatives des contrats territoriaux,
- d'erreur matérielle ayant pu intervenir lors de l'affectation initiale.

Je vous propose de modifier ces affectations dans les conditions présentées en annexe au présent rapport .

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur ces propositions de modifications.

PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'AFFECTATIONS ANTERIEURES

Figurent en gras les modifications apportées

AFFECTATIONS INITIALES					NOUVELLES PROPOSITIONS D'AFFECTATIONS			
Date de décision	Maître d'ouvrage	Dossier	Dépense éligible	Montant voté	Maître d'ouvrage	Dossier	Dépense éligible	Montant voté
AP 2015 AIDES AUX COMMUNES								
23/02/15	Commune de Saint Bauzile	Travaux de réseaux AEP divers	10 000,00	5 000,00	Commune de Saint Bauzile	Travaux de réseaux secs	10 000,00	5 000,00
AP 2014 AIDES AUX COMMUNES								
30/06/14	Commune de Recoules d'Aubrac	Remplacement de menuiseries de la salle des fêtes	22 720,00	9 000,00	Commune de Recoules d'Aubrac	Remplacement des menuiseries de la salle des fêtes et de la mairie	22 720,00	9 000,00
24/10/14	Commune de Florac Trois Rivières	Travaux de voirie communale au lotissement Desbouis	33 372,00	13 905,00	Commune de Florac Trois Rivières	Aménagement du quartier Desbouis	228 624,00	13 905,00
AP 2013 AMENAGEMENTS DE VILLAGES								
28/09/15	Commune de Florac Trois Rivières	Réaménagement du quartier Desbouis	230 363,00	90 000,00	Commune de Florac Trois Rivières	Aménagement du quartier Desbouis	228 624,00	90 000,00
AP 2015 CONTRATS								
16/12/16	Commune de Florac Trois Rivières	Aménagement du quartier Desbouis (complément)	48 530,00	15 000,00	Commune de Florac Trois Rivières	Aménagement du quartier Desbouis	228 624,00	15 000,00
16/12/16	Communauté de communes du Valdonnez	Restructuration du pôle médical de Saint Etienne du Valdonnez	97 490,00	10 500,00	Commune de Saint Etienne du Valdonnez	Restructuration du pôle médical de Saint Etienne du Valdonnez	97 490,00	10 500,00
AP 2014 EAU								
24/11/14	SIVOM de la Haute Allier	Réhabilitation de la station d'épuration de la Bastide Puylaurent (mise en condormité ERU)	552 600,00	207 945,00	SIVOM de la Haute Allier	Réhabilitation de la station d'épuration de la Bastide Puylaurent (mise en condormité ERU)	377 472,00	155 056,00 € (*)

(*) Les annuités sur 15 ans seront de 10 337 € de 2014 à 2027 et de 10 338 € en 2028. Le reliquat de crédits non affectés de 52 889 € sera annulé à la DM1



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2015 "Contrats Territoriaux"

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-10 et L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_14_7109 du 24 novembre 2014 approuvant les modalités de la politique contractuelle départementale 2015-2017 ;

VU la délibération n°CP_15_655 du 27 juillet 2015 approuvant le nouveau règlement, la répartition de l'enveloppe globale et la répartition des enveloppes territoriales ;

VU la délibération n°CP_15_946 du 23 novembre 2015 approuvant les contrats ;

VU les délibérations n°CP_15_945 du 23 novembre 2015 et n°CP_16_095 du 14 avril 2016 approuvant la modification au règlement des contrats ;

VU la délibération n°CP_16_095 du 14 avril 2016 et la délibération n°CP_16_290 du 10 novembre 2016 approuvant la modification au règlement des contrats ;

VU la délibération n°CP_16_206 du 22 juillet 2016 approuvant la convention territoriale d'exercice concertée "solidarité des territoires" ;

VU la délibération n°CP_16_291 du 10 novembre 2016 approuvant les avenants aux contrats ;

VU la délibération n°CD_17_1045 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « ingénierie et contrats » ;

VU la délibération n°CD_17_1041 du 24 mars 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

VU la délibération n°CP_17_095 du 7 avril 2017 approuvant les avenants aux contrats ;

CONSIDÉRANT le rapport n°803 intitulé "Politiques territoriales : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2015 "Contrats Territoriaux"" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non participation au débat et au vote de Laurent SUAUAU, Régine BOURGADE, Françoise AMARGER-BRAJON sur le dossier de la Commune de Mende ;

VU la non participation au débat et au vote de Patricia BREMOND sur le dossier de la Commune de Grèzes ;

VU la non participation au débat et au vote de Henri BOYER et de Patricia BREMOND sur le dossier de la Communauté de Communes du Gévaudan ;

VU la non participation au débat et au vote de Bernard PALPACUER sur le dossier de la Commune de Langogne ;

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 640 205,74 € sur l'autorisation de programme 2015 « contrats », en faveur des projets décrits dans le tableau ci-annexé, réparti comme suit :

- Alimentation en eau potable et assainissement :24 488,00 €
- Fonds de réserve appel à projets :7 231,74 €

Délibération n°CP_17_136

- Fonds pour les projets d'envergure départementale :142 349,00 €
- Logement :20 000,00 €
- Loisirs, aménagements de villages et équipement des communes :133 462,00 €
- Monuments historiques et patrimoine :36 910,00 €
- Travaux exceptionnels :34 180,00 €
- Voirie communale :241 585,00 €

ARTICLE 2

Précise que ces financements relèvent de la compétence « Solidarité Territoriale ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_136 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°803 "Politiques territoriales : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2015 "Contrats Territoriaux"".

Les 23 novembre 2015 et 10 novembre 2016, les contrats territoriaux 2015-2017 ont été approuvés par la Commission Permanente à savoir :

- Enveloppes territoriales,
- Fonds de Réserve pour les projets d'envergure départementale : rocade ouest, pont de Quézac, Espace Evenements, Grand Lac de Naussac, château du Tournel, voie verte en Cévennes, Parc à bisons de Ste Eulalie, Opération Grand Site, enfouissement des lignes électriques et centre de traitement des matières de vidanges du Rédoundel,
- Fonds de Réserve pour prendre en compte les nouvelles modalités de l'action publique et notamment les appels à projets.

Il convient au fil de l'avancée des dossiers d'individualiser les aides prévues au contrat après instruction des dossiers.

Ces financements restent possibles après la Loi NOTRe dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « Solidarité Territoriale ».

Au titre du budget primitif 2015 et de la Décision Modificative n°3 de 2016, une autorisation de programmes de **26 800 000 €** a été votée pour les Contrats territoriaux, répartie par opération et par imputation.

Le montant total des affectations déjà réalisées sur cette autorisation de programme s'élève à **13 184 843,99 €**

Conformément à notre règlement des contrats territoriaux, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation de subvention en faveur des projets décrits dans le tableau en annexe au présent rapport.

Si vous approuvez l'octroi des subventions, il conviendra de procéder à l'affectation d'un montant de crédits de **640 205,74 €**, sur l'Autorisation de Programme 2015 "Contrats".

Le montant des crédits disponibles, pour affectations sur les diverses opérations de cette autorisation de programme, s'élèvera à **12 974 950,27 €** à la suite de cette réunion.

Dans ce tableau figurent des affectations au titre des fonds de réserve à savoir :

Fonds pour les projets d'envergure départementale

- Le financement de l'aménagement de la traversée de la Malène par la RD 43 dans le cadre de l'OGS. La subvention départementale proposée est de 60 000 € sur une dépense de 300 000 € HT.
- Le financement de la contrepartie de projets retenus pour l'année 2017 dans le cadre des contrats de ruralité initiés par l'Etat et qui n'avait pas été retenus au titre des contrats à savoir :
 - Badaroux : agrandissement de l'école pour 23 485 € de subvention,
 - Villefort : aménagement d'une épicerie solidaire pour 8 864 € de subvention,
 - Le Chastel Nouvel : construction d'un multiservices pour 50 000 € de subvention.

Fonds de Réserve pour les appels à projets

- LEADER : il est proposé d'apporter les contreparties aux financements LEADER pour la réalisation de l'exposition intitulée "Lozère Sauvage" pour mettre en valeur le patrimoine naturel de la Lozère et présentée par la commune de Mende. La subvention départementale proposée est de 7 231,14 € sur une dépense de 18 079,37 € HT.

PROPOSITIONS D'AFFECTATIONS AU TITRE DES CONTRATS A LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 MAI 2017

Figurent en italique gras les subventions sollicitées et non obtenues des autres organismes. Les autres sont les subventions acquises

	Numéro du dossier	Maître d'ouvrage	Dossier	Montant de la base subventionnable	Montant proposé	Europe	Etat	Région	Autres	Autofinancement
Alimentation en Eau Potable et Assainissement				69 408,00	24 488,00	Chapitre 917				
Cévenne des Hauts Gardons										
	00013715	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Travaux annexes à l'interconnexion à partir des Mazes	14 043,00	4 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 093,00
Hautes Terres										
	00013168	Commune de BRION	Raccordement du réseaux AEP du village de Reyrac	40 725,00	12 218,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 507,00
Valdonnez										
	00012976	Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Liaison réservoir Saint Etienne Varazoux	14 640,00	7 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 320,00
Fonds de Réserve				18 079,37	7 231,74	Chapitre 917				
Urbain de Mende										
	00017638	Commune de MENDE	Réalisation de l'exposition intitulée "Lozère Sauvage" pour mettre en valeur le patrimoine naturel de la Lozère	18 079,37	7 231,74	7 231,75	0,00	0,00	0,00	3 615,88
Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale				1 540 054,00	142 349,00	Chapitres 9 917 : 60 000 € - 912 : 23 485 - 919 : 58 864 €				
Coeur de Lozère										
	00016867	Commune de BADAROUX	Agrandissement et rénovation de l'école	76 951,00	23 485,00	0,00	38 076,00	0,00	0,00	15 390,00
Fonds de Réserve d'Envergure Départementale										
	00016968	Commune de LA MALENE	Aménagement de la traversée de la Malène par la RD 43	300 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	180 000,00
Terre de Randon										
	00014336	Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Construction d'un multi-services	1 074 460,00	50 000,00	0,00	537 230,00	70 000,00	0,00	417 230,00
Villefort										
	00017597	Commune de VILLEFORT	Aménagement d'une épicerie solidaire rue de la Bourgade	88 643,00	8 864,00	0,00	62 050,00	0,00	0,00	17 729,00
Logement				66 244,00	20 000,00	Chapitre 917				

Cévenne des Hauts Gardons										
	00013699	Commune de MOLEZON	Rénovation et isolation de la maison de la Rouquette (Mazdal)	42 347,00	10 000,00	0,00	17 178,00	0,00	0,00	15 169,00
Gévaudan										
	00013426	Commune de SAINT BONNET DE CHIRAC	Réhabilitation d'un logement	23 897,00	10 000,00	0,00	3 532,00	0,00	0,00	10 365,00
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes				473 948,00	133 462,00	Chapitre 917				
Gévaudan										
	00013408	Commune de GREZES	Aménagements de village : toiture de la mairie, parcours de traking, village de Boudoux et accès à la salle socio-culturelle	101 403,00	31 822,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 581,00
Gorges du Tarn et des Grands Causses										
	00013549	Commune de MAS SAINT CHELY	Aménagement de villages	71 703,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 703,00
Goulet Mont Lozère										
	00012700	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Acquisition du terrain en vue du commerce local avec hébergement insolite à Belvezet	15 000,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	3 000,00
Hautes Terres										
	00012512	Commune de BRION	Aménagement du village de Reyrac	38 107,00	9 640,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 467,00
Pays de Chanac										
	00012577	Commune de ESCLANEDES	Aménagement des abords et réhabilitation du patrimoine architectural de l'ancienne gare	247 735,00	65 000,00	0,00	99 094,00	0,00	0,00	83 641,00
Monuments Historiques et Patrimoine				122 980,00	36 910,00	Chapitre 913				
Gévaudan										
	00012772	Commune de PALHERS	Restauration de la chapelle de Brugers	122 980,00	36 910,00	0,00	36 894,00	24 580,00	0,00	24 596,00
Travaux exceptionnels				68 360,00	34 180,00	Chapitre 910				
Valdonnez										
	00015110	Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Liaison réservoir Saint Etienne Varazoux	68 360,00	34 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 180,00
Voirie Communale				1 015 966,00	241 585,00	Chapitre 916				
Gévaudan										
	00013396	Communauté de communes du Gévaudan	Voirie d'intérêt communautaire 2017	583 016,00	118 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	464 516,00

Haut Allier										
00013004	Commune de NAUSSAC-FONTANES	Programme de voirie communale 2017	39 142,00	7 757,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 385,00	
00013013	Commune de LANGOGNE	Programme de voirie 2017	57 160,00	18 558,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 602,00	
Margeride Est										
00015988	Commune de SAINT SYMPHORIEN	Travaux de voirie communale 2017	26 337,00	10 023,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 314,00	
00015985	Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Travaux de voirie communale 2017	31 665,00	9 298,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 367,00	
00015987	Commune de SAINT BONNET LAVAL	Travaux de voirie communale 2017 à Saint Bonnet de Montauroux et Laval Atger	46 686,00	11 894,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 792,00	
Terres d'Apcher										
00013755	Commune de PRUNIERES	Aménagement d'un chemin communal	48 188,00	11 813,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 375,00	
Valdonnez										
00012998	Commune de BALSIEGES	Programme de voirie communale 2017	46 084,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 084,00	
Vallée de la Jonte										
00013574	Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Travaux de voirie communale 2017	18 945,00	7 578,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 367,00	
00013579	Commune de HURES LA PARADE	Travaux de voirie communale 2017	28 282,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 282,00	
00013581	Commune de MEYRUEIS	Travaux de voirie communale 2017	49 567,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 567,00	
Villefort										
00012748	Commune de ALTIER	Programme de voirie 2017	40 894,00	16 164,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 730,00	



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Participation financière au fonctionnement de l'Entente Interdépartementale Vallée du Lot au titre de l'année 2017

Dossier suivi par Attractivité et développement - Région et développement local

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-4, L 1111-10, L1611-4 et L3212-3 et L 5411-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1046 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « développement local » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°804 intitulé "Participation financière au fonctionnement de l'Entente Interdépartementale Vallée du Lot au titre de l'année 2017 " en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non participation au débat et au vote de Laurent SUAU, Henri BOYER, Bernard PALPACUER, Jean-Paul POURQUIER et Bruno DURAND ;

ARTICLE 1

Approuve le versement d'un crédit de 50 000,00 €, à imputer au chapitre 936-61/6561, en faveur de l'Entente Interdépartementale Vallée du Lot, au titre de la participation financière du Département de la Lozère au fonctionnement de l'Entente pour l'année 2017.

ARTICLE 2

Décide d'engager des discussions avec l'Entente Interdépartementale Vallée du Lot afin de solliciter une baisse de la participation du Département de la Lozère sachant que, pour 2017, l'Entente sollicite le Département à hauteur de 65 000,00 € sur la base de son budget primitif voté en conseil d'administration du 16 mars 2017.

ARTICLE 3

Précise que l'Entente Interdépartementale Vallée du Lot envisage d'élargir ses membres, notamment, aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE), dans le cadre d'une révision de ses statuts à venir et, que l'assemblée départementale sera amenée à se prononcer sur les projets de ses statuts lors d'une prochaine réunion.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_137 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°804 "Participation financière au fonctionnement de l'Entente Interdépartementale Vallée du Lot au titre de l'année 2017 ".

L'Entente Interdépartementale Vallée du Lot a été créée en 1980 par délibération concordante de 5 Conseils départementaux (Lozère, Aveyron, Cantal, Lot et Lot et Garonne).

Le Conseil d'administration est composé de 25 membres :

- Président : Serge Bladinières,
- 4 Vice-Présidents (représentant les départements différents de celui du Président) : Laurent Suau, Vincent Descoeur, Vincent Alazard et Daniel Borie,
- 20 Administrateurs.

Depuis février 2011, le périmètre d'intervention de l'Entente Lot en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) est officiellement reconnu par l'Etat. L'Entente exerçait depuis plusieurs années déjà, des missions propres à celles d'un EPTB telles que le soutien des étiages (depuis 1989), le défi territorial sur la qualité des eaux de baignade, la réalisation du schéma de cohérence et de gestion pour la prévention des inondations...

Par ailleurs, l'Entente Interdépartementale Vallée du Lot assure une mission d'animation de la convention interrégionale auprès des services de l'État dont l'objet est de définir le cadre général des engagements mutuels des partenaires. La charte est conclue pour la durée du CPIER Vallée du Lot 2015 - 2020, sous réserve de l'inscription des crédits correspondants par les différents partenaires.

Le Département souhaite poursuivre son accompagnement de la politique du grand cycle de l'eau mais avec une compétence partagée avec les autres échelons territoriaux.

Le programme d'actions de la charte interrégionale se décline en trois axes stratégiques :

1. Valoriser la continuité de la rivière.
2. Prévenir les risques et préserver les espèces et milieux aquatiques.
3. Conforter la vocation touristique de la rivière.

L'État consacre une enveloppe d'un million d'euros à l'axe 3 qui est celui qui concerne le plus le Département de la Lozère (mobilité douce, hébergements qualifiés ...).

Le Département a déjà bénéficié de nombreux crédits FNADT sur la précédente programmation 2007-2013 à hauteur de 1,5M€ sur 14 projets, dont la station thermale de Bagnols, le village de vacances de Chanac, l'espace Tuff et le pont Notre Dame à Mende.

Pour 2014-2020, les crédits sont de 4,5 M€ dont 2,5 M€ de fonds Barnier qui seront mobilisés sur les inondations, en complémentarité des fonds régionaux (CPER y compris FEDER). Contrairement aux précédentes programmations, le tourisme sera soutenu dans une moindre mesure et les crédits seront concentrés sur la préservation et la restauration des ressources en eau, ainsi que la gestion du risque inondation.

La loi MAPTAM a apporté plusieurs modifications aux dispositions relatives aux établissements publics territoriaux de bassin (EPTB), pour en renforcer leur rôle. Les EPTB et les EPAGE doivent être créés sous la forme de syndicats mixtes (ouverts ou fermés).

Cela implique dès lors, pour les EPTB existants constitués en entente interdépartementale à la date d'entrée en vigueur de la loi MAPTAM, de se transformer en syndicat mixte au plus tard pour le 1er janvier 2018.

Dans le cadre d'une prochaine évolution statutaire, l'Entente Interdépartementale Vallée du Lot envisage d'élargir ses membres aux EPAGE notamment. Nous serons amenés à nous prononcer sur les projets de statuts lors d'une prochaine réunion de l'assemblée.

Délibération n°CP_17_137

Pour 2017, l'Entente Interdépartementale Vallée du Lot sollicite le Département à hauteur de 65 000 € sur la base de son budget primitif voté en conseil d'administration du 16 mars 2017 et appelle un premier versement de 50 000 €.

Je vous rappelle que nous avons inscrit 50 000 € lors du vote du Budget primitif en date du 24 mars 2017.

Aussi, je vous propose de verser 50 000 € qui soldera la ligne de crédit 936-61/6561 et d'engager des discussions avec l'Entente au regard du montant prévu lors du vote du budget départemental afin de solliciter une baisse de notre participation.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales : Attractivité: différents niveaux d'ambassadeurs

Dossier suivi par Attractivité et développement - Accueil, attractivité

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la délibération n°CD_17_1039 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « accueil » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

VU la délibération n°CP_17_099 du 7 avril 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°805 intitulé "Politiques territoriales : Attractivité: différents niveaux d'ambassadeurs" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Approuve, dans le cadre de la politique d'attractivité, le développement du réseau des Ambassadeurs de la Lozère en mettant en place d'autres « niveaux » d'acteurs avec des rôles différents et bien identifiés :

- Les Ambassadeurs : ils ont été choisis au regard de leur notoriété départementale, régionale et même nationale. Chacun, à travers son domaine d'activité, son histoire ou ses loisirs, fait rayonner le département à sa manière. Ils peuvent être mobilisés sur des événements en Lozère ou hors Lozère et le Département s'appuie sur leur notoriété à travers la diffusion de leurs portraits.
- Les Greeters-guides bénévoles : ils seront sélectionnés suite à un appel à candidature, dans les conditions définies en annexe, afin d'en avoir une dizaine pour le lancement du nouveau site Internet Lozère Nouvelle Vie. Ils suivront une formation proposée par le Département sur les enjeux de l'accueil et la démarche attractivité. Ils accueillent et font découvrir la Lozère.
- Les Messagers : ils seront sélectionnés, sur recommandations des membres du réseau Accueil et leur nombre sera dans un premier temps limité à 10. Ils recevront eux aussi une formation proposée par le Département sur les enjeux de l'accueil et de l'attractivité et le Département assurera un contrôle de leur activité sur les réseaux sociaux. Ces ambassadeurs contribuent sur les réseaux sociaux au rayonnement de la Lozère.

ARTICLE 2

Prend acte :

- que ces nouveaux ambassadeurs seront tous intégrés au nouveau site Internet Lozère Nouvelle Vie qui devrait être opérationnel à la rentrée 2017.
- que chacun de ces ambassadeurs sera bénévole et s'engage à respecter les principes d'une charte.

ARTICLE 3

Autorise l'engagement de toutes les démarches nécessaires et la signature des documents éventuellement à la mise en œuvre de cette action.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_138 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°805 "Politiques territoriales : Attractivité: différents niveaux d'ambassadeurs".

Un réseau d'ambassadeurs multiples :

Dans le cadre de sa politique d'attractivité, le Département a choisi de mettre en lumière des ambassadeurs de la Lozère. L'année 2017 verra la finalisation du réseau des 48 Ambassadeurs de la Lozère.

Il est proposé d'amplifier ce réseau d'acteurs en mettant en place d'autres « niveaux » d'ambassadeurs, tous avec des rôles différents et bien identifiés : les Ambassadeurs, les Greeters et les Messagers. Ces nouveaux ambassadeurs seront tous intégrés au nouveau site Internet Lozère Nouvelle Vie qui devrait être opérationnel à la rentrée 2017.

Les rôles :

Les Ambassadeurs : des ambassadeurs VIP ayant un rôle essentiel en termes de promotion. Ils peuvent être mobilisés sur des événements en Lozère ou hors Lozère et le Département s'appuie sur leur notoriété à travers la diffusion de leurs portraits.

Les Greeters-guides bénévoles : des ambassadeurs qui accueillent et font découvrir la Lozère. Ils ont un rôle essentiel pour l'accueil des nouveaux arrivants.

Les Messagers : des ambassadeurs qui contribuent sur les réseaux sociaux au rayonnement de la Lozère. Ils assurent un rôle de « web-master » bénévole pour Lozère Nouvelle Vie.

La sélection :

Les Ambassadeurs ont été choisis au regard de leur notoriété départementale, régionale et même nationale. Chacun, à travers son domaine d'activité, son histoire ou ses loisirs, fait rayonner le département à sa manière.

Les Greeters-guides bénévoles : seront sélectionnés suite à un appel à candidature (annexe) afin d'en avoir une dizaine pour le lancement du nouveau site Internet Lozère Nouvelle Vie. Ils suivront une formation proposée par le Département sur les enjeux de l'accueil et la démarche attractivité.

Le nombre ne sera pas limité, d'autres candidats pourront postuler au fil de l'eau afin d'étoffer ce réseau d'accueillants.

Les Messagers seront sélectionnés, sur recommandations des membres du réseau Accueil et leur nombre sera dans un premier temps limité à 10. Ils recevront eux aussi une formation proposée par le Département sur les enjeux de l'accueil et de l'attractivité et le Département assurera un contrôle de leur activité sur les réseaux sociaux.

Les engagements des ambassadeurs :

Chaque Ambassadeur, Greeter et Messenger s'engage à respecter les principes d'une charte.

Les Ambassadeurs s'engagent à :

- participer, en fonction de leur disponibilité, aux événements de promotion proposés par le Département de la Lozère,
- permettre que leur image soit utilisée dans le cadre de la politique d'attractivité,
- à proposer, s'ils le souhaitent, des événements ou actions en lien avec la politique d'attractivité.

Les Greeters-guides bénévoles : s'engagent à :

- contribuer au développement du réseau des consuls en parlant de leur rôle, de leur implication et en incitant d'autres lozériens à devenir Greeters,
- à être accueillants envers les nouveaux arrivants et contribuer ainsi à la démarche d'attractivité portée par le Département,
- à suivre la formation proposée par le Département et ses partenaires afin d'être reconnu officiellement Greeter de la Lozère,
- à répondre dans un délai de 3 jours à la demande d'un nouvel arrivant,
- à proposer une rencontre d'une durée minimale de deux heures,
- à ne jamais proposer une rencontre sur des lieux déjà couverts par des guides professionnels,
- à accueillir toute personne sans aucune discrimination.

Les Messagers s'engagent à :

- respecter la ligne éditoriale définie par le Département dès qu'ils agissent sur les réseaux sociaux,
- à suivre la formation proposée par le Département et ses partenaires afin d'être reconnu officiellement Messagers de la Lozère.

Tous s'engagent à :

- relayer volontairement et spontanément, auprès de leurs interlocuteurs, les atouts de la Lozère et participer ainsi à faire connaître le territoire,
- à faire connaître la démarche d'attractivité du Département aux personnes intéressées par le territoire en termes de visites et d'installations,
- diffuser les outils de promotion du Département déclinés autour de la marque « Lozère Nouvelle Vie » et de la signature « En Lozère, naturellement » (événements, site web, signature mail, publications...),
- à relayer auprès de la mission attractivité du Département les remarques positives ou négatives sur le territoire dont ils ont eu connaissance,
- à toujours agir à titre gratuit, car ils sont tous bénévoles.

Les engagements du Département :

Pour les Ambassadeurs :

- les convier à des rencontres ponctuelles dans un but d'échanges et de mise en réseau.

Les Greeters-guides bénévoles :

- à informer les nouveaux arrivants de la gratuité de la rencontre, de la non-responsabilité des Greeters en cas de défaillance ou d'incident, et des principes d'organisation des rencontres (principe de gratuité, non organisation des transports, etc.),
- à proposer aux Greeters un temps de formation sur la démarche.

Pour les Messagers :

- à leur communiquer une ligne éditoriale à respecter sur les réseaux sociaux,
- à proposer aux Messagers un temps de formation sur la démarche.

Pour tous :

- leur fournir un minimum d'outils de communication,
- les mettre en lumière dans le cadre de sa politique d'attractivité,
- les informer des événements à venir en lien avec l'attractivité du territoire.

Calendrier :

- lundi 29 mai – 30 juin : appel à candidatures pour les Greeters,
- fin juin/début juillet : sélection et formation des Greeters et des Messagers,
- septembre 2017 : lancement du nouveau site Lozère Nouvelle Vie.

Budget prévisionnel :

Cette opération est conduite dans le cadre de la politique d'attractivité et sera sans impact financier pour le Département.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous demande :

- d'approuver la mise en place des différents ambassadeurs,
- de m'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette action.

APPEL A CANDIDATURES pour la sélection des Greeters-Guides bénévoles de la Lozère

Contexte

Nous sommes tous des ambassadeurs de notre territoire et chacun peut contribuer, à sa façon, à la promotion et au développement de la notoriété de la Lozère.

Dans le cadre de sa politique d'attractivité, le Département de la Lozère souhaite amplifier son réseau d'ambassadeurs en incitant la mise en place d'un réseau de « greeters », véritable accueillants du territoire, avec cet appel à candidature.

L'enjeu est de favoriser le lien social et le vivre-ensemble par la rencontre et la coopération entre les nouveaux arrivants et les habitants du territoire.

Qui peut devenir greeter?

Cet appel à candidature est ouvert à toute personne physique majeure.

Les greeters de la Lozère sont des passionnés qui ont à cœur de faire partager leur enthousiasme pour la Lozère, de véhiculer un message positif et dynamique sur notre territoire et d'être les promoteurs d'une Lozère accueillante.

Les candidats doivent être résidents de la Lozère.

La démarche

Les greeters seront présentés sur le site www.lozerenouvellevie.com. Ce sera l'unique porte d'accès pour entrer en contact avec eux.

Ils seront, comme les autres ambassadeurs de la Lozère, mis à l'honneur sur nos réseaux sociaux (Facebook...) autres supports valorisant le territoire de la Lozère.

Le réseau des greeters n'est pas fermé : d'autres greeters pourront le rejoindre en cours d'année.

Il leur suffira de faire la demande via le site www.lozerenouvellevie.com

Dépôt des candidatures

Le dossier de candidature se compose de la fiche de renseignement en annexe et doit être renvoyé par courriel à vivreenlozere@lozere.fr

Critères de sélection

La sélection se fera en se basant sur les critères suivants :

- la motivation du candidat
- sa disponibilité physique et virtuelle
- une connaissance minimum du web et une facilité d'utilisation

Un entretien du candidat est envisageable après réception du dossier.

Les candidats sélectionnés devront se rendre disponibles pour une formation.

Contre-partie

Le Département de la Lozère ne versera aucune contre-partie financière aux candidats sélectionnés, mais ils seront mis en lumière au regard de leur volonté d'implication sur cette thématique dans toutes les actions conduites dans le cadre de la politique d'attractivité.

Calendrier

29 mai 2017 au 30 juin 2017: appel à candidatures

début juillet: sélection des greeters et formation



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE
Commission Permanente
Séance du 15 mai 2017

Commission : Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales: attractivité: Tournée estivale 2017

Dossier suivi par Attractivité et développement - Accueil, attractivité

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Valérie VIGNAL.

Pouvoirs : Michel THEROND ayant donné pouvoir à Christine HUGON.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la délibération n°CD_17_1039 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « accueil » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°806 intitulé "Politiques territoriales: attractivité: Tournée estivale 2017" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Approuve les modalités d'organisation de la « tournée estivale 2017 », autour de 10 étapes décrites dans la carte ci-jointe, à savoir :

1. jeudi 01/06/2017 :Inscriptions au Trèfle lozérien – Mende
2. samedi 08/07/2017 :Fit Days – Château de Castanet
3. vendredi 14/07/2017 :Festival des Métiers d'Art – Le Pont de Montvert
4. dimanche 16/07/2017 :Tour de France – Aumont-Aubrac
5. mercredi 19/07/2017 :Aven Armand
6. dimanche 23/07/2017 :Marvejols-Mende
7. lundi 24/07/2017 :La Malène
8. dimanche 30/07/2017 :Fête des Pâturages – Nasbinals
9. samedi 19/08/2017 :Grandes Fêtes de Mende
10. samedi 09/09/2017 :Régate des Fleurs – Naussac

ARTICLE 2

Décide de réserver un crédit de 2 500,00 €, à imputer au chapitre 939-90/6188, pour cette opération.

ARTICLE 3

Précise que l'année 2017 marque la dernière édition de la tournée estivale dans le cadre de l'appel à projets « Accueil » du Massif Central et qu'à la suite du bilan des trois années d'expérimentation, il conviendra de se prononcer sur la poursuite ou l'arrêt de cette action.

ARTICLE 4

Autorise l'engagement de toutes les démarches et la signature des documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de cette action.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental
Sophie PANTEL

Annexe à la délibération n°CP_17_139 de la Commission Permanente du 15 mai 2017 : rapport n°806 "Politiques territoriales: attractivité: Tournée estivale 2017".

Lors du vote du budget primitif 2017, une enveloppe de 39 308 € a été votée pour la politique accueil et attractivité du Département sur le chapitre 939-90 article 6188.

Appel à projets « Accueil »

Le Département met en œuvre depuis 2015 la tournée estivale sur le territoire. Cette action est inscrite à l'appel à projets « Accueil ». La tournée a deux objectifs :

aller à la rencontre des touristes pour leur présenter des offres d'installation et les mettre en relation avec le réseau Accueil,

sensibiliser les habitants à la politique d'attractivité du Département.

L'année 2017 marque la dernière édition de la tournée estivale dans le cadre de l'appel à projets. Il sera demandé aux élus départementaux, à la suite du bilan des trois années d'expérimentation, de se prononcer sur la poursuite ou l'arrêt de cette action.

Calendrier 2017

En se basant sur les bilans précédents et sur le calendrier réalisé par le service communication, le groupe attractivité, réunit le 16/03/2017, propose de travailler sur l'hypothèse de calendrier suivante :

- un maximum de dates adossées à des événements existants pour profiter de leur fréquentation : Trèfle, Fit Days (MGEN), Tour de France, Marvejols-Mende, Fête des Pâturages, Grandes Fêtes de Mende, Régate des Fleurs,
- une étape lors du Festival des Métiers d'Art car le public de porteurs de projet est réceptif,
- une étape à l'Aven Armand : ce site est très fréquenté et offre des conditions de discussions optimum (file d'attente, etc.),
- une étape à La Malène, le lundi jour de marché, car lieu touristique très fréquenté.

La tournée estivale 2017 se décompose en 10 étapes (carte ci-jointe) :

1. jeudi 01/06 :Inscriptions au Trèfle lozérien – Mende
2. samedi 08/07 :Fit Days – Château de Castanet
3. vendredi 14/07 :Festival des Métiers d'Art – Le Pont de Montvert
4. dimanche 16/07 :Tour de France – Aumont-Aubrac
5. mercredi 19/07 :Aven Armand
6. dimanche 23/07 :Marvejols-Mende
7. lundi 24/07 :La Malène
8. dimanche 30/07 :Fête des Pâturages – Nasbinals
9. samedi 19/08 :Grandes Fêtes de Mende
10. samedi 09/09 :Régate des Fleurs – Naussac

Animations

Offres : elles seront visibles lors des étapes sur le « mur d'offres » et mise en ligne sur le site internet Lozère nouvelle vie.

Produits locaux : des dégustations de produits locaux seront organisées par le Département car les précédentes éditions ont montré les difficultés à mobiliser les producteurs à cette période.

Délibération n°CP_17_139

Ambassadeurs : ils seront sollicités afin de présenter leur savoir-faire.

Jeu-concours et émissions radios : abandon

Il ne sera pas proposé de jeu-concours, car les LozèreBox remportées n'ont pas toutes été utilisées. Nous proposerons uniquement un quizz avec quelques objets promotionnels à gagner.

Il ne sera pas non plus proposé d'émissions radio car les enregistrements effectués lors des précédentes tournées n'ont pas été valorisés.

L'abandon de ces deux animations permettra de réduire considérablement le coût de l'événement.

Matériel et espace Lozère Nouvelle Vie :

Comme les années passées, le fourgon « Lozère Nouvelle Vie » sera réservé toute la durée de l'événement et pourra stationner dans les différents UT/CT du territoire si nécessaire ou au Parc technique de Mende.

Deux tentes maximum seront dédiées à la tournée :

- « Offres de nouvelles vies » avec les offres de reprises d'activités, d'emplois et de formations et les informations sur le réseau Accueil,
- « Découverte, territoires » avec les portraits des ambassadeurs, les dégustations et animations.

Présence et partenaires

Comme chaque année :

- les partenaires du réseau Accueil seront sollicités pour organiser en amont et participer aux étapes de la tournée,
- le service communication sera un appui indispensable.

Seront mobilisées 4 personnes, Département et réseau Accueil, par étapes, hors ambassadeurs et élus départementaux.

Budget prévisionnel

Cette opération est conduite dans le cadre des lignes budgétaires prévues pour les politiques territoriales et notamment l'attractivité. Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses 2017.....	Montant
Affiches.....	En interne
Partenariat Totem (1 semaine).....	500 €
Exposition bâches 2017.....	300 €
Sonorisation stand - SACEM.....	400 €
Achats/location jeux enfants.....	400 €
Animation Ambassadeurs.....	Volontariat
Restauration équipes et invités (pour la totalité).....	600 €
Produits locaux.....	200 €
Petit matériel.....	100 €
TOTAL.....	2 500 €

Pour information ci-dessous le budget des deux années précédentes :

Dépenses 2016.....	Montant
Communication (dont matériel pouvant être utilisé pour d'autres actions).....	1 450 €

Délibération n°CP_17_139

Jeux - concours.....	1 190 €
Partenariat ARRA 48.....	6 000 €
Partenariat Totem.....	2 100 €
Restauration équipes et invités	1 440 €
Consommable.....	320 €
TOTAL.....	12 500 €

Dépenses 2015.....	Montant
Animation et communication (dont matériel pouvant être utilisé pour d'autres actions).....	21 500 €
Logistique.....	3 200 €
Restauration des équipes et invités.....	1 800 €
TOTAL.....	26 500 €

Ces dépenses seront couvertes à hauteur de 2 500 € sur le chapitre 939/90-6188 (politiques territoriales / attractivité).

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous demande :

- d'approuver les dates et lieux de la tournée estivale 2017,
- de m'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de cette action,
- d'engager les dépenses correspondantes à hauteur de 2 500 € dont les crédits seront utilisés sur le chapitre 939-90 article 6188. A l'issue de cette réunion, il restera 36 808 € sur cette ligne.

Étapes 2017 de la tournée estivale :

